Le Monde

Télévision Radio Multimédia

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15971 – 7 F | DIMANCHE 2 - LUNDI 3 JUIN 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ M. Nétanyahou et la paix

Elu premier ministre d'Israël, Benyamin Nétanyahou s'est engagé à poursuivre le processus de paix. p. 2

■ Tchétchénie : arrêt des négociations

Le cessez-le-feu n'a pas été respecté et les négociations avec la Russie sont ajournées. p. 4

■ Un entretien avec Jacques Lafleur

Le président du RPCR appelle à une solution consensuelle sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. p. 8

■ Six mois ferme pour Bernard Tapie

L'ancien ministre a été condamné à dix huit mois de prison dont six ferme pour fraude fiscale. p. 9

L'abbé Pierre persiste

Le fondateur d'Emmaüs s'estime victime de la presse « inspirée par un lobby sioniste international ». p. 10

Ilie Nastase saisi par la politique



L'ancien champion de tennis est candidat à la mairie de Bucarest. p. 12

■ Valeo convoité par les Américains

Les Américains convoitent les industries françaises d'équipement automobile, Valeo et Bertrand Faure. p. 15

■ Mort d'un banquier nazi

François Genoud, ancien banquier nazi et proche du terroriste Carlos, est décédé à l'âge de 80 ans. p. 11

■ Le pape du LSD s'est envolé

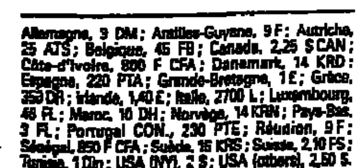
Thimothy Leary, pape du mouvement psychédélique et du LSD, est mort à 75 ans. Ses cendres seront dispersées dans l'espace. p. 11

■ Jardins ouvriers

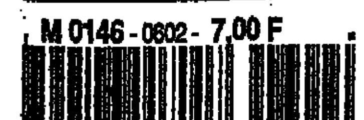
Carottes et poireaux poussent à l'ombre des HLM, dans les jardins ouvriers centenaires. p. 13

■ L'été des iris

La fleur royale est bonne fille. Elle prospère sans façon, un peu partout. p. 22



Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



M 0146 - 0602 - 7,00 F

France Télévision : six noms pour succéder à M. Elkabbach

Le CSA pourrait choisir le nouveau président dimanche

LE CONSEIL supérieur de l'audiovisuel (CSA) pourrait annoncer dès dimanche soir 2 juin le nom du successeur de Jean-Pierre Elkabbach à la présidence de France Télévision. Celui-ci a annoncé sa démission vendredi 31 mai à la suite de l'affaire des animateurs-producteurs. Parmi les personnalités approchées pour ce poste figurent Xavier Gouyou Beauchamps, actuel directeur général de France 3, Janine Langlois-Glandier, présidente de Pathé Télévision, et Michèle Cotta, ex-présidente de Radio France, ainsi que Jean-Marie Cavada, président de La Cinquième, Bernard Esambert, ancien collaborateur de Georges Pompidou, et Georges Vanderschmitt, actuel président de la Sofirad. Toutefois, la désignation d'un outsider n'est pas à exclure. Auparavant, le président de la République devrait nommer un nouveau membre du CSA en remplacement de Georges-François Hirsch, nommé à la direction de l'Orchestre national de Paris. Il pourrait s'agir de François Bonnemain, ancien directeur de Radio Tour Eiffel et de RFO.



- « J'ai fait des maladresses et des erreurs » p. 6
- Portrait : entre journalisme et pouvoir p. 6
- Scénario pour une chute en cinq actes p. 6
- Six candidats potentiels à la succession p. 7
- Editorial : télévision, mission impossible p. 14

Paris presse Washington de rénover l'OTAN

Un entretien avec Hervé de Charette

DANS UN ENTRETIEN accordé au *Monde*, Hervé de Charette, ministre français des affaires étrangères, met implicitement en garde les Américains contre les conséquences qu'aurait, pour la rénovation de l'Alliance atlantique, un refus de reconnaître pleinement l'*« identité européenne de défense »* au sein de l'OTAN. *« Nous avons engagé un mouvement que nous voulons conduire à son terme,* déclare le chef de la diplomatie. *Si certains veulent que ce mouvement s'arrête aux mesures annoncées par la France le 5 décembre (1995), ils en porteront seuls la responsabilité. Mais je crois que tel n'est pas le cas. »* En décembre 1995, la France s'était rapprochée de l'OTAN dont elle avait quitté les institutions militaires intégrées en 1966.

Samedi 1er juin, les Américains et les Européens étaient toujours à la recherche d'une formule permettant de manifester clairement l'existence de cette *« identité européenne de défense »* dans la structure de l'OTAN. Un compromis paraissait se dessiner entre les demandes françaises, soutenues par les alliés européens, et les réticences américaines. L'establishment militaire américain considère que la présence permanente d'éléments européens identifiés en tant que tels dans la chaîne de commandement fragiliserait l'OTAN. *« Si nous obtenons qu'à Berlin les alliés s'entendent sur les principes*, souligne M. de Charette, *nous aurons remporté ensemble un immense succès. »*

Le Conseil atlantique de Berlin doit d'autre part entériner l'accord sur les Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM), autrement dit la possibilité pour plusieurs pays de l'OTAN de mener des opérations, en bénéficiant des moyens de l'organisation atlantique, y compris quand les Américains ne participent pas à l'action. Il s'élargira ensuite aux pays d'Europe de l'Est, y compris la Russie, liés à l'OTAN par le « Partenariat pour la paix ». Cependant, aucune décision sur l'élargissement ne sera prise à la réunion de Berlin.

Lire page 5

LAMSSPRSTMSHMMTWH au « Guinness Book of Business Records »

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Le *Guinness Book of Records* entend coller à l'air du temps. En témoigne l'édition, pour la première fois, d'un *Guinness Book of Business Records*.

L'encyclopédie du superlatif joue la carte du monde des affaires. La grève la plus longue de l'histoire ? Celle des garçons-coiffeurs de Copenhague qui s'est terminée en 1961 après avoir duré trente-trois ans. Le plus gros pont d'or accordé à un employé ? Les 53,8 millions de dollars (environ 270 millions de francs aujourd'hui) payés en 1989 à Ross Johnson lors de son départ de la compagnie RJR Nabisco. Le plus vieux krach de mémoire d'épargnant ? Celui de la tulipe hollandaise en 1630. La plus retentissante banqueroute de société ? Texaco, placée momentanément sous administration judiciaire en 1987 en raison de son différend avec Pennzoil. Directeur général de Travelers Inc, Sanford Weill est le patron le mieux payé de la planète avec un traitement total annuel de 45,6 millions de dollars.

Plus de 16 000 records recensés et quelque 250 000 données chiffrées... Le *Guinness* offre toutes les facettes de l'industrie, du commerce et de la finance. D'un côté, les valeurs sûres, comme le plus gros opérateur pétrolier offshore (la Shell), la plus grande usine (le site de Boeing à Everett, dans l'Etat de Washington, soit 27 millions de mètres carrés) ou la marque la plus connue sur les cinq continents (Coca-Cola). De l'autre, les surprises : la publicité télévisée la plus onéreuse – Apple Macintosh a payé 1,6 million de dollars pour un seul passage sur le petit écran –, la ville la plus chère pour la location de bureaux – Bombay –, le sigle commercial le plus long, dix-sept lettres – celui du syndicat américain des terrassiers et ouvriers du marbre, connu sous l'appellation LAMSSPRSTMSHMMTWH.

« Le monde des énormités et celui du business moderne sont inséparables. Il s'agit d'un secteur excitant, dynamique et souvent controversé », explique l'auteur de l'ouvrage, Tom Cannon. Le directeur de la Manchester Business School se déclare impressionné par le bien-fondé de certaines superstitions financières. A ses yeux, l'incroyable série noire de krachs boursiers survenus en octobre au cours de l'histoire justifie le fameux dicton *« Vendez en septembre ! »*. Rien d'étonnant qu'au hit-parade, l'Amérique détienne une très grande part des records mondiaux, suivie par le Japon et l'Espagne, la Grande-Bretagne et la France étant ex æquo. L'Hexagone ne brille que dans un seul classement, celui des plus anciennes entreprises, en obtenant trois mentions : les vignerons Clerget-Buffet et Fils, Raoul Clerget et fils, et le moulin à papier Richard de Bas, fondés respectivement en 1270 et en 1326.

Si rien n'échappe au *Guinness*, ni les scandales de l'argent ni les prouesses de ses seigneurs, l'avocat américain auteur de la phrase la plus chère de l'histoire – *« Je crois qu'un accord est conclu »* –, qui avait coûté à la compagnie qu'il représentait plus de 300 millions de dollars en dommages et intérêts après l'échec des négociations, n'a pu accéder à la célébrité. Superstitieux, les conseillers juridiques de la maison d'édition londonienne ont jugé bon de le faire passer par pertes et profits.

Marc Roche

Cinq pages « placements »

NOS CHRONIQUES hebdomadaires consacrées aux placements financiers sont portées cette semaine à cinq pages spéciales. Elles s'ouvrent par une enquête sur le redressement du marché de l'art. Après plusieurs années de marasme, les ventes s'accroissent chez Sotheby's (Londres) et Christie's (New York), mais la France demeure à l'écart de ce mouvement de reprise. Deux pages sont consacrées à l'épargne salariale sous ses trois formes : participation, intéressement et plan d'épargne d'entreprise. Le lecteur retrouvera les chroniques habituelles sur l'évolution, heurtée cette semaine, des marchés boursiers et financiers des grandes places.

Lire pages 16 à 20

Privatisations : la fin des tabous

LE MOUVEMENT de privatisation, qui a pris son essor et construit sa doctrine en 1979 en Grande-Bretagne, sous le gouvernement de Margaret Thatcher, continue de faire des adeptes. La France vient de mettre successivement en piste les AGF, Renault, Thomson, la Snecma. Le Brésil a l'ambition de vendre plus de 100 milliards de francs d'actifs d'ici à 1998. A peine installé, le nouveau gouvernement espagnol a annoncé un programme ambitieux de cessions. Quant à la Grande-Bretagne, elle boucle son programme avec le lancement de la vente de ses centrales nucléaires, juste après avoir réalisé celle du rail.

Cette recette du « thatchérisme » s'est ainsi répandue sur toute la surface du globe, gagnant la France dès 1986, l'Italie, l'Allemagne, l'Amérique latine, l'Europe de l'Est et l'Asie dans les années 90. Bien qu'elle n'ait plus les charmes des premiers temps et qu'elle ait connu quelques vicissitudes – les performances boursières des privatisées ne sont pas toujours au rendez-vous –, son succès ne se dément donc pas aujourd'hui.

Ceux qui voudraient voir dans ce recours, quasi universel, aux privatisations une quelconque victoire politique en seraient pour leurs frais. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur les États et la réussite de la gestion publique – pour paradoxal que cela puisse paraître – sont en réalité à la source de ce succès.

A ses débuts, le retour au privé des entreprises publiques s'est paré des atours de l'idéologie : il fallait que l'État recule. Moins la puissance publique interviendrait, affirmaient les libéraux, mieux l'économie se porterait. Au moment où la France baignait en plein capitalisme d'État, la droite, alors dans l'opposition, ne tarissait pas d'éloges sur les cessions pratiquées par Margaret Thatcher. Le programme de privatisation, lancé en 1986 par le gouvernement Balladur, fut donc aussi partisan que l'avaient été les nationalisations socialistes en 1982.

Claire Blandin

Lire la suite page 14

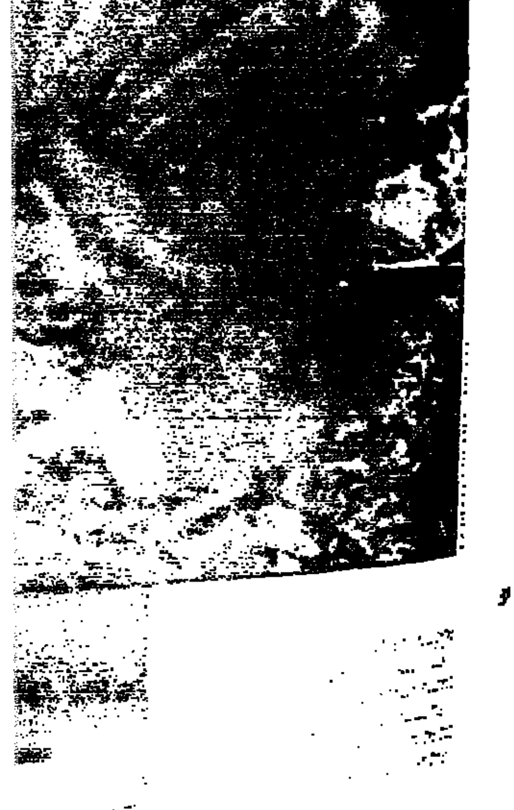
La terre battue apprivoisée



PETE SAMPRAS

ROLAND-GARROS. Le public n'a pas pardonné à Mary Pierce, vendredi 31 mai, une défaite en forme de trahison. Des sifflets ont accompagné la finaliste de 1994 vers la sortie. En revanche, Pete Sampras a achevé de conquérir les cœurs parisiens en apprivoisant avec classe et modestie la terre battue d'Auteuil. Vainqueur de son compatriote Todd Martin, l'Américain se place désormais parmi les favoris.

Lire page 21





ISRAËL La commission centrale des élections a annoncé, vendredi 31 mai, les résultats définitifs – mais non encore officiels, sous réserve d'ultimes vérifications – des élections générales de mercredi, en indiquant que Benyamin Nétanyahou, président du Likoud, qui briguait le poste de premier ministre, l'avait emporté sur Shimon Pérès, son adversaire travailliste, et chef du gouvernement sortant, par 1 501 023 voix (50,4 %) contre 1 471 566 (49,5 %). ● M. NÉTANYAHOU a quarante-cinq jours devant lui, à partir de la publication des résultats au *Journal officiel*, pour former son gouvernement. Les tractations vont néanmoins bon train entre les différents alliés du Likoud, notamment les partis religieux et la formation « russe » de Nathan Sharansky, qui l'aideront à composer sans difficultés la nouvelle majorité. ● LES RÉACTIONS des pays étrangers, notamment américaines, françaises et européennes, sont placées sous le signe de la prudence.

Engagement de principe de M. Nétanyahou en faveur du processus de paix

Elu avec 50,4 % des suffrages, le nouveau premier ministre dispose de quarante-cinq jours pour former un cabinet de coalition qui devrait rassembler sans difficultés la droite nationaliste et les partis religieux et « russe »

JÉRUSALEM
de notre correspondant

A Paris, comme à Washington et à Londres, on ressort la bonne vieille méthode Coué. « *Mais si, le processus de paix israélo-arabe va continuer. Il y aura peut-être un petit ralentissement au début, c'est normal. Mais le nouveau gouvernement n'a pas le choix, il reprendra le dialogue, vous verrez.* » N'est-ce pas ce que promet « Bibi » Nétanyahou, le nouvel élu ? « Bibi » l'a dit. Pendant la campagne électorale un peu, et depuis sa victoire, deux fois déjà. « *Je suis pour la continuation du processus de paix avec la sécurité. Je ne reviendrai pas sur les faits accomplis par les accords d'Oslo.* »

Les Américains veulent y croire. James Baker, l'ancien secrétaire d'Etat de George Bush, a certes considéré, vendredi 31 mai, que « *les résultats des élections constituent un sérieux revers pour le processus de paix* », mais lui, qui avait en son temps interdit l'accès du département d'Etat à M. Nétanyahou, parce que celui-ci avait tenu des propos jugés insultants pour l'administration Bush, est un républicain.

Bill Clinton, le démocrate, l'ami fidèle d'Israël, a beaucoup trop investi de sa crédibilité internationale dans ce fameux processus pour ne pas se battre, au moins un peu en coulisses, afin de le maintenir en vie.



Mais, contrairement aux espoirs palestiniens énoncés par Hanane Achraoui, ancienne porte-parole de l'OLP aux négociations de paix, il ne faut probablement pas trop compter sur la pression américaine pour faire plier « Bibi ».

Le nouveau premier ministre n'est pas l'opportuniste sans idéologie, ni colonne vertébrale que ses alliés ont habilement tenté de présenter pour rassurer l'électorat, et que les travaillistes ont commis l'insondable bévue de sous-estimer. « Bibi » sait bien que, quoi qu'il en dise, le processus d'Oslo a apporté d'extraordinaires avantages à l'Etat juif. Il sait qu'un bon tiers des 20 % de croissance engrangés par Israël, ces trois dernières années, furent la conséquence directe de l'ouverture politique engagée par Itzhak Rabin et Shimon Pérès à l'endroit des Arabes. « Bibi » sait que les grands marchés d'Asie ne se seraient jamais ouverts aux produits made in Israël sans l'accord d'Oslo.

M. Nétanyahou sait que, jamais, dans sa brève histoire, Israël n'a reçu autant d'investissements étrangers que depuis la poignée de main Rabin-Arafat du 13 septembre 1993. Il a sans doute vu qu'en dépit de son programme économique ultralibéral sa victoire a provoqué une baisse immédiate de quatre points à la Bourse de Tel Aviv. Il a lu les commentaires des milieux économiques, alarmés par la perspective d'un repli politique sous sa conduite. Israël n'avait qu'une quarantaine de représentations à l'étranger en 1991, il en a aujourd'hui plus de 140. Et nul doute qu'il tiendra à les conserver.

LA FORMULE DE MADRID

M. Nétanyahou est un faucon intelligent et patriote. Il annoncera la continuation du processus de paix autant de fois que nécessaire à l'intérêt bien compris de son pays, et il le fera de manière convaincante car c'est un excellent professionnel de la communication. Pour la substance des rencontres à venir, c'est une autre affaire. Il y a deux ans, à l'occasion de son départ en retraite, Itzhak Shamir, le vieux nationaliste battu par Rabin, en juin 1992, a vendu la mèche. Si, sous la ferme pression de M. Baker, il avait accepté, en octobre 1991, à Madrid, le premier face-à-face d'importance avec les voisins arabes d'Israël, il n'entendait pas pour autant aboutir. « *L'intention*, avoua-t-il, *était de faire traîner les négociations plusieurs années, dix s'il le fallait, de manière à nous permettre, pendant ce temps, d'amener des dizaines de milliers de juifs supplémentaires dans les colonies de Gaza et de Judée-Samarie* (Cisjordanie occupée), *pour rendre la situation sur le terrain irréversible.* »

Alors vice-ministre des affaires étrangères et porte-parole de M. Shamir, « Bibi », qui était l'un de ses préférés, ne pouvait pas ignorer les vraies intentions du premier ministre. Revenus au pouvoir après onze ans d'opposition, les travaillistes s'aperçurent très vite que la formule de Madrid ne pouvait pas aboutir à une avancée sérieuse de la paix. Convaincu qu'il existait, après la chute de l'URSS et la guerre du Golfe, une « *fenêtre unique d'opportunité* » de faire la paix au meilleur prix pour Israël, convaincu aussi que, si rien n'était fait, l'éventualité d'une nouvelle guerre avec la Syrie n'était pas à prendre à la légère, Rabin, incité par M. Pérès, ouvrit le processus d'Oslo qui a donné les résultats que l'on sait. Aujourd'hui, tout en réitérant sa « *volonté de paix* », M. Nétanyahou veut en revenir au cadre défini à Madrid. Pour négocier quoi et avec quels partenaires ? Mystère. La Syrie a déjà refusé et, selon le numéro trois de l'OLP, Ahmed Koreï, alias Abou Alaa, les Palestiniens non seulement « *n'accepteront aucune rétractation des accords conclus* », mais trouvent « *idiot de la part du Likoud de vouloir revoir les engagements d'Oslo* ».

Le processus d'Oslo a déjà du plomb dans l'aile. En trois déclarations qui n'ont, compte tenu de l'état des forces parlementaires et du pesant entourage immédiat du nouveau premier ministre, aucune chance d'être abandonnées, « Bibi » l'a sérieusement endommagé. En violation des accords signés, il n'y aura « *aucune discussion, ni négociation* » avec l'OLP sur le statut définitif de Jérusalem, dont la partie orientale arabe a été conquise par les armes par Israël en 1967. Il n'y aura pas non plus, en dépit des engagements solennels, de redéploiement significatif de Tsahal hors de la ville arabe de Hébron. Ancien et futur ministre, l'ex-général de mauvaise réputation, Rafaël Eytan, a affirmé, jeudi : « *Tous les paragraphes et engagements contenus dans les accords d'Oslo et contraires à ce que nous jugeons être l'intérêt national d'Israël, seront revus et corrigés.* »

Patrice Claude

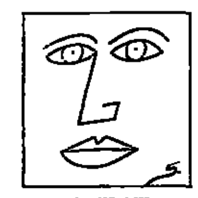
M. Arafat réclame le respect des accords conclus

Sous la direction de son président, Yasser Arafat, le « gouvernement » palestinien a appelé, vendredi 31 mai, le nouveau premier ministre israélien, Benyamin Nétanyahou, à *« continuer le processus de paix et à appliquer les accords conclus »* avec l'OLP par son prédécesseur travailliste, Shimon Pérès. Réuni d'urgence, à Gaza, le « gouvernement » palestinien et le comité exécutif de l'OLP ont aussi réclamé, dans un communiqué, *« la continuation des négociations sur le statut final* [des territoires], *dont l'ordre du jour couvre notamment Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières et les réfugiés, et ce pour parvenir à une paix globale et juste »*. L'Autorité palestinienne a invité les Etats-Unis et la Russie, coparrains du processus de paix au Proche-Orient, ainsi que l'Union européenne et les Nations unies, à *« intensifier les efforts pour le faire avancer »*. – *(AFP.)*

L'avocat obstiné de la sécurité à tout prix

JÉRUSALEM
de notre envoyé spécial

Par un beau jour de 1992, un photographe de l'hebdomadaire *The Jerusalem Report*, qui s'affairait autour du futur premier ministre israélien, se voit demander par un groupe de touristes américains quelle est la personne qu'il mitraille de son objectif. « *Bibi Nétanyahou* », répond-il. La réplique fuse aussitôt : « *Vous voulez dire Bibi Nétanyahou de CNN ?* »



PORTRAIT

C'est aux Etats-Unis que le chef du Likoud – né en 1949, en Israël – a passé les années les plus déterminantes de sa vie. Tout d'abord son adolescence, de 1962 à 1967, lorsqu'il suit son père, disciple du dirigeant sioniste révisionniste, Ze'ev Jabotinsky, dont les convictions politiques lui ont fermé la porte des universités israéliennes.

Benyamin Nétanyahou revient au pays, en 1967, pour y faire son service militaire dans une unité d'élite, les Sayeret Matcal. En 1968, il fait partie du commando qui détruit treize avions stationnés sur l'aéroport de Beyrouth. Quatre ans plus tard, on le retrouve dans l'équipe qui délivre les passagers d'un avion détourné de la Sabena. Après cinq ans sous les drapeaux, il rejoint les Etats-Unis et obtient un diplôme en administration des affaires au prestigieux Massachusetts Institute of Technology (MIT). Il décide alors de donner à son nom une tournure plus américaine : Ben Nitay.

Le 4 juillet 1976, son frère aîné, Yonathan, qui sert dans l'unité d'élite israélienne qu'il a fréquentée en son temps, est tué à Entebbe, en Ouganda, lors d'une opération de sauvetage d'un Boeing d'Air France piraté. Pour longtemps, le nom de Nétanyahou jouira d'une place particulière dans l'imagerie d'Epinal de l'héroïsme israélien. Ce drame inspire au futur chef du Likoud un livre, *Comment l'Ouest peut gagner face au terrorisme.*

REVERS

Après un premier mariage – et un premier enfant –, M. Nétanyahou retourne une nouvelle fois en Israël, où il travaille dans le commerce. Un vieil ami de la famille le tire de son ennui : Moshe Arens, son futur mentor, lui propose de devenir son bras droit à Washington, où il vient d'être nommé ambassadeur. Les deux hommes auront à plaider la cause d'Israël lors de l'invasion du Liban, en 1982, dans laquelle l'Etat juif écorne son image. Ambassadeur pendant quatre ans à l'ONU, M. Nétanyahou prépare alors son entrée en politique. Elu député à la Knesset, en 1988, vice-ministre des affaires étrangères, il est mis dans tous les secrets du cabinet d'Itzhak Shamir. En 1991, il est tout naturellement le porte-parole de la délégation israélienne à la conférence de Madrid.

Après la défaite du camp nationaliste, en 1992, il prépare méticuleusement sa prise du pouvoir au sein du Likoud. Sa campagne à l'américaine menace ruine, quand une nouvelle fredaine – il s'est remarié pour la troisième fois, un an auparavant – est utilisée par ses adversaires. Acculé, M. Nétanyahou fait front avec, à ses côtés, sa troisième épouse, Sara, dont il a eu un deuxième enfant. Le scandale ne l'empêche pas de l'emporter, en mars 1993, et sa capacité à restaurer les finances défaillantes du parti l'impose définitivement.

La voie vers le pouvoir est libre mais un nouveau cahot de l'Histoire, la grande cette fois-ci, va l'affaiblir. Accusé d'avoir soufflé sur le feu de la haine qui emporte le premier ministre Rabin, assassiné le 4 novembre 1995, il est mis provisoirement au ban de l'opinion. Les attentats-suicides de février et de mars ne tarderont cependant pas à redonner du crédit à un discours souvent agressif vis-à-vis des « *faiseurs de paix* » travaillistes.

S'il reconnaît la validité des accords d'Oslo au cours de la campagne pour lisser son image internationale, il ne cède pas sur l'essentiel dans ses slogans : la sécurité à tout prix. Prêt à tout pour réussir, il l'emporte sur le fil, à force d'obstination.

G. P.

Les pays étrangers espèrent « continuer à travailler » avec la nouvelle équipe

● **Le président américain**, Bill Clinton, a téléphoné, vendredi 31 mai, à Benyamin Nétanyahou et l'a invité à se rendre à Washington. Le nouveau premier ministre israélien a répondu qu'il se rendrait aux Etats-Unis dès qu'il aurait formé son gouvernement. « *Le président a exprimé sa volonté de continuer à travailler avec le gouvernement israélien et tous ceux* [qui] *dans la région soutiennent la paix, pour arriver à une paix totale entre Arabes et Israéliens* », a indiqué un communiqué de la Maison Blanche. De son côté, le secrétaire d'Etat, Warren Christopher, a indiqué que Washington avait adressé « *des télégrammes à toutes les capitales arabes* (...) *leur demandant de ne pas préjuger du nouveau gouvernement* » israélien, auprès duquel les Etats-Unis « *insisterons* (...) *en termes généraux pour qu'ils respectent les engagements* » pris entre Israël et les Palestiniens, a ajouté le secrétaire d'Etat.

● **Le président français**, Jacques Chirac, lors d'une conférence de presse réunie vendredi, à Quimper, dans le Finistère, a « *d'abord* » voulu « *rendre hommage à Shimon Pérès et à l'action admirable et courageuse qu'il a conduite pour instaurer la paix au Proche-Orient* ». Il y a « *naturellement* » associé « *Itzhak Rabin, auprès duquel il a conduit cette action* ». « *Je salue bien entendu amicalement Benyamin Nétanyahou, le nouveau premier ministre, que je connais* », a ajouté le chef de l'Etat, qui souhaite que « *le nouveau premier ministre et le nouveau gouvernement* (...) *poursuivent le processus de paix pour que l'on puisse arriver dans les meilleurs délais à la fois à une solution sur le statut final des territoires* [palestiniens] *et pour la paix, d'une part avec la Syrie, et d'autre part avec le Liban* ». M. Chirac s'est dit « *pas du tout inquiet sur la volonté des hommes de paix en Israël* ».

● **L'Union européenne** (UE) s'est déclarée « *convaincue que le nouveau gouvernement* [israélien], *conscient des attentes de la communauté internationale, voudra continuer à parcourir la voie de la paix courageusement empruntée, pour mettre fin aux tensions qui caractérisent encore le Proche-Orient* ». En sa qualité de présidente en exercice de l'UE, l'Italie a confirmé, dans un communiqué publié vendredi à Rome, « *l'engagement concret et durable* [des Quinze] *à soutenir le processus de paix, unique et irréversible voie pour assurer le développement, prospérité et sécurité pour tous les peuples de la région* ».

● **Le premier ministre libanais**, Rafic Hariri, selon notre correspondant à Beyrouth, Lucien George, s'est borné à déclarer que son gouvernement « *traitera avec M. Nétanyahou* (...) *en fonction de ses positions et de ses choix* ». Le ministre des affaires étrangères, Farès Boueiz, a exprimé l'espoir que M. Nétanyahou « *premier ministre sera différent du candidat* » Nétanyahou.

Les tractations vont bon train pour la formation du gouvernement

JÉRUSALEM
de notre envoyé spécial

La directrice de la commission centrale des élections a mis fin à une longue attente, vendredi 31 mai, dans l'après-midi, avant le début du shabbat, en proclamant les résultats non encore officiels des élections générales de mercredi, des vérifications devant encore être faites dans certains bureaux de vote. Elle a néanmoins libéré le camp nationaliste de ses ultimes craintes en indiquant que Benyamin Nétanyahou était arrivé en tête avec 1 501 023 voix (50,4 %), contre 1 471 566 (49,5 %) à son rival travailliste, Shimon Pérès.

Le premier ministre sortant, battu de moins de 30 000 voix, a aussitôt reconnu sa défaite et félicité publiquement son adversaire en l'assurant que le passage de témoin entre son gouvernement et celui de M. Nétanyahou se fera dans de bonnes conditions. Alors que le vainqueur allait prier, vendredi, au Mur des lamentations, M. Pérès a commenté sa défaite en déclarant que « *cela n'a pas d'importance* » et qu'il se battra pour la paix « *partout où il se trouvera* ».

M. Pérès avait eu le temps de se préparer à cette dernière obligation. Distancé de 20 000 voix à l'issue du dépouillement général, il savait qu'il ne pouvait placer guère d'espoir dans les 140 000 bulletins déposés dans des urnes spéciales par les soldats et les militaires de carrière. En 1992, déjà, et malgré le prestige de l'ancien chef de guerre travailliste Itzhak Rabin, ces suffrages comptés à part avaient assuré au camp de la droite un gain supplémentaire que l'un de ses partis, le Tsomet, avait converti en un siège de député. Cette fois encore, les hommes en uniforme se sont détournés des travaillistes.

RÈGLEMENTS DE COMPTES

Les résultats définitifs pour la Knesset n'apportent pas de bouleversements par rapport aux estimations données dès mercredi. Avec 34 députés, les travaillistes arrivent en tête, devant le Likoud (32), le Chass, ultra-orthodoxe (10), le Meretz, de gauche (9), le Parti national religieux (9) et le parti « russe » de Nathan Sharanski (7). Les petites formations se partagent les sièges restants : 5 pour les communistes, 4 pour le Judaïsme uni de la Torah-Agoudat Israël, ultra-orthodoxe, 4 pour la Troisième Voie, 4 pour les Arabes unis, et 2 pour le Moledet, de droite. Le poids des religieux, qui avaient déjà – pour le PNR comme pour Agoudat Israël – pris fait et cause pour M. Nétanyahou, ajouté à celui des députés « russes », devrait permettre à M. Nétanyahou de se forger rapidement une majorité.

Alors que, pour composer son équipe, M. Nétanyahou dispose, selon la Loi fondamentale, de 45 jours après la publication des résultats au *Journal officiel* – ce qui sera fait la semaine prochaine –, les tractations continuent d'aller bon train, malgré le shabbat, parmi les alliés du nouveau premier ministre. Compte tenu de la tonalité sécuritaire de la campagne, le poste de ministre de la défense focalise pour le moment l'attention. Deux noms de membres du Likoud sont avancés, celui d'Itzhak Mordechaï, ancien commandant de la région sud pendant l'Intifada, et celui de Dan Méridor, membre de la précédente Knesset. Comparé à l'ancien général, entré en politique pour « *éviter toute concession territoriale susceptible de mettre en danger Israël* », M. Méridor pourrait passer, aux yeux de l'opinion internationale, pour un modéré.

Dans le camp des perdants, enfin, le temps des règlements de comptes semble être venu, et le ministre des affaires étrangères de l'équipe sortante, Ehud Barak, n'a pas tardé à mettre ouvertement en cause le choix du directeur de campagne de M. Pérès, Haïm Ramon, lui reprochant de ne pas avoir utilisé massivement l'assassinat de Rabin, ce qu'avait déploré sa veuve, Léah Rabin, dès l'annonce de la probable victoire de M. Nétanyahou.

Gilles Paris



L'élection présidentielle au Tchad a été essentiellement organisée par la France

Quatorze candidats se présentent contre le chef de l'Etat, Idriss Deby

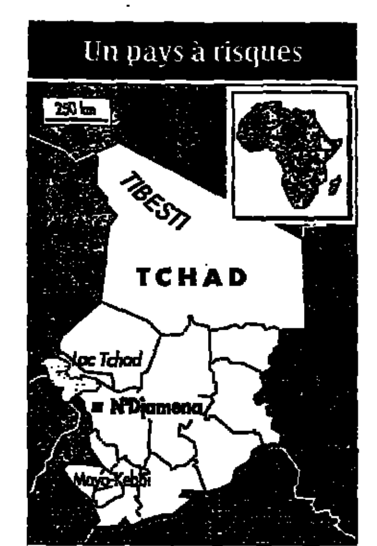
Pour la première fois, les Tchadiens devaient élire, dimanche 2 juin, leur président au suffrage universel. Arrivé au pouvoir par les armes, il y a cinq ans, le chef de l'Etat, Idriss Deby, qui semble favori, l'opposition se présentant en ordre dispersé (14 candidats), n'est pas certain d'éviter un second tour. Dans ce pays divisé, les Français ont dû beaucoup insister pour obtenir une transition démocratique et assurent pour l'essentiel l'organisation du scrutin.

N'DJAMENA
de notre envoyé spécial

Les rues poussiéreuses de N'Djamena, la capitale, ont retrouvé le calme après les processions de camions, chargés de partisans vociférant dans les porte-voix. La campagne électorale s'est arrêtée quatre jours avant le scrutin présidentiel du dimanche 2 juin. Tout le monde – les partisans du président sortant, Idriss Deby, comme ceux des quatorze candidats qui l'affronteront – convient que la campagne n'a été marquée par aucun incident grave, ce qui n'allait pas de soi dans un pays où les choix politiques se sont plus souvent décidés sur les champs de bataille que dans les isoloirs.

Mais ce scrutin reste chargé de risques. Il a été organisé plus de cinq ans après l'entrée à N'Djamena, le 1er décembre 1990, du colonel Idriss Deby – aujourd'hui général de corps d'armée –, qui avait chassé Hissène Habré avec l'aval de la France. Depuis lors, le pays est allé de déboires économiques en conflits avec les institutions financières internationales, pendant que la classe politique locale poussait, chaque jour un peu plus loin, les possibilités du multipartisme, semblant faire sien le slogan : *« Un homme, un parti politique. »* Il a fallu finalement que Paris pèse de tout son poids et assume la quasi-totalité des coûts pour que le président se résolve à mener à bien un processus décidé depuis plus de deux ans, et que l'opposition s'y rallie.

Dans un pays grand comme deux fois et demie la France, sans routes, ce sont les avions du dispositif militaire français, « Epervier », mis en place pour contrer la menace libyenne, qui assurent le transport du matériel électoral et la centralisation



des résultats. Paris a en outre pris en charge l'impression des bulletins et des affiches, ainsi que l'équipement des bureaux de vote. Dans un pays sans électricité, 5 700 lampes-tempête ont été fournies. Le coût total de l'assistance française aux scrutins référendaire et présidentiel est de 8,75 millions de francs.

Quatorze hommes politiques, un par préfecture dans le pays, plaisante-t-on à N'Djamena, même si le compte ne tombe pas tout à fait juste, se sont portés candidats. Tous les hommes politiques qui disposaient d'un peu d'argent et d'une base locale se sont présentés, convaincus que M. Deby ne pourrait l'emporter lors d'une élection transparente.

Les résultats du référendum constitutionnel du 31 mars leur donnent quelque espoir. Certes le texte défendu par la présidence l'a emporté, mais M. Deby a eu besoin de l'appui de quelques-uns de ses concurrents d'aujourd'hui, dont le maire de N'Djamena, Lol Mahamat Choua, souvent présenté comme l'un de ses adversaires possibles au second tour. D'autre part, les résultats, partiellement contestés par l'opposition, ont montré que la cassure entre le Nord musulman, dont est issu M. Deby, et le Sud chrétien et animiste demeurait.

Les provinces méridionales ont voté « non », alors que certaines avaient été l'objet de toutes les attentions du pouvoir. A la direction du Mouvement patriotique du salut (MPS), on confesse une certaine déception après le mauvais score du « oui » dans le Mayo Kebbi, à la frontière avec le Cameroun. Pour redresser la barre, M. Deby a mené une campagne de « proximité ». Il s'est rendu dans les quatorze préfectures du pays, se portant garant de la stabilité du Tchad, et laissant un peu en retrait le MPS, dont personne n'a oublié les origines militaires.

PROTESTATION DE L'OPPOSITION

Le parti s'est fondu dans un Front républicain, dont l'emblème est une houe, alors que celui du MPS associait à cet instrument le kalachnikov. Le président disposait de moyens matériels importants. Il a laissé derrière lui force tee-shirts et casquettes, et, selon ses adversaires, a fait preuve d'une grande libéralité financière, utilisant en outre tout l'appareil de l'Etat : véhicules, transmissions et médias.

Diplomates et observateurs internationaux estiment généralement que ces efforts ne seront pas suffisants pour garantir une élection dès le premier tour, à moins de recourir à la fraude. La France a d'ores et déjà retenu de la place, le 11 juin, sur un vol Paris-N'Djamena, pour acheminer les bulletins du second tour, qui aurait lieu le 23. Mais l'opposition est moins confiante. Elle dénonce vigoureusement le mode d'organisation du vote des Tchadiens à l'étranger, notamment des 220 000 qui vivent au Soudan. Autre sujet d'inquiétude : la fiabilité du réseau de communications de l'armée tchadienne, qui doit envoyer les résultats à la commission électorale nationale indépendante, organisme dont l'impartialité est régulièrement remise en question par les adversaires de M. Deby. Reste que les 200 observateurs internationaux et tchadiens ne suffiront pas à surveiller 6 600 bureaux de vote.

M. Deby a affirmé qu'en cas d'échec il s'en irait *« avec élégance »*. A ses interlocuteurs étrangers, il a expliqué qu'il était encore jeune (42 ans) et qu'une défaite ne mettrait pas fin à sa carrière. Mais, comme le remarque l'un de ces interlocuteurs, *« ses proches, eux, n'ont pas la même logique, ils ne veulent le pouvoir que pour en profiter matériellement, ce qu'ils ont fait ces dernières années ; pour eux, la défaite signifie la pauvreté »*. Cette garde rapprochée est composée de fidèles de son clan Zagawa, originaire comme lui de la frontière soudano-tchadienne, qui l'ont accompagné lors de son aventure militaire. Sera-t-elle sensible aux menaces de la communauté internationale, et plus particulièrement de la France, qui pourrait couper l'aide si la fraude venait à altérer les résultats ?

Thomas Sotinel

Le « parti blanc » sud-africain conforte ses positions au Cap

JOHANNESBURG
correspondance

Le Parti national (NP) de Frederik De Klerk a remporté les élections municipales organisées, mercredi 29 mai, dans son bastion de la région du Cap Occidental. Il renforce ainsi sa domination dans cette province, la seule passée sous son contrôle à l'issue du premier scrutin multiracial d'avril 1994. Selon les résultats publiés vendredi, le NP a obtenu la majorité des sièges dans l'agglomération du Cap, la troisième du pays avec 3 millions d'habitants, ainsi que la totalité des conseils ruraux en jeu cette semaine. Le reste de la province avait voté, le 1er novembre 1995, comme la presque totalité du pays. Le scrutin avait été repoussé au Cap et dans certaines zones rurales en raison de désaccords sur la délimitation de plusieurs circonscriptions.

Le NP a ainsi passé avec succès son premier test électoral en tant que parti d'opposition, après l'annonce de son retrait, il y a trois semaines, du gouvernement d'union nationale dominé par le Congrès national africain (ANC) du président Nelson Mandela.

LE VOTE MÉTIS

Sous l'impulsion de M. De Klerk, le principal parti de la minorité blanche avait pris cette décision estimant que sa présence dans le gouvernement lui avait fait perdre une partie de son électorat traditionnel, raisonnement fondé sur les résultats du scrutin de novembre qui avait montré un effritement de celui-ci.

Le départ du gouvernement avait suscité un vif débat au sein du parti. Pik Botha, figure du NP et inamovible ministre des affaires étrangères au temps de l'apartheid, avait fait connaître son désaccord avant d'annoncer sa retraite politique. Le vote dans les quartiers blancs du Cap semble avoir donné raison à M. De Klerk et devrait conforter sa position dans le parti. Grâce à un discours très offensif à l'égard de l'ANC, le NP a reconquis des voix dans ces quartiers, au détriment de son concurrent dans l'opposition, le Parti démocratique de Tony Leon ; cette formation, comme les autres petits partis, a souffert de la bipolarisation du scrutin entre l'ANC et le NP.

L'autre clé du succès du Parti national a été le vote des métis, majoritaires au Cap Occidental. Se considérant plus proches de la minorité blanche que de la communauté noire, les métis avaient massivement porté leurs suffrages sur le NP en 1994. Leur soutien avait permis au NP de conquérir la province et de se déclarer *« parti multiracial »*. Deux ans plus tard, le renouvellement de ce soutien fournit une indication importante pour l'avenir du NP. La population métisse compte 3,5 millions de personnes. A l'échelle nationale, son vote constitue un apport essentiel pour la crédibilité du NP comme force d'opposition.

L'ANC, qui avait remporté, en novembre, près des deux tiers des votes dans le reste du pays, a amélioré son score dans les zones rurales de la province par rapport au scrutin de 1994. Mais il n'a pas réussi à faire basculer une partie significative de l'électorat métis en sa faveur. M. Mandela avait pourtant payé de sa personne, lors de la campagne électorale, pour convaincre les métis qu'ils étaient, eux aussi, les bénéficiaires de la *« nouvelle Afrique du Sud »*. Mais, apparemment, la majorité de ces derniers se méfient toujours de « la domination noire ».

Frédéric Chambon

Coup de froid sur les relations entre Paris et Téhéran ?

DENIS BAUCHARD, directeur du département Afrique du Nord-Moyen-Orient au Quai d'Orsay, a ajourné *in extremis* une visite de travail de deux jours qu'il devait faire, à partir du vendredi 31 mai, en Iran. Officiellement, ce report a été justifié par *« des raisons de calendrier »*, mais il serait davantage lié à l'affaire de l'assassinat d'un opposant iranien, Rezda Mazlouman, découvert mort, mardi, dans son appartement de Créteil, dans le Val-de-Marne. En attendant sinon les résultats, du moins les orientations de l'enquête, Paris, dans le doute, a préféré s'abstenir.

Considéré comme *« un témoin plus qu'important »* dans cet assassinat, un commerçant iranien, Harmad Jayhooni, a été interpellé, jeudi, à Bonn, sur la base d'une commission rogatoire internationale, délivrée par le juge d'instruction français, Jean-Louis Bruguière. Manouchehr Ganji, qui dirige l'Organisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour l'Iran, et qui est un farouche opposant au régime iranien, a d'ores et déjà accusé les services de renseignements iraniens d'avoir commandité le meurtre. L'ambassade d'Iran à Paris a pris les devants en démentant *« une implication iranienne dans l'assassinat »*.

Ancien professeur de droit à l'université de Téhéran, Rezda Mazlouman avait occupé le poste de vice-ministre de l'éducation dans le gouvernement du dernier premier ministre du chah, Chapour Bakhtiar – assassiné, en août 1991, près de Paris –, avant de s'exiler, en 1979, à Paris après la révolution islamique. Selon certaines informations, il s'était récemment rapproché de M. Ganji. Toutefois, selon une bonne source, la principale activité de Mazlouman, était de diriger une publication, *La Lettre des libertés*, d'un anti-islamisme primaire, dans laquelle les critiques du régime iranien le disputaient aux caricatures provocatrices. Son épouse, qui continuait de vivre en Iran, où elle n'a jamais été inquiétée, venait régulièrement en France.

Le plus troublant, ce sont les circonstances dans lesquelles son meurtre a été commis et qui portent en quelque sorte une signature. Selon les informations dont disposent les enquêteurs français, le prévenu se serait introduit dans l'entourage de la victime de manière à gagner sa confiance. Or les assassinats de cinq dirigeants de l'opposition au moins ont été perpétrés selon le même scénario. En juillet 1989, Abdol Rahman Ghassemlou, Abdollah Ghaderi du Parti démocratique du Kurdistan et un de leurs amis, Fazel Rassoul, avaient été retrouvés assassinés dans un appartement de Vienne où ils menaient des pourparlers secrets avec des émissaires du régime iranien. Chapour Bakhtiar et Sorouche Katibé ont été retrouvés morts dans la maison du premier, pourtant placée sous haute surveillance policière.

La justice française a blanchi l'Iran dans le meurtre de Bakhtiar. L'enquête de la police autrichienne sur le meurtre des dirigeants kurdes n'a jamais officiellement abouti. En revanche, la justice allemande a lancé, le 15 mars, un mandat d'arrêt contre Ali Fallahian, ministre iranien des renseignements, soupçonné d'avoir commandité un attentat, en 1992, contre quatre autres dirigeants de l'opposition kurde dans un restaurant de Berlin.

Autre élément troublant dans l'affaire Mazlouman : son meurtre a précédé de quarante-huit heures à peine une tentative d'assassinat d'un autre opposant iranien, à Beyrouth, cette fois-ci. Abdel Wahab Zaghi a été blessé par balle par un inconnu, dans la banlieue sud chiite de la capitale libanaise. Il a refusé d'être pris en charge par l'ambassade d'Iran.

Mouna Naïm

Troubles dans le Xinjiang chinois

URUMQI. Des combats de rue viennent de se dérouler dans plusieurs villes du Xinjiang (Turkestan chinois) entre indépendantistes ouïgours et forces chinoises, qui ont procédé depuis un mois à 5 000 arrestations, selon un responsable ouïgour exilé en Asie centrale ex-soviétique. Dépêchés par Pékin depuis la ville de Lanzhou (province du Gansu), plusieurs contingents des forces armées participent à cette répression, a indiqué, vendredi 31 mai, Mouhidin Moukhlissi, porte-parole du Front national uni révolutionnaire (FNUR) du Turkestan oriental, exilé au Kazakhstan et contacté au téléphone depuis Tachkent. Ces arrestations font suite au sommet de Shanghaï du 26 avril à l'occasion duquel les présidents de Chine, Russie, Kazakhstan, Kirghizstan et Tadjikistan avaient signé un traité établissant une zone démilitarisée le long de la frontière entre la Chine et l'ex-URSS. – (*AFP.*)

Les sept trappistes français seront inhumés dans leur monastère en Algérie

TIBÉRIHINE. Les sept religieux français assassinés par le GIA seront inhumés, mardi 4 juin, dans leur monastère de Tibérihine, près de Médéa, a annoncé le père Armand Veilleux, procureur général des moines trappistes. Au cours d'une conférence de presse donnée vendredi 31 mai à Quimper (Finistère), Jacques Chirac a exprimé son *« horreur »* devant un tel assassinat. *« Vous avez pu voir l'unanimité de ceux qui croient en Dieu et de ceux qui n'y croient pas pour condamner une telle barbarie »*, a-t-il déclaré. Enfin, *Al Ansar*, la feuille du GIA, diffusée en Europe, qui avait promis de faire des *« révélations »* sur des *« tractations »* que le groupe islamique aurait menées avec Paris pour la libération des religieux, s'est excusé, vendredi, de ne pouvoir *« honorer sa promesse »*, faute d'informations précises sur ce sujet.

ASIE

■ **BIRMANIE : la junte a libéré** 83 des 260 membres de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), qui avaient été arrêtés la semaine dernière, a annoncé un responsable de l'opposition, vendredi 31 mai, à Rangoun. – (*AFP.*)

■ **INDE : Deve Gowda a prêté serment** devant le président SD. Sharma, samedi 1er juin, à New Dehli, en sa qualité de douzième premier ministre de l'Union indienne. Il succède à Atal Behari Vajpayee, dont le gouvernement nationaliste hindou n'a duré que treize jours. – (*AFP.*)

EUROPE

■ **ALBANIE :** 150 candidats de l'opposition albanaise ont entamé, vendredi 31 mai, une grève de la faim pour obtenir l'annulation des élections législatives du 26 mai. Les Etats-Unis et l'Union européenne se sont déclarés favorables à une *« répétition partielle »* de ces élections controversées. – (*AFP, Reuter*).

■ **RUSSIE/ÉTATS-UNIS : le vice-ministre russe des affaires étrangères,** Gueorgui Mamedov, a confirmé, vendredi 31 mai, qu'il avait conclu la veille un accord avec les Etats-Unis pour mettre fin à une violation russe du traité sur les Forces conventionnelles en Europe (CFE). Cette proposition russo-américaine doit être soumise aux vingt-huit autres Etats signataires du traité CFE. – (*AFP*)

■ **ESPAGNE : la police a arrêté, jeudi 30 mai, à Bilbao une militante** présumée de l'organisation séparatiste basque ETA. Belen Larriechi Lopez est soupçonnée d'être la propriétaire du passeport falsifié que portait Maria Nagore Mugica, une activiste de l'ETA appréhendée, jeudi, à Paris. – (*AFP.*)

■ **ITALIE : le gouvernement de centre-gauche de Romano Prodi** a obtenu, vendredi 31 mai, la confiance de la Chambre des députés. Il a reçu 322 voix pour et 299 contre, soit 11 voix de plus que la majorité requise.– (*AFP.*)

PROCHE-ORIENT

■ **ARABIE SAOUDITE : les autorités ont annoncé,** vendredi 31 mai, que quatre sujets saoudiens ont été exécutés pour avoir organisé en novembre 1995 un attentat à la voiture piégée qui avait fait sept morts, dont cinq Américains. – (*Reuter.*)

AFRIQUE

■ **CENTRAFRIQUE : des détonations ont été entendues à Bangui,** vendredi 31 mai. Selon certaines sources, des soldats auraient tiré en l'air pour mettre fin à une bousculade devant une banque. Selon d'autres, des militaires français auraient détruit des munitions abandonnées. Cet incident a provoqué un grand mouvement de panique dans la ville. – (*AFP.*)

■ **RWANDA : le Tribunal pénal international pour le Rwanda** a entendu, jeudi 30 et vendredi 31 mai, à son siège d'Arusha (Tanzanie), les trois premiers accusés, un chef milicien, un maire et un préfet, qui ont tous trois plaidé *« non coupables »*. Ils sont inculpés de génocide, crimes contre l'humanité, et assassinats. Il s'agissait d'une audience préliminaire. Les procès commenceront en septembre. – (*AFP.*)

ÉCONOMIE

■ **PÉROU : le processus de privatisation** de Petroperu, la principale entreprise publique du pays, a pris un nouveau départ, vendredi 31 mai, avec la vente aux enchères, réclamée par le FMI, de la Pampilla, la plus importante raffinerie de pétrole, et la cession au secteur privé d'un gisement de pétrole. Lorsque le « Comité civique de défense du pétrole et de la souveraineté » a lancé une campagne afin de convoquer un référendum, les parlementaires de la majorité ont bloqué le mécanisme de consultation populaire qu'ils avaient pourtant introduit dans la Constitution de 1993. – (*Corresp.*)

Les négociations de paix en Tchétchénie ont été ajournées

Les indépendantistes ont décidé de ne pas se rendre à la réunion, prévue samedi 1er juin, à la suite des violations du cessez-le-feu par les forces russes

La situation demeurait toujours très tendue, samedi 1er juin en fin de matinée, dans la ville de Chali, au sud de la Tchétchénie. Les forces russes, qui encerclent cette localité de trente mille habitants depuis des semaines, menaçaient de déclencher une *« opération spéciale »* si les combattants indépendantistes ne rendaient pas leurs armes. Vendredi, des affrontements autour de Chali auraient fait plusieurs morts. Mais le cessez-le-feu, annoncé lundi par le président Eltsine, et qui devait entrer en vigueur vendredi soir, n'a visiblement pas été respecté. Par conséquent, les Tchétchènes ont indiqué qu'ils ne participeraient pas aux négociations de paix tant que les combats n'auraient pas cessé autour de Chali. Moscou avait aussi annoncé la publication, samedi, du projet de *« statut de souveraineté limitée »* pour la Tchétchénie.

MOSCOU
de notre correspondant

A peine proclamée, la paix en Tchétchénie, *qui aurait dû contribuer* à faire réélire Boris Eltsine, est menacée. Les négociations prévues pour le samedi 1er juin entre Russes et indépendantistes tchétchènes à Makhatchkala, la capitale du Daghestan, ont été *« reportées » sine die* vendredi, officiellement pour des *« raisons techniques »* mais plus vraisemblablement en raison des agissements des forces russes sur le terrain. *Alors que les opérations* militaires ont été officiellement suspendues, qu'un cessez-le-feu signé lundi au Kremlin devait entrer en vigueur vendredi à minuit, les forces de Moscou ont, vendredi matin, encerclé Chali, petite ville du sud-est de la Tchétchénie où résident beaucoup de responsables indépendantistes. Samedi, des renforts russes sont arrivés devant cette ville de 30 000 habitants où la situation était *« très tendue »*, selon un habitant cité par l'AFP. Des négociateurs tchétchènes se sont rendus au camp russe pour tenter de débloquer la situation.

Le général Vladimir Chamanov, commandant des forces du ministère russe de la défense en Tchétchénie, a exigé vendredi que les combattants indépendantistes présents à Chali rendent leurs armes avant samedi matin, menaçant de lancer une *« opération spéciale »* de confiscation, a rapporté la chaîne indépendante russe *NTV*. Des incidents armés ont opposé, vendredi à Chali, les forces de Moscou à la police locale, pourtant théoriquement « pro-russe ». A la fin de cette opération, l'un des commandants indépendantistes tchétchènes de Chali a été tué lors d'un échange de tirs avec les forces russes. L'accord signé lundi au Kremlin prévoyait la fin de ces pratiques et la libération de tous les prisonniers. Jeudi, les Tchétchènes avaient libéré huit soldats russes en échange de la remise en liberté d'un nombre non précisé de combattants indépendantistes.

> « Allah a donné une chance à la Russie de sortir de ce jeu sale qu'elle mène contre le peuple tchétchène. »

Les événements de Chali menacent de remettre en cause l'ensemble du processus. En annonçant l'ajournement des pourparlers, *dans la soirée de vendredi*, un porte-parole du gouvernement russe a démenti que les incidents de Chali soient la cause du retard. Dans la journée, le porte-parole des indépendantistes, Movladi Oudougov, avait affirmé qu'il n'était *« pas question d'aller négocier »* tant que la situation à Chali ne serait pas éclaircie et que la direction russe ne serait *« pas capable de faire respecter l'accord signé le 27 mai à Moscou qui prévoit que toutes les questions doivent être réglées uniquement par des méthodes politiques »*.

Beaucoup de détails indiquent que, dans l'euphorie qui semble s'être emparée du camp elstinien à l'approche du premier tour de l'élection présidentielle le 16 juin, les autorités russes se sont décidées à « passer en force ». En violation de l'accord conclu avec les indépendantistes prévoyant, selon les négociateurs de l'OSCE, que la question cruciale du statut de la Tchétchénie ne serait pas abordée, Boris Eltsine a annoncé, et publié, un projet qui refuse l'indépendance de la République. *« On peut sérieusement douter que ces négociations mènent à la paix »*, a déclaré, jeudi, Aslan Maskhadov, le chef d'état-major des indépendantistes. *« Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir. Mais nous avons aujourd'hui l'impression que tout cela est une manœuvre électorale* [de Boris Eltsine]. *Nous ne voulons pas être des acteurs de sa campagne »*, a-t-il expliqué.

Boris Eltsine bat les tréteaux en répétant que *« la paix est revenue en Tchétchénie »* et en affirmant que la petite République restera au sein de la Fédération de Russie. Le Kremlin se propose même de signer ce statut de *« souveraineté limitée »* avant le second tour de l'élection présidentielle, avec Dokou Zavgaev, le *« chef de la République »* tchétchène installé par Moscou. Mais les séparatistes tchétchènes n'ont aucunement renoncé à l'indépendance. *« Allah a donné une chance à la Russie de sortir de ce jeu sale qu'elle mène contre le peuple tchétchène. Si la sale politique se poursuit, il faudra renoncer à appliquer ses accords »*, avait déclaré le dirigeant tchétchène, Zelimkhan Ianbardiev.

Le général Viatcheslav Tikhromirov, commandant des forces russes en Tchétchénie, dépité par le cessez-le-feu, avait mis en garde les indépendantistes : *« Ne comptez pas sur nous pour répéter l'erreur de l'an dernier et laisser les rebelles se regrouper et reprendre leur souffle »*.

Impopulaire chef du « parti de la guerre », le ministre russe de la défense, Pavel Gratchev, aurait dû être sacrifié sur l'autel de la paix. La presse russe annonçait, une fois de plus, son renvoi. Il est resté à son poste. Tout en se disant *« prêt à démissionner dans l'intérêt de notre victoire »*, Pavel Gratchev a estimé que Boris Eltsine avait compris qu'il *« ne gagnerait rien en se débarrassant de* [lui] ». Il a même prédit des *« grondements »* dans l'armée s'il était licencié.

Jean-Baptiste Naudet

Radovan Karadzic se serait engagé à signer sa démission

LE CHEF des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, s'est engagé à signer sa démission, a annoncé, samedi 1er juin, à Belgrade, l'agence indépendante yougoslave BETA. Le président de la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) *« a promis de signer un document sur son retrait de cette fonction »*, affirme l'agence, qui se réfère à des sources proches de la direction serbe de Bosnie. Ce document devrait être présenté par le président de Serbie, Slobodan Milosevic, lors de la réunion des présidents croate, Franjo Tudjman, et bosniaque, Alija Izetbegovic, convoquée, dimanche à Genève, par le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher.

D'après BETA, l'accord sur la démission formelle de M. Karadzic a été obtenu lors d'une série d'entretiens que M. Milosevic a eus cette semaine avec des dirigeants de la RS. Ces derniers ont *« difficilement accepté »* cette solution, mais aucune *« autre issue n'a pu être trouvée »*. Le président serbe avait reçu, mardi, Biljana Plavsic, chargée depuis le 18 mai par M. Karadzic de *« le remplacer dans les contacts avec la communauté internationale »*, et M. Momcilo Krajisnik, président du « Parlement ». La direction de la RS *« n'a exigé aucune protection spéciale pour Karadzic »*, mais a *« exclu qu'il soit livré au Tribunal pénal international (TPI) pour les crimes de guerre »*, a indiqué BETA.

C'est, en outre, devant ce même TPI que Drazen Erdemovic, un Croate qui servait dans les forces serbes de Bosnie, a plaidé coupable, vendredi, des charges retenues contre lui. Il avait été mis en accusation par le tribunal pour avoir participé à l'exécution sommaire de centaines de civils musulmans non armés dans la région de Srebrenica en juillet 1995. *« Je plaide coupable »* de crimes contre l'humanité, a déclaré Erdemovic, vingt-quatre ans, qui est la première des cinquante-huit personnes inculpées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à reconnaître sa responsabilité.

« J'étais obligé» de tuer, a déclaré Drazen Erdemovic, la voix étranglée par l'émotion et les larmes aux yeux. *« Si j'avais refusé, j'aurais été tué en même temps que les victimes »*, a-t-il ajouté, affirmant que les Serbes qui l'encadraient l'avaient sommé d'aller s'aligner avec les Musulmans s'il avait pitié d'eux. Le juge a fixé aux 8 et 9 juillet une nouvelle audience. Drazen Erdemovic encourt une peine qui pourrait aller jusqu'à l'emprisonnement à perpétuité.

DÉMENTI FRANÇAIS

Drazen Erdemovic est le premier inculpé à devoir répondre des massacres de Srebrenica pour lesquels les leaders politique et militaire de la Republika Srpska, Radovan Karadzic et le général Ratko Mladic, sont eux-mêmes inculpés de génocide et violations des lois et coutumes de la guerre. Au moins 3 000 personnes, *« et peut-être jusqu'à 8 000 »* personnes ont été massacrées par les Serbes à la suite de la prise de l'enclave musulmane en juillet 1995, selon un rapport de l'ONU.

La polémique concernant les conditions de la chute de Srebrenica a de plus été relancée par la chaîne de télévision britannique Channel 4, et le journal néerlandais *NRC Handelsblad*, qui ont affirmé cette semaine qu'un accord tacite entre Jacques Chirac et Slobodan Milosevic aurait permis aux troupes serbes de Bosnie de s'emparer de Srebrenica, en échange de la libération des quelque 300 « casques bleus » français alors pris en otage. Un porte-parole du Quai d'Orsay a démenti l'existence d'un tel accord en affirmant que Jacques Chirac avait *« très clairement exclu toute idée de marchandage »*. Il a précisé : *« L'accusation selon laquelle le général Janvier* (...) *aurait retardé l'emploi de frappes aériennes pour défendre l'enclave de Srebrenica, à l'instigation du président Chirac, est totalement infondée »*. – *(AFP, Reuter.)*

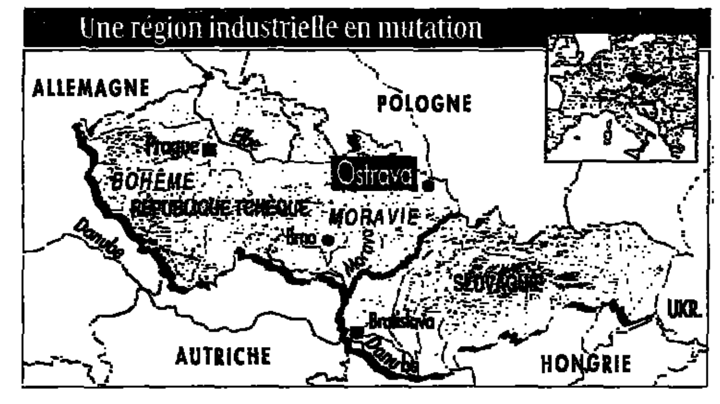
La reconversion libérale du « cœur d'acier » tchèque

Ostrava a abrité le duel électoral entre le premier ministre, Vaclav Klaus, et le chef de l'opposition, Milos Zeman

OSTRAVA
de notre envoyé spécial

Si Prague s'est acquis la réputation de la ville aux cent tours avec ses dizaines d'églises, de beffrois et de tours gothiques, Ostrava fut, au siècle dernier, la ville aux cent cheminées d'usines et aux cent tours de puits de mine. Leur nombre a largement diminué à la veille du vingt et unième siècle, mais leur ancienne présence imprègne encore les murs et l'atmosphère de ce « Longwy tchèque ».

C'est dans cet ancien bassin industriel, jadis la fierté du régime socialiste, que se déroulait l'un des duels électoraux les plus attendus des élections législatives des 31 mai et 1er juin : Vaclav Klaus, premier ministre et chantre du libéralisme, briguait sa réélection dans cette circonscription du nord-est du pays contre Milos Zeman, le chef de l'opposition social-démocrate, qui a le vent en poupe.



Malgré l'intérêt porté à la ville par ces deux poids lourds de la politique tchèque, l'héritage socialiste d'Ostrava est encore bien présent. En ce matin de mai, la brume qui enveloppe l'agglomération a le goût âcre du charbon brûlé. *« C'est la conséquence des émanations des quatre cokeries encore en activité dans la ville »*, admet Petr Vanek, porte-parole du maire d'Ostrava. Pour tenter d'endiguer cette pollution, la mairie vient d'imposer un plan draconien d'« écologisation » de la production de coke, qui s'arrêtera définitivement en 2009. La dernière mine de charbon en exploitation dans la ville a été fermée en 1994 : les quelques tours de puits qui se dressent entre les immeubles et les jardins ne sont plus que l'ombre du passé.

BOULEVERSEMENT

« Ostrava connaît actuellement le plus grand bouleversement de son histoire depuis la découverte du charbon au dix-huitième siècle », affirme Evzen Tosenovsky, le maire libéral d'Ostrava, membre du Parti démocratique civique (ODS) de Vaclav Klaus. L'exploitation des riches gisements souterrains de charbon, dès 1763, a totalement changé la vie de cette région, qui a attiré de toute l'Europe centrale des mineurs puis des ouvriers métallurgistes après l'ouverture des premières fonderies en 1828.Son plan d'urbanisme actuel est le reflet de son développement désordonné, au rythme de l'ouverture de mines et de la construction d'aciéries : Ostrava a ainsi absorbé trente-trois villages au cours de son extension. Aujourd'hui, les puits, les usines et les habitations s'enchevêtrent entre routes et chemins de fer.

« Mais bien qu'il n'y ait plus une mine en activité et que les aciéries aient licencié, Ostrava n'est pas une ville morte », se félicite M. Tosenovsky. Le premier ministre, Vaclav Klaus, député de Moravie du Nord depuis 1992, aime souligner combien le *« cœur d'acier de la République »*, comme l'avaient baptisé les communistes, s'est *« embelli »*. La privatisation du petit commerce et l'initiative privée ont contribué à redonner de la couleur à cette ville habituée au rouge de la brique et au noir du charbon. Et aussi des emplois et de l'espoir à une région à laquelle on prédisait les pires catastrophes en 1990, lors du début de la transformation de l'économie socialiste.

Aujourd'hui, seulement 4,6 % de la population active est au chômage dans cette agglomération de 330 000 habitants. Un miracle ? *« Plus modestement, une combinaison heureuse de plusieurs facteurs économiques et d'une dynamique locale »*, affirme Natasa Rehorova, vice-directrice du bureau du travail.

Même si la fermeture des mines et la restructuration de la sidérurgie ont entraîné la suppression de 40 000 emplois, le « boom » des services et des entreprises privées a permis d'absorber l'essentiel des personnes licenciées. Toutefois, la menace du chômage n'a pas pour autant disparu : *« Le suremploi existe encore dans la plupart des grandes entreprises, qui devront dégraisser dans les prochaines années »*, estime Mme Rehorova.

MYTHES TENACES

Milos Zeman, le chef du Parti social-démocrate, qui est venu se mesurer à Vaclav Klaus directement sur son terrain, espère tirer parti de cette inquiétude pour le lendemain. Les sociaux-démocrates ne se privent pas de critiquer le gouvernement pour sa politique de subventions aux fermetures de mines et non à la production, pour la baisse drastique de la production de la sidérurgie morave. Les mythes de la révolution industrielle sont tenaces dans cette région à la longue tradition social-démocrate et communiste. Et ce malgré l'héritage du « socialisme réel », qui a causé des dégâts écologiques importants à la ville. La Ville et l'Etat devront investir des milliards de couronnes dans des projets d'assainissement.

M. Klaus, qui vilipende habituellement le clientélisme, a fait approuver en avril par le gouvernement une enveloppe de 1 milliard de couronnes pour la décontamination d'une vaste superficie à deux pas du centre-ville. Ce « cadeau », indispensable pour la revitalisation du cœur d'Ostrava, n'a toutefois pas remis l'écologie au premier plan de la campagne électorale. Thème numéro un en 1992, elle est reléguée aux oubliettes en 1996. *« Les gens ont compris que les pressions pour un meilleur environnement peuvent menacer leur emploi*, explique M. Tosenovsky. *C'est facile de dire de fermer l'usine qui pollue derrière chez soi, beaucoup moins celle dans laquelle on travaille. »* Et c'est encore le cas de beaucoup d'habitants d'Ostrava. Même si à la mairie on préférerait voir la ville devenir un centre *« high tech »*, on ne se leurre pas : Ostrava est et sera encore pour quelques décennies la cité de l'acier et de la mécanique.

Martin Plichta

Les nationalistes du Sinn Fein progressent aux élections en Irlande du Nord

BELFAST
de notre envoyé spécial

Quelques instants après l'annonce de l'excellent score remporté par les nationalistes du Sinn Fein (15 %) aux élections organisées, jeudi 30 mai, en Irlande du Nord, le gouvernement britannique a réaffirmé sa position selon laquelle la branche politique de l'IRA (Armée républicaine irlandaise) ne serait pas admise aux pourparlers de paix tant que l'organisation terroriste n'aura pas proclamé un nouveau cessez-le-feu.

L'appel à la raison a également été lancé aux hommes de l'ombre par le premier ministre de Dublin et par John Hume, le chef de l'autre parti nationaliste (modéré), le Parti social démocrate d'Ulster (SDLP), qui a exhorté l'IRA *« à écouter la voix du peuple »* et à *mettre bas les armes pour toujours*. Il y a quelques jours, Washington avait invité l'IRA à interrompre sa campagne d'attentats.

Il aura fallu près d'une journée pour que soient connus les résultats de ce vote qui s'est déroulé jeudi et qui est destiné à choisir les dix partis habilités à participer aux pourparlers de paix qui s'ouvriront le 10 juin à Belfast. Le dépouillement n'a commencé que vendredi matin et a été rendu plus long par l'extrême complexité du mode de scrutin. *Mais, en dehors du résultat* inespéré du Sinn Fein, l'ordre politique traditionnel dans la partie Nord de l'île a été respecté.

VIEUX CLIVAGES

En nombre de sièges, le Parti unioniste (UUP, 24,2 %) de David Trimble est arrivé en tête avec 30 sièges sur 110, précédant le Parti démocratique (DUP, 18,8 %) du révérend Ian Paisley avec 24 sièges. Le SDLP (21 %) a 21 élus, le Sinn Fein 17 et l'Alliance, le seul mouvement *qui se veuille au-dessus des* divisions culturelles, doit se contenter d'un résultat médiocre *(7 sièges)*.

Seront également représentés au Forum le Parti unioniste du Royaume-Uni (3 élus), les représentants des ex-terroristes loyalistes protestants (PUP et UUP), la Coalition des femmes (NIWC) et les travaillistes locaux avec deux sièges chacun.

La classe politique peut enfin respirer, après avoir retenu son *souffle pendant la dernière ligne* droite : l'apathie apparente d'électeurs confus et l'extrême variété du choix offert laissaient la porte ouverte à toutes les conjectures. En fait, les Irlandais du Nord – qui se sont rendus nombreux aux urnes (64,5 % de participation) – ont montré qu'ils restaient largement prisonniers des vieux clivages. Seul le SDLP paie le prix de sa politique courageuse.

C'est grâce aux efforts de John Hume que l'IRA avait accepté de *proclamer son premier cessez-le-*feu en 1994 et que le Sinn Fein avait perdu son statut de pestiféré. *Le succès d'un Sinn Fein auréolé de* sa nouvelle image pacifique lui a permis de mordre sur l'électorat catholique modéré, privant M. Hume d'un succès électoral espéré. Les républicains obtiennent ainsi 4 sièges sur 5 dans leur fief de Belfast-ouest et 49 % des voix à Londonderry.

Ces résultats mettent John Major, le premier ministre britannique, et *les unionistes* dans une position délicate. Certes, la position officielle est que le Sinn Fein ne pourra participer aux négociations du 10 juin en l'absence d'un cessez-le-feu. Mais que vaudraient, dans ce cas, des pourparlers dont serait exclue la quatrième force politique de la province ?

RASSURER LES UNIONISTES

Le chef officiel du Sinn Fein, Gerry Adams, n'a pas perdu de temps pour affirmer que *« le gouvernement britannique ne peut pas dire que ces résultats lui déplaisent, il doit respecter le verdict des urnes. Nous avons toujours eu un mandat électoral, nous avons désormais un mandat pour négocier »*.

« Il ne faut pas *faire de fixation sur le cessez-le-feu*, nous déclarait en sortant de son bureau de vote de Derry l'homme fort du Sinn Fein, Martin McGuinness. *J'ai toujours dit que de véritables négociations devraient avoir lieu dans un environnement pacifique »*. Maintenant que les républicains ont montré qu'ils représentaient un bon tiers de l'électorat nationaliste, il leur faut rassurer les unionistes, qui se refusent toujours à parler avec le *« Sinn Fein/IRA »* avant qu'un début de solution ait été trouvé à l'épineuse question du désarmement des mouvements terroristes. Car, si la paix ne peut être obtenue sans le Sinn Fein, elle ne peut pas non plus l'être sans la participation des unionistes, qui restent majoritaires en Irlande du Nord avec environ 55 % de la population.

Patrice de Beer

« Il faut conduire à son terme la réforme de l'OTAN »

Dans un entretien accordé au « Monde » avant le conseil atlantique de Berlin, Hervé de Charette, ministre français des affaires étrangères, presse Washington de reconnaître pleinement « l'identité européenne de défense »

Les seize pays membres de l'Alliance atlantique étaient toujours, le samedi 1er juin, à la recherche d'une formule de compromis permettant de souligner le rôle de *« l'identité européenne de défense »*, avant la réunion des ministres des affaires étrangères, lundi et mardi à Berlin. Dans un entretien au *Monde*, le chef de la diplomatie française, Hervé de Charette, met implicitement en garde les Etats-Unis contre un refus de donner à cette identité un caractère stable et permanent. La France, qui, en décembre 1995, s'est rapprochée de l'OTAN, dont elle avait quitté les institutions militaires intégrées en 1966, souhaite que des élements européens soient en permanence visibles dans la structure de commandement de l'OTAN. Ces éléments pourraient être appelés à mener des opérations sous la direction de l'Union de l'Europe occidentale. Les Américains sont au contraire réticents à accorder aux Européens une « visibilité » permanente. La France considère qu'un refus américain provoquerait un arrêt de son rapprochement avec l'OTAN.

« Qu'attendez-vous de la réunion de Berlin ?

– Le 5 décembre, à l'initiative du président Chirac, nous avons lancé un double message : aux Européens, nous avons dit que l'identité européenne de défense devrait se concrétiser au sein de l'Alliance ; à tous les alliés, nous avons dit qu'ils devaient faire à cette identité la place qui lui revient. Le message a été reçu. Mais nous voulons que l'identité européenne de défense existe de manière stable, cohérente et visible. Pour cela, il faut identifier des éléments européens qui, au sein de l'Alliance, pourront servir dans des opérations de l'UEO : il s'agit de positions de commandement, de moyens d'état-major et de soutien. Il faut qu'une décision politique des Européens puisse s'appuyer sur ces moyens permanents. Des accords doivent permettre leur mise à la disposition de l'UEO en cas de besoin.

» Si nous obtenons que, à Berlin, les alliés s'entendent sur ces principes, nous aurons remporté ensemble un immense succès. La mise en œuvre de ces orientations demandera évidemment un peu plus de temps.

– Quel est le seuil à partir duquel la France considérera que l'identité européenne de défense est effectivement prise en compte ?

– Nous souhaitons que la réforme des structures permette l'identification d'éléments européens ayant un caractère permanent, visible et opérationnel au sein de l'OTAN. Cette identité européenne ne doit pas se concrétiser seulement pour la durée d'une opération militaire. Pour nous, l'identité européenne ne doit pas être une virtualité, mais une réalité. Elle doit donc être présente dès le temps de paix et porter non sur des hypothèses mais sur des données concrètes : moyens de commandement, planification, entraînement, décision politique et contrôle stratégique des opérations par l'UEO, le cas échéant.



HERVÉ DE CHARETTE

– Prenons l'exemple d'opérations de l'UEO utilisant les moyens de l'OTAN. Les Européens peuvent-ils accepter que le Saceur – le commandant en chef américain – ait un droit de regard permanent sur ces opérations ? Ou considérez-vous que l'accord politique initial du Conseil atlantique suffise ?

– La mise à disposition de moyens de l'OTAN – que nul ne conteste aujourd'hui, et c'est un signe très positif – reposera sur un tel accord politique. Un accord sur cette question fondamentale ne constitue-t-il pas la présomption que, lors d'une opération, les Européens rencontreraient le plein appui de leurs alliés et donc que la mise à disposition de moyens ne poserait pas de problème ?

» Les arrangements techniques ne sont pas arrêtés. Ils feront partie de tout le travail qu'il nous faudra mener après Berlin pour mettre en œuvre les décisions que nous aurons prises. Mais les orientations doivent être suffisamment précises pour guider convenablement le travail des autorités de l'Alliance.

– Et le contrôle du Saceur ?

– L'Alliance exercera ses droits dans la mise à la disposition de ses moyens. Il faudra trouver une solution équilibrée garantissant à la fois que les Européens pourront conduire une opération sans condition rédhibitoire et que l'Alliance ne perdra pas tout contrôle. Quant au Saceur, il incarne la permanence et la solidité du lien transatlantique que nous voulons vivifier. Nul ne conteste qu'il doive rester américain et garder un rôle important dans une Alliance renouvelée.

– La France peut-elle compter sur le soutien sans réserve de ses partenaires européens ou risque-t-elle de se trouver isolée à Berlin ?

– Beaucoup de nos alliés partagent nos idées. La volonté de réforme est générale. Nous ne voulons pas affaiblir le lien transatlantique mais au contraire le renforcer en donnant aux Européens de l'Alliance les moyens de prendre davantage de responsabilités dans les affaires qui les concernent. C'est notre message constant : il a été entendu. Il est aujourd'hui partagé et soutenu, car les Européens ont compris l'importance de l'enjeu.

– Par rapport à ses positions traditionnelles, la France a fait preuve au cours des derniers mois de sa bonne volonté vis-à-vis de l'Alliance. Que faire si ces efforts ne sont pas payés de retour ?

– L'initiative du 5 décembre et tout le travail que nous menons depuis reposent sur la solidité du lien transatlantique et sur le constat que les Etats-Unis sont aussi conscients que nous de la nécessité de réformer l'Alliance.

» Nos propositions sont raisonnables. Quant aux Etats-Unis, ils défendent depuis plus de trente ans l'idée d'un *« pilier européen »* de l'Alliance. Il faut aujourd'hui que le soutien des Etats-Unis à l'identité européenne de défense se concrétise. Je ne crois pas qu'on puisse échouer. Beaucoup a été fait, mais beaucoup reste à faire. Nous avons engagé un mouvement que nous voulons conduire à son terme. Si certains veulent que ce mouvement s'arrête aux mesures annoncées par la France le 5 décembre, ils en porteront seuls la responsabilité. Mais je crois que tel n'est pas le cas.

– La prise en compte de l'identité européenne de défense est-elle pour la France la condition préalable à l'élargissement de l'OTAN ?

– C'est d'abord une question de calendrier. 1996 doit être placée sous le signe de l'adaptation de l'Alliance. En revanche, 1996 ne sera pas, pour l'élargissement, une année de grandes décisions : c'est une période de travail préparatoire. Les pays candidats se préparent ; l'Alliance étudie les mesures qu'elle prendra pour gérer convenablement ce processus, y compris – j'y insiste – dans ses relations avec la Russie. Ce travail préparatoire doit se poursuivre.

» Ensuite, entre alliés, il faut reconnaître que l'adaptation favorisera l'élargissement et non l'inverse. Une OTAN rénovée et revitalisée accueillera d'autant plus aisément de nouveaux membres. Au contraire, si les structures de l'Alliance n'étaient pas adaptées, l'élargissement pourrait les fragiliser. Nous attachons la plus grande importance à ce que, au moins dans ses principes et ses orientations générales, la réforme de l'OTAN soit décidée avant l'élargissement. »

Propos recueillis par Daniel Vernet

Vers un maintien de l'embargo sur les bovins britanniques

AVEC l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), l'Union européenne s'installe durablement dans une crise sans précédent. La prochaine échéance officielle – le conseil des ministres de l'agriculture des pays de l'Union se réunit les 3 et 4 juin à Luxembourg – ne devrait pas déboucher sur une solution consensuelle rapidement applicable. Après la volte-face effectuée dans ce dossier par la France à l'occasion du dernier voyage de Jacques Chirac en Grande-Bretagne, la position de Paris constitue une clé essentielle permettant, ou non, de résoudre ce conflit. Or, on indique aujourd'hui, de bonne source, que les propositions qui seront formulées par le gouvernement français, lors du prochain conseil des ministres de l'agriculture, ne seront pas de nature à régler les difficultés.

Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, a rencontré, vendredi 31 mai, les représentants de nombreuses associations de consommateurs. La veille, l'UFC-Que choisir avait annoncé qu'elle était opposée à toute levée, même partielle, de l'embargo sur les produits bovins (gélatine, suif et sperme notamment) d'origine britannique. Cette association annonçait qu'en cas d'assouplissement de cet embargo par les ministres de l'agriculture de l'Union européenne elle appellerait au boycottage de ces produits, qu'ils soient britanniques ou français. *« L'Union européenne ne doit pas céder aux pressions des autorités anglaises. Sans le feu vert des scientifiques, il n'est pas question de lever le pied au nom de certaines considérations économiques ou communautaires qui viendraient mettre en péril la santé publique »*, faisait valoir l'UFC-Que choisir.

La menace a-t-elle pesé ? *« M. Vasseur nous a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de voter favorablement une levée partielle de l'embargo*, a déclaré au *Monde* Marie-José Nicoli, présidente de l'UFC. *M. Vasseur a demandé l'avis du nouveau comité scientifique que préside le docteur Dominique Dormont et qui devrait rendre ses conclusions dans deux ou trois jours. Selon M. Vasseur, la réunion de Luxembourg ne devrait pas déboucher sur une levée partielle de l'embargo. Il pourrait, par contre, y avoir des gestes de bonne volonté vis-à-vis de Londres et la programmation d'une ouverture partielle de cet embargo dans quelques semaines sous diverses conditions. »*

Mme Nicoli précise par ailleurs que la position de l'UFC-Que choisir est partagée par d'autres associations de consommateurs en Allemagne, aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves, qui s'opposent, elles aussi, à toute levée partielle de l'embargo. Dans l'entourage de M. Vasseur, on indique que les décisions politiques ne seront prises qu'au vu des conclusions scientifiques formulées par l'Organisation mondiale de la santé, l'Office international des épizooties, le comité scientifique vétérinaire de l'Union européenne et le nouveau comité présidé par le docteur Dormont. Mais l'on exclut d'ores et déjà toute circulation à court, voire à moyen terme des dérivés bovins au sein de l'Union européenne. *« La balle*, précise-t-on encore, *est dans le camp des Britanniques. »*

Ce durcissement notable de la position française – il y a deux semaines, Jacques Chirac estimait, à Londres, que les conditions nécessaires à la levée de l'embargo étaient remplies – survient alors que la Grande-Bretagne développe une stratégie de paralysie de la construction de l'Union européenne afin d'obtenir au plus vite une levée totale de l'embargo. La Commission de Bruxelles condamne la politique de *« non-coopération »* menée par la Grande-Bretagne, tout en soulignant que cette attitude aura des conséquences. *« La Commission déplore cette prise d'otage*, a déclaré le 29 mai le porte-parole de Jacques Santer, président de la Commission. *Une telle attitude n'a pas sa place dans une communauté de droit et elle ne manquera pas d'être contre-productive à l'égard de ceux qui la pratiquent. »*

Jean-Yves Nau

■ **« Vache folle » en Maine-et-Loire** : un cas de « vache folle » a été enregistré en Maine-et-Loire, ce qui porte à sept le nombre de cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en France depuis le début de l'année et à vingt le nombre de cas depuis 1991, a indiqué vendredi 31 mai le ministère de l'agriculture. – *(AFP.)*

Maman chérie,

J'ai spécialement réservé cet emplacement dans Le Monde pour te souhaiter

Bonne fête maman ♥

sans qui maintenant je serais fort endetté

merci à 806 Peugeot

SERVICE PUBLIC Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) devait se réunir dès le samedi 1er juin afin de s'entendre sur le nom d'un candidat pour succéder à Jean-Pierre Elkabbach. Le président de France Télévision a en effet annoncé sa démission vendredi 31 mai. ● CETTE DÉCISION est l'aboutissement d'une crise déclenchée par la polémique sur les contrats des animateurs-producteurs de France 2. Le président démissionnaire a décidé d'abandonner ses fonctions afin que *« l'attaque portée contre* [lui] *ne handicape pas le groupe France Télévision »*. ● PLUSIEURS NOMS sont évoqués pour lui succéder, dont ceux de Xavier Gouyou-Beauchamps, actuel directeur général de France 3, Janine Langlois-Glandier, présidente de Pathé Télévision, et Michèle Cotta, ex-présidente de Radio-France (*lire aussi notre éditorial page 14*).

Jean-Pierre Elkabbach : « C'est pourquoi j'ai décidé de m'en aller... »

La démission du président de France Télévision tourne une page de l'histoire de l'audiovisuel public. Le CSA, qui devait accueillir ce week-end un nouveau membre désigné par Jacques Chirac, entend désigner très rapidement son successeur. Six noms sont cités...

AVEC LA DÉMISSION de Jean-Pierre Elkabbach, c'est une nouvelle page de l'histoire tumultueuse de l'audiovisuel français qui se tourne. A l'issue d'un mois de tornade médiatique autour des contrats des animateurs-producteurs, Jean-Pierre Elkabbach a finalement abandonné la partie, vendredi 31 mai, et annoncé son départ de la présidence commune de France Télévision. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), présidé par Hervé Bourges, devait se réunir samedi 1er pour commencer à auditionner les éventuels successeurs. Il n'y a aura pas d'appel à candidatures, mais négociations discrètes des membres du CSA, avec des « présidentialisables » possibles. Le choix final devrait avoir lieu en séance plénière très rapidement. Le gouvernement semble soucieux lui aussi de refermer vite un dossier polémique.

Bronzé, apparemment détendu, Jean-Pierre Elkabbach a surgi sur la scène du Pavillon Gabriel, à Paris, vendredi 31 mai, pour développer longuement l'idée que France Télévision était devenue sous son impulsion, une *« force par son dynamisme et ses résultats »*. Il s'est dit *« résolu à empêcher que les attaques dont* [il a] *fait l'objet au cours des dernières semaines, détruisent le travail que nous avons pu réaliser en deux ans et demi »*. Il a également mis à son actif la réorganisation de la régie publicitaire France Espace, la constitution d'un nouvel ensemble, France Télévision Distribution, chargé de commercialiser les droits des programmes des deux chaînes et même *« l'harmonisation des politiques éditoriales de France 2 et France 3 »*.

Le président a aussi affirmé que France 2 était une *« grande chaîne généraliste et populaire porteuse d'une vraie ambition culturelle »*. Contrairement à ce que l'affaire des contrats a pu laisser croire, Jean-Pierre Elkabbach a affirmé mener une *« politique de patrimoine »* en développant les fictions et les documentaires. *« Entre 1993 et 1996, les investissements de France 2 dans la fiction ont augmenté de 80 %. En même temps, les efforts de Fance 3 font de notre groupe le premier producteur français de documentaires »*. Le président de France Télévision que la rumeur publique a souvent accusé de préparer la privatisation de France 2, affirme aujourd'hui que *« la fiction est notre priorité »* et que les divertissements restent *« un moyen au service de cette priorité »*.

L'un des points forts de l'héritage laissé par Jean-Pierre Elkabbach est sans conteste le positionnement du groupe public comme un acteur de poids dans le dossier de la télévision diffusée en numérique par satellite.

Après quelques tatonnements, France Télévision a fait taire ses griefs contre TF1 et s'est associé au groupe Bouygues et à la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion pour lancer un bouquet de programmes en numérique sur la France. *« Et comme pour notre effort en direction de la fiction, nous ne réclamerons pas un sou de redevance supplémentaire pour notre développement dans le numérique. J'affirme que France Télévision a son rôle à jouer sur les nouveaux marchés du satellite et du numérique »*.

DES ABSENTS

Même si toutes les *« études d'opinion démontrent que les Français sont satisfaits de leur télévision publique »*, Jean Pierre Elkabbach a reconnu néanmoins avoir commis *« des maladresses et des erreurs, en particulier sur les animateurs-producteurs qui incarnent tellement les contradictions et les ambiguités du système »*. Le président de France Télévision a affirmé sa volonté de les *« rectifier »* et sa conviction que *« ces erreurs pèsent beaucoup moins lourds que les bons résultats obtenus. Il faut que les passions retombent et que l'on nous juge plus objectivement »*.

Aucune des personnes qui composaient l'ancienne garde rapprochée de Jean-Pierre Elkabbach, à savoir Louis Bériot, Patrick Clément et Carlo Freccero, ni le directeur de l'information, Jean-Luc Mano. En revanche, l'encadrement de France 2 s'était déplacé : Jean Reveillon, directeur des sports, Anne Fleischl, directeur général de France 2 cinéma...

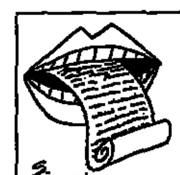
Yves Mamou

Le souvenir de Philippe Guilhaume

Le départ de Jean-Pierre Elkabbach est, à quelques détails près, proche de celui de Philippe Guilhaume, président de France 2 et de France 3, d'août 1989 à décembre 1990. Il avait convoqué une conférence de presse en début d'après-midi du 19 décembre 1990, pour annoncer sa démission. Lui aussi était soumis aux critiques du gouvernement et du CSA. Mais il avait contre lui la mauvaise situation des comptes d'Antenne 2 ainsi qu'une grève qui durait depuis une vingtaine de jours à FR3. Enfin, une campagne de presse aux échos sordides avait parachevé cet « hallali » que le président démissionnaire contera dans *Un Président à abattre* (Albin Michel, 1991).

« J'ai fait des maladresses et des erreurs »

JEAN-PIERRE ELKABBACH a déclaré, vendredi 31 mai : *« France Télévision est une force par son dynamisme et ses résultats. Je suis résolu à empêcher que les attaques dont j'ai fait l'objet au cours des dernières semaines détruisent le travail que nous avons pu réaliser en deux ans et demi.*



VERBATIM

Lorsque je suis arrivé à la tête de France Télévision, le CSA m'a demandé de maintenir l'audience des chaînes et de rétablir leurs finances. Nous avons fait beaucoup mieux : l'audience a grimpé et nos budgets ont été ces deux dernières années très bénéficiaires. Au point que l'État a pu nous reprendre 288 millions en novembre [1995]. Ceux qui nous reprochent de dilapider l'argent public nous font un procès inéquitable. (...)

» Pour mener cette politique [de développement des programmes de patrimoine, fictions et documentaires], la télévision publique a besoin de trouver de nouvelles ressources. Elle ne peut les tirer de l'augmentation de la redevance, puisqu'au contraire chaque année France Télévision en reçoit une part faible ! Or les ressources supplémentaires que la publicité seule peut nous apporter ont été directement liées à l'arrivée sur nos chaînes d'une nouvelle génération d'animateurs. (...)

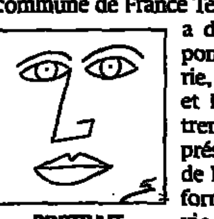
» Certes, j'ai fait des maladresses et des erreurs, en particulier sur les animateurs-producteurs, qui incarnent tellement les contradictions et les ambiguïtés du système. Mais je les rectifie, et je crois en toute conscience que ces erreurs pèsent beaucoup moins lourd que les bons résultats obtenus. Il faut que les passions retombent et que l'on nous juge plus objectivement. (...)

» Imaginez ce que vous ressentiriez si l'on vous demandait d'abandonner une entreprise dans laquelle vous vous seriez investis tout entiers, que vous aimez, et où vous seriez en train de réussir...

» Je ne voudrais pas que l'attaque portée contre moi handicape le groupe France Télévision, ni que mes collaborateurs paient pour une politique que j'ai décidée et que j'assume. C'est pourquoi j'ai décidé de m'en aller. »

Entre micro et petit écran, entre journalisme et pouvoir

JOURNALISTE AVANT TOUT, Jean-Pierre Elkabbach, âgé de cinquante-huit ans, a expérimenté toute la palette de l'audiovisuel avant d'accéder, en décembre 1993, à la présidence commune de France Télévision. Ce natif d'Oran a débuté comme correspondant de la RTF en Algérie, avant de rejoindre Paris et France Inter en 1961. A trente-trois ans, en 1970, il présente le journal télévisé de la première chaîne, « Informations premières ». La vie professionnelle de ce journaliste, qui éprouve devant l'écriture une appréhension quasi maladive, se passera à partir de cette date entre micro et petit écran : la deuxième chaîne, puis à nouveau France Inter, où il crée le « 13-14 », et encore Antenne 2, dont il est directeur de l'information de 1977 à 1981. Il y gagnera ses galons de star de la télévision, notamment avec l'émission « Cartes sur table », et le titre de *« meilleur interviewer »* de France.



PORTRAIT

Sa première chute coïncide avec l'élection présidentielle de François Mitterrand. Son nom est conspué par la foule rassemblée le soir du 10 mai 1981 place de la Bastille, à Paris. Elle voit en lui l'un des féaux du giscardisme déchu. Jean-Pierre Elkabbach, alors journaliste le plus brocardé de France, traverse une phase difficile. Discret sur sa vie privée, l'homme gardera de cette période des blessures, contées dans un livre rédigé avec son épouse, l'écrivain Nicole Avril : *Taisez-vous, Elkabbach* (Flammarion, 1982), titre repris d'une phrase que lui avait lancée Georges Marchais lors d'un débat télévisé en 1978. Mais le journaliste vedette est vite récupéré par Europe 1.

Il y crée, en 1982, l'émission « Découvertes », avant de gravir les échelons hiérarchiques de la station d'Hachette et d'être happé à nouveau par la télévision. Ce sera La Cinq de Jean-Luc Lagardère, sur laquelle il crée le magazine « Dimanche, 20 h 10, Elkabbach ». Après l'arrêt de la chaîne, il sera choisi au second tour, mais à l'unanimité des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), pour succéder à Hervé Bourges à la présidence commune de France Télévision. Jean-Pierre Elkabbach savoure comme une revanche cette nomination acquise contre deux autres candidats, Jean-Marie Cavada, son éternel rival, et Jeanine Langlois-Glandier.

INCLASSABLE

A l'époque, les salariés de France 2 et France 3 saluent en lui *« le professionnel averti »*. Son prédécesseur, Hervé Bourges, l'assure de son *« soutien entier et confraternel »*, et le pouvoir – Edouard Balladur est alors premier ministre – se félicite du triomphe du candidat qu'il a soutenu. En janvier 1994, le nouveau président de France Télévision fixe au service public son ambition : devenir *« un groupe audiovisuel fort et concurrentiel »*. Il lui assigne un plan de cinq ans, trois idées-forces – *« un service public légitime, exemplaire, tourné vers l'avenir »* – et trois règles – *« la rigueur, l'éthique, l'audace »* –, résumées par le fameux slogan *« Osons ! »* des « Guignols » de Canal Plus.

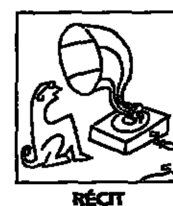
Mais les méthodes du nouveau président sont rapidement la cible des critiques. En outre, les conseillers dont il s'entoure (Patrick Clément, Louis Bériot, Jean-Luc Mano et Carlo Freccero) font l'objet d'attaques. Certains y voient un clan, tandis que le personnel dénonce leur *« interventionnisme, leur goût du secret et les méthodes brutales »*.

Le journaliste Jean-Pierre Elkabbach, sans s'engager pour autant dans l'action politique, a souvent cherché la proximité des pouvoirs en place. Inclassable, il refusa de se plier aux diktats des généraux putschistes en Algérie, paya son attitude durant les événements de mai 1968 d'un exil à Toulouse, fut ensuite taxé de giscardisme, avant d'écrire un livre d'entretiens avec Edouard Balladur, de fréquenter les ministres de ce dernier – notamment Nicolas Sarkozy, chargé du budget et de la communication –, tout en obtenant la confiance de François Mitterrand, dont il recueillit les ultimes – et toujours inédites – confessions télévisuelles.

Y.-M. L.

Scénario pour une chute en cinq actes

DEUX FOIS. Il a chuté deux fois. A quinze années d'écart, et sans comprendre comment. Deux fois il fut conspué, traqué, lâché. Banni. A la fois coupable et victime, *« bouc-émissaire »*, dit-il, sans se croire *toutefois* innocent. La douleur n'en est que plus brûlante. Et l'amertume tenace.



RÉCIT

« Ce n'est, j'espère, qu'un au-revoir », avait-il déclaré ce soir de juin 1981 en prenant un congé forcé de la rédaction d'Antenne 2 qu'il avait dirigé pendant quatre ans et qui le renvoyait soudain sur un air de Carmagnole. On ne sait si la formule lui revint vendredi 31 mai au soir, lorsqu'il salua les hiérarques de France Télévision venus assister à son ultime conférence de presse de président. L'heure, sans doute, n'était ni aux projets, ni même à la vengeance. Groggy, sonné, stupéfait d'avoir dû annoncer ce qu'il se refusait à imaginer quarante-huit heures plus tôt, Jean-Pierre Elkabbach ne pensait plus qu'à fuir. A voyager et lire. Dévorer la grosse biographie de Charles Quint qu'il avait mis de côté et puis reprendre Balzac. Oui, relire *« tout Balzac »*... La crise a été si rapide ! Cinq semaines de tangage, pas plus, avant le naufrage. Un capitaine autocrate, paniqué, isolé. Avec, accessoirement, une mutinerie à bord... Tragédie en cinq actes. Résumons.

● **Acte 1 (semaine du 28 avril au 5 mai) : *« Dérapage »*.** C'est un communiqué de la présidence de France Télévision lu par Daniel Bilalian, en fin de journal de 20 heures, un dimanche soir, qui met le feu aux poudres. On y annonce sèchement la rupture d'un des contrats signés avec Jean-Luc Delarue pour l'élaboration de projets, et le souhait de France 2 de voir désigner un expert pour évaluer le coût réel de ses émissions diffusées à l'antenne. Le ton est martial, le discours abscons. Et l'ordre, venu de Patrick Clément, bras droit d'Elkabbach, ressemble à une déclaration de guerre contre l'animateur vedette de la chaîne.

Celui-ci riposte aussitôt, saisit le juge des référés, lequel ordonne la lecture d'un rectificatif dans le même journal de 20 heures et dévoile donc l'existence d'un contentieux grave. Le député Griotteray dont le rapport (et le livre) consacrés notamment aux rémunérations des animateurs-producteurs n'avaient pas encore suscité de scandale, ne pouvait rêver meilleure publicité. Mais Delarue, malin, dévoile ses comptes (et des bénéfices flamboyants), et transforme ce qui s'annonçait comme l'*« affaire Delarue »* en *« l'affaire Elkabbach »*.

Voilà d'ailleurs que Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, estime *« important de savoir ce qu'on fait de l'argent de la redevance »* et *« s'il y a eu malversations ou pas »*. La réponse semble subordonnée à une enquête menée par la Cour des comptes ainsi qu'à un audit demandé à l'Inspection des finances. L'atterrissage est violent pour Jean-Pierre Elkabbach qui rentre dimanche 5 mai d'un court séjour au Maroc.

● **Acte 2 (semaine du 6 au 12 mai) : « Panique à bord ».** Confronté aux rumeurs, aux sarcasmes, aux suspicions des syndicats et même des politiques, Jean-Pierre Elkabbach se tourne vers le personnel des deux chaînes et fait parvenir à chacun une étrange missive sur le thème du complot. *« Je sais que vous avez éprouvé la même émotion que moi devant la campagne de déstabilisation dont sont victimes depuis une semaine la télévision publique et ses dirigeants... »* Le personnel ricane. Tous dans la même galère ? Allons donc ! Personne ne croit sérieusement à la cabale contre le service public, qu'elle vienne des politiques, de TF1 ou de Canal Plus. Les révélations sur les contrats passés par le président de France Télévision sont chaque jour plus accablantes et le ton des syndicats et de la société des journalistes monte dangereusement. Les explications d'Elkabbach dans la presse sont jugées insuffisantes. Et ses efforts pour resituer ses engagements dans le cadre d'une télévision publique sommée de faire de l'audience ne suscitent aucun écho approbateur à l'intérieur de la maison. Son « entourage » est ouvertement mis en cause.

Conscient de sa solitude, Elkabbach téléphone tous azimuts, consulte, active ses réseaux de relations : son vieux complice Alain Duhamel, son ami Jacques Pilhan, conseiller du président Chirac, le fidèle Maurice Ulrich, PDG d'Antenne 2 avant 1981 et aujourd'hui à l'Elysée ; et puis quelques amis journalistes de presse écrite, publicitaires, députés. La démission ? *« En aucun cas »*, il ne l'a envisagé.

> Tout le monde, sauf Elkabbach, semble avoir compris que les dés étaient joués. Alors, en un geste désespéré, puisqu'on lui avait tant reproché son « entourage », il va le sacrifier

● **Acte 3 (semaine du 13 au 19 mai) : « Contre-attaque ».** Elkabbach se rend dans l'arène. Le face-à-face avec le personnel est violent, accablant. Le président se fait son propre avocat, explique, commente, bute sur les fameux contrats et son culte du secret, tente d'amadouer, de flatter, de séduire. Rien n'y fait. C'est une fronde. La tâche est plus aisée, le lendemain, devant des sénateurs sensibles aux contradictions dans lesquelles sont enfermées les chaînes publiques et convaincus que, pour gagner de l'audience, les animateurs bien payés sont un véritable sésame.

L'accueil est plus réservé au CSA, inquiet de la situation et désireux, selon l'expression d'un des membres, *« de faire revenir la rivière dans son lit »*. Deux heures et demie de discussions, l'exigence d'une prochaine rencontre constructive et le sentiment qu'Elkabbach, désemparé, ne contrôle plus la situation. Hervé Bourges est le plus critique. Mais la plupart des membres ont le sentiment que le calendrier joue en faveur d'un maintien du président de France Télévision à son poste jusqu'à l'automne. La tutelle quant à elle envoie plusieurs signaux pour clamer son attachement au service public et marquer son souci de ne provoquer aucune crise. Mais les syndicats s'agitent.

● **Acte 4 (semaine du 20 au 26 mai) : « Enlisement ».** La semaine commence par un camouflet pour Jean-Pierre Elkabbach. Le tribunal de commerce refuse de nommer l'expert que réclamait France 2 pour étudier les comptes du producteur Delarue. Et la chaîne est entièrement déboutée. Les syndicats embrayent, accusent la direction de s'être comportée en irresponsable. La société des journalistes y voit confirmation de son *« incompétence »*. Le député Alain Griotteray cherche à porter l'estocade et suggère la démission. De plus en plus critique, acerbe même, à l'égard d'Elkabbach (son successeur à la présidence de France Télévision), Hervé Bourges se fait rappeler à l'ordre par les membres du CSA. Elkabbach a d'ailleurs ébauché quelques pistes de travail visant à restructurer la direction des chaînes pour plus de transparence.

Ces nouveaux habits de *« chevalier blanc du PAF »* font bien rire les syndicats. Mais le CSA lui recommande surtout de convoquer rapidement les conseils d'administration des chaînes. La tutelle, cette fois, traîne ouvertement. Mieux vaut attendre les audits...

● ***Acte 5 (semaine du 27 mai) :*** **« Impasse ».** Tout le monde, sauf Elkabbach, semble avoir compris que les dés étaient joués. Alors, en un geste désespéré, puisqu'on lui avait tant reproché son « entourage », il va le sacrifier, barrant dans l'organigramme les fonctions de Clément et Bériot, ses deux plus fidèles compagnons. D'autres aménagements sont évoqués, quelques chassés-croisés... Lui-même se cramponne : *« Dans la vie, j'ai l'habitude d'aller jusqu'au bout de ce que j'entreprends. »* L'ambiance de France 2 est survoltée. Il lâcherait donc les siens ? On méprise, on raille ce dernier geste. Une motion de défiance est adoptée. Les communications sont définitivement coupées. Elkabbach rencontre une nouvelle fois Hervé Bourges ainsi que Roland Faure. N'était-ce pas ce dernier qui, en d'autres temps, avait convaincu Philippe Guilhaume de démissionner ? Tout est envenimé. Bériot, Clément, se retournent à leur tour contre Elkabbach, désespérément seul. Pilhan lui dit alors ce qu'il craignait d'entendre. Un petit déjeuner, vendredi matin, à l'Elysée avec Dominique de Villepin précise, s'il en était besoin, la position de la tutelle. Elkabbach doit partir.

Annick Cojean

La structure de la présidence commune

FRANCE 2

1993 94 95

Délégué général : *Patrick CLÉMENT*
Conseiller à l'harmonisation des programmes : *Carlo FRECCERO*
Conseiller : *Louis BÉRIOT*

FRANCE 2
Directeur général
RAPHAËL HADAS-LEBEL

FRANCE 3
Directeur général
X. GOUYOU BEAUCHAMPS

Directeur de l'information *Jean-Luc MANO*

Directeur d'antenne *Louis BÉRIOT*

Directeur de l'antenne et des programmes *Jean-Pierre COTTET*

Le CSA devrait nommer le nouveau président de France Télévision « dans les plus brefs délais »

« **CONSEIL SUPÉRIEUR** de l'audiovisuel cherche président pour France Télévision » : ainsi aurait pu être libellée une petite annonce émanant du CSA si une procédure d'appel à candidatures avait été ouverte, vendredi 31 mai, en milieu d'après-midi, pour choisir un nouveau président de France 2 et France 3, juste après l'annonce par Jean-Pierre Elkabbach de sa démission de la présidence commune. Mais Hervé Bourges, président du CSA, et les huit « sages » du conseil ont décidé d'une autre procédure.

Vendredi 31 mai, après une réunion rapide qui aura duré environ une demi-heure, le CSA a annoncé, en début de soirée, dans un communiqué de quelques lignes, que, *« dans les prochains jours »*, il annoncerait *« la nomination du nouveau président de France 2 et France 3 pour un mandat de trois ans »*. L'instance de régulation précisait en outre qu'elle avait *« pris acte de la démission de M. Jean-Pierre Elkabbach »* et tenait *« à saluer la dignité de ses propos »*.

Sur le plan technique, la procédure sera la suivante : chaque membre du conseil aura la possibilité de proposer le (ou les) candidat(s) lui paraissant susceptible(s) d'occuper efficacement cette fonction et d'accepter cette responsabilité.

M. Bourges et ses « sages » – qui devaient accueillir, samedi 1er juin, le remplaçant, nommé par Jacques Chirac, de Georges-François Hirsch, parti diriger l'Orchestre national de France – pourront ensuite procéder aux auditions des candidats qui auront retenu leur attention. Ensemble, ils devront s'entendre sur la personne qu'ils jugeront la plus apte à diriger France Télévision. L'élu devrait être nommé *« d'ici à la fin du week-end »*, laisse-t-on entendre au CSA.

Parmi les noms des successeurs possibles de Jean-Pierre Elkabbach, circulent ceux de Michèle Cotta – très appréciée du président Hervé Bourges, selon des sources différentes –, de Xavier Gouyou-Beauchamps, dont le travail à la direction générale de France 3 depuis 1993 est unanimement reconnu par les « sages », et de Janine Langlois-Glandier, actuel PDG de Pathé Télévision et professionnelle estimée de l'audiovisuel.

Ces trois personnages au parcours audiovisuel déjà éprouvé apparaissaient comme les favoris des « sages ». Mais les noms de Bernard Esambert – ancien collaborateur de Georges Pompidou et proche du RPR –, de Georges Vanderschmitt et de Jean-Marie Cavada étaient aussi cités. Ironie de cette « sélection », Janine Langlois-Glandier et Jean-Marie Cavada figuraient déjà en décembre 1993, avec Jean-Pierre Elkabbach, dans le tiercé des candidats parmi lesquels les membres du CSA durent choisir le président de France Télévision. Quant à Xavier Gouyou-Beauchamps, il s'était retiré de la compétition à la demande du gouvernement d'Edouard Balladur.

Décidés à aller vite, les « sages » ont aussi la possibilité de nommer un candidat inattendu, comme cela fut le cas pour la nomination de Michel Boyon, à la présidence de Radio-France, en novembre 1995. *« En tout cas, on ne me fera pas, cette fois, voter pour quelqu'un qui n'aura pas mon aval »*, affirme préventivement Hervé Bourges.

Véronique Cauhapé

Six candidats potentiels

● **JEAN-MARIE CAVADA**

En 1993, Jean-Marie Cavada est le rival malheureux de Jean-Pierre Elkabbach au poste de président de France Télévision. Pour le PDG de la Cinquième, nommé en avril 1994, le coup a été rude. Mais, celui que ses pairs décrivent comme *« ambitieux »*, *« arrogant »*, *« amical »*, *« courtois »*, ou *« pète-sec »*, est avant tout un professionnel reconnu de l'audiovisuel. Né le 24 février 1940 à Epinal (Vosges), cet enfant de l'Assistance publique a débuté, à l'âge de vingt ans, au micro d'une radio régionale de Nancy. En 1969, il entre à France-Inter. Trois ans plus tard, Antenne 2 fait appel à lui comme chef du service de politique étrangère et présentateur du journal. A l'arrivée de Jean-Pierre Elkabbach, il quitte la deuxième chaîne pour rejoindre FR3 en 1978, puis TF 1 en 1980. En 1982, il quitte la Une pour la direction de Parafrance.

● **MICHÈLE COTTA**

Michèle Cotta a deux points communs avec Hervé Bourges, le président du CSA : elle connaît bien le paysage audiovisuel et a présidé la première instance de contrôle, la Haute Autorité de la communication audiovisuelle. Née en 1936, elle commence sa carrière à *France-Observateur*, avant de rejoindre *L'Express*, puis *Le Point*, menant une carrière de journaliste politique. En 1980, elle devient directeur du service politique de RTL. C'est elle qui animera avec Jean Boissonnat, le débat entre les deux candidats à l'élection présidentielle de 1981. Un mois plus tard, elle est nommée à la tête de Radio-France avant de devenir, un an après, la première arbitre du paysage audiovisuel. Elle quitte ses fonctions en 1986, après la dissolution de l'instance par le gouvernement de Jacques Chirac, et son remplacement par la CNCL. En 1987, elle devient directrice de l'information de TF 1 privatisé, qu'elle quitte en 1992, après les débuts de la polémique sur les relations entre Patrick Poivre d'Arvor et l'homme d'affaires Pierre Botton.

● **BERNARD ESAMBERT**

Cet ancien élève de l'Ecole polytechnique est né le 7 juillet 1934, à Paris. Diplômé de la faculté de droit et de sciences et de l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, il fréquente le ministère de l'industrie, entre 1961 et 1967, avant d'être nommé chargé de mission au cabinet du premier ministre Georges Pompidou. Il occupera les mêmes fonctions, de 1968 à 1969, auprès du Maurice Couve de Murville. De 1969 à 1974, il est chargé de mission puis conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République avant de rejoindre la direction du Crédit lyonnais. En 1977, il est nommé PDG de la Compagnie financière Edmond de Rothschild. Depuis 1993, Bernard Esambert préside GSI Participations et le comité stratégique du groupe Albatros-Bolloré. Il est aussi vice-président du conseil de surveillance de Lagardère groupe.

● **XAVIER GOUYOU-BEAUCHAMPS**

Enarque, Xavier Gouyou-Beauchamps, né en 1937 à Paris, a commencé sa carrière au service de l'Etat. Après avoir été le porte-parole de Valéry Giscard d'Estaing en 1974, il est nommé, en 1976, préfet de l'Ardèche. L'année suivante, il est PDG de la la Société financière de radiodiffusion (Sofirad) qu'il doit quitter, en 1981, lors de l'accession des socialistes au pouvoir. M. Gouyou-Beauchamps revient sur la scène politique, en 1986, comme conseiller de François Léotard. A peine votée la privatisation de TF 1, il devient président de Télédiffusion de France (TDF). Son sens des négociations et sa connaissance des dossiers lui vaudront de conserver ce poste cinq ans. En 1992, il devient président de la holding des filiales de La Poste, Sofipost, tout en conservant des contacts dans l'audiovisuel. Après avoir renoncé à la présidence de France Télévision, sous la pression de l'hôtel Matignon, il accepte, en 1994, la direction de France 3.

● **JANINE LANGLOIS-GLANDIER**

Ancienne élève de l'Ecole nationale de commerce, puis de l'Institut d'études politiques de Paris, Janine Langlois-Glandier, née en 1939 à Paris, est entrée à l'ORTF en 1967. A partir de cette date, elle n'a plus quitté le secteur de l'audiovisuel. En 1975, elle est chargée des affaires générales et des relations avec les organisations syndicales à la Société française de production (SFP) dont elle devient directeur général en 1982. En 1985, elle est appelée par la Haute Autorité pour veiller aux destinées de France 3. Elle a, à l'époque, le soutien du cabinet du président de la République et celui de Michèle Cotta, qui admire ses qualités de gestionnaire. En 1986, elle est nommée vice-présidente de la Sept. De 1987 à 1990, elle sera présidente de l'Institut national de l'audiovisuel (INA). En 1991, Janine Langlois-Glandier est présidente de Pathé-Télévision et de Pathé Interactive.

● **GEORGES VANDERSCHMITT**

Ancien élève de l'ENA, Georges Vanderschmitt, né en 1949 dans les Pyrénées-Atlantiques, a commencé sa vie professionnelle comme auditeur à la Cour des comptes. Ensuite, il a notamment été directeur du réseau européen de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), directeur général de France 2, de septembre 1992 à janvier 1994, puis pendant un an directeur du cabinet de Michèle Alliot-Marie (RPR), ministre de la jeunesse et des sports. Conseiller maître à la Cour des comptes, il est aussi l'auteur d'un rapport sur la politique satellitaire de la France. En décembre 1995, Georges Vanderschmitt est nommé à la présidence de la Sofirad pour mener à bien la privatisation du groupe Radio Monte-Carlo (RMC).

Audience et publicité en hausse

Les bons résultats de France 3 améliorent le bilan de France Télévision

À L'HEURE DU DÉPART, au moment ou certains parlent de mauvaise gestion, quel est bilan de Jean-Pierre Elkabbach ? Faut-il considérer uniquement les résultats de France 2, chaîne dont le président sortant de France Télévision s'est occupé en priorité pendant deux ans et demi ? Ou les résultats de France Télévision, c'est-à-dire la somme de France 2 et de France 3 ?

Officiellement, Jean-Pierre Elkabbach était le président de deux chaînes de télévision. Le bilan global de cet ensemble – qui est loin d'être mauvais – lui revient de droit. France Télévision, qui peinait à égaliser TF 1 voilà trois ans (39,3 % d'audience cumulée contre 41 % pour TF 1 en 1993), est aujourd'hui passée largement au-dessus. Sur la cible des 4 ans et plus, l'ensemble France 2-France 3 est aujourd'hui au-delà de 41 % d'audience cumulée alors que TF 1 tourne autour de la barre des 38 %.

Ce résultat extrêmement positif peut toutefois s'analyser de deux manières. La première tient au fait que la régression de TF 1 est intrinsèquement liée à des défauts dans la grille de la première chaîne (faiblesse de la tranche horaire 19 heures-20 heures par exemple) ou une mauvaise image générale. Mais France 2, qui aurait dû bénéficier de cette baisse par un effet balancier mécanique, a stagné, voire légèrement régressé aussi.

Le jeu concurrentiel traditionnel – l'un monte quand l'autre baisse – n'a donc pas joué. En revanche, France 3, profitant des faiblesses de la Deux et aussi de la Une, a littéralement crevé le plafond, passant de 14,6 % à 17,6 % d'audience en trois ans. En audience toujours, sur la cible des ménagères de moins de 50 ans, France Télévision a progressé de presque 1 point (+ 0,9 %) en deux ans. En avril, l'audience cumulée des deux chaînes atteignait 37,7 % entre 19 heures et 22 heures (33,7 % pour TF 1) sur les ménagères âgées de 15 à 49 ans.

En parts de marché publicitaire, là encore France Télévision a progressé, passant de 26,4 % en 1993 à 28,8 % en 1995. Malgré la baisse de la part de la redevance qui, entre 1993 et 1996 est passée de 62 % à 53 % pour France 2 et de 81 % à 71 % pour France 3, les deux chaînes publiques ont réussi à compenser leurs pertes de crédits budgétaires par la publicité. Au point qu'elles ont crevé le plafond de leur budget.

LA TROIS EN AUTARCIE

Les recettes publicitaires brutes ont atteint 3,6 milliards de francs en 1995 pour France 2 et 2,3 milliards pour France 3. Soit une hausse par rapport à 1994 de 239 millions pour France 2 (+ 7,1 %) et de 684 millions pour France 3 (+ 42,3 %). Bien que les bilans économiques des deux chaînes ne soient pas encore rendus publics, et dans l'attente des missions d'audit de l'inspection des finances et de la Cour des comptes commandées par le gouvernement, leur bilan global apparaît comme positif.

Mais le bilan réel de Jean-Pierre Elkabbach concerne surtout France 2. Bien que doté du titre de président de France Télévision, Jean-Pierre Elkabbach a porté l'essentiel de ses efforts sur la deuxième chaîne, laissant la Trois vivre en autarcie entre les mains de Xavier Gouyou-Beauchamps, son directeur général.

L'un des échecs de Jean-Pierre Elkabbach est là : à l'heure de son départ, il est obligé d'inclure les bons résutats de France 3 dans son bilan pour que ce dernier apparaisse largement positif.

Une manière d'avouer que la politique d'investissement sur les animateurs-producteurs (600 millions chaque année sur six animateurs) n'a pas donné les résultats escomptés. Ces animateurs-producteurs n'ont pas contribué à redresser l'audience globale de France 2, qui a plutôt fléchi de 1,2 % entre 1994 et 1995, ni réussi à la rajeunir. Entre 1994 et 1995, l'audience des ménagères de moins de 50 ans a même fléchi d'un demi point sur France 2 alors qu'elle montait de 1,5 % sur France 3.

La part de marché publicitaire de France 2 a fléchi en un an, passant de 18,3 % à 17,5 % en 1995, les gains supplémentaires enregistrés provenant de la croissance mécanique du marché. Plus significatif encore, les tarifs des écrans publicitaires de France 3 ont augmenté de manière drastique en février (+ 13 %), en mars (+ 32 %) et en avril (+ 53 %), alors que ceux de France 2 étaient en légère régression (entre – 6 % et – 8 %).

Yves Mamou

Réactions

● **Philippe Douste-Blazy**, ministre de la culture : *« Jean-Pierre Elkabbach est un grand journaliste et un grand professionnel de l'audiovisuel qui s'est battu dans un contexte de mutations profondes pour donner à France Télévision une place éminente dans le paysage audiovisuel français. Dans les circonstances actuelles, il a pris une décision courageuse que je salue. »* Selon lui, *« l'objectif est clair : il s'agit d'assurer le service public dans des conditions de totale transparence, d'affirmer sa spécificité au sein du paysage audiovisuel français, de faire vivre son exigence, exigence de qualité et d'innovation. C'est, et ce doit être, la mission de France Télévision »*.

● **Alain Griotteray**, député UDF du Val-de-Marne, auteur de *L'Argent de la télévision* sur la gestion de France Télévision, *« félicite »* Jean-Pierre Elkabbach d'avoir démissionné. *« Il l'a fait, peut-être trop tard, mais il l'a fait »*, a-t-il déclaré à l'AFP. *« Il faut tirer les conséquences de ce qui s'est passé, de l'audit de M. Bloch-Lainé, de mon rapport (...). Il faut, à mon sens, nommer un patron en lui donnant une lettre de mission claire définissant ce qu'il doit faire en attendant la réforme qui s'impose à l'évidence »*, a-t-il indiqué. Selon lui, le profil du nouveau président serait *« un administratif qui connaisse la télévision et non pas un journaliste ni un homme du show-biz »*.

● **Michel Péricard**, président du groupe RPR à l'Assemblée nationale, administrateur de France 2 : *« Les causes de la crise, son évolution, sa mauvaise gestion, et la brutalité de certaines décisions [le renvoi de certains collaborateurs] conduisait inévitablement à son départ. »* La démission était *« souhaitable »*, car *« l'avenir de l'entreprise n'était plus assuré dès lors que les relations du président de France Télévision avec tous ses partenaires et son personnel étaient aussi dégradées »*.

● **Le Parti socialiste** : *« La procédure de nomination du prochain président de France Télévision »* doit être *« claire et transparente »*. *« Le gouvernement doit prendre des engagements fermes sur l'augmentation des financements qu'il est prêt à consacrer pour conforter le service public et lui donner les moyens réels de faire une télévision de qualité. »*

● **Le RPR** : il faut *« savoir quelle finalité, quel contenu, et quels moyens nous entendons donner au service public télévisuel »*. *« Tel est le véritable enjeu. »*

● **L'intersyndicale (CFDT, CGC, CGT, SNJ) de France 2** juge *« inéluctable le départ de toute l'équipe que Jean-Pierre Elkabbach a amenée avec lui »*. Pour l'intersyndicale, cet épisode est *« le révélateur du vrai débat sur le fond qu'il faut mener »* pour obtenir *« l'abrogation des décrets Tasca, la révision du cahier des charges, la réappropriation de la création, de la fabrication et de la production en interne à France 2 et par l'intermédiaire de la SFP* [Société française de production] *ainsi qu'un vrai contrôle de la présidence commune par les conseils d'administration des deux sociétés »*.

Jacques Lafleur, président du RPCR

« Il n'y a pas d'autre issue en Nouvelle-Calédonie que la recherche d'une solution consensuelle »

Pour la première fois depuis la suspension, le 19 avril, des *négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie*, le président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, Jacques *Lafleur, rompt le silence. Il réaffirme sa volonté* de parvenir à une solution qui ne fasse *« ni vainqueurs ni vaincus »* et estime que la *présence d'Alain Juppé à l'hôtel Matignon constitue « une chance pour la Nouvelle-Calédonie ».*

NOUMÉA
de notre envoyé spécial

« Depuis la suspension des négociations sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, le 19 avril, vous êtes resté silencieux. Comment appréciez-vous la situation actuelle ?

– Je suis inquiet, un peu exaspéré, mais pas désespéré. Connaissant le monde mélanésien comme je le connais, je ne suis pas étonné qu'il puisse y avoir des crises. Il y a des rivalités permanentes, au sein du FLNKS, entre l'Union calédonienne et le Palika. Ce qui est nouveau, *c'est la mise en accusation*, au sein de l'Union calédonienne, d'un certain nombre de responsables, élus, qui n'ont jamais trahi.

– Il y a eu la publication dans *Le Figaro* d'un document évoquant le maintien de la Nouvelle-Calédonie dans *« un ensemble français »* et signé, curieusement, par les présidents du FLNKS et de l'Union calédonienne...

– D'autres dirigeants indépendantistes *connaissaient* l'existence de ce texte. Les Mélanésiens ont des tas de défauts, comme tout le monde, mais ils ont souvent été trompés. On peut donc comprendre qu'ils soient méfiants. Comme j'essaie de ne jamais leur mentir, je les ai informés, le 17 avril à Paris, de la publication d'un document de travail, le lendemain dans *Le Figaro*.

– Vouliez-vous leur forcer la main ou prouver au gouvernement que vous êtes toujours le patron de la communauté calédonienne d'origine européenne ?

– Mon sort importe peu. Je voulais montrer qu'on était en train de progresser dans le sens des accords de Matignon, qu'on allait vers la paix. Il se trouve que j'aime beaucoup Alain Juppé. C'est un homme extrêmement brillant, honnête et qui sait aller vite. Il est heureux qu'il soit aux affaires dans cette période décisive pour la *Nouvelle-Calédonie*. Je voulais faire comprendre aux Mélanésiens *qu'il fallait avancer sur la voie d'un* consensus parce que Juppé est une chance pour la Nouvelle-Calédonie.

» J'ai fait de mon mieux pour expliquer que le gouvernement et le premier ministre, partenaires majeurs sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, avaient le droit et le devoir de nous donner leur avis. Ce qui m'a totalement échappé, c'est *qu'au même moment, du côté des* indépendantistes, était en train de *se produire un phénomène de* confiscation du pouvoir politique par des financiers, par le biais de l'exploitation du nickel.

– Vous visez qui ?

– Certains dirigeants de la SMSP (Société minière du Sud-Pacifique), propriété de la province du Nord, qui est gérée par les indépendantistes. Je n'accepte pas qu'on exploite la naïveté et une *certaine incompétence financière* des dirigeants kanaks.


JACQUES LAFLEUR

– Désormais, comment renouer les fils de la négociation ?

– Que chacun se présente avec ses convictions, mais que chacun aussi se présente avec la conviction que l'un ne peut rien faire sans l'autre. On doit aller les uns vers les autres pour essayer de bâtir quelque chose d'intelligent. Combien de temps cela prendra, je ne le sais pas, mais il n'y a pas *d'autre issue que la recherche* d'une solution consensuelle. *Quelle sera-t-elle ? Je suis* incapable de le dire aujourd'hui.

» Je souhaite que la Nouvelle-Calédonie s'engage dans le sens d'une plus grande émancipation, mais dans le cadre de la France, parce qu'avec tous les défauts et contradictions du peuple français, la France est un pays humaniste. C'est dans sa nature de s'occuper des autres. *Je comprends que la* majorité des Mélanésiens soient *indépendantistes, mais ils* sont aussi extrêmement protégés au sein de l'ensemble français.

– Entre un statut de large autonomie et la création d'un Etat associé, la marge est étroite. Pourquoi refuser cette dernière hypothèse ?

– Parce que je souhaite que la Nouvelle-Calédonie soit étroitement associée à la France. Plus profondément, en mon âme et conscience, je n'aimerais pas que *la Nouvelle-Calédonie devienne* indépendante pour être dirigée, *par exemple, par des gens qui* seraient entre les mains de parasites. Je n'aimerais pas que la Nouvelle-Calédonie ressemble à un autre territoire du Pacifique.

» Je ne suis pas hostile à une évolution institutionnelle, dès lors qu'on prendra le temps nécessaire pour la conduire. L'expérience nous a appris qu'on n'impose rien par la force à des minorités. Je *veux qu'il n'y ait ni vainqueurs ni* vaincus. Ce qui m'intéresse, au*jourd'hui, c'est que les différentes* communautés puissent vivre en harmonie dans ce pays. J'ajoute que ceux qui sont avantagés doivent faire des sacrifices vis-à-vis de ceux qui ne le sont pas. »

Propos recueillis par Jean-Louis Saux

M. Chirac invite les partenaires sociaux à reprendre confiance

Le chef de l'Etat se rendra à Brest le 14 juin

QUIMPER
de notre envoyé spécial

La troisième et dernière journée du voyage de Jacques Chirac *dans* le Finistère a été parfaitement conforme à la tradition de ses déplacements provinciaux. Vendredi 31 mai, il a présidé une table ronde sur l'emploi, accordé des audiences aux représentants des forces vives du département – en l'espèce les agriculteurs, les marins pêcheurs avec lesquels il a déjeuné, les syndicats –, puis donné une conférence de presse.

Ces prises de parole publiques *furent*, pour le président de la République, l'occasion d'intervenir sur quelques points de l'action gouvernementale critiqués ici et là. Ainsi, sa conférence de presse lui a permis de s'exprimer, pour la première fois, sur la situation en Corse. Il le fit en quelques phrases semblant aller dans le même sens que le discours prononcé par Alain Juppé, mardi 28 mai, à l'Assemblée nationale.

Convenant que la loi républicaine *ne s'appliquait pas de la même ma*nière dans les deux départements de l'île que dans le reste du pays, le chef de l'Etat a ajouté : *« Nous devons tendre à ce que cela devienne le cas naturellement. Il n'est pas, sur le territoire de la République, de zones acceptables de non-droit. »*

Il a aussi déclaré : *« Le gouvernement vient de prendre la décision de créer en Corse une zone franche. Je pense que c'est de nature à répondre au problème du développement économique de l'île et j'espère que cela permettra, en tout cas, d'assurer un meilleur développement économique. A partir de quoi, je souhaite que les problèmes politiques se décrispent. »*

La table ronde sur l'emploi lui a permis, à quelques jours du sommet social organisé par le premier ministre, de demander que toutes les mesures créées au fil des ans *pour aider à l'emploi des jeunes* soient mises *« en cohérence »*. Ainsi, au cours du débat, il s'est intéressé à l'impact de l'aide accordée aux entreprises qui offrent à ces jeunes leur premier emploi. Le directeur départemental du travail lui ayant répondu que ce dispositif, *institué* par Edouard Balladur en avril 1994, et élargi par Alain Juppé en *août* 1995, n'avait guère d'influence, Jacques Chirac a eu ce simple commentaire *valant* condamnation : *« Cela ne m'étonne pas du tout. »*

L'INTERVENTION DU LÉGISLATEUR

A un chef d'entreprise qui lui remettait la plaquette de M. Larrouturou sur les effets positifs d'une forte réduction du temps de travail, M. Chirac a répondu qu'elle ne l'avait pas *« tout à fait convaincu »*. Mais il a *ajouté* que l'aménagement et la réduction du temps de travail étaient une nécessité, car *« très souvent cela permet d'améliorer la compétitivité des entreprises, les conditions de vie des salariés, notamment des femmes »* et de créer des emplois, mais qu'ils ne devaient pas être *« uniformes et imposés par l'Etat »*. Constatant que les négociations entre les partenaires sociaux sur ce sujet *« s'essoufflent »*, il a souhaité que ceux-ci *« reprennent confiance »* et aient *« une vraie volonté d'aboutir »*. Il a une nouvelle fois prévenu que si ce n'était pas le cas *« le législateur devrait intervenir »*, ce qui serait *« un échec pour les partenaires sociaux »*, d'autant qu'à ses yeux il n'appartient pas *« aux pouvoirs publics de décréter en ce domaine »*.

En quittant Quimper, M. Chirac sait qu'il n'en a pas fini avec le Finistère. Pour prouver qu'il va suivre personnellement le dossier de l'avenir des arsenaux, particulièrement de celui de Brest, dont le cahier des charges est fortement réduit par le projet de loi de programmation militaire, le président de la République a annoncé qu'il se rendrait dans cette ville le 14 juin. Il a eu, à sa demande, un aparté avec son maire socialiste, *Pierre Maille, jeudi 30 mai*, lors de la réception offerte à la préfecture à tous les élus du département.

Thierry Bréhier

M. Vasseur rassure les jeunes agriculteurs

ANGERS
de notre envoyé spécial

Philippe Vasseur sait s'y prendre avec le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA). Vendredi 31 mai, invité à la clôture du congrès annuel du syndicat, le ministre de l'agriculture a répondu, dans un silence total, à la présidente réélue l'avant-veille, Christiane Lambert, qui le pressait de *« démontrer »* qu'il *« n'est pas homme à accepter l'échec »*. Et s'il eut droit, à la fin de son discours, à *un bref et ironique chœur – « Paroles, paroles, paroles »*, la chanson de Dalida – il s'y mêla quelques applaudissements.

C'est que la charte pour l'installation des jeunes, signée entre le gouvernement et la CNJA en novembre 1995 à Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais), dont il est le maire, reste porteuse dans l'opinion agricole. M. Vasseur ne s'est pas privé de souligner que *« le tableau de marche au niveau national est tenu »*. Les installations de jeunes agriculteurs, a-t-il dit, *« ont augmenté de 60 % en 1995 et de 11 % sur les deux premiers mois de l'année, par rapport à janvier-février 1995 »*.

Malgré le gel de 15 % des crédits d'intervention qui affecte l'ensemble des ministères, M. Vasseur a assuré que les crédits du Fonds pour l'installation et le développement des initiatives locales (Fidil), doté de 150 millions de francs par la charte pour aider sur le terrain les jeunes à se lancer dans l'aventure, seront maintenus.

Dans le secteur bovin secoué par la *crise de la « vache folle »*, le gouvernement a décidé un report de paiement *des cotisations sociales*, des impôts et des taxes. La France souhaite obtenir de Bruxelles des mesures de soutien plus substantielles. Pour le moment, a indiqué M. Vasseur, *« les réponses de la Commission ne sont ni suffisantes ni adaptées à la gravité de la situation »*. La France a obtenu que la question soit remise à l'ordre du jour du conseil extraordinaire des ministres européens, lundi 3 et mardi 4 juin à Luxembourg.

Les congressistes ont jugé le discours *« décevant »*. Mais le ministre a dû être plutôt soulagé par le silence de la salle, fût-ce un silence désapprobateur.

Georges Chatain

Les investissements de la Seine-Maritime mis en cause

ROUEN
de notre correspondant

La chambre régionale des comptes de Haute-Normandie vient de communiquer ses observations sur les dossiers du département de Seine-Maritime entre 1988 et 1994. A l'exception des deux dernières années, c'est Jean Lecanuet, décédé depuis, qui présidait le conseil général pendant cette période. Les magistrats relèvent des *« dysfonctionnements dans la gestion »*, notamment dans les mécanismes d'appels d'offres et de passation des marchés, l'action sociale et les aides aux entreprises.

Mais ce sont surtout les interventions économiques du département que dénonce la chambre des comptes. Le montage financier de la quasi-totalité des grands chantiers est mis en cause. Le département a participé *« à grands frais, souvent comme financeur principal, à des investissements qui n'étaient pas de sa compétence »*, constatent les magistrats qui citent des voies rapides urbaines, des autoroutes, l'aménagement de voies ferrées et d'aérodromes, des ports de Dieppe, Rouen et Le Havre. Le conseil régional, la ville de Rouen, dont le maire fut Jean Lecanuet de 1968 à 1993, et l'Etat pour lequel le conseil général a joué *« le rôle de banquier »*, sont associés dans la critique.

LE PONT DE NORMANDIE

Le rapport s'en prend au tracé de l'autoroute A 29, inaugurée le 24 mai. Celle-ci débouche sur le pont de Normandie. Or, la réalisation du barreau autoroutier qui traverse la zone industrialo-portuaire du Havre a nécessité de lever de fortes contraintes de sécurité industrielle, et la construction onéreuse de deux ouvrages d'art (un pont levant autoroutier et un viaduc à gabarit maritime). La lettre d'observation reprend mot pour mot les objections soulevées notamment par les écologistes.

Le pont de Normandie – conçu à l'origine comme un pont d'estuaire – est passé *« d'une vocation locale à une vocation nationale et même internationale qui nécessitait le raccordement aux autoroutes sans que l'Etat apporte une contribution financière*, constate la chambre. *Le choix de l'emplacement initial du pont devient catastrophique. Les inconvénients de la traversée de la zone industrielle auraient pu être évités en la contournant, ce qui aurait été moins onéreux, mais qui fut rejeté par l'Etat. Sous prétexte d'allongement des délais de réalisation, on sacrifia le long terme au court terme »*. Les magistrats jugent aussi sévèrement la façon dont le département est devenu prisonnier des exigences successives de la chambre de commerce et d'industrie du Havre, concessionnaire du pont, à laquelle il a apporté sa garantie pour les emprunts.

Le rapport de la chambre va être examiné par le conseil général en séance plénière. *« Il faut dissocier la gestion proprement dite de l'opportunité de décision »*, a, par avance, répliqué Charles Revel (UDF-PR), président du conseil général de Seine-Maritime, et qui soutient que *« dans une conjoncture difficile, les collectivités doivent avoir un rôle moteur pour créer de l'activité économique et donc de l'emploi »*. Ancien rapporteur du budget du conseil général, Jean-Pierre Deneuve (UDF-FD) préfère énumérer *« tout ce qui n'existerait pas si le conseil général n'était pas intervenu »*.

Etienne Banzet

Les caisses et les professions de santé se retrouvent

UN MOIS après la promulgation de l'ordonnance sur la maîtrise des dépenses de médecine de ville, les caisses d'assurance-maladie (salariés, agriculteurs, indépendants) et l'ensemble des professionnels de santé libéraux (médecins, cliniques, infirmières, biologistes...) se sont retrouvés, vendredi 31 mai, pour faire le point sur l'évolution des dépenses de soins et envisager une adaption des conventions, notamment celle qui lie les médecins et les caisses, à la nouvelle donne créée par les réformes gouvernementales.

C'était la première réunion des signataires de la convention médicale depuis le 14 février, jour où les caisses et les syndicats de médecins s'étaient séparés sur un désaccord au sujet de la maîtrise des dépenses. Cette séance s'est limitée à *« un large échange de vues »* et à la décision de créer des *« groupes de travail »* sur les dossiers ouverts par l'ordonnance relative à la maîtrise des dépenses de médecine libérale (démographie médicale, développement des médicaments génériques, informatisation des cabinets...), a commenté Jean-Claude Mallet, président (FO) de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Même les opposants aux ordonnances conviennent que ces textes doivent être intégrés dans la convention médicale. *« Il s'agit de voir comment gérer et faire vivre le système conventionnel avec la nouvelle donne*, a souligné Claude Maffioli, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF). *On reste opposé au plan Juppé, mais c'est la loi. »*

Georges Jollès, vice-président (CNPF) de la CNAMTS, *souhaitait* des décisions rapides pour enrayer la dérive des dépenses constatées ces derniers mois. En dépit des bons résultats d'avril – un recul de 0,5 % des dépenses (hors hospitalisation publique) – la progression sur douze mois reste préoccupante : + 7,1 % pour les dépenses d'honoraires, + 6,4 % pour celles de prescriptions. Or le gouvernement a décidé qu'en 1996, les dépenses de médecine de ville ne devraient pas progresser de plus de 2,1 %.

Au *« grand regret »* de M. Jollès, les professions de santé n'ont pas mesuré l'urgence de la situation au moment où le régime général de la « Sécu » risque d'accuser un déficit supérieur à 40 milliards de francs à la fin de 1996. *« Sans réaction forte, nous nous exposons à terminer l'année avec un taux d'évolution des dépenses compris entre 4 % et 5 % »*, a prévenu le représentant patronal.

Le président du syndicat de généralistes MG-France, Richard Bouton, a jugé qu'aucune réforme ne serait possible tant que FO présiderait l'assurance-maladie. Les interrogations sur le maintien de FO à la présidence de la CNMATS, qu'elle détient depuis sa création en 1967, *étaient dans tous les esprits*. Selon des sources patronales, la commission exécutive de FO devrait décider, lundi 3 juin, de renoncer à cette présidence. Elle laisserait ainsi le champ libre à la CFDT, qui a apporté un *« soutien critique »* au plan Juppé. Marc Blondel, secrétaire général de FO, a accrédité l'idée d'un tel retrait, en précisant, vendredi à Montpellier, devant le congrès de la fédération FO-police, qu'il était *« difficile d'être candidat pour faire passer la pilule »* de la réforme de la Sécurité sociale.

Jean-Michel Bezat

Le chômage devrait baisser de 0,5 % en avril

LES CHIFFRES DU CHÔMAGE en avril, qui seront officiellement connus lundi 3 juin, devraient être en baisse pour le deuxième mois consécutif, notamment pour les jeunes et les chômeurs de longue durée. En déplacement à Châteaubourg (Ille-et-Vilaine), Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, a déclaré, vendredi 31 mai, que les statistiques du chômage pour avril montreraient *« un progrès pour l'emploi des jeunes »*.

Selon des informations concordantes, cette baisse serait de l'ordre de 15 000 personnes, soit 0,5 %, ce qui porterait le nombre total de demandeurs d'emploi, en catégorie 1, à 3 012 000, selon la nouvelle méthode de comptabilisation intervenue en août 1995.

DÉPÊCHES

■ ***SONDAGE : Jacques Chirac et Alain Juppé enregistrent*** respectivement une hausse de trois et deux points de leur cote de confiance au baromètre mensuel de la Sofres, selon un sondage réalisé du 21 au 23 mai auprès de 1 000 personnes pour *le Figaro-Magazine* du 1er juin. Selon cette enquête, 47 % des personnes interrogées font confiance au chef de l'Etat, contre 51 % (55 % le mois précédent) qui ne lui font pas confiance. 38 % font confiance au premier ministre, contre 60 % (62 % le mois précédent) qui ne lui font pas confiance.

■ **CORSE : Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur**, a déclaré, le 31 mai, à Auch (Gers), à propos de la Corse, qu'*« il n'est pas question pour la France d'accepter de soi-disant ultimatum prononcé avec une certaine arrogance par des gens qui, finalement, ne représentent qu'eux-mêmes »*. Il a ajouté : *« Il faudra bien que chacun sache que, lorsque des délits et des crimes sont commis, la loi doit s'exercer là-bas comme ailleurs. »*

■ **IMPÔTS : Michel Rocard, ancien premier ministre socialiste**, a estimé, le 31 mai sur BFM, qu'*« il faudrait parvenir à baisser les impôts dès 1997 »*, en posant comme *« condition »* la diminution des dépenses publiques.

■ ***SERVICE NATIONAL :* le rapporteur de la mission Séguin** sur le service national, Olivier Darrason, député UDF-PR des Bouches-du-Rhône, se déclare *« surpris »* de découvrir dans la presse une publicité du ministère de la défense vantant les mérites du *« rendez-vous citoyen »*, non encore approuvé par la représentation nationale. *« C'est une conclusion précipitée*, a-t-il déclaré vendredi 31 mai, *qui donnerait au Parlement le sentiment qu'il n'est qu'une chambre d'enregistrement. »*

■ **SUICIDE : un employé municipal**, Pierre Nouveau, s'est donné la mort dans son bureau de la mairie d'Orange vendredi 31 mai. *« Ils m'ont tuer »* – avec la même faute d'orthographe que dans l'affaire Raddad –, accuse le message inscrit sur le tableau noir du bureau, qui s'en prend nommément à l'adjointe aux affaires sociales, au secrétaire général de la mairie et au maire Front national de la ville. M. Nouveau, quarante-huit ans, père de quatre enfants, ancien responsable des personnels du service éducation, avait été transféré à l'automne au service stationnement de la ville. Il était également délégué syndical Force ouvrière. – *(Corresp.)*

AFFAIRES Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, vendredi 31 mai, Bernard Tapie à dix-huit mois d'emprisonnement, dont six mois ferme, dans le cadre de sa gestion du *Phocéa*, son luxueux bateau. ● LE DÉPUTÉ des Bouches-du-Rhône s'est en outre vu infliger trente mois d'emprisonnement avec sursis et dix ans d'interdiction de gérer pour banqueroute et abus de biens sociaux. ● L'HOMME D'AFFAIRES et déjà sous le coup d'une première condamnation à huit mois d'emprisonnement ferme dans l'affaire du match Valenciennes-OM mais il s'est pourvu en cassation, ce qui suspend l'exécution de la peine. M. Tapie risque de se voir privé de ses mandats électifs si la cour de Cassation confirme sa liquidation judiciaire personnelle. ● CETTE DEUXIÈME PEINE de prison ferme renforce la menace d'une mise en détention qui pèse sur M. Tapie.

Bernard Tapie a été condamné à une deuxième peine de prison ferme

La condamnation à dix-huit mois d'emprisonnement dont six ferme prononcée pour fraude fiscale dans l'affaire du « Phocéa » précise la menace d'incarcération qui pèse sur le député. Celui-ci a fait appel

VENDREDI 31 MAI, Bernard Tapie n'a pas assisté à l'audience de jugement de son procès dans l'affaire du *Phocéa*. Selon ses avocats, ce n'était pas que l'homme d'affaires soit *« empêché »* par une quelconque obligation politique ou cinématographique. Non, c'est la crainte d'avoir à affronter la presse qui l'a dissuadé, ont-ils expliqué, de se présenter devant la 11e chambre du tribunal correctionnel de Paris. S'il n'a pas voulu apparaître, le condamné Tapie n'a cependant pas résisté longtemps au besoin de se faire entendre. A peine était-il informé du jugement, par l'intermédiaire du téléphone portable de Me Bernard Lagarde, qu'il l'estimait *« délirant »*, dans une déclaration à l'AFP. En même temps, il annonçait son intention de faire appel.


PROCÈS

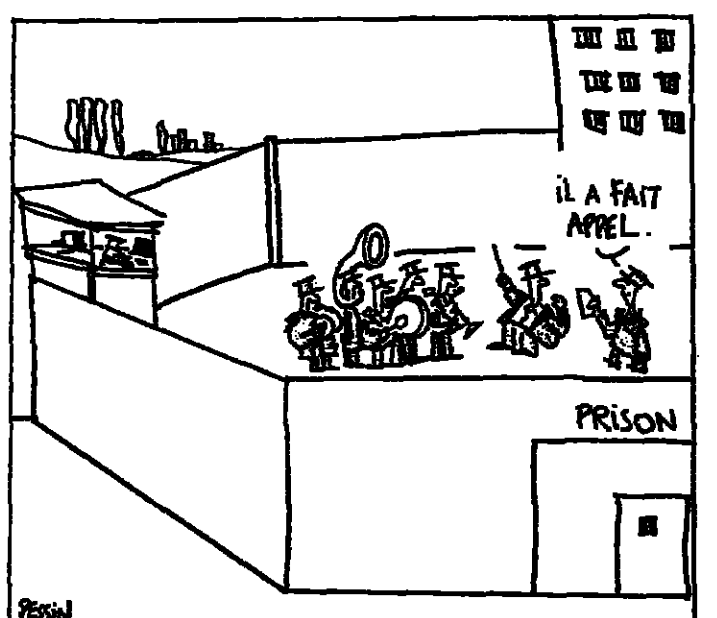
Plus prudents, ses avocats indiquaient vouloir lire d'abord les quarante-quatre pages rédigées par le tribunal sur les deux affaires en cause pour se prononcer sur une telle procédure d'appel. En effet, sur une partie du dossier – les abus de biens sociaux, soit l'utilisation à des fins personnelles du *Phocéa*, – le tribunal s'est montré un peu plus clément que le ministère public : tout en accédant à la demande du substitut Sylvie d'Arvisenet de requalifier les faits en *« banqueroute »*, une modification permettant d'aggraver la sanction encourue, la chambre n'a pas prononcé de peine entraînant l'inégibilité du député.

Sur l'autre volet de l'affaire – le dossier des impôts, – le tribunal a en revanche estimé que les contorsions fiscales de M. Tapie valaient une peine de prison ferme, compte tenu de sa qualité d'homme public supposé donner le bon exemple. La procédure étant suspensive, M. Tapie et ses avocats peuvent difficilement, sur ce point, se dispenser de faire appel contre ce qui s'inscrit désormais, dans la longue liste de ses démêlés judiciaires, comme la deuxième peine de prison ferme prononcée contre l'homme d'affaires.

TRAIN DE VIE « PHARAONIQUE »

L'affaire principale portait sur l'utilisation du *Phocéa*, l'ancien *Club-Méditerranée*, ce fabuleux quatre-mâts racheté par Bernard Tapie à la veuve d'Alain Colas. Un bateau dont l'ancien président de l'OM était tombé *« amoureux »*, selon l'un de ses avocats, au point de s'en réserver progressivement un usage quasi exclusif alors qu'il devait, à l'origine, servir d'instrument à la promotion du groupe Tapie. Pendant toutes les audiences du procès, en avril, l'homme d'affaires s'était employé à démontrer que le *Phocéa*, propriété de la société Alain Colas Tahiti (ACT), avait servi en premier lieu à des fins commerciales et non privées, même si le rentabiliser s'était révélé impossible, compte tenu du caractère trop sportif du voilier. Au contraire, pour l'accusation, la sous-utilisation volontaire d'un équipement aussi luxueux et onéreux avait placé la société ACT dans un état de déficit chronique, permettant à M. Tapie de reporter les pertes sur les autres sociétés du groupe. Plus grave, un emprunt de 80 millions de francs, gagé sur le bateau, avait permis à l'homme d'affaires, devenu ministre, d'alimenter son *« fastueux »* train de vie. *« Pharaonique »*, devait même dire l'avocat du fisc, Me Urbino-Soulier.

Dans son jugement, la 11e chambre correctionnelle a considéré que Bernard Tapie avait joué le rôle de dirigeant de fait de la société ACT et qu'à ce titre il s'était d'abord rendu coupable d'abus de biens sociaux. Ensuite, après l'obtention du prêt, le 30 juin 1992, la vie de la société ACT, toujours sans recettes, avait été prolongée artificiellement. Ses dirigeants pouvaient donc être poursuivis pour banqueroute par détournement d'actifs. En conséquence, le tribunal a prononcé une peine de trente mois d'emprisonnement avec sursis contre Bernard Tapie, avec une interdiction de gérer une entreprise pendant dix ans. Interdiction que l'avocat Bernard Lagarde n'a cependant pas jugée comme un *« coup dur »*, le député européen n'ayant plus aucune envie, selon lui, de reprendre une entreprise.



Contre les coprévenus de M. Tapie, le tribunal a prononcé les peines suivantes pour les mêmes chefs d'abus de biens sociaux, banqueroute ou complicité : dix mois avec sursis contre Fabien Domergue, ancien président du conseil d'administration d'ACT ; quinze mois contre Elie Fellous, qui a aussi occupé ces mêmes fonctions, ainsi que dix ans d'interdiction de gérer pour faux, usage de faux et présentation de comptes annuels non sincères. L'ancien directeur général de la banque SDBO, filiale du Crédit lyonnais, Pierre Despessailles, qui avait consenti le prêt, a été condamné à huit mois de prison avec sursis et 100 000 francs d'amende. Et le commissaire aux comptes, Brahim Benaïcha, à un an de prison avec sursis pour faux et usage de faux.

Dans le dossier fiscal, où seul M. Tapie était poursuivi, pour avoir causé au fisc un manque à gagner estimé à 12,47 millions par le tribunal en minorant ses revenus déclarés en 1989, 1990 et 1991, le député a été condamné à dix-huit mois d'emprisonnement, dont six ferme. Dans sa déclaration à l'AFP, M. Tapie s'est affirmé victime d'un *« authentique scandale »*. Et il a de nouveau justifié son attitude, comme il l'avait fait au cours du procès, par son choix de maintenir le pavillon français du *Phocea*, au risque de supporter des coûts d'exploitation très élevés.

ARGUMENT PATRIOTIQUE

Le tribunal n'a pas été sensible à cet argument patriotique. Comme l'administration fiscale, la chambre a plutôt vu dans le voilier une *« résidence secondaire pour milliardaire »* et elle a particulièrement relevé l'aménagement à bord d'une prestigieuse *« suite de l'armateur »* réservée au seul usage des époux Tapie.

A la sortie de l'audience, les avocats du député ont regretté que le supplément d'information qu'ils avaient réclamé au cours du procès sur les faits de banqueroute, soudainement mis en exergue par le ministère public alors que l'instruction n'avait rien évoqué de tel, ait été rejeté par le tribunal. *« Les débats n'ont pas permis de mettre en lumière l'ensemble des responsabilités »*, a estimé Me Thierry Lévy. La défense avait présenté cette requête, espérant que la lumière serait faite sur le rôle du Crédit lyonnais dans l'étonnant soutien que la banque a maintenu, par l'intermédiaire de sa filiale SDBO, à une société aussi structurellement déficitaire qu'Alain Colas Tahiti. Sur ce point, la défense, selon Me Lévy, n'a pas perdu tout espoir de voir enfin mis en cause les dirigeants du Crédit lyonnais, une autre affaire de banqueroute étant actuellement instruite sur les sociétés du groupe Tapie.

Corine Lesnes

Les liquidateurs du groupe Tapie en procès avec le Crédit lyonnais

Le tribunal de commerce de Paris examinera le 27 juin l'assignation formée par les deux liquidateurs du groupe de Bernard Tapie, Mes Jean-Claude Pierrel et Yannick Pavec, contre deux filiales du Crédit lyonnais : la Société de banque occidentale (SDBO) et Clinvest. Les coliquidateurs, qui réclament 2,5 milliards de francs, font état d'un *« soutien inconsidéré »* allant bien au-delà *« des relations normales d'une banque avec son client »* et dénoncent *« des fautes »* dans l'exécution des mandats, notamment celui confié par M. Tapie au Crédit lyonnais pour la vente d'Adidas. M. Tapie espère que cette procédure lui permettra d'établir que le Lyonnais lui doit plusieurs milliards de francs, au titre des plus-values réalisées sur Adidas.

La menace d'une mise en détention se rapproche pour le député

UNE NOUVELLE ÉTAPE a été franchie, vendredi 31 mai, dans la folle course contre la montre qui oppose Bernard Tapie à la justice. Une nouvelle fois condamné, le toujours-député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône voit se rapprocher encore davantage la menace de l'emprisonnement dont il affirme en privé depuis des mois qu'elle lui paraît *« inéluctable »*. Le 28 novembre, la cour d'appel de Douai (Nord), avait infligé à l'ancien président de l'Olympique de Marseille une peine de prison de deux ans, dont huit mois ferme, dans l'affaire du match Valenciennes-OM (*Le Monde* du 29 novembre 1995), auxquels viennent désormais s'ajouter les dix-huit mois d'emprisonnement, dont six ferme, prononcés par le tribunal de Paris sur le dossier du *Phocéa*.

M. Tapie ayant promptement fait savoir qu'il interjeterait appel de cette condamnation, celle-ci ne saurait être exécutée avant de longs mois, dans la mesure où un rejet de son appel le conduirait à l'évidence à former un pourvoi en cassation. Or, en matière pénale, la peine ne devient exécutoire qu'après l'épuisement de toutes les voies de recours.

Plus ancienne, la procédure menée contre le député des Bouches-du-Rhône sur l'affaire de corruption de Valenciennes constitue la menace la plus immédiate. Condamné en première instance, puis en appel, M. Tapie avait formé un pourvoi en cassation, qui doit être examiné par la Cour de cassation dans les mois à venir. Un rejet de ce pourvoi provoquerait son incarcération.

Une troisième peine d'emprisonnement ferme pourrait en outre être prononcée à l'encontre de ce dernier dans l'affaire des comptes de la société Testut. La déconfiture de cette filiale nordiste du groupe Tapie, spécialisée dans la fabrication de balances, et les pratiques financières découvertes à cette occasion avaient conduit, au mois de mars, le député-homme d'affaires devant le tribunal correctionnel de Béthune (Pas-de-Calais). Au terme du procès, trois d'ans d'emprisonnement, dont un an ferme, avaient été requis par le procureur contre M. Tapie. Le jugement sera rendu le 1er juillet et la peine éventuellement retenue viendra s'ajouter aux précédentes, suspendue toutefois par l'appel.

Et la litanie des embarras judiciaires de M. Tapie ne s'arrête pas là. Deux procédures sont encore en cours d'instruction, qui le visent à divers titres. Dans la première, confiée au juge marseillais Pierre Philipon, l'ex-président de l'OM est mis en examen, pour *« faux, usage de faux, abus de biens sociaux et abus de confiance »* ; l'enquête sur ces faits, qui aura duré plus de cinq ans, semble sur le point de s'achever. La seconde, en revanche, n'en est qu'à ses débuts. Ouverte le 6 juillet 1995 et confiée au juge parisien Eva Joly, une information judiciaire pour *« banqueroute »* vise nommément deux anciens dirigeants de Bernard Tapie Finance (BTF), Elie Fellous et Noëlle Bellonne, *« et tous autres »*, selon la formule judiciaire consacrée. En toute logique, M. Tapie devrait avoir, dans un avenir proche, à s'expliquer sur ces faits devant le juge Eva Joly.

Le passé d'homme d'affaires du député sera en outre bientôt à l'attention de la chambre commerciale de la Cour de cassation. Placé en liquidation judiciaire personnelle par le tribunal de commerce de Paris, le 14 décembre 1994, puis par la cour d'appel, le 31 mars 1995, Bernard Tapie a formé un autre pourvoi contre cette condamnation. La liquidation judiciaire à titre personnel étant légalement assortie de *« l'incapacité d'exercer une fonction publique élective »* pour une durée de cinq ans, ce pourvoi constitue aujourd'hui la dernière protection du député-homme d'affaires, la chancellerie ayant – sous le ministère de M. Méhaignerie, puis sous celui de M. Toubon – décidé d'attendre la décision de la Cour de cassation avant d'engager, le cas échéant, les procédures de *« déchéance »* qui s'imposeraient devant l'Assemblée nationale et le Parlement européen, où M. Tapie est également élu.

Du sort de cet ultime recours, qui sera examiné le 25 juin, dépend l'avenir politique de M. Tapie. La Cour de cassation devrait ensuite rendre sa décision avant la fin du mois de juillet. En cas de rejet de son pourvoi, celui-ci ne pourrait se présenter à aucune élection durant cinq ans, et serait privé de ses mandats actuels et des immunités qui y sont attachées, faisant de lui, pour la première fois, un justiciable totalement ordinaire.

Hervé Gattegno

Les défenseurs d'Alain Carignon plaident l'absence de corruption

LYON
de notre envoyé spécial

« J'ai peur, plaida Me Alex Ursulet, *c'est moins le procès d'un homme que celui d'une époque. Une époque où la France a mal à ses hommes politiques, tous suspects, tous pourris, tous coupables parce qu'ils sont politiques. (...) J'ai peur parce que c'est également l'époque où les juges prennent la mesure de leur pouvoir, veulent s'émanciper de l'exécutif et briser leurs chaînes. C'est l'époque où, pour sortir de l'ombre, la justice s'aveugle. »* Devant la cour d'appel de Lyon, où l'avocat général a requis une peine de quatre à cinq ans de prison (*Le Monde* du 31 mai), c'est la crainte que soient négligés les éléments à décharge qui effraie les avocats d'Alain Carignon. Car même si le dossier est incontestablement difficile, la défense n'est pas totalement désarmée. L'audience a montré que l'instruction, en voulant faire feu de tout bois, avait accumulé les charges sans toujours s'embarrasser de trop de vérifications.

Selon Me André Buffard, le jugement du tribunal présente certaines charges comme acquises en se justifiant par le fait que le prévenu n'apporte pas la preuve de sa bonne foi avant de porter des appréciations morales sur son comportement. *« Vous ne jugez pas une ambiance, vous ne jugez pas au feeling. Vous jugez des faits ! Vous jugez en droit ! »*, s'est exclamé l'avocat.

Rendue sceptique sur le fonctionnement de la justice par un jugement *« bâti sur la rumeur »*, selon la formule de Me Buffard, la défense a repris espoir en écoutant le réquisitoire. Même s'il fut sévère et rigoureux, l'avocat général Bernard Ratabelle a accepté que le combat se déroule sur un terrain purement juridique, écartant tout rappel à la morale. En outre, les débats devant la cour d'appel, qui ont duré pratiquement aussi longtemps que devant le tribunal, malgré l'absence de témoins, ont montré que cette juridiction, traditionnellement expéditive, pouvait être extrêmement attentive. Dès lors, le combat devenait loyal et la défense pouvait se battre. Elle le fit avec acharnement. Si elle est prête à abandonner à l'accusation quelques recels d'abus de biens sociaux, elle a, pied à pied, contesté la corruption.

Le dossier est ainsi fait que l'avocat général avait admis qu'il était impossible de prouver la corruption en examinant chaque élément séparément, et sa démonstration a donc porté sur une vue d'ensemble de l'affaire. En conséquence, la défense s'est attelée à montrer que tout reposait sur une interprétation des faits, sur une construction intellectuelle qui s'écroulait dès que l'on tentait de reconstituer précisément la chronologie.

COMBAT DE TITANS

Le premier reproche fait à l'accusation est de ne pas situer la date du pacte de corruption. En outre, certains avantages ont été reçus par M. Carignon bien avant qu'il soit question de privatiser l'eau de Grenoble, alors que d'autres ont été versés par Marc-Michel Merlin bien après que le contrat eut été définitivement signé. Pour le bâtonnier Jean-René Farthouat, défenseur de Jean-Jacques Prompsy, directeur commercial de la Lyonnaise des eaux, M. Merlin donne de l'argent selon un *« réflexe pavlovien »*. Il est vrai qu'il en donne à tout le monde et, s'il admet en termes nuancés avoir corrompu M. Carignon, cette affirmation ennuie le bâtonnier, qui refuse que son client soit assimilé à M. Merlin, auquel il reproche d'avoir tout fait pour *« jouer dans la cour des grands »*.

Me Richard Zelmati, conseil de M. Merlin, n'en veut pas à M. Prompsy, *« un soldat entre le marteau et l'enclume »*, mais il a accusé la toute puissante Lyonnaise des eaux de s'être servie de son client comme *« cheval de Troie »* pour remporter la concession de l'eau de Grenoble, avant de dénoncer le *« Yalta des grands groupes »* qui se partagent les marchés.

Il fallait donc que l'on reparle de Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux, et *« Arlésienne de ce dossier »*, selon le trait d'un avocat. Me Ursulet s'en chargea, utilisant une stratégie qui fait appel aux règles du funambulisme. Ne pas parler de M. Monod c'était tomber vers l'oubli des déclarations du président de la Lyonnaise, qui a affirmé au tribunal que son entreprise n'avait jamais corrompu personne. A l'inverse, trop parler de M. Monod, trop insister sur son absence, sur ses silences, sur la mansuétude de la justice à son égard, c'était tomber dans l'hypothèse de la corruption. L'avocat oscilla longuement, mais garda son équilibre, parvenant à la conclusion que la cour, qui ne s'est toujours pas prononcée sur ce point, devrait entendre Jérôme Monod.

Restait Jean-Louis Dutaret, bras droit d'Alain Carignon, qui disparaissait dans ce combat de titans. Me François Gibault se livra à une défense extrêmement technique, dont la précision donnera du travail aux juges. Tout comme celle du bâtonnier Guy Danet, qui a pris la parole en dernier pour Alain Carignon. L'avocat a constaté que plusieurs faits reprochés à son client étaient prescrits et, pour d'autres, il a invoqué sans joie particulière une amnistie que la cour devrait accorder puisque le tribunal lui-même notait, dans son jugement, qu'il s'agissait dans plusieurs cas de financements politiques. Me Danet demanda à la cour d'avoir *« le courage »* de requalifier les faits, en ajoutant : *« La corruption, c'est bien tentant. Cela permet d'envoyer un ministre en prison. C'est spectaculaire et c'est aussi moral. Mais c'est contraire au droit »*.

L'arrêt sera rendu le 9 juillet.

Maurice Peyrot

Un proche de François Mitterrand mis en examen dans l'affaire Elf

LE JUGE D'INSTRUCTION PARISIEN EVA JOLY, chargée de l'enquête sur l'affaire Elf-Bidermann, a ordonné, vendredi 31 mai, la mise en examen du docteur Laurent Raillard, pour *« recel d'abus de biens sociaux »*. Considéré comme un proche de l'ancien président de la République – dont il était un des partenaires de golf habituels –, M. Raillard avait vendu, en 1991, pour 18 millions de francs, sa propriété de Louveciennes (Yvelines) au groupe Elf-Aquitaine, alors présidé par Loïk Le Floch-Prigent – aujourd'hui PDG de la SNCF. Mais il avait continué à l'occuper à titre gratuit (*Le Monde* du 1er juin).
Soucieuse de connaître l'intérêt de cette opération pour le groupe Elf, Mme Joly avait demandé et obtenu, jeudi soir, un réquisitoire supplétif du parquet de Paris visant ces faits nouveaux. Le juge d'instruction avait auparavant mis en examen – et placé en détention provisoire – l'ancien directeur du patrimoine immobilier d'Elf-Aquitaine, Jean-François Pagès, qui avait notamment ordonné l'achat de la villa de Louveciennes. Selon certains témoins, cette résidence aurait servi à accueillir certains visiteurs de M. Le Floch-Prigent. Sollicité par *Le Monde*, M. Raillard n'a souhaité faire aucun commentaire.

Un juge américain ordonne l'extradition de Giancarlo Parretti vers la France

UN JUGE FÉDÉRAL DE LOS ANGELES, Stephen Hillman, a ordonné, vendredi 31 mai, l'extradition vers la France de l'homme d'affaires italien Giancarlo Parretti, ancien partenaire du Crédit lyonnais dans le rachat des studios de la Metro Goldwyn Mayer (MGM). Les avocats de M. Parretti, mis en examen pour *« abus de biens sociaux, escroqueries, faux et usage de faux et contrefaçon »*, ont fait savoir qu'ils feront appel. Giancarlo Parretti avait été écarté par la banque française en avril 1991, en échange d'une rallonge de 145 millions de dollars. Fin 1991, la banque publique s'était retournée contre son client et l'avait accusé d'avoir fabriqué des faux pour obtenir des crédits. La MGM était finalement devenue propriété du Crédit lyonnais en mai 1992.
M. Parretti avait été arrêté le 18 octobre 1995 à Los Angeles à la demande du juge parisien Patrick Fievet, et remis en liberté sous contrôle judiciaire en novembre. En mars 1996, la gouvernement français avait autorisé la mise en vente de la MGM.

DÉPÊCHES

■ **DÉLIT DE FUITE : *un neveu du président syrien Hafez-el-Assad, a été mis en examen*** pour délit de fuite, après l'accident de la circulation qui a eu lieu à Paris. Le jeune homme, âgé de dix-sept ans, avait fauché et grièvement blessé deux motards dans la nuit du 24 au 25 mai, avenue de la Grande-Armée, avant de prendre la fuite au volant de sa Cadillac blindée immatriculée au Texas (USA) (*Le Monde* du 1er juin). L'un des blessés est, depuis, resté paraplégique. Siwad el Assad a été mis en examen, vendredi 31 mai, et laissé libre sous contrôle judiciaire, contre le versement d'une caution de 500 000 francs. Il devra répondre de *« non-assistance à personne en danger, délit de fuite, blessures involontaires et défaut de permis de conduire »*.

■ **GIGASTORAGE : le Conseil supérieur de la magistrature** a entendu, vendredi 31 mai, le procureur général de Besançon, Marc Dreyfus, au sujet de ses déclarations dans l'affaire Gigastorage. Marc Dreyfus avait estimé *« scandaleuse »* la décision du juge d'instruction belfortain, Christine Schlumberger, de mettre en détention Jean-Pierre Maillot, le directeur de l'Agence de développement économique de Belfort, mis en examen pour *« escroquerie et complicité de faux en écriture de commerce et usage »*. Les poursuites avaient été engagées à la demande de Jacques Toubon, garde des sceaux.

■ **ATTENTAT : la caisse d'assurance-maladie de Périgueux** (Dordogne), a été la cible d'un attentat à l'explosif, dans la nuit du 31 mai au 1er juin. La Caisse d'assurance-maladie obligatoire des non-salariés (CAMONS) n'a subi que des dégâts matériels. L'attentat n'a pas été revendiqué et aucune inscription n'a été retrouvée sur place. Les locaux, au rez-de-chaussée d'un immeuble de trois étages, ont été soufflés.

■ ***ROUBAIX : le quatrième homme tué lors de la fusillade de Roubaix a été identifié.*** Il s'agit d'un ressortissant turc, domicilié à Wattrelos (Nord), Nuri Altinkaynak, âgé de vingt-cinq ans. Le nom de Lionel Dumont, un Français converti à l'islam dont des effets personnels avaient été trouvés sur les lieux de la fusillade, le 29 mars, avait d'abord été avancé comme pouvant être le quatrième homme. Mais M. Dumont avait fini par prévenir sa famille qu'il était bien vivant et se trouvait à l'étranger.

L'abbé Pierre s'en prend à un « lobby sioniste international »

Le fondateur d'Emmaüs condamne aussi l'attitude de la presse et de l'Eglise

Dans un entretien publié vendredi 31 mai par le quotidien milanais *Corriere della Sera*, l'abbé Pierre s'en prend à la presse et à *« un lobby sioniste international »*, qui auraient, selon lui, influencé l'Eglise française. Après avoir apporté son soutien aux thèses révisionnistes développées par Roger Garaudy dans son livre *Les mythes fondateurs de la politique israélienne*, le fondateur d'Emmaüs commet un nouveau dérapage.

UNE NOUVELLE « petite phrase » de l'abbé Pierre risque de conforter l'idée selon laquelle le fondateur des communautés Emmaüs cède de plus en plus à l'influence de son ami *« de cinquante ans »*, Roger Garaudy, le philosophe négationniste mis en examen le 25 avril pour *« contestation de crimes contre l'humanité »*, après la publication d'un livre intitulé *Les Mythes fondateurs de la politique israélienne*. Dans un entretien publié vendredi 31 mai par le quotidien milanais *Corriere della Sera*, l'abbé Pierre parle en effet d'un *« lobby sioniste international »*.

Dans cet entretien, il revient sur la très vive polémique qui a suivi son soutien au philosophe. *« Les journalistes français*, dit-il, *n'ont pas lu la lettre »* de cinq pages qu'il avait alors adressée à M. Garaudy et que ce dernier s'est empressé de brandir lors d'une conférence de presse (*Le Monde* du 20 avril), déclenchant toute cette affaire. Ces journalistes, poursuit l'abbé Pierre, *« ont extrapolé quelques phrases et ont interprété* [la lettre], *m'accusant de révisionnisme. L'Eglise de France est ensuite intervenue pour me faire taire sous la pression de la presse, inspirée par un lobby sioniste international »*.

Cette déclaration a été faite après que Roger Garaudy eut passé deux jours avec l'abbé Pierre au monastère italien de Praglia, près de Padoue, où le prêtre s'était retiré depuis le 2 mai – avant de revenir ce week-end à Paris pour repartir en vacances en Suisse et regagner ensuite Praglia jusqu'à la fin août (*Le Monde* des 31 mai et 1er juin).

Le rapprochement doit être fait entre cette visite du philosophe, qui paraît décidément accroché aux basques du fondateur d'Emmaüs, et ce nouveau dérapage de ce dernier, qui semble de plus en plus influençable, peu aidé, il est vrai, par la diversité intellectuelle et morale de son entourage et, comme l'a relevé Mgr Lustiger, archevêque de Paris, de plus en plus *« guidé par son affectivité »*.

Cette détestable référence au *« lobby sioniste international »* constitue un nouveau revirement dans la pensée de l'abbé Pierre. Après la tempête provoquée par sa lettre à M. Garaudy, on avait pu croire que l'abbé Pierre s'était définitivement exprimé sur l'antijudaïsme, en déclarant, dans un communiqué du 30 avril : *« Je condamne avec fermeté tous ceux qui, pour des raisons diverses, veulent, de quelque manière que ce soit, nier, falsifier ou banaliser la Shoah, qui restera à jamais une tache de honte indélébile »*.

AMITIÉ INDÉFECTIBLE

Le lendemain, le fondateur d'Emmaüs avait, devant le bureau et la commission juridique de la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme), confirmé ce propos et, s'il avait été tout de même exclu du comité d'honneur de cette organisation, c'était « seulement » pour ne pas avoir explicitement retiré sa *« confiance »* au philosophe révisionniste. Beaucoup, au sein même du mouvement Emmaüs, avaient alors pensé que seule l'indéfectibilité de l'abbé Pierre en amitié était la cause de cette dernière attitude.

Certes, le fondateur d'Emmaüs, évoquant ses prochaines vacances en Suisse, dans la vallée de l'Ubaye, en a profité pour rappeler son passé de résistant : *« Je connais bien cette région. C'est là que je faisais passer des réfugiés de confession israélite, qui fuyaient les nazis à travers les montagnes durant la dernière guerre »*. Mais Mgr Jacques Gaillot déclare, dans un entretien publié vendredi 31 mai par le quotidien autrichien *Standard* : *« On ne peut pas être en même temps le défenseur des pauvres et prendre parti pour ceux qui nient l'existence des chambres à gaz »*.

Il reste qu'étant donné la versatilité actuelle de l'abbé Pierre, un démenti de sa part sur la mention d'un *« lobby sioniste international »* ne serait pas étonnant. Le fondateur d'Emmaüs vient ainsi de rectifier son récent entretien au *Pèlerin Magazine*, assurant qu'il n'avait jamais eu l'intention de finir ses jours en Italie. L'abbé Pierre et Roger Garaudy s'estiment tous deux victimes d'un *« lynchage médiatique »*, mais les deux octogénaires n'en multiplient pas moins les déclarations à la presse, selon une humeur tristement changeante chez l'un et trop persistante chez l'autre.

Michel Castaing

Un personnage de plus en plus isolé dans l'Eglise

AINSI, l'abbé Pierre aurait été *« censuré »* par l'épiscopat français. L'accusation est grave. Mais le fondateur d'Emmaüs connaît trop bien l'Eglise, à laquelle il est toujours demeuré d'une absolue fidélité, pour savoir qu'un tel mot n'a pu que dépasser sa pensée. Sans responsabilité hiérarchique – à la différence d'un Mgr Gaillot –, il a joui trop longtemps d'une incomparable liberté de manœuvre, de parole et d'action, pour faire croire à sa persécution. Le communiqué de l'épiscopat, en date du 29 avril, qui dégageait la responsabilité de l'Eglise du soutien personnel de l'abbé Pierre à Roger Garaudy, est un constat de divergences sur une matière importante, mais limitée. Le fondateur d'Emmaüs n'a pas pu être *« censuré »* par sa hiérarchie, pour la simple raison qu'il ne lui a jamais demandé le droit de s'exprimer.

Certes, les relations de l'abbé Pierre avec l'épiscopat français n'ont pas toujours été sereines. Comme l'ancien évêque d'Evreux, son omniprésence dans les médias a fait ressortir l'incapacité de communiquer de nombreux prélats. De même, son habileté politique le met au centre de réseaux qui échappent au contrôle de l'Eglise et éveillent sa méfiance et sa jalousie. Involontairement, il tire aussi la couverture à lui par des actions de solidarité dont il est loin d'avoir l'exclusivité. Enfin, son parler cru – quand il invite le pape à démissionner ou qu'il se prononce pour l'ordination des femmes et pour le préservatif contre le sida – a provoqué des irritations. Autrement dit, il profite des espaces de liberté, en ignorant souvent les contraintes de l'institution.

UN CLICHÉ RESSUSCITÉ

C'est précisément parce que la polémique actuelle risque d'entamer une partie de la légitimité qu'il tire aussi de son lien avec l'Eglise – que renforcent la caution du pape et ses bonnes relations avec le cardinal Lustiger – que l'abbé Pierre vient de perdre son sang-froid. Au point de dénoncer la pression d'une presse *« inspirée par le lobby sioniste international »*. Le fondateur d'Emmaüs ressuscite ici un cliché inspiré par l'antisémitisme le plus éculé. On n'est plus seulement dans le registre de l'antijudaïsme chrétien, que certains avaient cru retrouver dans son appui aux thèses révisionnistes de Roger Garaudy. On est face au désarroi d'un homme qui voit s'effilocher ses soutiens les plus traditionnels, y compris au sein d'une institution dont il connaît les faiblesses, mais aussi la force pour se raccrocher.

Un tel dérapage est grave de la part d'une personnalité qui, par ses qualités d'engagement, a symbolisé une certaine image de l'Eglise dans des milieux incroyants, très éloignés d'elle et cherchant dans des figures charismatiques et médiatiques des raisons de vivre, de s'identifier, voire des modèles de sainteté, chrétienne autant que laïque. De l'homme d'action, l'abbé Pierre a toutes les qualités, mais aussi le défaut de se croire investi d'une compétence universelle, donc de se fermer à l'étude et au conseil, sous prétexte qu'il a obtenu, sur le terrain, des succès partiels.

Ses récentes interventions sur l'extermination des juifs ou ses commentaires sur le livre de Josué (les *« massacres »* qui ont suivi l'adoration du veau d'or, *« véritable Shoah sur toute vie existant sur la terre promise »*) ont témoigné de ses lacunes en matière exégétique et historique. Or, avant de prendre position, il ne consulte jamais ni évêque, ni historien, ni théologien. En pleine polémique sur le révisionnisme, le cardinal Lustiger n'a jamais réussi à le rencontrer. Son actuel isolement vient-il de la hiérarchie catholique, du *« lobby sioniste »*, ou plutôt d'un entourage qui n'a pas su le mettre en garde ?

Henri Tincq

La verve de Roland Plégat, « honnête commerçant » mêlé à un trafic de drogue

« C'EST DINGUE, des conneries pareilles ! » Les « r » aux accents aveyronnais roulent et résonnent, vendredi 31 mai, sur les lambris de la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. Accusé d'avoir été à la tête d'un réseau international de trafic de cocaïne et de cannabis entre 1991 et 1993 (*Le Monde* du 25 mai), Roland Plégat, cinquante-deux ans, ancien gérant de fait du restaurant Les Muses, à Paris, face à la Comédie-Française, s'étouffe quand Béatrice de Beaupuis, la présidente du tribunal, lui lit les dépositions de ceux qui l'ont dénoncé.


PROCÈS

Comment ? Lui, l'Auvergnat qui s'est rangé dans la restauration fine après sa condamnation en 1978 à sept ans de réclusion pour vol qualifié, lui, *« l'honnête commerçant à la plus belle clientèle de Paris »*, aurait été mêlé à une affaire de cocaïne importée du Brésil et du Canada ? *« Tout ça, c'est des conneries. »* Sauf, bien sûr, un *« petit trafic »* de cannabis en provenance du Maroc, où il a investi 120 000 francs : il lui fallait se refaire après un investissement hasardeux et, éventuellement, envisager de faire face à un contrôle fiscal. Aux Muses, affirme-t-il, le chiffre d'affaires avoisinait les 10 millions de francs annuels, mais 6 seulement étaient déclarés.

Comment se convaincre de la bonne foi de ce fils de maquignon aux bacchantes tombantes ? Il suffit de regarder la douzaine de prévenus qui encombrent les deux box des accusés, avance celui-ci. Il y a là des vendeurs, des convoyeurs, des revendeurs, selon l'accusation, qui ont impliqué le patron des Muses. *« Des fadas, des inconscients, des malades mentaux »*, dit Plégat. Son ami Jean Robin serait *« un simple d'esprit »*. A propos de son autre ami, Raymond Ayral (qui a largement dénoncé le réseau), il dit que, *« quand il était petit, sa mère a dû le bercer trop près du mur ! »*. Dans les deux box et sur le banc des prévenus libres, on est écroulé de rire. L'audition du petit homme râblé à la chemisette noire tranche radicalement avec la monotonie des quatre premières audiences de ce procès-fleuve.

Présidente à poigne, Béatrice de Beaupuis enraye difficilement le débit de Plégat. Les neuf carabines, les trois pistolets automatiques, le pistolet mitrailleur, retrouvés dans sa chambre, avec un peu de poudre blanche ? *« La passion des armes, madame la présidente. Comme pour d'autres, le jeu, les casinos ou les gonzesses. »* Le contact à Montréal avec un mafieux notoirement connu dans les affaires de la cocaïne ? *« Mais il était PDG d'une grande entreprise... »* Les trois voyages au Brésil, les deux autres au Canada, début 1992 ? *« Je voulais monter des restaurants là-bas. Des pays en pleine expansion, vous savez... »*

A l'entendre, on comprend qu'avec autant de verve et ce sens inné des formules le patron des Muses ait rallié autant de sympathies, y compris parmi les policiers aujourd'hui épinglés : le commissaire Philippe Féval, ancien numéro deux de la brigade de répression du banditisme, poursuivi pour complicité de trafic, et l'inspecteur Thierry Pentz, poursuivi également pour complicité et usage de stupéfiants.

UN 7,65 EN CADEAU DE NOËL

Mais quelle a été la nature exacte des liens entre Plégat et Féval ? Restaurateur-client, indicateur-policier, amis de longue date... L'audience n'a pas encore permis de faire le jour sur ce point. Plusieurs prévenus ont seulement dit à la barre qu'ils avaient accepté de travailler dans le réseau parce qu'ils *« se sentaient protégés »*. Selon l'accusation, le commissaire aurait révélé en juillet 1992, au cours d'un repas, que les deux Sud-Américains venus, la veille, proposer à Plégat la vente de 20 kilos de cocaïne étaient en fait des agents de l'Office central de répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS). Puis il aurait tenu informé Plégat du déroulement de l'enquête en cours sur ses activités et lui aurait donné également le nom du premier dénonciateur, Joseph Paques, un fabricant d'amphétamines belge.

Alors qu'il a réponse à tout, Plégat bafouille sur ce volet de l'affaire. Raymond Ayral, le principal accusateur, lui non plus, ne se souvient plus très bien. Lors de l'enquête, l'organisateur du trafic de cannabis en provenance du Maroc avait été pourtant affirmatif : *« Il apparaissait clairement que tout l'ensemble des renseignements provenaient de la BRB »*, avait-il dit, affirmant par ailleurs que « Philippe » avait offert un 7,65 à Plégat pour Noël... Et que Plégat avait même prêté 50 000 francs à « Philippe » pour qu'il paie ses impôts...

Pour l'un des prévenus, Yunnice Abbas, quarante-deux ans, qui reconnaît sa participation au trafic de cannabis, les accusations d'Ayral ne sont que *« des élucubrations, un tissu de mensonges »* élaborés afin qu'il puisse bénéficier des réductions de peine prévues pour les dénonciateurs de trafic de stupéfiants. Abbas a même volé au secours du commissaire Féval en indiquant que les informations recueillies par Plégat sur sa dénonciation par Joseph Paques n'avaient pas été fournies par les policiers, *« mais par Ayral, dont l'ancienne petite amie est la femme de Paques »*. D'ailleurs, Ayral, doux comme un agneau dans le box, affirme maintenant sa *« peur de commettre une erreur »*. Au premier rang, Philippe Féval, lui, bouillonne. L'ancien numéro deux de l'antigang s'expliquera mercredi 5 juin.

Jean-Michel Dumay

DISPARITIONS

François Genoud

Un personnage de l'ombre, sympathisant du nazisme et au service de l'extrémisme arabe

L'ANCIEN BANQUIER nazi et pro-arabe François Genoud est décédé jeudi 30 mai à Pully, près de Lausanne, à l'âge de quatre-vingts ans. Le juge d'instruction du canton de Vaud a indiqué qu'une enquête avait été ouverte pour déterminer les circonstances de cette mort, mais s'est refusé à commenter des rumeurs de suicide avant de connaître les conclusions de ses investigations.

Personnage de l'ombre, François Genoud aura placé son existence sous le double signe de son engagement en faveur du nazisme et de l'extrémisme arabe. Avec lui disparaît l'un des derniers thuriféraires de la première heure, jamais repenti, de Hitler. Longtemps il avait cherché à dissimuler ses activités, s'entourant d'un halo de mystère pour mieux tirer les ficelles dans les coulisses. Ce n'est qu'après l'arrestation de son « ami » Carlos, en 1994, qu'il sortira de son mutisme pour se vanter publiquement de ses relations avec le terroriste vénézuélien, ce qu'il avait auparavant toujours farouchement nié.

REVENDICATION TARDIVE

Genoud prend alors en charge la défense de Carlos et obtient l'autorisation de lui rendre visite à la prison de Fresnes (Val-de-Marne). Dans la foulée, l'aventurier vieillissant et amer se laisse convaincre de se confier à Pierre Péan, un journaliste qu'il connaît depuis 1978, et qui lui consacrera un documentaire et un livre sous le titre *L'Extrémiste : François Genoud, de Hitler à Carlos* (Fayard). Deux rencontres auront contribué à déterminer l'itinéraire tortueux de ce fils de commerçant en papiers peints né le 26 octobre 1915 à Lausanne : alors que son père l'avait envoyé en Allemagne pour *« apprendre l'ordre et la discipline »*, François Genoud, âgé d'à peine dix-sept ans, croise Adolf Hitler et trouve du même coup le « héros » qui marquera sa vie. Quatre ans plus tard, de retour d'un voyage en Orient, en 1936, une autre poignée de main impressionnera le jeune homme : celle du grand mufti de Jérusalem. Depuis lors, Genoud ne cessera de se faire le chantre de l'alliance de la croix gammée et du croissant.

Militant depuis l'adolescence dans les rangs du Front national, le parti pronazi et antisémite suisse, François Genoud fait le coup de poing contre l'extrême gauche et se signale par son activisme tant auprès de ses chefs que de la police fédérale, qui le tient à l'œil. En 1939, un bar qu'il a ouvert à Lausanne, L'Oasis, est désigné comme un repaire de fascistes suisses et d'agents allemands, ainsi que le lieu d'une intense activité antifrançaise.

Recruté par l'Abwehr, il sert d'agent au contre-espionnage allemand tout en prenant soin de garder le contact avec les services secrets suisses. Grâce à ses protections pendant toute la durée du conflit, il voyage comme il l'entend à travers l'Europe occupée et se livre à toutes sortes de trafics, des devises au marché noir en passant par l'or et les diamants. En 1943, à Berlin, Genoud retrouvera le mufti de Jérusalem, devenu l'allié de Hitler et réfugié en Allemagne pendant la guerre. Il le reverra encore plusieurs fois à Beyrouth, jusqu'à sa mort, en 1974.

A la fin des hostilités, Genoud parvient à se recycler et se voit même confier la gestion des œuvres caritatives de la Croix-Rouge à Bruxelles. Toujours en Belgique, il se lance dans l'édition, puis va rendre visite à son ami, le rexiste belge Léon Degrelle, réfugié en Espagne, devient actionnaire d'une banque à Tanger et prête ses services à des nazis en déroute. Afin de financer en partie ses activités, il s'empresse de retrouver les héritiers des dignitaires du nazisme pour prétendre à des droits d'auteur sur des textes attribués à Hitler, Bormann ou Goebbels. Sous Nasser, il est bien introduit au Caire, où il fait la connaissance des principaux dirigeants du FLN algérien. En 1958, il crée à Genève la Banque commerciale arabe.

DEUX PLAINTES

Appelé à diriger la Banque populaire arabe d'Alger, au lendemain de l'indépendance, le financier suisse se trouve mêlé aux luttes pour le pouvoir et aux intrigues autour du « trésor du FLN ». Arrêté sous Ben Bella, il est rapidement libéré et se réconciliera plus tard avec lui. En 1969, il réapparaît au côté de M[e] Jacques Vergès comme « conseiller de la défense » de trois membres du FPLP de George Habache qui avaient attaqué un avion d'El Al à Zurich. Eprouvant le besoin d'agir en sous-main en faveur de ses protégés, François Genoud a également participé à l'organisation ou au financement de la défense d'Eichmann en Israël, de Barbie à Lyon ou de commandos terroristes palestiniens. Ce n'est cependant que récemment qu'il s'était résolu à revendiquer tout haut ce qu'il niait naguère ou avait longtemps prétendu diffamatoire. Ainsi a-t-il reconnu que, depuis le début des années 70, il fréquentait Carlos et qu'il avait également compté parmi ses amis Waddi Haddad et Ali Hassan Salameh, dont les organisations ont revendiqué plusieurs détournements d'avions. D'ailleurs, il s'est vanté d'avoir lui-même prêté la main au détournement d'un avion de la Lufthansa qui a permis de toucher une rançon de 5 millions de dollars.

Se croyant couvert par la prescription, François Genoud a continué de tenir ses discours négationnistes et d'apologie du nazisme.

Ses outrances lui avaient valu d'être convoqué récemment par le ministère public fédéral à Berne et deux plaintes venaient d'être déposées contre lui à Lausanne pour négation de crimes contre l'humanité. François Genoud a sans doute préféré s'en aller plutôt que de devoir rendre des comptes à la justice des hommes.

Jean-Claude Buhrer

Timothy Leary

Le gourou du LSD

TIMOTHY LEARY, le pape du mouvement psychédélique, est mort, vendredi 31 mai, à Los Angeles, à l'âge de soixante-quinze ans, des suites d'un cancer de la prostate. Né à Springfield (Massachusetts), en 1920, Timothy Leary était le fils d'un dentiste et d'une institutrice, il avait été élève de la célèbre académie militaire West Point et poursuivi ses études à l'université de l'Etat de Washington, avant d'obtenir un doctorat de psychologie à Berkeley (Californie). Il avait alors commencé une carrière de psychologue.

Sa vie bascule quelque temps après le suicide de sa première femme (il s'est marié cinq fois), alors qu'il est professeur à Harvard. Il va alors tenter des « expériences contrôlées » sous l'emprise de différentes drogues, champignons hallucinogènes et surtout LSD (diéthylamide d'acide lysergique). Avec un autre enseignant, Richard Alpert – qui prendra plus tard le nom de Baba Ram Dass –, il va utiliser ses étudiants, persuadé d'avoir découvert de nouveaux moyens thérapeutiques.

Renvoyé de Harvard, il s'installe avec Alpert dans une énorme maison dans le haut de l'Etat de New York où ils vont recevoir tous ceux qui ont envie d'expérimenter les drogues psychédéliques, des jeunes hippies aux représentants vieillissants de la Beat generation, tous réunis dans la « League for Spiritual Discovery ». C'est la grande époque de « Sex, Drugs and Rock'n'roll », symbolisée par la sortie d'un des plus beaux albums des Beatles, *Sergeant Pepper's Lonely Hearts Club Band* (1967) sur la pochette duquel Leary figure d'ailleurs en bonne place.

Dès 1965, il commence à avoir de grandes difficultés avec la justice et va pendant vingt ans fuir de pays en pays, de façon parfois rocambolesque, et passera plusieurs années en prison. Relâché en 1976, il donne des conférences, écrit des livres, se passionne pour l'informatique et les images virtuelles. Quand il apprend en 1995 qu'il est atteint d'un cancer, il se réjouit ouvertement de ce qui va être *« l'expérience la plus passionnante de sa vie »* et décide de laisser ses fans suivre sa mort en direct sur Internet. C'est sur son site qu'elle a été annoncée : « *Timothy has passed.* » Ses cendres devraient être prochainement dispersées dans l'espace.

Martine Silber

■ **JEAN SCHLOESING**, ancien président du conseil d'administration de l'agence Havas, ancien président de l'Union syndicale des agences de voyages, est mort le 28 mai, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Né le 8 août 1902 à Saint-Jean-du-Gard, diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales, chevalier de la Légion d'honneur et croix de guerre (1939-1945), Jean Schloesing était associé au capital de notre journal depuis sa création, en 1945. *Le Monde* retracera les principales étapes de sa carrière dans son édition du 4 juin.

■ **GUY MAZELINE**, écrivain, est mort le 25 mai, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Il avait obtenu le prix Goncourt en 1932, avec *Les Loups* (Gallimard). Ce roman avait eu le très lourd et même fatal privilège d'avoir été préféré à celui de Céline, promis, lui, à une postérité indubitable : *Voyage au bout de la nuit*, couronné le même jour par un « prix de consolation », le Renaudot. Guy Mazeline, né au Havre en 1900, qui se destinait à la marine marchande à sa sortie de l'Ecole d'hydrographie, était entré dans le journalisme avant d'écrire un premier roman en 1927, *Piège du démon*. *Les Loups* étaient le premier volume d'un cycle romanesque, *Le Roman des Jobourg*, qui devait compter également *Le Capitaine Durban*, *Les Iles du matin*, *Valfort*, et enfin, en 1958, *Chrétienne compagnie*.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du vendredi 31 mai, sont publiés :

● **Collèges** : un décret relatif à l'organisation de la formation au collège, ainsi qu'un arrêté relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de sixième de collège. Ces textes prévoient notamment que l'enseignement est réparti en trois cycles pédagogiques et que des études dirigées sont organisées en plus de l'horaire hebdomadaire (*Le Monde* du 10 avril).

● **Sécurité sociale** : un décret pris pour l'application de l'article 6 de l'ordonnance du 24 janvier 1996 relative aux mesures urgentes tendant au rétablissement de l'équilibre financier de la Sécurité sociale.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

– Pour cette première année passée ensemble :

Joyeux anniversaire,

Adam, alias « MAMOURY ».

Papa et Maman qui t'aiment.

Mariages

Danièle CILLIEN
et
Vincent SABATIER

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris le 7 juin 1996.

97, boulevard Arago,
75014 Paris.

Décès

– M. et M[me] Lucien Aunay,
Leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse d'annoncer le décès, le 20 mai 1996, à Paris, de

M[me] Simone, Louise AUNAY,
ancienne directrice départementale
du travail et de l'emploi,
chevalier de l'ordre du Mérite,

dans sa quatre-vingt-deuxième année.

2, chemin du Roudourel,
34660 Cournonsec.

– M[me] Andrée Blum,
Le docteur Jean Blum et M[me],
Le docteur Jean-Jacques Blum et M[me],
Adrien, Charlotte,
M[me] Evelyne Blum-Gruman
et M. Lawrence Gruman,
Jennifer, Camille, Sarah et Déborah,
M[me] Véronique Blum
et Judith,
Parents et alliés,
font part du décès du

docteur Michel-André BLUM,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaillé de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,

survenu dans sa quatre-vingt-sixième année.

Les obsèques auront lieu au cimetière de Marmande, le mardi 4 juin, à 10 h 30.

Ni fleurs ni couronnes.

Ce présent avis tient lieu de faire-part.

– Notre très cher

Pierre BRESJANAC

est parti prématurément. Sa présence restera gravée dans nos cœurs pour toujours.

Vladimir, Néda, Irène
et Lydia Pivarski, de Belgrade,
et Georges, de Paris.

– Bordeaux. Corse. Marseille. Paris.

L'Atlantique et la Méditerranée ont accueilli pour l'éternité

Denise CESARI,
née CAZES,

selon son souhait,
à Lacanau-Océan le 26 mai,
dans le golfe du Valinco le 2 juin.

Antoinette Cesari,
192, avenue du Maine,
75014 Paris.

– M[me] Louis Chiarelli,
son épouse,
M. et M[me] Jean Roux
et leurs enfants Nicolas et Caroline,
M. et M[me] Frédéric Chiarelli
et leurs enfants Astrid et Alexis,
Ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part de la disparition de

M. Louis CHIARELLI,
officier de la marine marchande,

survenue le 16 mai 1996.

– Cécile Grandin,
sa compagne,
M[me] Jacques Keller,
sa mère,
M. Olivier Keller et M[me] Helen Ramage,
M. et M[me] Jean-Jacques Keller,
M. Gabriel Keller,
M[me] Marine Cochin-Keller,
M. et M[me] Daniel Quenaudon,
M. Laurent Keller,
M. et M[me] Rémi Keller,
ses frères, sœur, beau-frère et belles-sœurs,
Et leurs enfants,
M[lle] Jeanne Keller,
sa tante,
Les familles Keller, Umdenstock et Vieu,
ont le grand chagrin d'annoncer la mort accidentelle de

Pascal KELLER,
pianiste,

le samedi 25 mai 1996.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 4 juin, à 15 heures, en l'église réformée du Luxembourg, 58, rue Madame, Paris-6[e], suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– Mauricette, Patrick, Charlotte,
Jacques, Julie, Pierre, Arrigo,
Margot,
Ses amis,
ont l'immense tristesse d'annoncer la mort de

Michèle LEIBOWITCH,
professeur de dermatologie,
médecin des hôpitaux,

le 30 mai 1996.

Nous rendrons hommage à sa mémoire avec vous, ses amis, ses proches, lundi 3 juin, à 15 h 30, au cimetière parisien de Pantin, porte principale, 164, avenue Jean-Jaurès (sortie porte de La Villette).

– Le professeur J.-P. Luton,
doyen de la faculté de médecine Cochin Port-Royal,
Les membres du conseil,
Les enseignants et le personnel de la faculté,
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Michèle LESSANA-LEIBOWITCH,
professeur des universités,
praticien hospitalier en dermatologie
à la faculté de médecine
Cochin-Port-Royal.

Ses obsèques auront lieu le lundi 3 juin 1996, à 15 h 30, au carré juif du cimetière parisien de Pantin (porte principale, 164, avenue Jean-Jaurès).

– Marion, Jérémie, Jean-Baptiste, Elise,
ses sœurs et frères,
Jeanne et Micheline,
ses grand-mères,
Ainsi que ses parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de dix-huit ans, de

Julien LHOMEAU.

Ses obsèques ont eu lieu mardi 28 mai.

– La direction et le personnel des sociétés Promet
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Pierre ROUSSEAU,
ancien directeur et fondateur
des sociétés Promet SA
et Promet international,

survenu le 28 mai 1996.

Les obsèques seront célébrées le lundi 3 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Etienne de Mareil-Marly.

35, rue du Belvédère,
78750 Mareil-Marly.

– Le président de l'université Lumière Lyon-II,
Le doyen de la faculté des lettres,
Le directeur de la Maison de l'Orient méditerranéen,
Le directeur de l'Institut Fernand-Courby,
Le directeur de la Mission archéologique française de Salamine de Chypre,
Et l'ensemble des personnels,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 23 mai 1996, de

Jean POUILLOUX,
membre de l'Institut,
professeur émérite
à l'université Lumière Lyon-II,
fondateur et ancien directeur
de l'Institut Fernand-Courby,
de la Mission archéologique française
de Salamine de Chypre
et de la Maison de l'Orient méditerranéen,
ancien directeur scientifique
des humanités au Centre national
de la recherche scientifique.

– L'association des Amis des Sources chrétiennes,
Et les membres de l'Institut des Sources chrétiennes,
font part du grand chagrin que leur cause la mort, survenue le 23 mai 1996, de

M. Jean POUILLOUX.

Grand ami du Père Claude Mondésert dès leur première rencontre à Athènes, peu après la guerre, il n'a jamais cessé depuis son arrivée à Lyon de soutenir l'action de celui qui fut l'un des trois fondateurs des Sources chrétiennes. Membre de l'association depuis l'origine en 1956, administrateur dès 1959, il a dirigé, avec le Père Mondésert et le professeur Arnaldez, la collection des *Œuvres de Philon d'Alexandrie* de 1961 à 1992. Succédant au doyen André Latreille, il a été président de l'association de 1982 à 1990.

Ayant conscience de perdre un grand ami et un insigne protecteur, nous exprimons à M[me] Pouilloux et à sa famille notre profonde reconnaissance ainsi que nos très affectueuses condoléances.

– L'association des Amis de la Maison de l'Orient
a le regret de faire part du décès de

M. Jean POUILLOUX,
fondateur de l'association,
président,
puis président honoraire,

survenu le 23 mai 1996.

– Le délégué régional du Centre national de la recherche scientifique (délégation vallée du Rhône),
Et l'ensemble des personnels des laboratoires et de la délégation,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 23 mai 1996, de

Jean POUILLOUX,
fondateur et ancien directeur de la Maison
de l'Orient méditerranéen (Lyon)
et ancien directeur des humanités
au Centre national
de la recherche scientifique.

– M. Edouard Brézin,
président du conseil d'administration du CNRS,
M. Guy Aubert,
directeur général du CNRS,
André Kaspi,
directeur du département des sciences de l'homme et de la société du CNRS,
Les membres du comité de direction du CNRS,
Et l'ensemble de la communauté scientifique du CNRS,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Jean POUILLOUX,
membre de l'Institut,
ancien directeur scientifique
des humanités au CNRS,

et s'associent à la douleur de la famille.

– M[me] Lisette Soppo-Priso,
son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille Bonamoukouo,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul SOPPO-PRISO,
ancien président
de l'Assemblée territoriale du Cameroun,
ancien conseiller de l'Union française,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 25 mai 1996, à Neuilly-sur-Seine, dans sa quatre-vingt-troisième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 5 juin, en l'église réformée de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris.

L'inhumation aura lieu à Douala (Cameroun), le samedi 8 juin, dans le caveau familial.

– Jean et Colette Pouget,
Sophie Pouget
et ses enfants,
Agnès et Patrick Aubonnet
et leurs enfants,
Roger Stiers,
Antoinette Degueurce,
Les familles Leonardon, Timsit, Cos, Degreef,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jeanne STIERS,
née LEONARDON,

survenu le 29 mai 1996, dans sa quatre-vingt-onzième année.

475, route de plan Bouisson,
06140 Tourette-sur-Loup.

Anniversaires de décès

Antoine ROSSIGNOL

nous quittait le 3 juin 1991.

Son fils Claude et sa famille.

Labastide-Murat (Lot).
Strasbourg (Bas-Rhin).

– Il y a dix ans disparaissait

Raïssa RYSS-EPHRUSSI.

Ceux qui l'ont connue et aimée pensent à elle.

Service religieux

– **La Vierge Pèlerine N.-D. de Boulogne** sera accueillie le vendredi 7 juin, à 19 heures, au pont de Tolbiac, Paris-12[e], par la paroisse N.-D. de Bercy, pour une veillée et une nuit de prière.

Conférence

– Association François Aupetit pour la **Recherche sur la maladie de Crohn et la recto-colite hémorragique.**

Conférence-débat annuelle publique :
– Inflammation et maladie de Crohn,
– Génétique et maladie de Crohn,
– Questions sociales.

Jeudi 6 juin, à 16 h 30.
ASIEM, 6, rue Albert-de-Lapparent, 75007 Paris. S'inscrire par téléphone : Association François Aupetit, hôpital Rothschild, 33, bd de Picpus, 75571 Paris Cedex 12. Tél. : 40-19-34-25 (répondeur).



Nastase et Tiriac, la tentation roumaine

Les deux tennismen ont mené trois fois la Roumanie en finale de la Coupe Davis. Vingt-cinq ans plus tard, Ilie Nastase brigue, dimanche, la mairie de Bucarest et Ion Tiriac est devenu le premier investisseur privé dans son pays

EN quelques jours, les affiches électorales du candidat Ilie Nastase ont fleuri dans les rues de Bucarest, recouvrant jusqu'aux conteneurs à ordures débordant de détritus. Un passant s'interroge. *« S'il est élu, ses éboueurs seront-ils aussi efficaces que ses supporteurs ? »* Le slogan – *« Il s'est construit un nom, il va reconstruire la ville »* – n'a pas l'air de convaincre.

La candidature de l'ancien tennisman aux élections municipales du 2 juin a étonné. On savait Ilie Nastase las de traîner ses raquettes sur le circuit des vétérans ; qu'il se trouvait *« ridicule »* en short et que ses tenues de sport ne dissimulaient plus un embonpoint naissant. Mais personne ne s'attendait à ce qu'il quitte la terre battue pour entrer dans l'arène de la politique. *« Je fêterai mes cinquante ans au mois de juillet. Je veux changer de vie »*, lâche-t-il. Parmi les quarante-sept prétendants à la mairie, ses principaux adversaires étaient l'ancien syndicaliste Victor Ciorbea, qui défend les couleurs de la Convention démocratique, et l'ex-ambassadeur de Roumanie en France, Anton Vatasescu, soutenu par le Parti démocratique de l'ancien premier ministre, Petre Roman.

Ilie Nastase a troqué ses tenues de sport contre des costumes de grandes marques. Une paire de lunettes à la fine monture dorée lui donne un petit air d'intellectuel. Mais ce provocateur n'a pas vraiment changé, même s'il répète qu'il sait *« être sérieux quand il le faut »*. L'ironie pétille toujours dans le regard de ce play-boy qui ne se résigne toujours pas à couper ses longues mèches brunes et rebelles en souvenir de sa jeunesse. *« Pour lui, la vie est un jeu »*, confirme l'un de ses proches. Ilie Nastase déboule en politique comme un chien au milieu d'un jeu de quilles. Connu de tous, il pouvait compter sur son charisme naturel, particulièrement auprès de l'électorat féminin. Il est aussi à l'aise sur les pistes de danse qu'à un dîner chez son *« ami Jean-Luc »* (Jean-Luc Lagardère, PDG de Matra-Hachette) ou parmi les paysans sur les marchés délabrés de Bucarest, où il a mené sa campagne.

Finalement, et ce n'est pas le moindre paradoxe, c'est aux côtés de ses nouveaux amis politiques du Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR), formation de gauche au pouvoir depuis 1992, qu'Ilie Nastase détonne le plus. *« C'est le mariage de la carpe et du lapin »*, remarque un diplomate occidental. Il se définit comme *« honnête, moderne, ouvert et dynamique »*. C'est une image quelque peu différente de celle renvoyée par le parti du président Ion Iliescu, populaire auprès des petits fonctionnaires et des paysans, une formation qui avance lentement sur la voie des réformes et n'hésite pas à jouer la carte nationaliste.

Mais Ilie Nastase a toujours cultivé l'art du contre-pied. Membre du PDSR depuis la fin de l'année dernière, il affirme que *« c'est au parti de s'habituer à lui, et non l'inverse »*. Le logo du PDSR est d'ailleurs absent de ses affiches électorales. *« Je ne plierai l'échine ni devant Iliescu ni devant le parti. »* Un discours qui lui permet de « ratisser large », alors que quatre années de pouvoir, de scandales et de demi-réformes ont largement érodé l'image du PDSR. *« C'est un homme libre qu'on ne peut pas contraindre »*, admet son homonyme Adrian Nastase, le président du PDSR, qui lui a proposé, un soir de décembre au cours d'un dîner à l'ambassade de Roumanie à Washington, de se présenter aux municipales.

Surfant sur sa vague de popularité, Ilie Nastase est resté flou sur son programme. Fils d'un employé chargé de l'entretien du stade de tennis de la capitale, il insiste sur la nécessité d'élaborer une politique sociale et de *« réveiller la solidarité entre les gens »*. Propriétaire d'appartements à New York, Paris, Monte Carlo et Miami ainsi que d'une grande maison achetée dans les années 70 dans un quartier chic de Bucarest, il serait resté simple. *« Il n'oublie pas ses origines modestes »*, assure l'un de ses amis. Cela ne fait pas un programme, alors que la remise à flot de cette capitale, qui semble avoir été ravagée par la guerre, demandera des efforts énormes.

Ces années de transition ont en effet parachevé le travail de sape commencé sous Ceausescu. Les constructions pharaoniques débutées au temps de la dictature sont toujours à l'état de chantier, par manque de moyens. Sous le mandat du maire libéral, Crin Halaicu, les boulevards de Bucarest se sont mis à ressembler à des champs de manœuvre sillonnés par des bandes de chiens errants. Les terrains vagues se sont emplis d'ordures. Dans la plupart des quartiers, l'approvisionnement en eau et le chauffage sont aléatoires. *« Il faudrait 20 milliards de dollars pour tout refaire »*, lance Ilie Nastase, alors que le budget annuel de la mairie ne dépasse pas 200 millions de dollars. Tout est prioritaire, constate-t-il.

BEAUCOUP mettent en doute ses capacités de gestionnaire. *« Quel rapport entre le succès dans le tennis et la réussite à la mairie ? »*, se demande l'un de ses adversaires. Ilie Nastase, qui admet ignorer le détail du budget de la municipalité, n'essaie pas de dissimuler ce handicap. *« La gestion est une affaire de spécialistes. Moi, j'agis en capitaine d'équipe. »* Ses opposants rappellent également insidieusement que le jeune Nastase ne fut guère assidu sur les bancs de l'école, où il n'usa ses fonds de culotte que pendant neuf ans. L'ancien tennisman s'en moque. *« Mes trente années passées à l'étranger valent bien leurs six années en politique »*, rétorque-t-il. A l'instar de son ancien partenaire de double, Ion Tiriac, il entend se servir de son nom pour rameuter les investisseurs étrangers. *« L'un est connu comme un homme d'affaires à succès, l'autre a une réputation de play-boy. Ils sont tous deux très populaires mais ne représentent par les mêmes choses »*, tempère le sociologue Mircea Kivu.

« Ion me connaît mieux que je ne me connais moi-même », avait coutume de répéter Ilie Nastase à l'époque où les deux hommes étaient inséparables. De sept ans son aîné, Tiriac a guidé les premiers pas de son compatriote à l'étranger. Les deux tennismen ont mené trois fois la Roumanie, qui comptait alors moins de 3 500 licenciés dans ce sport, en *challenge-round* (finale) de la Coupe Davis (1969, 1971 et 1972), mais ils avaient peu de points communs. Alors que le jeu de Nastase reposait sur ses dons et ses intuitions, l'inusable Tiriac misait sur son physique et ses analyses de la tactique et de la psychologie de ses adversaires. *« Ion prépare les points et je les finis »*, expliquait le premier. Cette distribution des rôles ne les empêchait pas de discuter tous les points avec force gestes, comme deux marchands de tapis sur un marché des Balkans.

Après avoir joué les « mères poules » auprès de Nastase, Tiriac a mis ses connaissances des ficelles du métier au service de joueurs comme Guillermo Vilas ou Henri Leconte, mais sa plus belle réussite d'entraîneur, puis de manager, reste Boris Becker, qui lui a ouvert les portes du marché allemand. Aujourd'hui, avec sa société Elite management, basée à Monaco, il a encore sous contrat le Croate Goran Ivanisevic, mais il organise surtout l'Open d'Autriche, les tournois d'Essen, de Stuttgart et la finale du championnat du monde ATP à Hanovre.

> « Devenir président aurait été un jeu d'enfant, mais j'ai échappé à la tentation politique. Dans le tennis ou dans les affaires, c'est mon argent que je joue. Là, il s'agissait du sort de vingt-cinq millions de Roumains »

La chute de Ceausescu, le 22 décembre 1989, a donné une autre dimension à ses activités de manager-businessman. Trois jours après le départ du dictateur, Tiriac, qui n'était plus retourné en Roumanie depuis 1980 *« par peur des réactions imprévisibles de Ceausescu »*, envoyait à Timisoara les premiers camions humanitaires. Dès le 3 janvier, il affrétait un avion pour emmener à Bucarest la presse allemande, puis le ministre des affaires étrangères Hans Dietrich Genscher. L'Allemagne accordait un don de 50 millions de deutschemarks et un premier crédit de 350 millions.

Dans le désert politique de l'après-Ceausescu, Ion Tiriac ne manqua pas de sollicitations. Sa popularité, ses relations à l'étranger et sa réputation d'homme d'affaires auraient pu le propulser à la tête du nouvel Etat. *« Devenir président aurait été un jeu d'enfant*, dit-il, *mais j'ai échappé à la tentation politique. Je ne suis pas assez diplomate pour composer avec les autres. Dans le tennis ou dans les affaires, c'est mon argent que je joue. Là, il s'agissait du sort de vingt-cinq millions de Roumains. »* Petre Roman, premier ministre jusqu'en septembre 1991, utilisera néanmoins ses services pour obtenir du Congrès américain la clause commerciale de la nation la plus favorisée ou pour plaider l'association avec la CEE auprès du chancelier Kohl, mais c'est surtout dans les affaires qu'il participe, à sa manière, à la reconstruction de son pays.

Comme la plupart des nouveaux businessmen, Tiriac aurait pu rechercher le profit immédiat dans l'import-export de biens de consommation. Fort de ses relations avec des grands patrons allemands ou américains, il a préféré signer des accords d'association avec Siemens pour la rénovation du réseau téléphonique, ou avec la Lufthansa pour la prestation de services à l'aéroport de Bucarest. Dans la capitale, il a implanté la plus grosse concession Mercedes de l'Europe de l'Est (250 employés) et à Brasov, sa ville natale, une usine fournissant les boiseries des Classe E(900 employés). Avec Adrian Sarbu, producteur de cinéma, il a investi dans les médias en créant l'agence de presse Mediafax, Radio-Pro-FM et surtout Pro-TV, une chaîne de télévision privée qui emploie plus de 300 personnes et s'octroie plus de 50 % des parts de marché. Young & Rubicam est devenu son partenaire pour la publicité. Il a aussi participé à la privatisation de chaînes de magasins. Directement ou indirectement, il affirme gérer aujourd'hui quelque cinq mille emplois.

SA plus belle réussite financière reste la création, en 1991, de la Banca comerciala Ion Tiriac (BCIT), dont il est l'actionnaire principal (33 % des actions à titre personnel, mais 51 % en réalité grâce à ses participations dans d'autres sociétés partenaires). Rejointe par la BERD (Banque européenne de reconstruction et de développement), qui a investi 8,6 millions de dollars en 1993 pour acheter 20 % des parts, la BCIT est devenue la première banque privée roumaine, avec vingt filiales et 800 employés. Elle « pèse » désormais 100 millions de dollars. *« J'hésite entre continuer dans les mêmes conditions ou trouver un partenaire fort qui permettrait à la banque de dominer la place financière roumaine »*, confie l'ancien tennisman.

« Le retour sur investissement est plus intéressant en Roumanie que dans tous les pays voisins », estime Ion Tiriac malgré l'état de délabrement de l'économie roumaine. *« L'infrastructure communiste a tout détruit*, dit-il. *En trois générations, les Roumains ont perdu la culture du travail. Ils sont dans la situation d'un homme qui aurait passé cinquante ans en prison. Le jour de sa libération, il est euphorique, mais le lendemain, il attend le type qui va pousser la porte pour lui donner du pain et un verre d'eau, et celui-ci ne vient plus. Il lui faudra du temps pour apprendre la liberté et comprendre que s'il égorge sa vache, il mangera un jour mais qu'elle ne lui donnera plus de lait. »*

S'il veut croire que la jeune génération assurera un développement rapide à la Roumanie, la crise sociale que traverse le pays nécessite des mesures d'urgence. Ion Tiriac a fait construire et finance à Brasov un village-modèle pour 90 orphelins. Pour remédier à la pénurie de pain dans sa ville natale, il a également créé deux boulangeries industrielles qui vendent au prix coûtant les vingt-cinq tonnes fabriquées chaque jour. Il envisage de léguer ces boulangeries à l'orphelinat pour assurer son financement. Mais il s'insurge surtout contre l'immobilisme, teinté de fatalisme, de la classe politique roumaine qui ne sait pas plaider sa cause à Bruxelles ou à Washington.

Ion Tiriac avoue avoir été *« surpris »* par la candidature de Nastase. *« Je lui ai demandé s'il était devenu fou*, raconte-t-il. *Il m'a dit « non ». S'il était sérieux ? Il m'a dit « oui ». Alors pourquoi ?* « Pourquoi pas ?, *m'a-t-il répondu.* Cite-moi quelqu'un qui ait fait quelque chose pour Bucarest depuis six ans. » *M. Nastase ne va pas changer la Roumanie, mais c'est vrai qu'il peut utiliser sa notoriété et ses relations pour sensibiliser des gens. Même s'il ne réussit que trois ou quatre bonnes choses pour sa ville, ce sera mieux que ses prédécesseurs, qui n'ont rien fait. »* Cette élection ne devrait toutefois pas raviver leur complicité de tennismen. *« Si M. Nastase est élu, ce sera à lui de prendre ses décisions*, assure Tiriac. *Je ne l'aiderai ponctuellement que si ce qu'il me demande est bon pour mon pays. »*

Gérard Albouy et Christophe Chatelot
Dessin : Tudor Banus



Au bonheur des jardins ouvriers

Il y a cent ans, le bon abbé Lemire permettait à « toute famille honnête et laborieuse » de cultiver son coin de terre. Aujourd'hui, on installe des tonnelles standards, et les travailleurs immigrés font pousser carottes et poireaux à l'ombre des HLM

UNE parcelle de terre, une cabane et... le bonheur est dans le pré. C'était en quelque sorte l'objectif de la Ligue du coin de terre et du foyer, qui lança, voilà cent ans, le mouvement des jardins ouvriers, et qui a été rebaptisée récemment Fédération nationale des jardins familiaux. Ces territoires en marge, autrefois installés à l'ombre des usines et qui campent aujourd'hui à proximité des cités HLM, ont fort à faire pour préserver leurs fouillis de verdure de l'appétit des bâtisseurs. A l'abri des regards, un certain art de vivre populaire s'y perpétue ou s'y réinvente, malgré tout, d'une génération de jardiniers à l'autre.

C'est l'abbé Lemire, prêtre démocrate chrétien et député du Nord, réélu pendant trente-cinq années, qui crée, en 1896, la Ligue du coin de terre et du foyer. Elle administre aujourd'hui encore 120 000 jardins, sur plus de 2 000 hectares. Sous l'impulsion de cet abbé hors du commun, maire d'Hazebrouck à partir de 1914, inventeur du repos hebdomadaire et des allocations familiales, les membres de la Ligue s'appuient sur une doctrine nouvelle, le *« terrianisme »*. Ils sont, pour l'essentiel, des grands bourgeois philanthropes et des catholiques sociaux. Hygiénisme, mythe du retour à la terre, critique de l'urbanisation et du travail industriel forment le terreau d'un mouvement qui trouve de larges échos populaires.



A Pantin, au mois de septembre 1994. Culture obligatoire, pas de friches et pas de « petit élevage » : le règlement est strict.

PHOTOS PATRICK ZACHMANN/MAGNUM/CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Le projet de la Ligue est ambitieux. L'abbé Lemire et ses amis militent pour l'instauration du *« bien de famille »*, préfiguration du rêve pavillonnaire des premiers banlieusards des années 30. Il s'agit, ni plus ni moins, de permettre *« la jouissance permanente et, autant que possible, la propriété d'un coin de terre à cultiver et d'une habitation convenable pour toute famille honnête et laborieuse »*. Insaisissable et exonérée d'impôt. Un projet de loi sera déposé dans ce sens, mais les jardins ouvriers seront la seule réalisation concrète du mouvement.

Eduquer, moraliser la famille ouvrière et lui permettre de faire ses preuves : telle est la mission assignée au *« coin de terre »*. Dès le milieu du XIX[e] siècle, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul s'étaient déjà attachées à développer *« le prêt de terre »* et avaient créé des jardins. La plupart viendront grossir les rangs de la Ligue, mais certaines conserveront leur indépendance, notamment en région parisienne. En 1922, la Société charitable des jardins ouvriers de Saint-Vincent-de-Paul gère encore 800 jardins autour de la capitale.

Deux traditions se rejoignent dans ces constructions éphémères : la politique patronale en usage dans les corons du Nord et l'œuvre de bienfaisance. La trace de cette histoire singulière est encore visible aujourd'hui, spécialement dans les groupes de jardins anciens. Dans le bastion communiste d'Ivry-sur-Seine, où un jardinier sur deux *« au moins »* a, ou a eu, sa carte du parti, c'est le docteur Perrault, généraliste à la retraite, qui règne sur les jardins depuis le début des années 50. Il n'est pas jardinier, mais catholique fervent et farouchement anticommuniste. Il raconte ailleurs comment il a débusqué puis mis le holà, il y a quelques années, à une activité clandestine de réunions politiques qui se tenaient dans les cabanes. Etonnant attelage. Le généraliste a succédé à un pharmacien philanthrope, Gustave Marque, fondateur des jardins d'Ivry. A l'ombre des hauts murs du fort, l'opposition farouche au communisme date en fait de 1925, année où la mairie a viré au rouge. Cette année-là, raconte Florence Weber, chercheuse à l'INRA et fine connaisseuse du site d'Ivry, quand l'abbé Lemire – dont la statue orne toujours le jardin – vient assister à la fête annuelle du jardin, le nouveau maire ne vient pas. L'abbé, du coup, s'en donne à cœur joie : *« Pas de communisme dans les jardins !*, clame-t-il, *pas de communisme dans la famille ! »*

Trois ans après la création de la Ligue, à l'aube du XX[e] siècle, on dénombre déjà 655 jardins ouvriers, répartis en seize groupes, situés surtout dans les départements du Nord, fief de l'abbé Lemire. Ils occupent encore, dans la région, 250 hectares. En 1920, on en dénombre 47 000, et 10 000 de plus en 1926, quand la Ligue célèbre avec faste son trentenaire en rassemblant 6 000 jardiniers et 80 délégations, à Paris, dans les jardins du Luxembourg, en présence du président de la République, Gaston Doumergue.

Avec leur population ouvrière nombreuse et misérable, la capitale et l'ancien département de la Seine n'échappent pas à la vague verte déclenchée par l'abbé Lemire. Quand éclate la Grande Guerre, Paris compte 1 515 jardins, qui occupent vingt-trois hectares. Un terrain de 5 000 mètres carrés appartenant à la Compagnie de chemin de fer Paris-Orléans est cultivé rue de Tolbiac, dans le 13[e] arrondissement. Jusqu'en 1910, on cultive la carotte et le poireau en plein Paris, quai de Valmy et rue Mirabeau.

> **En 1925, la mairie d'Ivry vire au rouge. Le nouvel élu ne se rend pas à la fête annuelle. « Pas de communisme dans les jardins !, clame l'abbé, pas de communisme dans la famille ! »**

Les jardins s'installent surtout sur la « zone », dans les glacis et les douves des fortifications devenues inutiles. La capitale est alors entourée de 39 kilomètres de fortifications, 94 bastions, 18 forts, le tout couvrant plus de 2 000 hectares. Manne inespérée, même si la terre y est souvent de médiocre qualité. En 1917, la Ville de Paris et le génie militaire rétrocèdent à la Ligue une partie de ces terrains. 30 000 parcelles sont ainsi mises en culture. Les jardins du fort de l'Est à Saint-Denis, ceux des forts d'Ivry et d'Aubervilliers subsistent encore aujourd'hui.

Au fil des années, les jardins se singularisent. Il y a des vignes à Maisons-Alfort, à Ivry un théâtre de verdure qui servira, jusqu'en 1966, à de grandes fêtes collectives. Bercy a ses jeux d'enfants, la rue Mirabeau, à Paris, ses lapins, Sceaux ses melons et ses ruches. Fêtes et concours se succèdent, organisés par les bienfaiteurs des jardins, et stimulent l'ardeur à l'ouvrage des jardiniers.

Ces derniers sont d'origine modeste et les familles nombreuses sont presque partout prioritaires dans l'attribution des parcelles. Certains groupes développent des œuvres annexes, mutuelles, coopératives d'achat, caisses de secours, voire écoles ménagères ou sociétés de fifres. Les jardins vivent et meurent au gré des bouleversements du siècle. Au lendemain des deux conflits mondiaux, ils suscitent un regain d'intérêt, sont protégés et subventionnés. Au début des « trente glorieuses », ils permettent aux ruraux fraîchement déracinés de changer en douceur de mode de vie. Cette fonction survit aujourd'hui à travers l'engouement des travailleurs étrangers pour les jardins ouvriers. Autrefois savoyards, bretons ou berrichons, de 30 % à 40 % des jardiniers sont aujourd'hui des immigrés, Maghrébins, Turcs ou Portugais.

Aujourd'hui, les jardins redémarrent, souvent à l'initiative des collectivités, après l'hécatombe des années 60 et 70, qui en avaient vu disparaître la moitié. Certes, la Ligue du coin de terre se met à parler de « conception paysagère », des petits carrés de pelouse ont fait leur apparition – sans ostentation – et les municipalités imposent désormais aux jardiniers des tonnelles standards. Mais six associations sur dix ont été créées après 1975, ce qui est encourageant. Il faut patienter deux ou trois ans pour avoir sa parcelle. Autant que pour obtenir une HLM.

Christine Garin

L'adjudant du fort de l'Est et ses 3 hectares magiques

IL Y A des vignes et des épouvantails à moineaux, des allées d'iris et des bidons bleus, des allées carrelées et des sièges alignés par deux pour les visites du dimanche. Celles de la famille et des enfants. Les étrangers ? On les tolère. A condition qu'ils soient discrets et qu'ils aient reçu une *« autorisation de visite »* en bonne et due forme du délégué des jardiniers. *« On n'est pas dans un jardin public. »* Dissimuler et laisser voir, exhiber et protéger : dans les jardins du fort de l'Est, à Saint-Denis, comme dans d'autres groupes anciens, on n'est jamais sûr de l'avenir, on jardine dans le provisoire. *« Si l'armée décide de reprendre le terrain, on a trente jours pour partir. »*

Cette situation précaire qui dure depuis soixante-quinze ans a entretenu la méfiance. La haute muraille d'enceinte du fort protège les cabanes – on dit aussi *« tonnelles »* – : véritables pavillons en miniature avec terrasse, barbecue, vitres panoramiques, agrémentés de savants plissés de cretonne, ou simples abris de tôle et de planches bricolés. Certaines sont visibles depuis les allées, d'autres dissimulées derrière des clôtures. A Saint-Denis, comme à Ivry, autre lieu historique du jardin ouvrier, on a refusé les cabanes clés en main et les alignements impeccables imposés depuis peu par la Ligue du coin de terre. Comme pour marquer une sorte de supériorité historique sur ces rejetons qui n'ont pas encore fait leurs preuves.

Est-ce un signe du respect qu'inspire ce coin d'éternité ? Ou de l'indifférence courtoise dans laquelle se tiennent les deux mondes ? Malgré le lycée Suger tout proche et la proximité de la cité, le jardin n'a jamais subi que des dommages mineurs, pieds de tomates arrachés ou chapardages d'outils. Sa présence irréelle, dans ce paysage de banlieue urbaine, en fait un territoire en marge. Un cercle magique où l'on n'entre pas. Le jardin est presque étranger à la ville, même s'il renferme, conservés dans la mémoire de la poignée de jardiniers qui habitent Saint-Denis (les autres sont de Paris, Stains, Pantin ou Sarcelles), les échos de son histoire mouvementée.

> **Pas plus d'un quart de la surface ne doit être consacré à la même espèce. « C'est d'abord le légume courant, et puis la fleur... Faut de la fleur et du fruitier. Sinon, ça devient du maraîchage. »**

On l'a baptisé *« l'adjudant du fort »*. Gilbert Fest, aujourd'hui âgé de soixante-quinze ans, règne depuis 1952 sur ces 3 hectares et leurs cent quatre jardiniers. Quarante-quatre années vouées à la culture potagère, près d'un demi-siècle consacré à la défense de ces parcelles, 200 mètres carrés en moyenne, moins nombreuses au fil des années. *« A la place du lycée, il y avait des jardins ; là-haut, où se trouve la maternité, c'était aussi des jardins ; là où passe l'autoroute, c'était encore des jardins. Il ne reste que ceux-ci, installés sur des terrains militaires. C'est cela qui les a sauvés. »*

Gilbert Fest, délégué départemental de la Ligue du coin de terre et du foyer, président de la section de Saint-Denis, commandeur de l'ordre du Mérite agricole, évoque aussi la centaine de jardins laissés à l'abandon à partir des années 60 et squattés par les travailleurs portugais du chantier de l'autoroute du Nord. Ce terrain, *« qui appartenait à un notaire de La Courneuve »*, deviendra rapidement l'un des plus grands et le dernier des bidonvilles de la région parisienne. Il abritera jusqu'à quatre mille personnes, sera détruit dix ans plus tard et remplacé par la cité du Franc-Moisin, dont l'énorme chaufferie surplombe aujourd'hui les jardins du Fort.

M. Fest raconte l'arrivée des travailleurs portugais *« qui cherchaient leur usine, un bout de papier à la main »*, les frictions avec les gamins qui sautaient les barrières des jardins et posaient des collets, les incendies meurtriers, la construction de la cité Sonacotra à la place de l'actuel lycée, celle, enfin, des quinze barres du Franc-Moisin.

Le délégué reçoit dans sa cabane, deux pièces en dur débouchant sur un souterrain de trente mètres – sa fierté – *« entièrement dégagé à la main »* et aménagé en réserve. Autrefois, ce boyau amenait l'eau au fort. Quand Gilbert a repris l'affaire en main, en 1952, les jardins avaient souffert. *« C'était la zone. J'ai remembré et fait appliquer le règlement : culture obligatoire, pas de friche et une bonne tenue des parties communes. »*



Partie de pétanque à la société Les Vertus, à Aubervilliers.

Le règlement est strict, valable au fort de l'Est comme dans tous les jardins gérés par la Ligue en Ile-de-France. Chaque parcelle doit être entièrement entretenue, fumée, ensemencée et cultivée selon les travaux de saison. Sont interdits *« le petit élevage »*, la culture des plantes fourragères et celle des plantes médicinales. Enfin, un quart de la surface, pas plus, doit être consacré à la même espèce. Il y a bien sûr des entorses. Une famille portugaise fabrique son pain, chaque semaine, dans un four que le père a construit de ses mains, au fond de la cabane.

« Le jardin ouvrier, résume M. Fest en rectifiant une rangée de bleuets, *c'est d'abord le petit légume courant et puis la fleur. Moi, je pousse pour la fleur. Faut de la fleur et du fruitier. Sinon, ça devient du maraîchage. »*

A Saint-Denis comme ailleurs, on jardine entre hommes. Les dames qui cultivent leurs parcelles sont, pour la plupart, des veuves de *« sociétaires »*. Les plus délurées viennent ranger la cabane, le dimanche, ou donner un coup de main pour la récolte.

L'invention de la préretraite a sauvé, selon lui, ce dernier carré de jardins. *« Dans les années 70, on nous a repris des centaines de jardins, mais tout le monde s'en foutait, il n'y avait plus de jardiniers. C'est reparti quand les gars se sont retrouvés sur la touche. A cinquante-cinq ans, tu ne te mets pas à jouer au football. Alors tu reviens au jardin. »*

C. G.

200 associations

● **La Fédération nationale des jardins familiaux** (11, rue Desprez, 75014 Paris) regroupe 200 associations ou comités de jardins ouvriers et les représente auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales.

● **Un livre**, publié par la fédération à l'occasion du centenaire (à paraître en juin 1996), retrace l'histoire des jardins à travers des contributions d'historiens, de sociologues, d'architectes, de photographes et de responsables d'associations (éditions Creaphis, en souscription auprès de la fédération. 120 pages. 160 francs).

● **A lire également** : « Jardins ouvriers et banlieues : le bonheur au jardin », de Béatrice Cabedoce, in *Les Premiers Banlieusards. Aux origines des banlieues de Paris*, éditions Créaphis (1991) et « Les visiteurs des jardins ouvriers », de Florence Weber, dans la revue *Genèse* (n° 22, mars 1996).

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance

SIÈGE SOCIAL : 21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

Privatisations : la fin des tabous

Suite de la première page

Mais en France comme ailleurs, l'aggravation des déficits publics, l'alourdissement de la dette, la nécessité de trouver de nouvelles recettes budgétaires ont vite remplacé les beaux discours. Impécunieux, les Etats ont d'abord vendu les entreprises publiques les plus présentables pour apporter des capitaux aux nationalisées qui en avaient besoin. Cette orthodoxie budgétaire n'a pas duré longtemps : l'Etat a fini par vendre son patrimoine, comme d'autres l'argenterie de famille, pour payer ses dépenses courantes.

Le paradoxe, c'est que ces cessions (ou rétrocessions) au privé n'ont été possibles que parce que l'Etat était passé par là. En nationalisant en 1978 la sidérurgie et en 1982 la chimie, Thomson ou Pechiney, les gouvernements respectifs de MM. Barre et Mauroy les ont à coup sûr sauvées de la faillite à laquelle les condamnait un capitalisme privé impotent.

Parce qu'il était leur actionnaire unique, l'Etat a pris en charge leur restructuration comme il engage aujourd'hui celle de l'industrie de l'armement (dont il est aussi le principal client). Parfois sous l'influence de Bruxelles – comme pour l'acier –, il a assumé les coupes dans les effectifs et leur coût social et financier, injecté des milliards de francs dans la modernisation des usines, redistribué la chimie entre différentes firmes ou créé un seul groupe sidérurgique à partir de plusieurs entités. Sans cette action volontariste, Pechiney ou Usinor-Sacilor ne seraient plus de ce monde.

Il n'est pas jusqu'à Saint-Gobain, pourtant toujours bénéficiaire, que l'Etat n'ait sorti du guêpier en lui enjoignant de se retirer de l'informatique. La banque est le seul secteur où l'Etat n'a pas profité de sa position d'actionnaire pour faire évoluer le paysage. La crise traversée aujourd'hui par les groupes bancaires, privatisés ou non, est la conséquence de cet immobilisme.

Ce n'est qu'après avoir recouvré la santé que les pupilles de l'Etat sont cédées au privé. Les bonnes performances de British Steel et British Airways en Grande-Bretagne, de Lufthansa en Allemagne ou d'Usinor-Sacilor en France (le sidérurgiste, privatisé en 1995, se classe parmi les premières entreprises françaises bénéficiaires avec 4 milliards de francs de profits en 1995) ne doivent rien à la privatisation. En revanche, sans ces performances, la privatisation n'aurait pas été réalisable. Pas plus qu'elle ne serait possible si l'Etat ne forçait, bon gré mal gré, les anciens monopoles (Air France, France Télécom, EDF...) à s'adapter à la concurrence. Car la privatisation n'aurait aucun sens s'il ne s'agissait que de remplacer un monopole public par un monopole privé.

Toutefois, alors que la privatisation est devenue une pratique courante, l'efficacité de l'action de l'Etat n'est reconnue ni politiquement ni financièrement. Celui-ci est en effet incapable, au moment de la privatisation, de valoriser l'investissement consenti dans les entreprises publiques. Il ne s'agit pas de dénoncer des « prix amis » ou un quelconque « bradage » – même si la sous-estimation de certaines privatisables a été volontaire en période de faible appétit boursier –, mais de constater que le gouvernement ne réclame pas aux futurs acquéreurs le « juste prix » de ses efforts, depuis les dépenses de recherche jusqu'à la remise à niveau des fonds propres en passant par la modernisation industrielle.

Jusqu'où peut-on aller dans la banalisation de la privatisation ? L'exemple actuel de la Grande-Bretagne, qui met en vente ses centrales nucléaires les plus modernes, montre qu'il n'y a pas de tabous, à défaut de limites. La privatisation de France Télécom, *inimaginable il y a trois ans*, aujourd'hui envisagée sans traumatisme majeur, prouve à tout le moins que celles-ci fluctuent selon les époques.

Plus personne ne conteste le fait que l'Etat n'a pas à construire des voitures. Même la privatisation de Renault, *« laboratoire social »* de la France, a perdu sa charge symbolique. Le retour au privé d'entreprises plongées dans la concurrence ne pose plus problème. Mais l'arrivée de cette même concurrence, liée à la mondialisation, et de son corollaire, la privatisation, dans des secteurs jusque-là chasse gardée des monopoles d'Etat, ne se passe pas si facilement : c'est tout le débat actuel sur les services publics. Le Parti socialiste, hostile *« à la privatisation de France Télécom en raison des risques que ce changement de statut fait peser sur le service public, sur les usagers et sur l'emploi »*, estime d'ailleurs qu'il *« faudra réintégrer le secteur des télécommunications dans le service public dès que l'alternance le permettra »*.

La puissance publique reste l'indispensable régulateur, le marché ne pouvant bien vivre sans règles

Même dans les régimes les plus libéraux, l'Etat ne se désintéresse jamais du sort des entreprises privées considérés comme stratégiques (dans le secteur de la défense par exemple) ou dont le sinistre pourrait avoir des répercussions sur l'activité économique : l'administration américaine l'a prouvé en venant à la rescousse des caisses d'épargne en faillite dans les années 90. Le gouvernement britannique resterait-il « inerte » en cas de défaillance du futur acquéreur de ses centrales nucléaires ?

Sous le couvert des autorités de tutelle (les fameux « régulateurs » ou la Commission des fusions et monopoles), la Grande-Bretagne continue à suivre la marche de ses anciennes protégées dans l'eau, l'électricité ou le gaz. Que ce soit pour empêcher une trop forte concentration qui nuirait à la concurrence ou pour faire baisser les tarifs et préserver les intérêts des usagers pris en otage par les nouveaux propriétaires. Le gouvernement de M. Major vient même d'utiliser sa *golden share* (action spéciale) pour barrer la route à un assaillant américain désireux de mettre la main sur un des principaux producteurs d'électricité britanniques.

La privatisation ne signifie pas le retrait total de l'Etat du monde des entreprises. La puissance publique reste l'indispensable régulateur, le marché ne pouvant bien vivre sans règles. Sa nouvelle mission est d'attirer ou de retenir les entreprises, lieu de pouvoir et d'emploi, sur le sol national. Elle demeure, en cas de crise, la dernière garantie de survie. Un rôle indispensable pour un Etat « modeste ».

Claire Blandin

Le Monde

ÉDITORIAL

Télévision : mission impossible

IL ne manque pas de candidats pour s'asseoir dans le fauteuil de président de France Télévision que vient de quitter Jean-Pierre Elkabbach. Pour occuper cette place, le choix du Conseil supérieur de l'audiovisuel se portera-t-il sur un professionnel de l'audiovisuel – ce qui serait logique, sinon souhaitable – ou sur une personnalité issue de la haute fonction publique, comme semble le désirer le pouvoir politique ? Ce dernier profil, plus rassurant pour le sérail administratif, rendra-t-il l'exercice de la fonction moins périlleux ? A l'heure de la mondialisation de la communication audiovisuelle, comment satisfaire les goûts des téléspectateurs tout en diffusant des programmes de qualité, comment concilier les intérêts de l'Etat actionnaire, les attentes du pouvoir politique en place, voire les caprices d'une instance de régulation aspirant à l'indépendance ?

Après Philippe Guilhaume (1989), puis Hervé Bourges (1990-1993), Jean-Pierre Elkabbach a relevé le défi en lançant un *« Osons »* qui se voulait audacieux et qui s'est révélé suicidaire. En prenant part à la course folle à l'audience, en recourant aux recettes des chaînes privées, il s'est efforcé de démontrer que le service public pouvait rivaliser avec la concurrence. Ainsi a-t-il noué des *liaisons dangereuses* avec les animateurs-producteurs. Ce fut peut-être une erreur de moyens. Ce fut surtout une erreur de méthode.

Pour atteindre son objectif, pour gagner des points d'audimat et augmenter les recettes publicitaires de ses chaînes, il a fait fi des règles de la comptabilité publique et pratiqué une politique de contrats opaque au point d'en limiter l'accès au député qui, de droit, avait à les connaître. Ce fut, parmi d'autres, une de ces *« maladresses et erreurs »* dont Jean-Pierre Elkabbach s'est reconnu coupable.

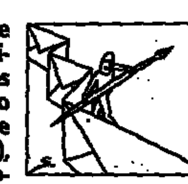
Mais, avant que ne soit lancée la curée contre le président de France Télévision, qui s'est intéressé à la nature et au contenu des contrats mirobolants avec les animateurs-producteurs ? Le conseil d'administration, composé de représentants de l'administration et du Parlement, ne semble pas avoir manifesté une curiosité qui aurait pourtant été légitime. La tutelle publique, elle, n'a que tardivement cherché à s'enquérir des implications financières, mais n'a pas oublié de prélever sa dîme sur des exercices bénéficiaires. Quant à l'instance suprême, le CSA, son rôle s'est borné à la nomination du président.

Bref, dans un dispositif où chaque acteur avance masqué, il ne semble pas y avoir d'autre *cheminement* que celui du pourrissement, puis *du dénouement dans* le scandale. Afin que nul ne soit soupçonné *d'interventionnisme*, chacun s'est efforcé de pousser *plus ou moins brutalement* Jean-Pierre Elkabbach vers la sortie.

Entre deux hommages *susurrés*, *l'Elysée et* Matignon ont maintenant le champ libre pour conseiller au CSA, dont la composition a été légèrement modifiée par le départ de Georges-François Hirsch, un candidat capable de ramener le calme dans une maison en émoi. Un homme sérieux et économe, qui continuera à développer l'audience. Un homme encore une fois libre de gérer sans contrôle un service public. Jusqu'au prochain dérapage.

AU COURRIER DU « MONDE »

Le Monde a été pris à partie, dans ses propres colonnes, à la suite d'une querelle scientifique qui le dépasse, mais où son rôle est critiqué de deux points de vue opposés. Il a publié, dans ses pages « Horizons-débats » – la précision n'est pas inutile – de son numéro du 22 mai un article de Jacques Benveniste, directeur de recherche à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), qui conteste les orientations de la recherche fondamentale en biologie, auxquelles il oppose ses propres conceptions et découvertes dans ce domaine. *Dans Le Monde du 29 mai, deux autres scientifiques, Alexandre Ghazi, directeur de recherche au CNRS, et Axel Kahn, directeur de recherche à l'Inserm, lui répondaient mais, au moins pour le premier*, pas seulement sur le plan scientifique. M. Ghazi reprochait au *Monde* d'avoir donné sa caution à un extravagant scénario de science-fiction et, par là, d'avoir jeté le discrédit sur le véritable travail scientifique. Rien de moins ! De son côté, M. Benveniste avait déploré que *Le Monde* ait participé aveuglément à l'exaltation de progrès en biologie qui, à ses yeux, n'en étaient pas. Dans les deux cas, si l'on comprend bien, *Le Monde* aurait dû se montrer plus circonspect, en référer aux autorités compétentes ou se taire. On ne saurait en rester là, *ne serait-ce que pour répondre aux interrogations de lecteurs ou de rédacteurs troublés par une double contestation, à laquelle Le Monde s'est prêté, mais qui ne le laisse pas indifférent.*



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Le débat public sur la science

par André Laurens

PASSONS sur le fond de la querelle, *non que celle-ci soit mince*, mais parce que *Le Monde*, organe d'information générale, ne saurait s'en faire juge en vertu de ses propres capacité d'expertise. Le différend a été clairement exposé par MM. Benveniste, Ghazi et Kahn. Signalons que le premier nous a réécrit pour répliquer aux deux autres auteurs qui contestent ses théories et l'interpellent sur la validité de ses résultats. Il indique que les publications sur son travail *« suivent leur cours normal »*, essentiellement dans les congrès américains, compte tenu de l'ostracisme qu'il affirme rencontrer en France.

En marge d'une polémique issue d'une confrontation purement scientifique, il reste les reproches adressés au *Monde*. Ce journal couvre-t-il, aux dépens de recherches originales, le conformisme prétendu de la communauté des savants face à des avancées, non encore prouvées, qui la bousculeraient ? Se prête-t-il, au risque d'être, selon M. Ghazi, plus coupable que leurs auteurs, à la publicité d'élucubrations ou d'escroqueries intellectuelles ? Dans un cas comme dans l'autre, la notoriété du journal et, au-delà, l'amplification médiatique qu'elle peut déclencher ne portent-elles pas atteinte au crédit de vrai travail scientifique, le plus créatif, le plus discret, dont la complexité n'est pas directement accessible à l'opinion ?

Un journal comme *Le Monde* exerce plusieurs fonctions, qu'il convient de distinguer. Organe d'information et de services, il est aussi vecteur *du débat public et acteur social*. Sa vocation principale est d'informer, le plus complètement possible, contradictoirement, en vérifiant l'authenticité et la crédibilité de ses sources. Les commentaires dont il accompagne l'information – qui le définissent comme acteur social – participent, avec un engagement assumé, du même contrat puisqu'ils complètent la lecture de l'actualité et justifient la hiérarchisation qu'en propose le journal.

Si *Le Monde* s'est acquis un crédit, s'il peut donner une caution, c'est à ce travail proprement journalistique qu'il le doit. Parallèlement, il est, comme tous les médias, un instrument du débat public. A ce titre, il donne la parole à d'autres, il accueille des prises de position qui ne disposent pas de tribunes institutionnelles, il confronte des opinions, concurremment à sa production informative et à ses propres jugements. Certes, *Le Monde* exerce une forme de pouvoir en sélectionnant les intervenants, en retenant certains thèmes de préférence à d'autres, mais plus avec le souci d'animer le débat et de l'élargir qu'avec la volonté d'imposer sa vision de l'environnement et sa hiérarchie des valeurs, qu'il assume par ailleurs.

Les auteurs publiés n'engagent qu'eux-mêmes, le rôle du *Monde* consistant à leur offrir, dès lors qu'ils respectent la législation en vigueur, une tribune, ce qui n'est effectivement pas neutre. Car c'est bien une responsabilité, au demeurant revendiquée, que de se montrer réceptif à une voix parmi d'autres et de la laisser s'exprimer, comme c'en est une autre, au moins aussi grave, de la rejeter purement et simplement. En déduire que cette hospitalité, forcément gratifiante pour l'intéressé, vaut caution du journal revient à confondre le vecteur et le message. Il serait facile d'en démontrer l'absurdité pour bien des intervenants auxquels *Le Monde* ouvre ses colonnes sans partager leurs discours.

Certes, nous dit-on, le débat doit rester ouvert jusqu'à la polémique, mais pas pour la science ! Cette réserve-là, les journalistes l'ont entendue dans bien d'autres circonstances, quand il ne fallait pas porter atteinte au crédit de l'Etat, à la tenue du franc, au moral de l'armée, à l'ordre public, aux valeurs morales et religieuses dominantes... On reconnaîtra à la science, aux sciences exactes, cette supériorité caractéristique qui leur permet d'accompagner leur discours d'un système incontesté d'autovalidation. Et on comprend que cette règle soit opposée à tout chercheur. Faut-il, pour autant, que l'exigence de probation et de vérification interne au processus de recherche s'institue en magistère du vrai et du juste pour l'ensemble du discours sur la science, dont certaines données – les orientations, l'éthique, le financement – relèvent du débat public ? Pour nous la réponse ne fait pas de doute. Elle est : « non ».

Elle n'est pas nouvelle, car toutes les corporations sont, comme tous les pouvoirs, tentées d'étendre aux autres leur code de valeurs et de sanctions, surtout lorsqu'il s'agit de l'information. Les journalistes ont, jusque-là, su résister au projet d'instaurer leur propre tribunal professionnel, sans doute parce qu'ils sont prévenus contre toute velléité d'imposer à la liberté de l'information d'autres limites que celles de la loi commune. Aussi ne sont-ils guère enclins à rechercher d'autres tutelles.

Le débat en cause, en la circonstance, ne porte pas que sur la validité des résultats des travaux de M. Benveniste, question qui, selon l'intéressé, n'est pas définitivement tranchée et qui, effectivement, relève plus des procédures scientifiques que du tapage médiatique. Il concerne aussi les orientations, les méthodes, les moyens de financement de la science. Au reste, quelques-uns des détracteurs de M. Benveniste ne contestent pas la justesse de certaines de ses critiques. D'autres, ou les mêmes, reconnaissent sa qualité de chercheur, ses titres, l'importance de ses apports, même s'ils ne le suivent pas dans ses dernières expériences.

Le Monde ne l'a donc pas tiré de l'anonymat, il n'est pas allé cherché un gourou : il a donné la parole à un scientifique connu, sans juger sur le fond, et pour cause, mais en s'interdisant de le censurer et en sachant que son intervention polémique ne resterait pas sans réplique. Ce qui correspond bien à sa fonction, si tant est que le débat reste autorisé. *Le Monde* continuera de l'alimenter en toute indépendance, comme il continuera d'informer selon ses critères habituels. Et il récusera les procès faits à la presse, sous prétexte qu'elle intervient en dehors de la bonne règle. Ce serait plutôt quand elle n'intervient pas qu'elle est vraiment coupable.

UN DÉRAPAGE

Loin de moi toute idée de contester le droit et la volonté de votre journal d'ouvrir ses pages à des articles éventuellement très polémiques, qui me paraissent évidemment essentiels dans une démocratie. Cependant, je crois que ce cas particulier appelle un commentaire. M. Benveniste, dans un discours bourré de mauvaise foi, d'invraisemblances et de délire égocentrique, s'emploie à essayer de salir la biologie et la recherche scientifique en général, et présente les scientifiques français et internationaux, excepté lui-même évidemment, comme des débiles dénués de tous scrupules. Après l'affaire de la mémoire de l'eau qui a déjà terni l'image de la recherche française dans la communauté scientifique internationale, ce personnage s'emploie maintenant à la discréditer auprès de la société française. (...) M. Benveniste se permet de signer sa diatribe comme directeur de recherche à l'Inserm. Je crois que, ce faisant, il franchit une étape inadmissible en engageant cet organisme (...). Vous auriez dû refuser cette signature, ou bien accompagner l'article d'un commentaire du journal.

Je tends à penser que, dans cette affaire, *Le Monde* fait fi d'une certaine déontologie, et cherche, comme les autres, à *« faire du papier »* en soulevant de nouveau une polémique affligeante et en portant secours à un *« martyr de la science officielle »*. Néanmoins, il devrait également considérer les graves dommages que peut causer auprès du public, et même des décideurs, ce type d'élucubrations laissées sans réponse immédiate, à une époque de résurgence de l'irrationnel. (...) J'ai apprécié au cours des dernières années les efforts effectués par *Le Monde* pour améliorer ses pages scientifiques, en particulier, au travers de sa collaboration avec *Nature*. Mais, de grâce, essayez d'éviter de renouveler un tel dérapage !

Patrick Charnay,
Directeur de recherche
à l'Inserm

LA RECHERCHE ET LA CRITIQUE

La réponse à l'article de Benveniste montre bien que nos « savants » ne savent pas être critiqués (« paranoïa », « véritable escroquerie intellectuelle », « gourou », « historiens révisionnistes », *« Le Monde est plus* coupable en acceptant de publier cet article que M. Benveniste en l'écrivant », etc., pour Ghazi ; « les gourous », « ce couple infernal que forment certains scientifiques et les médias », « il n'est pas digne d'un discours scientifique... », « le magnétisme... comme traitement de tous les maux », etc., pour Kahn). C'est évident, ils ont besoin de découvrir la critique, ces chercheurs. Cette découverte constitue un savoir fondamental. Et pas seulement la critique de l'un d'eux. La critique de tout citoyen aussi.

Andrés Mediavilla,
Paris

UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE

Quelle bouffée d'oxygène en lisant l'article de Jacques Benveniste (*Le Monde* du 22 mai) au sujet de « L'ARC, les vaches et la recherche folles » ! Enfin, un chercheur qui se démarque des *« experts, spécialistes et autres titrés »* sûrs de leur savoir encyclopédique. Je suis encore surpris de l'énergie développée par Benveniste contre un conservatisme terriblement implanté dans les sciences en France, alors que ceux qui dénonçaient hier la *« pensée unique »* sont actuellement les premiers à suivre cette tendance. Ah, le pouvoir !

Cependant, un fait tragique apparaît dans le texte : la France, autrefois forte dans le monde, spécialement des sciences, est devenue une petite nation... Malheureusement pour la population, pour le progrès et le bonheur des êtres humains. Aussi, certains allergiques, dont je fais partie, ont dû s'organiser eux-mêmes pour faire avancer leurs idées, et en dehors de la France...

Bernard Sudan,
Ferrette
(Haut-Rhin)

INFORMATIQUE Les déclarations de guerre se multiplient contre Microsoft, numéro un mondial des logiciels, et Intel, premier fournisseur mondial de semiconducteurs, dont les produits écrasent l'univers des ordinateurs. ● LE DÉVELOPPEMENT du réseau Internet sert de catalyseur aux offensives, une petite société comme Netscape ayant réussi, par exemple, à imposer ses logiciels au nez et à la barbe de Microsoft. ● LES FIRMES américaines Oracle et Sun proposent de mettre à profit Internet en développant un terminal plus simple et moins coûteux que l'ordinateur personnel, qui permettra de télécharger les programmes via le réseau. ● LES OFFENSIVES contre Microsoft et Intel ne sont pas nouvelles, les précédentes n'ayant guère été fructueuses, notamment parce que les deux groupes ont toujours su contre-attaquer, ce qu'ils font encore aujourd'hui.

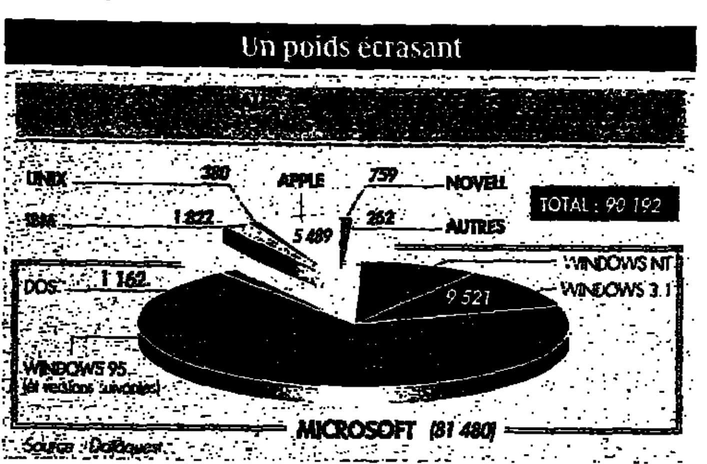
Le succès d'Internet relance la concurrence contre Microsoft et Intel

Les deux groupes, dont les programmes et les composants font la loi dans les ordinateurs personnels, subissent de nouvelles offensives. Les fabricants américains de logiciels Oracle et d'ordinateurs Sun veulent détrôner le PC avec un appareil moins cher branché sur le réseau mondial

« WINTEL ». Difficile d'échapper à cet acronyme dans l'industrie informatique. Il est sur toutes les lèvres. Mais lorsqu'il est prononcé, c'est de plus en plus souvent dans un contexte de quasi-« rébellion ». Car, pour nombre de constructeurs d'ordinateurs et d'éditeurs de logiciels, « Wintel » (raccourci pour Windows et Intel) est synonyme de pouvoir sans partage : celui exercé par le fabricant américain de logiciels Microsoft et par son homologue Intel, spécialiste des semiconducteurs.

Les systèmes d'exploitation de l'un et les microprocesseurs de l'autre constituent le cœur de plus de 80 % des ordinateurs personnels (PC) vendus dans le monde. Ces programmes et ces puces accaparent l'essentiel de la valeur ajoutée de ces machines, qui, elles-mêmes, représentent une bonne moitié des ventes totales de matériels informatiques.

Une étude du cabinet de conseil McKinsey, citée par certains constructeurs, montre que, si l'industrie informatique, entre 1989 et 1994, a perdu plus de 20 milliards de francs en termes de marges, seule la moitié de cette somme a été rétrocédée à l'acheteur final. L'autre moitié est allée irriguer les caisses des compagnies de semiconducteurs et de logiciels, principalement celles d'Intel et de Microsoft ; les profits dégagés par la firme de Bill Gates ayant par exemple été multipliés par six sur la période. Ce contexte explique la multiplication des déclarations de guerre ces dernières semaines. Celles, tout d'abord, de Larry Ellison, le PDG de l'éditeur américain de logiciels Oracle.



Microsoft devrait conforter son emprise sur le marché des logiciels d'ordinateurs personnels grâce notamment à Windows NT, la version de son système d'exploitation destinée à l'informatique d'entreprise.

DES TÉNORS SE RALLIENT

Ce dernier voudrait *« déplacer le centre de gravité de l'industrie informatique »* du PC vers le NC (*network computer*), un terminal bon marché pouvant accéder aux programmes dont son utilisateur aura besoin au travers du réseau informatique mondial Internet. Les spécifications du NC ont été présentées le 20 mai. Quelques ténors se sont ralliés : IBM, Apple, Digital, NEC, Hitachi ou encore Sun.

Ce dernier, quelques jours plus tard, est lui aussi passé à l'offensive. Jeudi 30 mai, le constructeur californien d'ordinateurs haut de gamme a annoncé de nouveaux logiciels, dont l'un, baptisé JavaOS, vise à s'affranchir des produits de Microsoft en devenant le système d'exploitation de référence dans les terminaux informatiques, les terminaux de télécommunications ou les autres systèmes électroniques qui pourront être développés pour se connecter au réseau Internet.

Sun compte imposer JavaOS en s'appuyant sur le succès de son logiciel Java. Ce langage de programmation d'applications pour Internet a été adopté par quasiment tous les grands acteurs du secteur. Pour s'assurer une marge de manœuvre suffisante, Sun a décidé de s'affranchir d'Intel en concevant des circuits intégrés – des microcontrôleurs – qui fonctionneront avec JavaOS dans les futurs terminaux. Les japonais NEC et Mitsubishi, ainsi que les coréens Samsung et LG produiront ces composants.

VIEILLES OFFENSIVES

Le phénomène Internet a, par ailleurs, engendré un autre concurrent pour Microsoft : Netscape, dont les logiciels d'aide à la navigation sur le réseau informatique sont devenus « la » référence, plus de 80 % des utilisateurs y ayant recours. A l'image de la micro-informatique, où celui qui contrôle le système d'exploitation peut contrôler les ventes de logiciels applicatifs, celui qui, sur Internet, contrôle le logiciel de navigation peut espérer vendre plus facilement d'autres logiciels. Un sérieux défi pour Microsoft, qui a tardé à prendre la mesure du phénomène.

Les offensives visant à battre en brèche le double monopole de Microsoft et d'Intel ne sont certes pas nouvelles. L'entreprise de Bill Gates a déjà dû affronter des sociétés comme Borland ou Lotus dans le domaine des logiciels applicatifs pour ordinateurs personnels (traitement de textes, tableur, etc). Il n'y a pas si longtemps, on lui promettait également des jours difficiles après le rachat de la société Unix Laboratories par Novell, le spécialiste des logiciels d'exploitation pour les ordinateurs d'entreprises en réseau. Unix est un système d'exploitation non propriétaire, fonctionnant sur de gros ordinateurs.

Intel, de son côté, a vu se multiplier les fabricants de « clones » de ses composants. La firme a également vu fleurir, il y a quelques années, chez différents fabricants d'ordinateurs (Hewlett-Packard, Sun, Digital) des microprocesseurs à l'architecture simplifiée et plus rapides (les circuits Risc), conçus pour les ordinateurs fonctionnant avec le système Unix. Plus récemment, ce sont IBM, Apple et Motorola qui se sont unis pour développer et fabriquer le PowerPC.

Toutes ces tentatives, tant contre Microsoft – qui a également dû affronter les services anti-trust américains – que contre Intel, n'ont guère été fructueuses. Novell a, par exemple, revendu Unix Laboratories et se concentre sur son logiciel de réseau. Les cloneurs des circuits Intel n'ont pas déstabilisé le numéro un mondial des semiconducteurs. Pas plus que le PowerPC, qu'Apple et IBM sont les seuls acteurs de référence du secteur à utiliser.

Microsoft et Intel ne sont pas restés inactifs non plus, rendant les coups, souvent sur le terrain de leurs adversaires. Tout en accélérant la sortie des nouvelles générations de microprocesseurs, Intel, avec sa famille PentiumPro, est ainsi entré sur le marché des PC haut de gamme et des ordinateurs plus puissants (serveurs, stations de travail), terrain de jeu favori des puces Risc. Microsoft a effectué la même démarche, de l'informatique personnelle vers l'informatique d'entreprise, en commercialisant le logiciel d'exploitation Windows NT, dont les ventes, qui excéderont 8 millions d'unités en 1996 (trois fois plus qu'en 1995), devraient dépasser rapidement celles d'Unix.

SIMPLIFICATION

Mais, cette fois-ci, le succès d'Internet risque d'ébranler sérieusement la firme de Bill Gates. Face au concept NC d'Oracle, Microsoft a dû réagir en présentant son projet de « *Simply Interactive PC* », c'est-à-dire d'ordinateur plus simple d'usage, opérationnel dès l'allumage, intégrant plus de fonctions de communication. Face à Netscape, tout en multipliant les partenariats – les fournisseurs de services en ligne America On Line et Compuserve proposent en priorité le logiciel de navigation Internet de Microsoft –, Bill Gates est même allé jusqu'à adopter le langage Java de Sun pour l'inclure dans le logiciel Windows.

Ce qui n'empêche pas, malgré tout, Microsoft d'encourager parallèlement les 4 millions de développeurs de logiciels fonctionnant en environnement Windows à utiliser son propre langage de programmation, Visual Basic. On n'abandonne pas si facilement une culture d'entreprise « dominante » ! Microsoft pousse aussi les feux avec ActiveX, une méthode pour créer des applications qui « voyagent » via Internet, dont l'entreprise assure qu'elle est plus performante pour les ordinateurs fonctionnant avec Windows que Java de Sun. *« Cela fera du bien à Microsoft d'avoir de la concurrence »*, se félicitait Larry Ellison le 20 mai. Il n'avait sans doute pas tort.

Philippe Le Cœur

Deux concepts pour des terminaux bon marché

● **NC** : abréviation de network computer, c'est-à-dire, littéralement, ordinateur de réseau. Il ne s'agit encore que d'un label et d'une liste de spécifications. Dans l'idée de l'édition de logiciels Oracle, il s'agira d'un terminal bon marché (entre 500 et 1 000 dollars, soit 2 500 à 5 000 francs), connecté sur le réseau Internet, au travers duquel l'utilisateur pourra télécharger les programmes dont il aura besoin. Ce terminal pourra être un ordinateur de bureau simplifié, un assistant personnel, un téléphone, un radiomessageur, un décodeur télévision, etc. Compte tenu des faibles débits d'Internet, le NC devrait trouver ses premières applications dans les entreprises comme borne d'accès peu coûteuse aux réseaux Internet internes, les Intranet.

● **Java/JavaOS** : il s'agit d'un outil pour écrire des programmes informatiques. Il fonctionne sur n'importe quel ordinateur personnel, indépendamment du système d'exploitation et du microprocesseur. Il est devenu la référence pour développer les pages d'accueil des services et serveurs présents sur le Web, partie multimédia d'Internet. Le prolongement de Java est JavaOS. Ce système d'exploitation, qui doit rendre plus efficaces l'accès aux programmes écrits avec Java, pourra être installé dans les terminaux informatiques, les terminaux de télécommunications ou tous les autres types d'équipements électroniques qui pourront être conçus pour se connecter au réseau Internet.

Les deux poids lourds et leurs outsiders

● **Intel** :
Chiffre d'affaires : 16,2 milliards de dollars en 1995 (un dollar vaut 5,2 francs).
Bénéfice net : 3,6 milliards de dollars.

● **Microsoft** :
Chiffre d'affaires : 5,9 milliards de dollars sur l'année fiscale 1994-1995 ; 6,42 milliards de dollars au terme des neuf premiers mois de l'année fiscale 1995-1996.
Bénéfice net : 1,4 milliard de dollars en 1994-1995 ; 1,6 milliard de dollars sur neuf mois en 1995-1996.

● **Sun** :
Chiffre d'affaires : 5,9 milliards de dollars en 1995.
Résultat net : 355,8 millions de dollars.

● **Oracle** :
Chiffre d'affaires : 2,96 milliards de dollars en 1995.
Résultat net : 441,5 millions de dollars.

● **Netscape** :
Chiffre d'affaires : 80,7 millions de dollars en 1995.
Résultat net : perte de 3,4 millions de dollars.

DÉPÊCHES

■ **AGF : les investisseurs institutionnels paieront l'action AGF** 136 francs (contre 128 francs pour les particuliers), a annoncé, vendredi 31 mai, le ministère des finances, ce qui devrait permettre à l'Etat d'encaisser pour la vente des AGF un montant total compris entre 8,9 et 9,6 milliards de francs. Au prix de 136 francs par action, le placement des quelque 44 millions d'actions réservées aux institutionnels rapportera à l'Etat 6 milliards de francs.

■ **THOMSON SA : le groupe français d'électronique a essuyé**, en 1995, une perte nette part du groupe de 2,7 milliards de francs, après une perte de 2,1 milliards de francs en 1994 (en normes comptables internationales), selon le *Bulletin des annonces légales obligatoires* du vendredi 31 mai. Ce nouvel arrêté des comptes fait suite à la cession à l'Etat des 21 % que Thomson détenait dans le Crédit lyonnais.

■ **HABILLEMENT : la fédération Force ouvrière des cuirs-textiles et habillement** a annoncé, vendredi 31 mai, qu'elle était favorable à la signature de trois des quatre accords sur le temps de travail. Ces accords portent sur les départs en préretraite, la réduction à 90 heures du contingent d'heures supplémentaires et la modulation trimestrielle du temps de travail. En revanche, FO refuse l'accord sur l'annualisation du temps de travail.

■ **ROUSSEL-UCLAF : le groupe pharmaceutique entend rester** un *« pôle stratégique de recherche et de développement »* et un *« centre de profit »* dans l'ensemble Hoechst Marion Roussel (HMR), ont affirmé, vendredi 31 mai, ses dirigeants. HMR a été constitué en 1995 après l'acquisition par le groupe allemand Hoechst du groupe américain Marion Merrel Dow et l'acquisition par Roussel Uclaf des activités de Dow Chemical en Amérique latine.

■ **GEMINA : la holding, contrôlée par le groupe Fiat**, a annoncé, vendredi, une perte consolidée de 631,6 milliards de lires (2,1 milliards de francs) en 1995 contre une perte de 261,6 milliards de lires en 1994. Cette perte s'explique notamment par le mauvais résultat obtenu par la filiale de Gemina, la maison d'édition italienne RCS-Editori.

■ **SIEMENS : le groupe allemand a annoncé, vendredi 31 mai, le rachat**, au groupe de télécommunication espagnol Amper, de 80 % d'Amper Elasa (téléphones publics à carte et à pièces) et de 10 % d'Amper Datos (équipements de transmission de données). Siemens créera, par ailleurs, avec Amper une société commune.

■ **AOM : Air Liberté est** *« plus que jamais disposée à participer à la recomposition du paysage aérien français »*, a estimé, vendredi 31 mai, son PDG, Lotfi Belhassine. Celui-ci maintient son offre de rapprochement avec AOM pour constituer une compagnie privée française.

■ **ERICSSON : le groupe suédois de télécommunications et le géant** ABB, qui possèdent respectivement deux tiers et un tiers de la société suédoise de matériel électrique Svenska Elgrossit AB SELGA, ont annoncé, vendredi 31 mai, la vente de celle-ci à la CDME, du groupe français Rexel.

■ **SAGEM : le tribunal de commerce de Roubaix-Tourcoing (Nord)** a prononcé la reprise par la société SAGEM de la société Velec, spécialisée dans l'électronique professionnelle.

Les Nord-Américains convoitent les équipementiers automobiles français

Bertrand Faure est visé par Magna. Pour Valeo, TRW est favori

L'INDUSTRIE mondiale des équipements automobiles connaît une vague de concentrations. Les sous-traitants doivent accompagner la mondialisation des constructeurs en produisant eux aussi sur les différents continents. Cette expansion force à des mariages entre américains et européens et donne naissance à des groupes d'envergure mondiale.

Le groupe britannique Lucas a ainsi annoncé officiellement vendredi 31 mai sa fusion avec l'américain Varity, peu implanté en Europe. Le nouvel ensemble (35 milliards de francs de chiffre d'affaires), détenu à 62 % par Lucas et à 38 % par Varity, sera au deuxième rang mondial des systèmes d'injection pour moteurs diesel et des systèmes de freinage, derrière l'allemand Bosch.

A la différence de leurs concurrents européens, les équipementiers français sont sur la défensive et risquent de se faire avaler par les américains. L'action de Bertrand Faure, entreprise spécialisée dans les sièges automobiles, a progressé à la Bourse de Paris de 5,8 % jeudi, puis de 2 % vendredi, et, au total, de 49 % depuis le début de l'année. Cette fièvre est due à la publication par *Automotive News Europe* d'un article où l'équipementier canadien Magna (17 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1994-1995) fait part de son intention de devenir fabricant de sièges en Europe. Magna veut remporter l'appel d'offre lancé par Ford pour fabriquer, à partir de 2001, les sièges de la remplaçante de la Mondeo. Pour cela, il doit disposer rapidement de capacités de production en Europe, faute de quoi le contrat ira à son concurrent Lear. Or, l'Europe n'offre que deux cibles potentielles : le français Bertrand Faure et la société familiale allemande Keiper Recaro.

Le rachat de Bertrand Faure serait mal accepté par le groupe français. *« Nous ne sommes au courant de rien »*, y fait-on savoir. Par le passé, Magna a déjà approché le groupe français, mais il n'était intéressé que par la reprise de ses activités en Europe du Nord, ce qui équivalait à le démanteler. Magna procède actuellement à une augmentation de capital de 1,5 milliard de francs, mais le total des titres de Bertrand Faure vaut en bourse 3,1 milliards de francs.

LEVÉE DE BOUCLIERS

Au-delà de son coût, la reprise de Bertrand Faure par un canadien risque de provoquer une nouvelle levée de boucliers nationaliste des constructeurs français, qui pourraient couper les commandes à Bertrand Faure. Le siège est un élément stratégique pris en compte très tôt dans la conception d'une voiture. *« Jamais Renault et Peugeot ne laisseront Magna, proche de Chrysler, acquérir Bertrand Faure et connaître avec quatre ans d'avance tous les éléments des nouveaux modèles*, assure un proche du dossier. *Magna ne négocie pas avec Bertrand Faure, il cherche plutôt à racheter Keiper Recaro. »*

En revanche, la vente de la participation de Cerus dans Valeo (28 %), si elle a lieu, devrait provoquer le passage du groupe français sous pavillon américain. Les autres candidats semblent avoir perdu la partie. Pierre Faurre, président de Sagem, a beau avoir annoncé dans le *Journal des finances* du 1er juin qu'il est *« en contact »* avec des partenaires pour étudier la reprise de Valeo, nul n'y croit vraiment, à commencer par Michel Cicurel, patron de Cerus. L'offre faite par Jean-Claude Leny, patron de Framatome, qui conduirait une sorte de nationalisation de Valeo, paraît impensable. Lucas ne regarde plus le dossier, ni l'allemand Siemens, qui ne veut plus investir dans ce secteur.

Enfin, la reprise par des financiers du groupe dirigé par Noël Goutard est peu probable. *« Valeo a deux faiblesses : Noël Goutard « vire » tellement ses collaborateurs qu'il n'y a pas d'équipe de direction solide pour lui succéder. Il est impossible de savoir s'il y a dans le tuyau de nouveaux produits*, explique un proche du dossier. *De fait, seul un équipementier américain intéressé par une prise de part de marché en Europe peut prendre le risque de racheter la société. »* Delphi, filiale de General Motors, ne pourra pas racheter l'entreprise, Peugeot et Renault ne voulant pas s'approvisionner auprès d'un concurrent.

Plusieurs acteurs du dossier estiment que ce sera finalement le groupe américain TRW, numéro un mondial des coussins de sécurité gonflables *(airbags)*, qui emportera le morceau, même si Michel Cicurel affirme que d'autres entreprises étrangères s'y intéressent. Reste à s'entendre sur le prix, Michel Cicurel exigeant 28 milliards de francs d'une société qui vaut en Bourse 19,5 milliards.

Arnaud Leparmentier

REDRESSEMENT Sinistré par le « krach » du début des années 90, le marché de l'art français donne aujourd'hui quelques signes de reprise, même s'il demeure pénalisé par une taxation trop lourde comparée à celle des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne ● LA SPÉCULATION de la fin des années 80 laisse encore des traces, notamment dans le domaine de la peinture postimpressionniste, de l'art africain et de l'art contemporain. Les tableaux et objets de ces périodes se négocient actuellement toujours à la moitié, voire, dans certains cas, au tiers des prix pratiqués avant la crise. ● LE MARCHÉ est pourtant aujourd'hui assaini. La qualité des œuvres est devenue le critère essentiel de leur valorisation. ● UN PATRIMOINE familial équilibré et bien diversifié gagne à intégrer un peu d'art, lequel demeure une valeur refuge et non soumise à l'ISF.

Le marché de l'art commence à donner des signes de reprise

Les bronzes, les livres et les céramiques offrent de bons potentiels de plus-values. Mais se lancer dans l'investissement en œuvres d'art, où les risques d'erreur sont grands, suppose d'être bien informé

APRÈS PLUSIEURS ANNÉES de marasme, le marché de l'art français connaîtrait-il un nouveau départ ? *« Je pense que nous avons touché le plancher »*, estime Mᵉ Jacques Tajan, célèbre pour ses ventes de renommée internationale. Aujourd'hui, on trouve à nouveau des acheteurs. Au regard des chiffres, la situation reste toujours maussade. Avec 2,93 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1995 (2 milliards pour les seules œuvres d'art), Drouot, qui représente la principale force de vente en France, a accusé une baisse de 7 % par rapport à l'année dernière. Sur la même période, ses homologues Sotheby's (Londres) et Christie'..s (New York) affichaient des progressions respectives de 25 % pour le premier (soit 8,3 milliards de francs de chiffres d'affaires sur l'année) et de 17 % pour le second (7,3 milliards de ventes).

« Incontestablement, le marché international de l'art est en train de se redresser », remarque Hildegard Monnot, directrice du département Conseil investissement Art de Paribas. *« Mais la France, qui a souvent du retard pour chuter, en a aussi pour remonter. »*

La tâche s'annonce d'autant plus ardue que, comparé à ces principaux concurrents, le marché français souffre d'un régime fiscal pénalisant. Non seulement tout objet d'art qui franchit les frontières hexagonales est soumis à une taxe à l'importation de 5,5 % (elle est de 2,5 % pour la Grande-Bretagne et nulle aux Etats-Unis). Mais en plus, il existe un droit de suite de 3 % pour l'acquisition en ventes publiques des œuvres d'artistes disparus depuis moins de cinquante ans, ce qui n'est pas le cas chez les Anglo-Saxons. *« Faire venir un tableau de Picasso des Etats-Unis pour l'adjuger à Drouot coûte ainsi à l'acheteur 8,5 % de plus qu'à New York et 6 % de plus qu'à Londres »*, souligne Hildegard Monnot. Résultat, le marché se déplace outre-Manche et outre-Atlantique.

« Nous souffrons aujourd'hui d'un manque d'offres pour tous les objets importants qui sont ailleurs et ne peuvent revenir », constate Mᵉ Joël Millon, président de Drouot ainsi que de la compagnie des commissaires-priseurs de Paris. *« Le Japon, notamment, est un grenier extraordinaire d'objets d'art français »*, précise Jacques Tajan, qui, découragé par la politique française dans ce domaine, renforce depuis plusieurs années ses activités à l'étranger. Pourtant, les professionnels ne désespèrent pas de donner une nouvelle jeunesse au marché de l'art français. Tandis que les commissaires-priseurs se lancent dans la réforme de leur profession, la question de l'harmonisation fiscale reste ouverte et devrait, du moins au niveau européen, être réglée en 1999. *« Le droit de suite, qui existe également dans d'autres pays comme l'Allemagne ou l'Autriche, ne devrait pas excéder 1 % au sein de l'Europe »*, plaide Joël Millon. Quant à la taxe à l'importation, elle tombera vraisemblablement à 2,5 % pour tous les pays de la Communauté.

Le marché de l'art apparaît donc aujourd'hui en pleine période de transition. Il garde des traces de la spéculation de la fin des années 80, notamment dans le domaine de la peinture postimpressionniste et de l'art contemporain. Les tableaux de cette période se négocient actuellement toujours à la moitié, voire, dans certains cas, au tiers des prix pratiqués avant la crise. Même chose du côté de l'art africain. Quant à la peinture impressionniste et aux grands maîtres modernes, leur vogue connaît des variations sporadiques. Ils peuvent atteindre des sommets, à la hausse comme à la baisse (un *Modigliani* acheté en 1990 à Drouot 63 millions de francs a été revendu aux enchères à New York, en novembre 1995, 32 millions).

Le marché ressort également assaini de la crise du printemps 1990. *« Nous avons pu tirer quelques leçons de cette période où les galéristes, comme les commissaires-priseurs, ne faisaient plus leur travail et acceptaient pratiquement toute la marchandise »*, reconnaît Joël Millon. Aujourd'hui, tout s'articule autour de la notion de qualité. *« Nous vivons vraiment un moment de raréfaction de la belle qualité, qui, de ce fait, ne cesse de se valoriser »*, affirme Hildegard Monnot. Qu'il s'agisse de tableaux, de dessins ou de sculptures, mieux vaut toujours acheter les œuvres de l'artiste, éviter les suiveurs et, si possible, trouver les œuvres caractéristiques d'un artiste ou d'une école.

« Le marché reste stable, voire progresse, dans des valeurs de tradition et de culture comme le livre par exemple », remarque Jacques Tajan. Les bronzes et les céramiques constituent également de bons potentiels de plus-values. Se lancer dans l'investissement en art suppose donc d'être bien informé. Certes, n'importe quel particulier peut tenter sa chance aux enchères. Les ventes publiques demeurent le moyen d'accès le plus simple et le plus ouvert. *« Drouot et ses seize salles de vente simultanées constituent un exceptionnel réservoir où, du bouton de culotte à la peinture ancienne, tout se vend »*, rappelle Mᵉ Millon. Mais les risques d'erreur sont grands. Or, à l'heure actuelle, rares sont les banques qui, comme Paribas, ont mis au point *un service de spécialistes du domaine* qui, moyennant une commission de 10 % environ, conseillent et assistent l'investisseur potentiel, voire le mettent en relation directe avec le vendeur ou organisent eux-mêmes la vente.

Pourtant, comme le remarque Hildegard Monnot, *« à partir d'un certain niveau, un patrimoine familial équilibré et bien diversifié gagne à intégrer un peu d'art, lequel demeure une valeur refuge »*. Une valeur d'autant plus appréciable pour les investisseurs soumis à l'ISF que les œuvres d'art n'entrent pas dans l'assiette de cet impôt. Certes, au moment de la flambée, certaines banques ont cherché à démocratiser le marché en lançant des fonds investis en œuvres d'art. Ce fut le cas de la BNP notamment. Mais l'expérience s'est révélée non seulement fort coûteuse (ces fonds furent constitués pour l'essentiel au moment où le marché était au plus haut), mais aussi fort contraignante compte tenu de la nature très particulière de ces fonds qui ne rentrent pas dans la réglementation de la COB et passent par un processus de commercialisation confidentiel. Le marché de l'art demeure plus que jamais réservé aux passionnés et aux initiés.

Laurence Delain

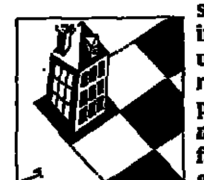
Les ventes publiques

On dénombre en France quelques 331 offices et études de commissaires-priseurs et les ventes publiques absorbent plus du tiers du marché de l'art. Drouot arrive largement en tête, avec un montant du produit des ventes de près de 3 milliards de francs en 1995, devant Lyon (370 millions), Lorient (200 millions), et Toulouse (177 millions).

***Tout acquéreur d'un objet d'art aux enchères (mais également de* bijoux, d'objets de collection, etc.) est soumis à un droit d'achat, TVA comprise, de 10,85 % (9,49 % pour les livres), auquel s'ajoute, le cas échéant, un droit de magasinage s'il laisse son objet en dépôt. Quant au vendeur, il sera redevable, outre les éventuels frais d'expert et de publicité, d'une taxe forfaitaire sur les plus-values de 5 % (elle est de 7,5 % si la vente se fait autrement qu'aux enchères publiques). Il *peut cependant préférer opter pour le régime d'imposition de droit* commun des plus-values, sachant que, s'il prouve qu'il possède l'objet depuis plus de vingt et un ans, le vendeur sera exonéré de l'impôt sur la plus-value.**

Assurances loyers impayés : utiles mais restrictives

Bien que marginale, puisqu'elle ne concerne qu'environ 5 % des locataires, la survenance de loyers impayés est la bête noire des propriétaires-bailleurs. Pour se couvrir contre ce type de risque, des assurances spécifiques sont accessibles individuellement ou à travers un contrat de groupe regroupant plusieurs propriétaires et permettant de mutualiser les risques. De façon générale, les contrats de groupe offrent des conditions plus avantageuses. Le fonctionnement de ces assurances est simple : moyennant une prime dont le montant varie entre 2 % et 4 % du loyer annuel, le souscripteur recevra un loyer de substitution en cas de défaillance du locataire. Cette indemnité peut être élargie au remboursement d'éventuelles détériorations immobilières et au manque à gagner correspondant à la durée des travaux de remise en état. Ces contrats ont toutefois leurs limites. La première tient à une période d'indemnisation limitée dans le temps, entre un et deux ans dans la plupart des cas. Soit une période généralement trop courte pour compenser le préjudice financier subi par un propriétaire quand on sait qu'une procédure d'expulsion contre un mauvais payeur peut prendre deux à trois ans à compter du début des impayés. En outre, selon les assureurs, le montant de l'indemnisation pourra être plafonné par sinistre ou mensuellement, soit les deux à la fois.



IMMOBILIER

Deuxième restriction commune à la majorité des contrats : un délai de carence trop long entre le premier impayé et le début de l'indemnisation. Cette période d'attente varie couramment entre trois et sept mois, le montant des indemnités étant, par ailleurs, souvent amputé d'une franchise correspondant à un ou deux mois de loyer ou au montant du dépôt de garantie perçu lors de la signature du bail. Dernière limite inhérente à ce type de contrat : les primes d'asurances pour loyers impayés réglées depuis le 30 septembre 1994 sont théoriquement déductibles des revenus fonciers. Mais peu de propriétaires peuvent réellement en bénéficier, car les contrats distinguent rarement l'assurance loyers impayés proprement dite de ses annexes contentieux ou détérioration qui, elles, ne sont pas déductibles. Or, la loi de finances comme l'instruction fiscale du 6 février 1995 précisent que les contrats qui prévoient ces garanties annexes n'ouvrent pas droit à réduction, même pour la partie de prime relative aux seuls impayés. Mieux vaut donc vérifier que le contrat que l'on vous propose réponde bien à cette exigence.

Arnaud de Fréminville

Les avantages du démembrement de propriété

Le démembrement de propriété a connu ces dernières années un franc succès. De quoi s'agit-il ? Le propriétaire d'un bien immobilier souhaite le transmettre à ses enfants mais conserver les revenus qu'il génère pour maintenir son train de vie. Il lui suffira de transmettre seulement la nue-propriété et de se réserver l'usufruit, ce qui aura pour effet de diminuer les droits de donation par rapport à une transmission portant sur la pleine propriété.



FISCALITÉ

Comment évaluer l'usufruit ? Pour toutes les mutations à titre gratuit – c'est-à-dire les donations et les successions –, c'est le barème donné par l'article 762 du Code général des impôts qui s'applique. Exemple : la valeur de l'usufruit est de 3/10ᵉ à 55 ans, 2/10ᵉ à 65 ans et 1/10ᵉ à 75 ans. La valeur de la nue-propriété à chacun de ces âges représente le solde.

Principal défaut de ce mode d'évaluation : il minore l'usufruit qui – en termes économiques – vaut beaucoup plus. Mais l'application de ce barème n'est obligatoire que pour les seules mutations à titre gratuit. Dans le cadre d'une vente ou d'un partage, les parties en présence peuvent en effet retenir une valeur économique de l'usufruit ou de la nue-propriété. Celle-ci dépendra du rendement du bien ainsi que de l'espérance de vie de l'usufruitier ou du nu-propriétaire.

Exemple : quand, dans une donation-partage, le donateur s'est réservé l'usufruit d'un immeuble qu'il souhaite transmettre, il sera possible de recourir à une évaluation économique de la nue-propriété pour attribuer à chacun des enfants un lot d'égale valeur. Néanmoins, pour le calcul des droits de mutation à titre gratuit, l'administration fiscale retiendra toujours l'évaluation forfaitaire de l'article 762 du CGI. Conséquence : bien souvent, le nu-propriétaire paiera des droits sur une valeur nettement supérieure à celle qu'il reçoit effectivement.

Certaines stratégies patrimoniales permettent toutefois d'éviter ce travers. Au lieu de transmettre par donation simple la nue-propriété d'un bien immobilier, il est parfois plus intéressant de créer une société civile immobilière à laquelle le donateur fait apport de la nue-propriété de l'immeuble en l'évaluant sur une base économique. Il réalise ensuite une donation-partage des parts entre ses différents enfants. Résultat : l'indivision est évitée et les enfants paieront moins de droits que dans le schéma précédent.

Laurent Edelmann

L'épargne salariale outil de gestion pour les entreprises

Elle favorise l'actionnariat des employés

AVEC LA CRISE, les augmentations de salaires se sont raréfiées. Les dirigeants d'entreprise sont de moins en moins enclins à s'engager dans un tel processus, irréversible et coûteux. Une augmentation de salaires induit, côté entreprise, le versement de charges sociales à hauteur de plus de 45 % du montant versé et, côté salarié, une imposition au taux de sa tranche marginale. Dans ce contexte, les instruments de l'épargne salariale, exonérés de charges salariales et défiscalisés, deviennent aujourd'hui, même si le sujet est un peu tabou, des instruments de rémunération.

Même la participation, pourtant très contraignante, puisqu'elle est obligatoirement attachée au bénéfice de la société, laisse une certaine marge de manœuvre au chef d'entreprise. Obligatoire pour les entreprises de plus de cinquante salariés, elle peut être calculée selon une formule légale ou dérogatoire. Dans ce deuxième cas, les seules contraintes sont d'offrir une rémunération supérieure à la première formule. Les salariés participent davantage aux bénéfices de l'entreprise, qui pourra, en contrepartie, constituer une provision pour investissement (50 % de la différence entre formules dérogatoire et légale), déductible de ses résultats. Les salariés sont, pour leur part, exonérés d'impôt sur le revenu dès lors que le montant de leur participation aux bénéfices est bloqué pendant cinq ans (sauf cas dérogatoires prévus).

L'intéressement, facultatif, offre, pour sa part, une multitude de possibilités à l'entreprise. Il apparaît comme une levier capable de promouvoir une politique salariale plus stratégique : également exonéré de charges sociales, il peut être assis sur de multiples critères, comme la productivité, les frais généraux ou encore la qualité. Ainsi, l'intéressement d'Air France Europe est-il calculé à partir du résultat courant avant impôt, mais aussi du taux de remplissage des avions ou même de leur ponctualité. Aux chantiers de l'Atlantique, l'intéressement croît avec la diminution des accidents de travail, ou avec le raccourcissement des délais de livraison des navires.

L'intéressement peut également être différencié selon les unités de travail ou les branches d'activité de l'entreprise. L'entreprise doit donc procéder, préalablement à tout accord d'intéressement, à une véritable introspection, en analysant les points faibles de chacune de ses entités et en déterminant l'ordre de ses priorités. Les entreprises ont cependant du mal à exploiter l'ensemble des possibilités offertes par l'intéressement, car elles se doivent de négocier ces accords sur trois ans avec les organisations syndicales, lesquelles sont souvent opposées à l'adoption de critères de productivité.

L'entreprise peut, en revanche, ouvrir un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et abonder les sommes qui y sont versées selon les critères de son choix, sans négociation préalable avec les représentants salariaux. Les PEE sont le plus souvent mis en place pour permettre aux salariés de défiscaliser leur intéressement, normalement soumis à l'impôt sur le revenu, en l'y bloquant pendant cinq ans. Ils peuvent aussi y verser leur participation ou leurs économies, tant que le total des sommes versées ne dépasse pas le quart de leur salaire annuel. Investi dans des fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) ou dans un compte courant au sein de l'entreprise, le PEE dégage des revenus et des plus-values qui sont exonérés d'impôt pour peu qu'elles soient bloquées pendant cinq ans.

La possibilité, pour l'entreprise, d'abonder les versements des salariés (sauf celui de sa participation) de sommes nettes de charges sociales (dans la limite de 15 000 francs par an et 22 500, si le PEE est investi en titres de l'entreprise) lui ouvre cependant de nombreuses perspectives. Car l'abondement est révisable chaque année et modulable de façon très souple, selon des critères d'ancienneté, d'âge ou de fonction exercée. Outil de politique salariale, l'abondement peut aussi constituer un instrument de la politique financière de l'entreprise. Exemple ; si elle souhaite renforcer ses fonds propres ou développer l'actionnariat de ses salariés, elle peut inciter ses salariés à choisir un FCPE investi dans ses propres actions plutôt qu'un autre. Il lui suffit pour cela d'abonder les sommes qui y sont consacrées beaucoup plus que les autres. Ainsi, chez Elf, les sommes destinées à être investies en titres du groupe sont abondées pour 100 % de leur montant, dans la limite de 4 200 francs, alors que les autres ne le sont pas du tout.

Enfin, le PEE est le seul instrument dont dispose aujourd'hui une entreprise pour offrir à ses salariés un complément de retraite par capitalisation. A force d'attendre une loi sur les fonds de pension, certaines entreprises ont pris leurs propres dispositions. Pionnière dans ce domaine, Usinor-Sacilor propose à ses salariés d'adhérer à un PEE long terme – de dix ans – depuis 1989. Une durée dérogatoire (le PEE est légalement bloqué cinq ans) qu'il a fallu négocier avec des syndicats, opposés par principe à la notion de retraite par capitalisation, qu'ils considèrent inégalitaire par rapport à la retraite par répartition.

> L'entreprise doit procéder, avant tout accord d'intéressement, à une véritable introspection, en analysant les points faibles de chacune de ses entités

Mais les avantages fiscaux offerts par les PEE, ainsi que les abondements versés par l'entreprise et la prudence de gestion des fonds, ont eu raison de leur réticence. En 1993, Total s'est montré innovateur en mettant en place un PEE, baptisé compte épargne retraite, abondé à hauteur de 300 % (contre 75 % pour les autres PEE) dans la limite de 10 500 francs par an, bloqué pendant dix ans et permettant, contrairement à celui d'Usinor-Sacilor, une sortie sous forme de rente.

Pour cela, le groupe pétrolier a eu l'idée de coupler le compte épargne-retraite à des plans d'épargne populaire ou des contrats d'assurance-vie particuliers permettant à terme de récupérer les liquidités investies sous forme de rente défiscalisée. De plus en plus d'entreprises, comme Hewlett-Packard ou ICI, réfléchissent à des solutions similaires.

Certaines sociétés de gestion d'épargne salariale proposent désormais de faire évoluer les placements au regard des aspirations des salariés, mais aussi de l'horizon de temps dont ils disposent avant de partir à la retraite.

Ainsi, Interépargne, filiale des Banques populaires, a mis au point un système automatique de transfert de fonds en fonction de l'âge du salarié : au fur à mesure que celui ci passe d'une tranche d'âge à une autre, les sommes qu'il a investies sur le PEE sont placées dans des fonds de moins en moins risqués pour finir, cinq ans avant la retraite, dans un fonds à valeur de rachat garantie.

Le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, semblait plutôt favorable à la création d'un « compartiment long terme » dans les PEE, plutôt qu'à l'instauration immédiate de fonds de pension.

Virginie Malingre

Un système qui se décline entre trois modes de fonctionnement

Les avantages en matière de prélèvements fiscaux des différentes formules sont importants

La participation (aux bénéfices) est obligatoire lorsqu'une entreprise emploie plus de 50 salariés et dès que son troisième exercice d'exploitation est effectué. L'intéressement est une formule facultative liée soit aux résultats, soit aux performances, notamment en matière de productivité. Le plan d'épargne d'entreprise, collectif et facultatif, permet aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières.

LES GRANDS PRINCIPES de fonctionnement de l'épargne salariale ne sont pas encore aussi connus que ceux du Livret A des caisses d'épargne ou même qu'un contrat d'assurance-vie. Pourtant, sur le seul plan de la performance du placement, ce type particulier d'épargne mérite l'attention. Le plan d'épargne d'entreprise (PEE), qui est le réceptacle obligé de l'intéressement et d'une partie non négligable de la participation (le reste étant en comptes courants), présente de nombreux atouts. A commencer par le fait qu'après cinq ans de blocage des fonds capital et intérêts peuvent être retirés sans aucun prélèvement fiscal et social. Et cela quelles que soient les sommes en jeu. Tout au plus le salarié peut être amené à payer des frais d'entrée dans le FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) qui sont pratiquement toujours plus faibles que ceux des sicav pour des performances dans l'ensemble comparables. L'épargne salariale se décline avant tout entre participation et intéressement.

● **La participation** (aux bénéfices) est obligatoire lorsqu'une entreprise emploie plus de 50 salariés et dès que son troisième exercice d'exploitation est effectué. Une réserve spéciale de participation peut être constituée dans une entreprise, même si elle ne répond pas à ces deux critères. La participation se met en place après un accord signé par le comité d'entreprise ou les organisations syndicales. Il existe un minimum légal de participation qui se calcule selon une formule compliquée prenant en compte les bénéfices de l'entreprise, ses capitaux propres, la masse des salaires versés et la valeur ajoutée. Les partenaires sociaux peuvent déterminer une formule de calcul dérogatoire, à condition qu'elle respecte la règle de l'équivalence des avantages. En cas de défaut d'accord, des dispositions contraignantes (blocage en compte courant pendant huit ans avec rémunération fixée par arrêté) sont appliquées.

Tous les salariés bénéficient de la répartition de la réserve spéciale de participation, à condition d'être au moins depuis six mois dans l'entreprise. Il existe deux modes de placement de la participation : sous forme de compte courant bloqué investi dans l'entreprise qui sert en contrepartie un intérêt ; dans un fonds commun de placement investi sur les marchés financiers à l'extérieur de l'entreprise. Les revenus et plus-values sont réinvestis et capitalisés.

Les droits issus de la participation ne sont pas soumis aux charges sociales. Lorsque l'accord prévoit un blocage des fonds pendant cinq ans, la participation, les plus-values et les revenus réinvestis sont exonérés d'impôts. Si l'accord stipule que le blocage des fonds est de trois ans, participation et revenus réinvestis sont soumis à l'impôt à hauteur de 50 %, les plus-values bénéficiant toujours d'une exonération à 100 %.

S'il existe un plan d'épargne d'entreprise et si l'accord le prévoit, le salarié peut demander le versement de ses droits dans le plan. Dans ce cas, les sommes sont bloquées cinq ans. A l'échéance, le salarié peut maintenir ses avoirs dans le fonds commun de placement. Les avantages fiscaux liés à la durée du blocage sont maintenus. A l'échéance d'un compte courant bloqué, le salarié peut demander le transfert de ses parts dans un plan d'épargne.

Il existe des cas de déblocage anticipé possibles à l'occasion de décès, de mariages, de rupture du contrat de travail..., ou de mesures spécifiques comme celles annoncés par le gouvernement Juppé pour relancer la consommation.

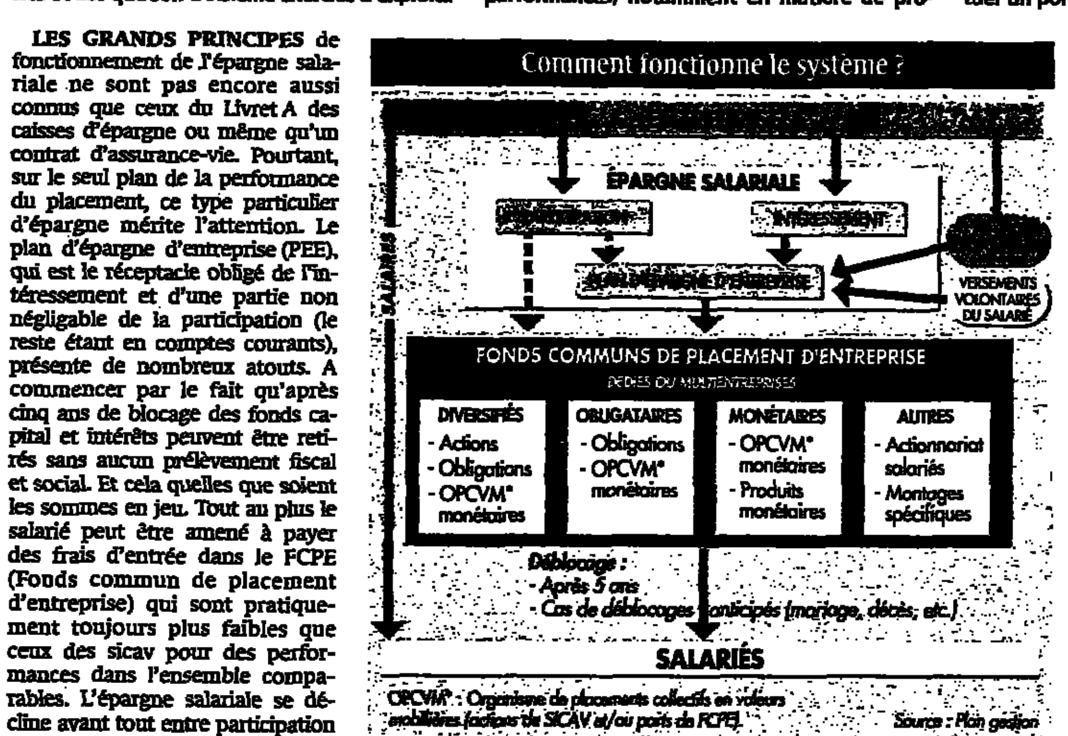
● **L'intéressement** n'est pas obligatoire comme l'est la participation. Il s'agit d'une formule facultative qui doit faire l'objet d'un accord entre les partenaires sociaux. Tout ou partie du personnel peut être concerné par cet accord. L'intéressement est lié soit aux résultats, soit aux performances de l'entreprise, notamment en matière de productivité. Le montant global de l'intéressement ne doit pas dépasser 20 % de la masse salariale brute et un salarié ne peut recevoir plus de la moitié d'un plafond annuel moyen de la Sécurité sociale. Dans tous les cas, l'intéressement doit conserver un caractère collectif. Les sommes perçues au titre de l'intéressement ne sont pas soumises aux charges salariales. Si elles sont versées dans un plan d'épargne d'entreprise, elles ne sont pas soumises à impôt dans la limite de la moitié d'un plafond annuel moyen fixé par la Sécurité sociale. En contrepartie de ces avantages fiscaux, les sommes sont bloquées cinq ans, mais peuvent bénéficier des cas de déblocage anticipé communs à la participation.

L'intéressement présente aussi des avantages fiscaux importants pour les entreprises. Les sommes attribuées aux salariés sont déductibles du bénéfice imposable. Elles ne sont soumises ni à la taxe sur les salaires ni aux cotisations patronales. Elles n'entrent pas en compte pour les indemnités de rupture du contrat de travail.

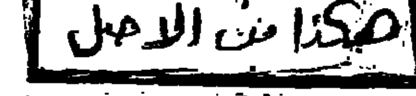
● **Le plan d'épargne d'entreprise** (PEE) est le moyen privilégié pour investir les sommes provenant de la participation et de l'intéressement. Il s'agit d'un système d'épargne collectif et facultatif permettant aux salariés de se constituer un portefeuille de valeurs mobilières en bénéficiant à la fois d'avantages fiscaux et d'une aide éventuelle de leur entreprise (abondement). Le plan d'épargne peut être mis en place à la seule initiative de la direction d'entreprise ou par négociation avec les partenaires sociaux. Tout le personnel est concerné et sous certaines conditions les retraités et préretraités. L'adhésion au plan d'épargne doit faire l'objet d'un engagement volontaire annuel du salarié. Il est alimenté par : des versements libres des salariés, des primes d'intéressement qui échappent ainsi à l'impôt, l'aide de l'entreprise ou abondement aux versements libres ou à l'intéressement, la participation, qui ne peut être abondée, et les sommes issues de comptes courants bloqués arrivant à échéance.

L'abondement peut atteindre au maximum 15 000 francs par an et par salarié, voire 22 500 francs dans le cas d'investissements en valeurs de l'entreprise (actions ou certificats d'investissements). Il ne peut excéder de plus de trois fois le versement du salarié. L'abondement, qui n'est pas un salaire, n'est pas soumis aux charges salariales et à l'impôt. Les revenus et plus-values dégagés par le plan géré en fonds commun de placement son éxonérés d'impôt sur le revenu. La contrepartie des avantages fiscaux est un blocage des fonds pendant cinq ans.

E. L.



OPCVM* : Organisme de placements collectifs en valeurs mobilières (actions de SICAV et/ou parts de FCPE). Source : Plan gestion



L'épargne salariale constitue un des thèmes majeurs de division des syndicats

Les confédérations craignent qu'elle ne se substitue à une vraie politique des rémunérations

La CGT continue d'affirmer que *« l'intéressement n'est jamais un plus pour les salariés. C'est un leurre »*. Force ouvrière remarque pour sa part que *« ces mesures sont souvent antagonistes avec les augmentations de salaires »*. Les autres confédérations syndicales sont dans l'ensemble plus favorables aux mécanismes d'épargne salariale même si elles émettent des réserves et craignent que le développement de ces mécanismes ne soit qu'un moyen d'éviter pour les entreprises de mener une véritable politique salariale.

L'INTÉRESSEMENT et la participation sont désormais entrés dans les mœurs. En 1994, dernière année connue, 2 513 073 salariés étaient couverts par un accord d'intéressement et 5 154 558 par un accord de participation. Pourtant, ce sujet continue de diviser les organisations syndicales. La participation des salariés aux profits de l'entreprise et aux instances de décision constitue même un des thèmes majeurs qui les séparent.

Ainsi, la CGT continue d'affirmer que *« l'intéressement n'est jamais un plus pour les salariés. Il est de toute façon pris quelque part, dans la poche du salarié. C'est un leurre : la vraie garantie pour le salarié, c'est son contrat de travail »*. D'ailleurs, le responsable du secteur protection sociale en charge de ce dossier, qui ne cache pas son *« anticapitalisme »*, n'a *« jamais entendu que les salariés se soient enrichis avec ces opérations. Comme d'habitude, ce sont les gros porteurs, en particulier les banques, qui font les profits juteux »*.

Cependant, à l'intérieur même de la CGT, tout le monde ne tient pas ce discours extrémiste. C'est ainsi qu'à l'Ugict-CGT (Union générale des ingénieurs-cadres et techniciens), on estime *« ne pas avoir de position idéologique sur ces questions. Nous ne sommes pas opposés à ces pratiques, mais il ne faut pas qu'elles obèrent le pouvoir d'achat des salariés, et il serait logique qu'elles soient soumises à cotisations sociales »*.

En revanche, à Force ouvrière, ces questions ne font plus débat. Du moins officiellement. *« Au dernier congrès, personne n'est intervenu sur ce sujet »*, observe René Valadon, responsable du secteur économique, qui rappelle que *« l'intéressement et la participation ne constituent pas la tasse de thé de Force ouvrière. Dans les faits, ces mesures sont souvent antagonistes avec les augmentations de salaire. De plus, la participation des salariés aux décisions des entreprises est une vieille lune. Un secrétaire de comité central d'entreprise qui fait bien son travail peut avoir autant d'informations qu'un élu salarié au conseil d'administration »*.

En revanche, les autres confédérations syndicales sont plus favorables aux mécanismes d'épargne salariale. *« Nous ne sommes pas opposés à l'intéressement, mais nous émettons des réserves »*, explique la CFDT. Comme les autres syndicats, la centrale de Nicole Notat remarque que *« l'intéressement tend à se substituer à une véritable politique salariale »*. C'est pourquoi elle souhaiterait qu'un accord d'intéressement ne puisse pas être mis en place si l'entreprise n'a pas été capable, préalablement, de conclure un accord salarial.

Les salariés acceptent de plus en plus mal la réversibilité de ce revenu

Autre grief avancé : l'exonération de cotisations sociales. *« Est-il normal que des entreprises qui ont les moyens de distribuer de l'argent ne contribuent pas également au financement de la Sécurité sociale ? »* Partisane de la politique contractuelle, la CFDT déplore que l'intéressement n'entre pas dans le cadre de la négociation collective. Elle fait valoir que, en 1994, 65 % des accords ont été ratifiés directement par les salariés, 24 % ont été approuvés par un comité d'entreprise et 9 % seulement par les organisations syndicales. Enfin, la CFDT regrette qu'il n'y ait pas de lien entre l'intéressement et l'emploi, et que des entreprises puissent à la fois licencier et verser des primes d'intéressement.

Attachée à la place de l'homme dans la société, la CFTC, d'obédience chrétienne, se déclare *« favorable à la participation des salariés »*, mais *« il ne faut pas qu'elle se cantonne au seul aspect financier. Il faut une participation aux décisions des entreprises. Or, ce n'est pas le cas. Ce n'est malheureusement qu'un système de distribution »*.

Même les organisations les plus favorables à l'épargne salariale et à la participation des salariés sont bien obligées de constater l'écart entre leur souhait et la réalité. Ainsi, Jean-Luc Cazettes, responsable de la protection sociale à la CFE-CGC, reconnaît que *« l'épargne salariale fait partie de nos dogmes mais que, malheureusement, cela devient surtout une échappatoire fiscale. C'est ainsi que nous sommes favorables à l'intéressement basé sur les résultats financiers. Or, de plus en plus d'entreprises instaurent des critères qualitatifs qu'elles sont presque sûres d'atteindre. Cette forme de salaire différé coûte, selon le Commissariat du Plan, 10 milliards par an aux organismes sociaux »*.

Mais les syndicats savent que leur hostilité ou leurs réserves butent sur une réalité : la forte popularité de l'épargne salariale auprès des salariés qui n'entendent ni la remettre en question ni même la soumettre à cotisations sociales.

Paradoxalement, il semble que ce soit parmi les chefs d'entreprise que des réserves se manifestent désormais. Un certain nombre d'entre eux remettent en cause la pertinence de l'épargne salariale en tant qu'outil de motivation. De plus, comme l'ont montré plusieurs conflits sociaux, les salariés acceptent de plus en plus mal la réversibilité de cette rémunération supplémentaire, qu'ils considèrent, les années passant, comme un véritable avantage acquis.

Frédéric Lemaître

Les sommes en jeu

Le montant global de l'épargne salariale atteignait en 1993 (dernière année connue) 175 milliards de francs. Sur ce total, 63 milliards étaient sur des comptes courants bloqués et 112 milliards étaient placés dans des fonds communs de placement d'entreprise. Dans cette dernière catégorie, les OPCVM représentaient 26,5 miliards, les obligations ou actions de l'entreprise 40 milliards et les obligations ou actions différenciées 46 milliards.

En 1994, les mouvements de fonds sur les fonds communs de placement d'entreprise ont été les suivants : réserve spéciale de participation, 9,5 milliards ; versement des salariés, 11,1 milliard ; abondement des entreprises, 2,4 milliards.

Les partenaires sociaux commencent à admettre les fonds de pension

LONGTEMPS VOUÉS aux gémonies par les syndicats, les fonds de pension ne font plus systématiquement l'objet d'une opposition des confédérations pour peu que les systèmes par répartition soient au préalable consolidés. Dans la branche de l'assurance, on a même vu, il y a quelques mois, la CGT rejoindre les signataires de l'accord signé en février 1995 par le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC et une partie de la CFE-CGC) instituant un fonds de pension au niveau de la profession. Même si la CGT a expliqué qu'elle signait le texte pour mieux le combattre, son geste revêt une portée politique évidente.

Si Force ouvrière estime que *« la meilleure réponse syndicale aux problèmes de retraite reste la consolidation de l'Arrco et de l'Agirc »*, Roger-Pol Cottereau, en charge de ce dossier à la CFTC, estime *« ne pas être opposé aux fonds de pension »*, même si sa confédération n'a pas encore arrêté son choix sur la forme que ceux-ci devraient prendre. Même l'Ugict-CGT n'entend *« pas diaboliser les fonds de pension »* à trois conditions : qu'ils soient utiles à l'emploi, contrôlés par les partenaires sociaux et qu'ils ne se substituent pas à la répartition. Force ouvrière, la CFDT, et la CFE-CGC font remarquer qu'*« il ne faut pas confondre épargne et retraite »*.

Les trois organisations estiment que les fonds de pension, également destinés dans l'esprit de certains à augmenter les fonds propres des entreprises, ne rempliront cette fonction que pour les grandes entreprises qui disposent déjà d'une importante capacité d'autofinancement. Au contraire, la CFE-CGC serait plutôt favorable à la création de fonds spécialisés dans le financement des PME, même si un système d'assurance diminuerait le rendement de tels placements.

De son côté, Jean-Marie Spaeth, secrétaire national de la CFDT, estime que *« les fonds de pension existent déjà, dans les faits »* et préconise plutot le *« développement de l'épargne collective dans les branches et les entreprises »*. D'une durée de huit à dix ans, cette épargne pourrait servir à financer la retraite, mais également l'accession à la propriété, le congé parental et la reconversion professionnelle. Le dialogue que Jean Arthuis veut avoir avec les syndicats sur les fonds de pension cet automne risque donc d'être animé, mais il ne sera pas forcément un dialogue de sourds.

F. Le.

Les produits d'épargne-retraite pourraient modifier la donne

LE DÉBAT, jeudi 30 mai à l'Assemblée nationale, à propos d'une proposition de loi sur la création de systèmes d'épargne-retraite (fonds de pension) a donné le coup de départ législatif à la création de ces produits financiers. Jean Arthuis, ministre de l'économie, a annoncé que le Parlement serait saisi à l'automne d'un projet de loi sur l'épargne-retraite (*Le Monde* du 1er juin). La création de fonds de pension va bouleverser la donne en matière d'épargne longue. D'une manière ou d'une autre, ils viendront pour partie concurrencer certains types d'épargne salariale.

Si les professionnels de l'épargne salariale sont réticents à l'égard des fonds de pension, c'est qu'ils craignent de voir diminuer sensiblement l'importance des fonds qu'ils collectent, notamment par le biais de l'intéressement. Si un certain nombre de plans d'épargne d'entreprise consacrés à la retraite sont devenus des « ersatz » de fonds de pensions, ils risquent de souffrir de la concurrence de produits conçus dès l'origine pour un horizon de placement très éloigné (trente-quarante ans), et pour permettre la distribution d'une rente.

Le marché potentiel des fonds de pensions est estimé entre 30 et 50 milliards de francs par an en régime de croisière, selon la Caisse nationale de prévoyance (CNP). Ce qui représenterait déjà plus que les mouvements annuels d'épargne salariale vers des fonds communs. Les spécialistes soulignent, en outre, qu'un développement plus important de ce marché pourrait intervenir si les pouvoirs publics mettaient en place une forte incitation fiscale en faveur des produits à sortie en rente et si, parallèlement, la réduction des avantages fiscaux sur l'assurance-vie amenait un transfert de l'épargne à court et moyen terme vers les fonds de retraite.

Par rapport aux autres produits (épargne salariale et assurance-vie) qui couvrent actuellement les besoins supplémentaires de retraite, les fonds de retraite seront les seuls produits dont la *« vocation unique »* est d'apporter aux salariés un supplément de revenus lors de la cessation de leurs activités. L'épargne salariale et l'assurance-vie poursuivent d'autres objectifs que la retraite. Pour l'épargne salariale, il s'agit aussi, en sus de la retraite, de développer l'actionnariat des salariés, et l'assurance-vie joue également un rôle d'épargne de précaution.

E. L.

REVUE DES ACTIONS

AGROALIMENTAIRE	31-05-96	Diff.
Bongrain	2543	[illegible]
Danone	799	[illegible]
Eridania Beghin	802	[illegible]
Fromageries Bel	5000	[illegible]
LVMH Moet Vuitton	1257	[illegible]
Pernod-Ricard	339,60	[illegible]
Remy Cointreau	153	[illegible]
Saint-Louis	1402	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ASSURANCES	31-05-96	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	140,30	[illegible]
Axa	296,40	[illegible]
GAN	147,10	[illegible]
SCOR SA	201,20	[illegible]
UAP	103	[illegible]
Union Assur.Fdal	678	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

BATIMENT ET MATÉRIAUX	31-05-96	Diff.
Bouygues	565	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B	240	[illegible]
Colas	942	[illegible]
Eiffage	726	[illegible]
Eurotunnel	7,60	[illegible]
GTM-Entrepose	306	[illegible]
Imetal	808	[illegible]
Jean Lefebvre	—	[illegible]
Lafarge	341	[illegible]
Poliet	558	[illegible]
Saint-Gobain	663	[illegible]
SGE	115,50	[illegible]
	—	[illegible]

CHIMIE	31-05-96	Diff.
Air Liquide	897	[illegible]
Gascogne (B)	486	[illegible]
Michelin	260,20	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	452	[illegible]
Rhone Poulenc A	128,80	[illegible]
Roussel Uclaf	1203	[illegible]
Sanofi	399,10	[illegible]
Synthelabo	443	[illegible]
	—	[illegible]

CONSOMMATION NON ALIMENTAIRE	31-05-96	Diff.
BIC	585	[illegible]
Chargeurs	1470	[illegible]
Christian Dior	731	[illegible]
Clarins	783	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	245,60	[illegible]
Essilor Intl	1260	[illegible]
Groupe Andre S.A.	480	[illegible]
L'Oreal	1582	[illegible]
Moulinex	77	[illegible]
Salomon (Ly)	3682	[illegible]
S.E.B.	895	[illegible]
Skis Rossignol	1930	[illegible]
Sommer-Allibert	1395	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1205	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

Rumeurs et démentis en cascade

A L'ISSUE d'une semaine réduite à quatre jours, la Bourse de Paris a cédé un peu de terrain, à la recherche d'un second souffle après un parcours plutôt brillant depuis le début de l'année (+12,7 %). D'un vendredi à l'autre, l'indice CAC 40 a perdu 0,36 %, à 2 110,06 points. Dans un contexte économique et social morose, le marché doit son animation à l'agitation permanente autour des *« situations spéciales »*, pour reprendre le jargon des boursiers : les rumeurs de toutes sortes, les projets supposés d'OPA et les espoirs de grandes opérations financières à venir créent une animation quotidienne à la Bourse de Paris. La cascade de démentis venus de différentes sociétés cette semaine n'y a rien changé.

VALEURS

Lundi, le président du Groupe Bruxelles Lambert (GBL), le financier belge Albert Frère, démentait tout projet de fusion entre la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT), indirectement contrôlée par GBL, et le groupe audiovisuel français Canal Plus. Ce qui n'a pas empêché l'action Canal Plus de gagner 2,6 % sur la semaine, portant sa hausse depuis le début de l'année à 38 %. Mardi, c'était au tour du Groupe André (chaussures, textile) de *« formellement démentir »* des rumeurs de changement de contrôle de son capital ; l'action Groupe André en a perdu 5,6 %. Mercredi, Rhône-Poulenc démentait à son tour toute scission entre ses activités chimiques et pharmaceutiques : *« Rhône-Poulenc poursuit sa stratégie visant à développer ses quatre métiers dans un même ensemble fortement décentralisé »*, a indiqué le groupe. Le titre Rhône-Poulenc s'est tout de même adjugé 4,7 % d'un vendredi à l'autre.

DASSAULT 114 %

Incontestablement, la vedette de la fin de semaine a été l'équipementier automobile français Bertrand Faure. A partir de mercredi, le volume des transactions a fortement gonflé, mais, pour une fois, l'origine de la rumeur est identifiable : il s'agit d'un article de la revue spécialisée *Automotive News Europe* indiquant que l'équipementier français pourrait s'associer au canadien Magna pour fournir des sièges à Ford. Implicitement, *Automotive News* évoquait une possible prise de participation de Magna dans Bertrand Faure, dont environ 60 % du capital sont dispersés dans le public, l'actionnaire principal étant Michel Thierry avec 17 %. Un porte-parole de Bertrand Faure a indiqué, vendredi, qu'aucun accord de partenariat n'était en négociation avec ce groupe canadien *(lire page 15)*.

Malgré ce démenti, l'action Bertrand Faure s'échangeait, vendredi en fin de journée, à plus de 186 francs, en progression de 11,2 % par rapport à la semaine précédente – et de 49 % depuis le début de l'année.

Une belle performance, mais qui n'a rien de comparable avec celle de Dassault Aviation, qui s'adjuge encore cette semaine 6,9 % et a gagné, depuis le 1er janvier, 114 % en raison des espoirs de rapprochement avec l'Aerospatiale. Eurotunnel a aussi effectué un beau parcours cette semaine (+ 13,6 %) à la suite de déclarations laissant entendre une solution rapide à la négociation avec les banques. Mais Eurotunnel reste une valeur spéculative par excellence.

Spéculatives, c'est un peu ce que sont devenues depuis quelque temps les valeurs de distribution, qui, après une forte progression due à des rumeurs insistantes d'OPA, ont subi un petit coup d'arrêt. BHV cède 3,2 %, Castorama 1,7 %, Promodès 1,1 % et Casino 0,9 %. Seul Carrefour gagne encore 2 %.

La cotation du titre Casino a été suspendue jeudi. Le groupe, à l'occasion de son assemblée générale qui a vu le président du directoire Antoine Guichard passer la main au vice-président Georges Plassat, a annoncé en fin de journée le lancement d'une émission d'obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) et le remboursement par anticipation d'obligations convertibles.

E. L.

CRÉDIT ET BANQUES	31-05-96	Diff.
Bancaire (Cie)	572	[illegible]
B.N.P.	193,10	[illegible]
C.C.F.	251	[illegible]
Cetelem	1138	[illegible]
Comptoir Entrep.1	12,90	[illegible]
CPR	421,20	[illegible]
Cred.Fon.France	31,40	[illegible]
Credit Local Fce	424,40	[illegible]
Credit Lyonnais CI	140,20	[illegible]
Credit National	359	[illegible]
Societe Gale A	547	[illegible]
UFB Locabail	517	[illegible]
UIC	78,50	[illegible]
Via Banque	183	[illegible]
	—	[illegible]

DISTRIBUTION	31-05-96	Diff.
Carrefour	2845	[illegible]
Casino Guichard	217,20	[illegible]
Castorama DI (Li)	964	[illegible]
Comptoir Moder.	2930	[illegible]
Damart	3970	[illegible]
Docks France	1142	[illegible]
Galeries Lafayette	1695	[illegible]
Guilbert	771	[illegible]
Guyenne Gascogne	1805	[illegible]
Pinault-Prin.Red.	1602	[illegible]
Primagaz	555	[illegible]
Promodes	1352	[illegible]
Rexel	1272	[illegible]
	—	[illegible]
	—	[illegible]

ÉLECTRICITÉ ET ÉLECTRONIQUE	31-05-96	Diff.
Alcatel Alsthom	470,30	[illegible]
Alcatel Cable	462	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	282	[illegible]
Intertechnique 1	605	[illegible]
Labinal	750	[illegible]
Legrand	919	[illegible]
Sagem SA	3000	[illegible]
Schneider SA	241	-4,25
Thomson-CSF	136	+3,88
	—	—
	—	—
	—	—
	—	—

IMMOBILIER ET FONCIER	31-05-96	Diff.
G.F.C.	421	+1,44
Rue Imperiale(Ly)	4395	-0,11
Sefimeg	344	-8,28
Simco	470	-2,10
UIF	430	-2,93
Lucia	54	+5,77
Silic	750	-0,13
Sogeparc (Fin)	687	-0,72
	—	—
	—	—

INVESTISSEMENT ET PORTEFEUILLE	31-05-96	Diff.
Bollore Techno.	618	[illegible]
Cerus Europ.Reun	108,50	-1,36
CGIP	1212	-0,32
Eurafrance	1958	-2,78
Gaz et Eaux	2198	[illegible]
Lagardere (MMB)	140,30	[illegible]
Marine Wendel	446,50	+1,47
Nord-Est	143,50	[illegible]
Paribas	316,10	-1,21
Suez	198,20	-0,60
Worms & Cie	266,20	-2,16
Navigation Mixte	751	-1,44
Parfinance	205	+4,48
Montaignes P.Gest.	—	[illegible]
	—	[illegible]

MÉTALLURGIE, MÉCANIQUE	31-05-96	Diff.
Bertrand Faure	188	+10,58
Dassault-Aviation	680	+7,42
De Dietrich	264	+1,73
Eramet	394,90	-1,27
Fives-Lille	578	+1,86
Legris Indust.	253,50	-1,74
Metaleurop	55	-9,83
Pechiney CIP	239	-1,23
Pechiney Intl	104,50	-2,35
Peugeot	723	+0,69
Renault	142,30	-0,48
Strafor Facom	360	+0,55
Valeo	281,20	-0,28
Vallourec	236,70	-4,17
	—	[illegible]

MINES D'OR, DIAMANT	31-05-96	Diff.
Anglo American #	338	+1,93
De Beers #	167,50	-0,05
Driefontein #	76,30	+0,59
Gencor Limited #	20,05	+2,55
Harmony Gold #	59	-0,38
Randfontein #	38,50	-0,77
Saint-Helena #	31,05	-2,96
Western Deep #	237,10	+3,84
	—	—
	—	—

PÉTROLE	31-05-96	Diff.
Elf Aquitaine	378,80	-1,27
Esso	636	+1,43
Geophysique	305,70	-3,86
Total	374	+2,43
BP France	—	—
Erap-Elf CPet.	340	-2,57
	—	—

SICOMI OU EX-SICOMI	31-05-96	Diff.
Bail Investis.	850	-0,58
Interbail	268,50	+0,56
Klepierre	630	—
Locindus	866	-0,80
Selectibanque	105	+0,96
Unibail	536	+1,13
Genefim	—	—
Immobail	115,50	+5
	—	—

TRANSPORTS, LOISIRS, SERVICES	31-05-96	Diff.
Accor	750	+1,35
BIS	665	—
Canal +	1268	+2,42
Cap Gemini Sogeti	180	+0,55
CEP Communication	452	+0,66
Club Mediterranee	480,50	-1,71
Eaux (Gle des)	557	+1,64
Ecco	1247	+1,21
Euro Disney	13,75	-1,78
Filipacchi Medias	998	-2,63
Havas	443,40	+0,31
Lyonnaise Eaux	504	-2,13
Publicis	403	-1,70
S.I.T.A	1129	+0,80
Sligos	491	+2,29
Sodexho	2001	+0,30
Technip	469	-0,84
Scac Delmas(SVD)	850	—
Dauphin OTA	275	+1,85
OGF Omn Gest.Fin.	710	-21,11
TF1-1	600	+0,16
	—	—

VALEURS A REVENU FIXE OU INDEXÉ	31-05-96	Diff.
Emp.Etat 6%93-97 #	101,93	-0,08
CNB TMO 82-97 (S)	101,40	-0,19
CNB Parib.97TMO(S)	—	+0,28
CNB Suez 97 TMO(S)	—	+0,03
CNI TMO 1/82-97(S)	101,40	-0,19
EDF-GDF 3%	—	+1,58

LES PERFORMANCES DES SICAV DIVERSIFIÉES

FININFO

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) ... le 23 mai

DIVERSIFIÉES FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 10,69 %, sur 5 ans : 34,89 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
NORWICH SELECTION	NORWICH	1	[illegible]	—	[illegible]	133,04
OBJECTIF PATRIMOINE	LAZARD	2	[illegible]	7	[illegible]	860,59
EMERGENCE POSTE	SOGEPOST	3	[illegible]	—	[illegible]	109,50
NATIO EPARGNE RETRAITE	BNP	4	[illegible]	1	[illegible]	139,42
OUEST VALEURS (C)	CIO	5	[illegible]	13	[illegible]	1586,90
OUEST VALEURS (D)	CIO	6	[illegible]	14	[illegible]	1387,27
FEDERAL CROISSANCE (D)	CDT BRET	7	[illegible]	5	[illegible]	163,06
FEDERAL CROISSANCE (C)	CDT BRET	8	[illegible]	4	[illegible]	175,09
ALLIAGE (D)	BGP	9	[illegible]	—	[illegible]	1050,81
ALLIAGE (C)	BGP	10	[illegible]	—	[illegible]	1090,46
CPR CAPITAL EXPANSION	CPRGESTI	11	[illegible]	2	[illegible]	3283,70
INTERSELECTION FRANCE	SG	12	[illegible]	8	[illegible]	578,93
VALEURS DE FRANCE	BRED	13	[illegible]	—	[illegible]	456,66
CM EPARGNE LONG TERME (C)	CDT MUTU	14	[illegible]	19	[illegible]	224,92
CM EPARGNE LONG TERME (D)	CDT MUTU	15	[illegible]	20	[illegible]	215,32
BSD AVENIR	BSD	16	[illegible]	15	[illegible]	115,20
AVENIR ALIZES (C)	CDT MUTU	17	[illegible]	17	[illegible]	2013,28
AVENIR ALIZES (D)	CDT MUTU	18	[illegible]	18	[illegible]	1906,85
TRESOR AVENIR	CDC TRES	19	[illegible]	6	[illegible]	112,44
PARIBAS TRESORERIE 2 PLUS	PARIBAS	20	[illegible]	—	[illegible]	111357,24
AVENIR EPARGNE	CM ASSUV	21	[illegible]	3	[illegible]	16624,20
INOGESTION	ECOFI FI	22	[illegible]	9	[illegible]	16010,17
FEDERAL EPARGNE ACTIONS	CDT BRET	23	[illegible]	16	[illegible]	173,15
PERVALOR	SG	24	[illegible]	12	[illegible]	640,07
STATE STREET ALLOCATION FRANC	STATE ST	25	[illegible]	—	[illegible]	1115,62
ACTI 2 (C)	BBL FRAN	26	[illegible]	10	[illegible]	15629,17
ACTI 2 (D)	BBL FRAN	27	[illegible]	11	[illegible]	14193,17
GTI FRANCEB	GTI FIN	28	[illegible]	—	[illegible]	12118,09
ASSURINDICE	DEMACHY	29	[illegible]	21	[illegible]	10969,34
STARDEX FRANCE	CAPSTARD	30	[illegible]	—	[illegible]	12004,70
SEVEA	CNCA	31	[illegible]	—	[illegible]	105

DIVERSIFIÉES INTERNATIONALES

Performance moyenne sur 1 an : 13,34 %, sur 5 ans : 34,88 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
LE PORTEFEUILLE DIVERSIFIE	COGEFI	1	[illegible]	2	[illegible]	1551,05
BIOSPHERE	CYRIL FI	2	[illegible]	17	[illegible]	1597,64
SAINT-HONORE VIE & SANTE	CF ROTHS	3	[illegible]	3	[illegible]	1497,95
TECHNO-GAN	GAN	4	[illegible]	4	[illegible]	8096,19
PARAMERIQUE	PARIBAS	5	[illegible]	26	[illegible]	1008,42
PAREUROPE	PARIBAS	6	[illegible]	15	[illegible]	1391,94
SAINT-HONORE INVESTISSEMENTS	CF ROTHS	7	[illegible]	10	[illegible]	1079,75
EPARGNE UNIE	CNCA	8	[illegible]	14	[illegible]	167,44
C.I.P.E.C.	CIPEC	9	[illegible]	—	[illegible]	1216,83
DEMACHY CROISSANCE	DEMACHY	10	[illegible]	30	[illegible]	602,34
ALLIANCE	VIA BANQ	11	[illegible]	54	[illegible]	12373,84
PLACEMENT NORD	SMC	12	[illegible]	44	[illegible]	1241,24
CARMIGNAC PATRIMOINE	CARMIGNA	13	[illegible]	16	[illegible]	8767,62
CONSERVATEUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	14	[illegible]	20	[illegible]	1286,37
NATIO EPARGNE VALEUR	BNP	15	[illegible]	11	[illegible]	546,76
SURAM	CL	16	[illegible]	36	[illegible]	472,17
FINARVAL	COURCOUX	17	[illegible]	59	[illegible]	1930,83
INSTITUTIONS OPPORTUNITES	PARIBAS	18	[illegible]	29	[illegible]	222,79
CICAMONDE	CIC PARI	19	[illegible]	51	[illegible]	1291,29
EAGLE INVESTISSEMENT	EAGLE ST	20	[illegible]	13	[illegible]	179,75
GESTION ASSOCIATIONS	PARIBAS	21	[illegible]	24	[illegible]	230,07
PARIBAS OPPORTUNITES	PARIBAS	22	[illegible]	47	[illegible]	160,68
LE LIVRET PORTEFEUILLE	CDC GEST	23	[illegible]	21	[illegible]	856,37
PARIBAS CROISSANCE	PARIBAS	24	[illegible]	31	[illegible]	740,30
VICTOIRE VALEURS	VICTOIRE	25	[illegible]	8	[illegible]	239,92
SOGEVAR	SG	26	[illegible]	34	[illegible]	1259,03
SAINT-HONORE INDICES CLIQUET	CF ROTHS	27	[illegible]	37	[illegible]	291
WINTERTHUR SAINT-HONORE	CF ROTHS	28	[illegible]	6	[illegible]	258,03
NATIO PATRIMOINE	BNP	29	[illegible]	27	[illegible]	1500,70
GESTION INDOSUEZ (C)	INDOSUEZ	30	[illegible]	18	[illegible]	1127,48
GESTION INDOSUEZ (D)	INDOSUEZ	31	[illegible]	19	[illegible]	911
VENDOME PATRIMOINE SICAV	CHEUVREU	32	[illegible]	1	[illegible]	186,99
LAFFITTE EXPANSION	BARCLAYS	33	[illegible]	55	[illegible]	291,68
ATHENA VALEURS	ATHENA B	59	[illegible]	50	[illegible]	235,40
ATLAS MAROC	ATLAS	60	[illegible]	—	[illegible]	10955,82
VINAX	GESTOR	61	[illegible]	—	[illegible]	994,77
CLARTE VALEURS	BFCE	62	[illegible]	7	[illegible]	977613,56
PROVENCE EUROPE	HOTTINGU	63	[illegible]	—	[illegible]	1119,74
ATALANTE GESTION	CDC GEST	64	[illegible]	—	[illegible]	1163646,84
FRANCE JAPAQUANT SICAV	PARIBAS	65	[illegible]	65	[illegible]	497,03
NOVACTIONS	BQ EUROF	66	[illegible]	—	[illegible]	1132,29
CAPITAL-DR.INTERNATIONAL	PALUEL	67	[illegible]	62	[illegible]	1166,13
ELAN CONCERTO	ROTHSCHI	68	[illegible]	68	[illegible]	49308,52
LOTUS	ATLAS	69	[illegible]	58	[illegible]	10668,25
SELECTION MONDIALE	CCF	70	[illegible]	64	[illegible]	380,93
CAPITAL-VALEURS	PALUEL	71	[illegible]	61	[illegible]	477,65
LAFFITTE JAPON	BARCLAYS	72	[illegible]	69	[illegible]	373,99
STRATEGIE INTERNATIONALE	ATHENA B	73	[illegible]	56	[illegible]	469,98
BETELGEUSE	ABEILLE	74	[illegible]	—	[illegible]	112,61
BACOT-ALLAIN INTERNATIONAL	BACOT	75	[illegible]	63	[illegible]	4487,97
CAPITAL-FRANCE EUROPE	PALUEL	76	[illegible]	48	[illegible]	1542
VERCORS	CDC GEST	77	[illegible]	—	[illegible]	114056,24
ORSAY INVESTISSEMENT	ORSAY	78	[illegible]	49	[illegible]	13273,04
AXA PATRIMOINE SECURITE C	AXA ASSE	79	[illegible]	—	[illegible]	1072,19
AXA PATRIMOINE SECURITE D	AXA ASSE	79	[illegible]	—	[illegible]	1072,19
PROVENCE INTERNATIONAL (C)	HOTTINGU	81	[illegible]	67	[illegible]	1400,56
PROVENCE INTERNATIONAL (D)	HOTTINGU	82	[illegible]	66	[illegible]	1351,60
NATWEST CROISSANCE (C)	NATWEST	83	[illegible]	43	[illegible]	109,81
NATWEST CROISSANCE (D)	NATWEST	84	[illegible]	45	[illegible]	103,90
STRATEGIE ACTIONS	LEGAL FR	85	[illegible]	57	[illegible]	990,07
ORSAY ARBITRAGE	ORSAY	86	[illegible]	25	[illegible]	16790,37

IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 3,01 %, sur 5 ans : 8,57 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
CONSERVATEUR UNISIC	CONSERVA	1	[illegible]	1	[illegible]	415,69
CNP ASSUR PIERRE	CNP	2	[illegible]	—	[illegible]	522,32
OBJECTIF ACTIFS REELS	LAZARD	3	[illegible]	19	[illegible]	11285,09
GESTION IMMOBILIER INTE. (C)	INDOSUEZ	4	[illegible]	8	[illegible]	671,07
GESTION IMMOBILIER INTE. (D)	INDOSUEZ	5	[illegible]	10	[illegible]	483,42
FONCIVAL	BRED	6	[illegible]	9	[illegible]	288,14
CONVERTIMMO	SG	7	[illegible]	3	[illegible]	360,60
FRANCIC PIERRE	CIC PARI	8	[illegible]	14	[illegible]	116,37
INDOSUEZ SICAVIMMO (C)	INDOSUEZ	9	[illegible]	15	[illegible]	768,43
INDOSUEZ SICAVIMMO (D)	INDOSUEZ	10	[illegible]	16	[illegible]	609,16
CROISSANCE IMMOBILIERE	EPARGNE	11	[illegible]	13	[illegible]	538,01
CAPITAL PIERRE INVESTISSEMENT	PALUEL	12	[illegible]	27	[illegible]	562,26
NATIO IMMOBILIER	BNP	13	[illegible]	2	[illegible]	1205,82
REALVALOR	SG	14	[illegible]	29	[illegible]	835,16
ZURICH ACTIONS PIERRE	ZURICH	15	[illegible]	—	[illegible]	1059,18
HAUSSMANN PIERRE (C)	WORMS	18	[illegible]	22	[illegible]	990,06
HAUSSMANN PIERRE (D)	WORMS	19	[illegible]	23	[illegible]	913,93
UAP AEDIFICANDI	UAP	20	[illegible]	17	[illegible]	443,47
PARTNER IMMOBILIER	LA MONDI	21	[illegible]	5	[illegible]	9895,11
FONCIERE LONG TERME (C)	VERNES	22	[illegible]	12	[illegible]	580,11
FONCIERE LONG TERME (D)	VERNES	23	[illegible]	11	[illegible]	470,20
AGF FONCIER	AGF	24	[illegible]	18	[illegible]	83,28
PLACEMENT IMMOBILIER	SMC	25	[illegible]	21	[illegible]	106,60
FRUCTIMMO	CCBP	26	[illegible]	20	[illegible]	30,37
MDM IMMOBILIER	MDMASSUR	27	[illegible]	6	[illegible]	106,70
FONCIER INVESTISSEMENT	CFF	28	[illegible]	24	[illegible]	895,26
LAFFITTE IMMOBILIERE (C)	BARCLAYS	29	[illegible]	26	[illegible]	194,99
LAFFITTE IMMOBILIERE (D)	BARCLAYS	30	[illegible]	25	[illegible]	172,27
FONCIERE SELECTION	DEMACHY	31	[illegible]	28	[illegible]	3533,57
ALIZES PIERRE	CDT MUTU	32	[illegible]	30	[illegible]	1001,59

OR ET MATIÈRES PREMIÈRES

Performance moyenne sur 1 an : 31,17 %, sur 5 ans : 76,85 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
ACTI MINE D OR (C)	BBL FRAN	1	[illegible]	2	[illegible]	2422,53
ACTI MINE D OR (D)	BBL FRAN	2	[illegible]	3	[illegible]	2039,65
ORVALOR	SG	3	[illegible]	1	[illegible]	1598,14
GROUPAMA OR	GROUPAMA	4	[illegible]	—	[illegible]	13069,55
AURECIC	CIC PARI	5	[illegible]	9	[illegible]	1834,47
INVESTILION MINERGIOR	CL	6	[illegible]	5	[illegible]	208,74
ENERGIA	GAN	7	[illegible]	6	[illegible]	415,62
ORACTION	CNCA	8	[illegible]	4	[illegible]	1817,88
SELECTION GEOLOGIA	CCF	9	[illegible]	7	[illegible]	128,78
PREMIOR	CDT NORD	10	[illegible]	8	[illegible]	1653,93

CONVERTIBLES

Performance moyenne sur 1 an : 11,46 %, sur 5 ans : 46 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	[illegible]	Rang	[illegible]	Valeur liquid.
DIEZE	CNCA	1	[illegible]	2	[illegible]	1840,08
OBLIGATIONS CONVERTIBLES	CDT NORD	2	[illegible]	3	[illegible]	650,65
FINEUROPE CONVERTIBLES	COURCOUX	3	[illegible]	4	[illegible]	1556,86
OBJECTIF CONVERTIBLE	LAZARD	4	[illegible]	7	[illegible]	21470,81
NATWEST CONVERTIBLES (C)	NATWEST	5	[illegible]	—	[illegible]	1100,28
NATWEST CONVERTIBLES (D)	NATWEST	6	[illegible]	—	[illegible]	1038,40
CONVERTICIC	CIC PARI	7	[illegible]	—	[illegible]	353,12
CYRIL CONVERTIBLES	CYRIL FI	8	[illegible]	1	[illegible]	1201,92
PASQUIER CONVERTIBLES (D)	BIMP	9	[illegible]	—	[illegible]	11623,35
PASQUIER CONVERTIBLES (C)	BIMP	9	[illegible]	—	[illegible]	11623,35
SAINT-HONORE CONVERTIBLES	CF ROTHS	11	[illegible]	—	[illegible]	1151,52
OFIMA CONVERTIBLES (C)	OFIVALMO	12	[illegible]	5	[illegible]	19500,81
OFIMA CONVERTIBLES (D)	OFIVALMO	13	[illegible]	6	[illegible]	19106,16
NRG-CONVERTIBLES	NOMURA F	14	[illegible]	—	[illegible]	10286,17
VALCOMEX PLACEM. CONVERTIBLES	BFCE	15	[illegible]	—	[illegible]	17530,78
CONVERTIBLES MONDE (C)	VERNES	16	[illegible]	—	[illegible]	14496,23
CONVERTIBLES MONDE (D)	VERNES	17	[illegible]	—	[illegible]	13377,96
PYRAMIDES CONVERTIBLES (C)	VERNES	18	[illegible]	—	[illegible]	12054,94
PYRAMIDES CONVERTIBLES (D)	VERNES	19	[illegible]	—	[illegible]	11060,34

Les aurifères en tête

indice base 100

juin juil. août sept. oct. nov. déc. janv. fév. mars avril mai

1995 1996

DIVERSIFIÉES OR ET MATIÈRE PREMIÈRE — DIVERSIFIÉES EUROPE — DIVERSIFIÉES FRANCE — DIVERSIFIÉES OBLIGATIONS CONVERTIBLES FRANCE

Source : Fininfo

La hausse des matières premières et la fermeté des cours de l'or permettent aux sicav de cette catégorie de faire la course en tête.

Sicav diversifiées injustement délaissées

LA PERFORMANCE affichée depuis le début de l'année par les sicav diversifiées est excellente. Selon les calculs établis par l'agence d'informations financières Fininfo, elle s'établissait, fin avril, à + 11,64 %, soit + 34,08 % en équivalent annuel. Seules les sicav actions font mieux, avec un gain de 15,81 %. Elles distancent en revanche très nettement les sicav monétaires (1,38 %) et obligataires (3,06 %).

En dépit de ce bon comportement, les sicav diversifiées ne sont pas parvenues à s'attirer la faveur des souscripteurs. Les rachats de parts se sont élevés à 287 millions de francs depuis le 1er janvier sur cette catégorie, alors que les sicav monétaires, malgré leur performance extrêmement faible, enregistraient une collecte de 16,9 milliards de francs.

Même les sicav or et matières premières ont subi 42 millions de retraits, malgré leurs résultats exceptionnels (+ 28,99 %). La hausse des prix des matières premières, notamment agricoles et énergétiques, ainsi que la fermeté des cours de l'or expliquent cette performance. Malgré l'annonce d'une reprise des exportations de l'Irak et alors que de nombreux analystes prédisaient sa chute, le prix du baril de brut est resté très ferme. Le métal jaune est pour sa part soutenu par les craintes de tensions inflationnistes aux Etats-Unis, liées à un taux de chômage très bas (5,4 %) qui favorise les revendications salariales.

Les sicav diversifiées à forte ossature actions l'emportent sur celles qui ont fait le choix de privilégier, par prudence, les obligations. La trop grande vigueur de l'économie outre-Atlantique a en effet provoqué un très vif recul du marché obligataire américain (plus de 10 % de moins-value en capital pour les titres à dix ans). Ce choc s'est transmis, au moins en partie, jusqu'en Europe.

LES IMMOBILIÈRES EN HAUSSE

Les marchés d'actions, en revanche, restent très bien orientés. Malgré quelques signes de fébrilité, Wall Street a gagné plus de 10 % depuis le début de l'année. L'Europe n'a pas été en reste (+ 12,72 % à Paris, + 12,82 % à Francfort), ce qui permet aux sicav diversifiées France et Europe de bien se comporter (+ 11,5 % et + 12,75 % respectivement fin avril).

Longtemps maudite, la catégorie des sicav immobilières et foncières est enfin parvenue à redresser la tête. Elle s'inscrit en hausse de 9,19 % depuis le 1er janvier (26,9 % en équivalent annuel), soit un rendement dix fois supérieur à celui qu'elle avait affiché en moyenne au cours des cinq dernières années.

P.-A. D.

Les incertitudes économiques accroissent la nervosité des investisseurs

Le conseil de la Bundesbank a choisi, jeudi 30 mai, de ne pas abaisser le taux de ses prises en pension. Le marché obligataire français, qui reste solide, a absorbé sans peine l'émission record de la Cades

L'évolution incertaine de l'économie mondiale gêne les investisseurs. Aux Etats-Unis, la croissance du PIB au premier trimestre a été révisée à la baisse (2,3 % contre 2,8 %). L'effet bénéfique pour le marché obligataire américain de cette correction a été effacé par les déclarations du gouverneur de la Réserve fédérale, qui a souligné la solidité de la croissance outre-Atlantique. En Europe, les opérateurs ont du mal à deviner quel sera l'impact sur l'activité économique des plans d'assainissement budgétaires. Le conseil de la Bundesbank a choisi, jeudi 30 mai, de ne pas réduire le taux de ses prises en pension. Ce statu quo a provoqué une hausse du deutschemark. En France, le bon chiffre de croissance au premier trimestre a renforcé la solidité du marché obligataire, qui a par ailleurs absorbé sans difficulté l'émission record de 25 milliards de francs de la Cades (Caisse d'amortissement de la dette sociale).

LES INCERTITUDES économiques et monétaires dans le monde ne facilitent pas la tâche des investisseurs et contribuent à expliquer les mouvements désordonnés des cours des obligations et des devises. *La croissance vigoureuse aux Etats-Unis risque-t-elle de provoquer l'apparition de tensions inflationnistes ?* Le rebond de l'économie japonaise est-il aussi solide qu'on l'avait cru et suffisant pour forcer la banque centrale à relever son taux d'escompte ? En Europe, quel sera l'impact sur l'activité des différents plans d'assainissement budgétaires décidés par les gouvernements afin de se mettre en conformité avec les critères imposés par le traité de Maastricht ? La forte progression du produit intérieur brut (PIB) en France au premier trimestre n'est-elle pas qu'un simple accident ? En Allemagne, enfin, pourquoi la Bundesbank tarde-t-elle à assouplir sa politique monétaire alors que l'économie peine à redémarrer ? L'absence de réponse claire à toutes ces questions décisives déroute les opérateurs.

Le conseil de la Bundesbank a, une fois encore, déçu les marchés, jeudi 30 mai, en laissant inchangés ses taux directeurs. Si personne n'attendait de geste sur l'escompte et sur le Lombard (abaissés respectivement à 2,5 % et 4,5 % le 18 avril dernier), certains analystes espéraient en revanche une réduction du niveau des prises en pension (REPO). Ce taux, très important car il détermine directement les rendements sur le marché monétaire allemand, se situe à 3,30 % et n'a plus été modifié depuis le début du mois de février. L'espoir reposait sur le ralentissement de la croissance de la masse monétaire observé au mois d'avril outre-Rhin. L'agrégat de monnaie M3 a progressé de 11,2 % (après 12,3 % en mars). La tendance est favorable. Mais l'on reste encore très éloigné de l'objectif (compris entre 4 % et 7 %) que s'est fixé la Bundesbank pour 1996. Cette anomalie gêne la banque centrale allemande, qui peut craindre de perdre une partie de sa crédibilité auprès des investisseurs en agissant trop hâtivement. *« Je pense qu'il est préférable de suivre l'évolution de M3 avant de s'attendre à quelque changement que ce soit »*, a confirmé, vendredi, Klaus Dieter Kuehbacher, membre du conseil. Il prévoit toutefois que M3 aura réintégré ses marges autorisées de fluctuation avant le mois d'octobre. Compte tenu de ce ralentissement attendu, les experts parient sur une poursuite de la détente monétaire en Allemagne, afin de compenser l'impact négatif qu'aura sur la consommation le plan d'austérité budgétaire. Ceux de Merrill Lynch pensent que le REPO sera ramené à 3,10 % d'ici trois mois.

Plongeon de la peseta

82,50 – 83,00 – 83,50 – 84,00 – 84,50 – 85,00 ; échelle inversée ; 84,06 le 31 mai ; 1996

Source : Bloomberg

La peseta a été pénalisée par les déclarations du ministre espagnol de l'économie, qui a réclamé un taux de change plus réaliste.

CONTRADICTIONS AU JAPON

En France, l'annonce d'une progression plus forte que prévu du PIB au premier trimestre (+ 1,2 %) a favorablement impressionné les investisseurs. Elle a permis de renforcer la solidité du marché obligataire français (le rendement de l'emprunt d'Etat français à dix ans est redevenu vendredi inférieur à celui de son homologue allemand : 6,51 % contre 6,52 %). Preuve supplémentaire de sa vigueur actuelle, il a absorbé sans difficulté l'emprunt record de 25 milliards de francs de la Cades, lancé mardi. Les économistes craignent toutefois que ce parcours vertueux ne soit prochainement interrompu. Le second trimestre sera probablement très médiocre en termes de croissance, ce qui remettra en cause la capacité de la France à assainir ses finances publiques.

Si la situation économique apparaît incertaine en Europe, elle l'est tout autant aux Etats-Unis. La croissance du PIB au premier trimestre, initialement annoncée en hausse de 2,8 % – une nouvelle qui avait provoqué un mini-krach obligataire –, y a été révisée sensiblement en baisse (2,3 %). Mais l'effet bénéfique pour les marchés de cette correction a été effacé par les déclarations de Susan Philips, gouverneur de la Réserve fédérale (Fed). Elle a expliqué que les facteurs exceptionnels – fermeture des services administratifs, blizzard, grèves – ont longtemps rendu *« très difficile »* une évaluation de l'état de santé de l'économie américaine. Elle a ajouté que l'on sortait progressivement *« du brouillard »* pour constater que la croissance est *« solide »*. La probabilité d'un resserrement monétaire s'en est trouvée accrue. Lyle Gramley, ancien membre du conseil de la Fed, a prédit, vendredi, une hausse de 0,5 % des taux directeurs américains dès le début du mois de juillet, ce qui a provoqué un regain de tensions sur les rendements à long terme (7,01 % en clôture pour les échéances à trente ans).

Le sommet de l'incertitude économique et monétaire se trouve toutefois aujourd'hui au Japon. Aux indicateurs confirmant le rebond de l'activité (hausse de 3,9 % de la production industrielle et de 12,3 % des mises en chantier de logements en avril) s'opposent ceux qui laissent craindre une rechute de l'économie (baisse de 1,1 % des ventes au détail et repli de 15,7 % des exportations automobiles en avril). Ces signaux économiques contradictoires se doublent de perspectives monétaires confuses. L'accélération des prix (+ 0,7 % en avril) et la forte progression de la masse monétaire (15,3 % pour l'agrégat M1 en avril) plaident pour une hausse du taux d'escompte de la Banque du Japon mais le gouvernement, qui craint une rechute du dollar et une aggravation de la situation financière des banques, semble fermement résolu à s'y opposer.

Pierre-Antoine Delhommais

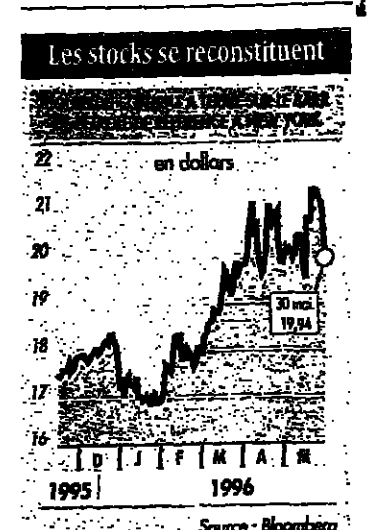
Le Yo-Yo du dollar

Le dollar s'est montré très hésitant cette semaine. Il est monté, mardi 28 mai, jusqu'à 1,5465 mark – son cours le plus élevé depuis seize mois face à la monnaie allemande –, 108,85 yens et 5,24 francs.

Le lendemain, toutefois, le billet vert s'est brutalement replié. La chute des actions et des obligations américaines a déclenché le mouvement, les investisseurs internationaux préférant placer leurs capitaux en dehors des Etats-Unis dans des actifs financiers moins risqués. *Le statu quo* décidé jeudi par la Bundesbank, favorable au deutschemark, a entretenu la faiblesse du dollar. Vendredi soir, le billet vert cotait 1,5235 mark, 107,93 yens et 5,1585 francs. L'évolution future de la monnaie américaine divise les experts. Pour ceux de Merrill Lynch, il va fortement progresser (1,70 mark, 110 yens et 5,70 francs dans un an). Ceux de la Caisse des dépôts et consignations prédisent au contraire sa chute (1,42 mark, 90 yens et 4,78 francs fin mai 1997).

MATIÈRES PREMIÈRES

Les stocks se reconstituent



A L'APPROCHE de chaque sommet de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), les cours du baril deviennent traditionnellement plus volatiles. La perspective d'une rencontre à partir du 5 juin à Vienne des douze ministres du cartel n'a pas fait exception. Les cours ont baissé sur les marchés, le *light sweet crude*, qualité de référence aux Etats-Unis, passait sous la barre des 20 dollars le 30 mai et le Brent, référence de la mer du Nord, sous les 19 dollars.

Portés par un hiver rigoureux en Amérique du Nord et en Europe et par des stocks très bas aux Etats-Unis, les prix pétroliers ont retrouvé en avril leur niveau de 1991. Les cours continuent d'être élevés car les compagnies n'ont pas encore totalement reconstitués leurs réserves de brut. Toutefois, une statistique publiée mercredi 29 mai par l'Institut américain du pétrole (API) indiquait que les stocks de brut, contrairement aux attentes, ont progressé à 297,80 millions de barils la semaine précédente contre 295,19 millions huit jours plus tôt. Cette nouvelle provoquait un reflux des prix, amplifié par les incertitudes liées à la réunion en Autriche et, surtout, à la perspective d'une reprise des exportations irakiennes. Celles-ci pourraient démarrer plus rapidement que prévu, à en croire Bagdad. Selon le ministre irakien du pétrole, Amer Rachid, elles devraient commencer à la mi-juin à raison de *800 000* barils par jour, ce qui représente un peu plus de 1 % de la production mondiale.

Cette levée partielle de l'embargo sera au centre des débats sur les quotas de production fixés à chaque producteur membre de l'OPEP. Devant l'abondance de la demande depuis le début de l'année, le seuil de 24,5 millions de barils/jour a été largement dépassé, d'au moins 1,5 million de barils quotidiennement, et ce par plusieurs pays membres influents, comme l'Arabie saoudite et le Venezuela. L'une des solutions envisagées pour laisser une place à l'Irak serait que chaque producteur revienne réellement à son niveau de production imparti, Bagdad servant une partie de la demande excédentaire.

Dominique Gallois

Marché international des capitaux : les obligations subordonnées sont recherchées

LA SEMAINE de la Pentecôte a été animée sur le marché international des capitaux, surtout dans le compartiment des obligations libellées en dollars. Avant la brusque remontée des rendements du 29 mai, de grandes opérations de type classique ont vu le jour, qui ont été bien accueillies, comme celle du Conseil de l'Europe. Cette organisation supranationationale, plus précisément son Fonds de développement social, a placé sans peine, sous la direction de l'établissement américain Merrill Lynch et du suisse SBC Warburg, 500 millions de dollars auprès de souscripteurs institutionnels en Asie et en Europe. Durant la deuxième partie de la semaine, l'attention s'est portée vers les catégories de titres qui rapportent davantage : les obligations subordonnées émises par des emprunteurs de premier plan ont été avidement recherchées.

C'est ainsi que la Société générale a remporté un franc succès jeudi 30 mai sur le marché *yankee* (celui des transactions étrangères émises sur le marché de New York, qui, contrairement à l'euromarché, est accessible sans restriction aux investisseurs américains). La banque française avait confié à Salomon Brothers le soin d'y lancer pour 600 millions de dollars d'obligations subordonnées. La demande a été forte, et la transaction rapidement portée à 800 millions. Il est précieux pour une banque de pouvoir contracter des opérations subordonnées car leur produit entre dans le calcul des fonds propres. Mais, pour cette raison, leur rang dans l'échelle des dettes est inférieur aux autres de type classique et c'est pourquoi il faut les assortir d'une rémunération plus élevée.

Cette affaire est importante pour l'ensemble des établissements financiers français, car elle prouve que leur regain de faveur s'étend à l'ensemble du marché international. C'est une confirmation de l'évolution qui se dessine depuis un peu plus d'un mois sur l'euromarché, non seulement en francs français et en dollars, mais également en livres sterlings.

EMPRUNTS LATINO-AMÉRICAINS

Une autre catégorie d'emprunts internationaux était en évidence ces derniers jours : ceux des pays « émergents », qui présentent des risques très différents selon leur degré de développement et leur situation financière. Ces risques ne sont pas toujours perçus de la même façon : les investisseurs professionnels se fient notamment à l'évaluation rigoureuse qu'en font les principales agences de notation, comme Moody's et Standard & Poor's ; les particuliers ont souvent des critères plus subjectifs et sont facilement éblouis par des taux d'intérêt qui dépassent la moyenne et par d'éventuels avantages fiscaux. Tout ce qui est supérieur à 9 % a de bonnes chances d'être absorbé par eux et, dès que le cap des 10 % est atteint, le succès d'une émission est assuré.

Cela peut conduire un même emprunteur à lever des fonds plus facilement sur un marché que sur un autre. Ainsi, la Colombie, un des pays les mieux notés d'Amérique latine, est très bien acceptée dans le compartiment de l'eurodollar parce que les investisseurs y sont en majorité des professionnels. Le Trésor colombien a obtenu leur assentiment en proposant avant la Pentecôte un coupon annuel de 8 % pour cinq ans. Son emprunt, dont s'occupaient SBC Warburg et Salomon Brothers, a été augmenté de 300 à 400 millions de dollars. Sa dernière opération en deutschemarks avait été beaucoup plus difficile, car le compartiment allemand s'adresse principalement à des particuliers, beaucoup plus sensibles à la réputation du pays en matière de drogue et de criminalité. En sens inverse, l'Argentine est maintenant à même de se procurer des ressources à très long terme en deutschemarks, alors que cela lui est impossible en dollars. Ce pays a émis vendredi 31 mai un nouvel euro-emprunt de 500 millions de deutschemarks, qui viendra à échéance dans quinze ans. La transaction argentine est dirigée par CS First Boston, une banque du groupe du Crédit suisse. Son coupon annuel d'intérêt est de 11,75 % et certains souscripteurs européens peuvent en outre bénéficier d'un crédit d'impôt.

Plusieurs banques cherchent à rouvrir le compartiment français de l'euromarché à ce type d'émetteurs, qui n'y ont plus accès depuis la crise mexicaine de décembre 1994. Elles sont encouragées par l'exemple du marché britannique, qui commence à les admettre et où les investisseurs sont, pour la plupart, des professionnels.

Christophe Vetter

Wall Street rechute et Paris manque de confiance

TOKYO	NEW YORK	PARIS	LONDRES	FRANCFORT
↗ + 0,72%	↘ – 2,08%	↘ – 0,36%	↘ – 0,11%	↗ + 0,02%
INDICE NIKKEI	DOW JONES	CAC 40	FT 100	DAX 30

APRÈS avoir marqué avec éclat la semaine dernière le centenaire de l'indice Dow Jones en battant deux nouveaux records, Wall Street n'est plus à la fête. Au cours d'une semaine réduite à quatre jours, comme sur la plupart des places financières, le Dow Jones a cédé 119,68 points (2,08 %) pour s'inscrire en clôture vendredi à 5 643,18 points. En soi, le repli de la Bourse de New York n'est pas très grave. Une consolidation et des prises de bénéfices apparaissent même comme logiques. Le Dow Jones gagne encore 11 % depuis le début de l'année, et même 4 % depuis un point bas de 5 420 points atteint le 7 mai, alors que la crainte de l'inflation avait fait lourdement chuter le marché obligataire. Ensuite, en l'espace de deux semaines, l'indice avait repris 6,5 % pour atteindre, mercredi 22 mai, un sommet historique à 5 778 points.

Mais la situation s'est à nouveau sérieusement dégradée lors des derniers jours sur le marché obligataire, ce qui n'a pas été sans conséquences pour Wall Street, dont l'évolution se calque étroitement depuis plusieurs semaines sur celle des obligations. Les taux à long terme sont remontés vendredi jusqu'au seuil psychologique de 7 %, en raison de spéculations sur un éventuel resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed) cet été.

EXPANSION AMÉRICAINE...

Susan Philips, gouverneur de la Fed, a provoqué une première envolée des taux longs mercredi, après avoir déclaré que l'économie américaine *« paraissait connaître une expansion solide »*. Lyle Gramley, ancien gouverneur de la banque centrale, a pour sa part estimé vendredi que la Fed pourrait relever ses taux directeurs d'un demi-point lors de la réunion de son comité de politique monétaire, en juillet.

La révision en baisse, jeudi, du rythme de la croissance au premier trimestre aux Etats-Unis (+2,3 % contre +2,8 % annoncé initialement), liée surtout à une contraction plus forte qu'initialement estimé des stocks, n'a pas rassuré les opérateurs car elle recèle paradoxalement un fort potentiel d'expansion pour les prochains mois. *« Les entreprises devront produire davantage pour reconstituer leurs stocks et pour faire face à une demande qui reste soutenue »*, souligne Delos Smith, un économiste du Conference Board.

La crainte de la surchauffe reste d'autant plus vive que le chômage reste historiquement faible (5,4 % de la population active), le salaire horaire moyen continue à grimper et les revenus des ménages, calculés avant inflation, ont augmenté plus que prévu en avril.

Il faut ajouter à cet environnement, jugé incertain, les craintes répétées des analystes sur le caractère jugé *« de plus en plus spéculatif »* de l'envolée des actions américaines, qui atteint 55 % depuis dix-neuf mois. Le stratège de la banque Morgan Stanley, Byron R. Wien, estime qu'avant la fin de l'année *« une correction importante est inévitable »* pour un marché qu'il juge de plus en plus surévalué. Des observateurs plus optimistes pensent que le flot de liquidités ininterrompu vers les fonds de placement en actions, qui dépasse encore les 20 milliards de dollars (plus de 100 milliards de francs) depuis deux mois, devrait permettre à la Bourse américaine de se maintenir.

Comme souvent, la Bourse de New York a donné le ton aux autres places. A l'exception de Tokyo, la semaine a été ainsi plutôt morose. Le Kabuto-cho a gagné 0,72 %. Il a bénéficié à la fois d'un nouvel affaiblissement du yen face au dollar, favorable aux entreprises exportatrices nipponnes, et d'un rebond du marché obligataire, alors que s'éloignent dans l'immédiat les craintes d'une hausse de ses taux directeurs par la Banque du Japon.

Les principales Bourses européennes ont plutôt fait du surplace, à l'image de Francfort (+0,02 %), Londres (– 0,11 %), Zurich (– 0,30 %) et Paris (– 0,36 %). La place française n'est manifestement pas sortie d'une phase de consolidation, après cinq mois de hausse et un gain de 12,7 % depuis le début de l'année.

... FAIBLESSE EUROPÉENNE

Le contexte économique reste plutôt défavorable. Le potentiel de baisse des taux à court terme en Europe semble limité, même si la faiblesse de la croissance milite en faveur de nouveaux assouplissements des conditions de crédit. La Bundesbank a encore déçu en ne modifiant pas jeudi ses taux directeurs à l'occasion de la réunion de son conseil central. Au premier trimestre, l'activité a augmenté de 1,2 % en France, mais le deuxième trimestre ne sera pas aussi brillant après un phénomène, au cours des trois premiers mois de l'année, qui s'apparente surtout à un rattrapage après les grèves de décembre 1995. D'ailleurs, la consommation des ménages a encore baissé de 1,4 % en avril, après un recul de 1,3 % en mars et, selon l'INSEE, les chefs d'entreprise sont redevenus en mai pessimistes sur les perspectives de production.

Sur un plan plus technique, la Bourse de Paris souffre de la multiplication des appels au marché. Les émissions de plusieurs grands groupes (Sodexho, Casino, Castorama, etc.), la privatisation des AGF et les introductions sur le second marché ou sur le nouveau marché absorbent l'essentiel des liquidités dont disposent les investisseurs.

Londres aussi a manqué de ressort cette semaine. En dépit d'une bataille boursière pour le contrôle de la compagnie régionale d'eau Southern Water, les valeurs britanniques ont légèrement reculé. Les investisseurs ne parient plus sur une baisse des taux à court terme.

Eric Leser

AUJOURD'HUI

SPORTS

TENNIS Après avoir battu le Suédois Magnus Gustafsson et l'Espagnol Sergi Bruguera, Pete Sampras a conclu, vendredi 31 mai, une première semaine chargée aux Internationaux de France, en battant son compatriote Todd Martin en cinq sets. Au tour suivant, le numéro un mondial rencontrera un autre Américain, Scott Draper. ● DÉCEPTION, *en revanche, pour les Français.* Mary Pierce a été sortie par l'Allemande Barbara Rittner, comme Sarah Pitkowski par l'autre Allemande, Anke Huber (n° 6), et Guy Forget par l'Espagnol Francisco Clavet. Les derniers représentants français, Cédric Pioline et Sandrine Testud, devaient rencontrer respectivement, samedi, l'Espagnol Alberto Berasategui et la *Croate Iva Majoli (n° 5).* ● *SURPRISE,* en fin de journée, dans le tableau féminin. La Suissesse Martina Hingis (n° 15) a été éliminée par la Slovaque Karina Habsudova.

Pete Sampras est devenu le conquérant de la terre battue

Vainqueur vendredi 31 mai de son compatriote Todd Martin, l'Américain, numéro un mondial, a stupéfié Roland-Garros, qui en fait désormais un favori pour le titre, après l'avoir vu battre trois adversaires redoutables

LE PIRE, c'est que le plus dur reste à faire. Après avoir vécu, de son propre aveu, la semaine la plus éprouvante de sa carrière dans un tournoi du Grand Chelem, Pete Sampras est aujourd'hui appelé à réaliser de nouveaux exploits. Car le voilà maintenant réclamé au rendez-vous de la finale où Roland-Garros souhaite qu'il rencontre Thomas Muster, tenant du titre, numéro deux mondial et favori de l'épreuve. En une semaine, il a rendu ses espoirs d'apothéose légitimes en s'imposant comme un conquérant d'un tournoi du Grand Chelem qu'il n'a jamais remporté.


ROLAND-GARROS

Pour l'heure, le héros est fatigué. Il vient de s'offrir trois adversaires coriaces, qui sont provisoirement descendus au classement mondial des tennismen. Il a dominé Magnus Larsson, actuellement 33e joueur mondial, mais ancien demi-finaliste du tournoi et géant accrocheur revenu après une blessure ; il a, ensuite, vaincu l'Espagnol Sergi Bruguera, aujourd'hui 23e mondial, ancien double champion des lieux : *« La plus belle rencontre sur terre battue de ma carrière »*, a-t-il affirmé.

Vendredi, il a pris le meilleur sur Todd Martin, 18e mondial, aussi puissant serveur que lui. Et persévérant joueur de terre battue. Ce fut un match sûrement pas aussi beau ou dramatique que l'haletante rencontre Sampras-Bruguera, mais suffisamment tendu pour qu'il devienne passionnant.

Entre le dîner partagé la veille du match dans un restaurant des Champs-Élysées et la rencontre, la nuit paraît avoir effacé, pour le temps du jeu, la forte amitié que se prêtent les deux hommes. Chacun semble déjà avoir les traits tirés de la fatigue à venir. Pete Sampras démarre doucement, Todd Martin s'engouffre derrière ses services vers la volée.

> « Mon moral joue encore au Yo-Yo »

Il accumulera vingt-neuf aces dans la partie, pas loin d'un record aux Internationaux de France. Pete, impuissant, a l'impression de contempler un miroir : ces services qu'il reçoit sont les siens.

De l'autre côté du filet, Todd canonne la même frappe méthodique que son compatriote avec le geste du mouvement porté vers l'avant à l'identique. Il y a la tactique, aussi, toute simple. Todd a imaginé de percuter le revers de Pete pour se protéger de son coup droit. Le numéro un mondial dégage alors son corps pour dérouler son coup droit fouetté. Sampras retrouve ses réflexes. S'il reste souvent sans jambes devant les passing-shots, il répond par les mêmes coups en cravachant son coup droit.

De cette joute d'attaquants, il restera le talent des deux, et puis le hasard, ou la fortune comme l'appelle Sampras, et enfin cette volonté de champion. Todd, si intransigeant dans le quatrième set, cède un pouce de ses forces et de sa concentration : *« Il a gagné parce qu'il est très justement numéro un mondial »*, dira Todd Martin. Dans sa voix qui trahit une lourde fatigue, Pete Sampras ajoute : *« Jouer bien, jouer dur, c'est comme cela que je me concentre. »* Trois fois quart de finaliste entre 1992 et 1994, disparu dès le premier tour en 1995, il consacre une partie de son tennis à tenter de comprendre cette surface qui n'existe quasiment pas aux Etats-Unis.

En 1995, il s'était astreint à quitter sa résidence de Tampa pour deux longs mois d'acclimatation à la brique pilée. La campagne s'était soldée par une cheville foulée à l'Open de Monte-Carlo et par un passage fugace à Paris : *« Cette année j'ai fait le strict minimum,* dit-il. *Je suis venu jouer la Coupe des nations à Dusseldorf et je n'y ai guère brillé à cause de mon dos récalcitrant »* (*Le Monde* du 30 mai).

La fraîcheur lui permet d'espérer encore mieux, l'adversité aussi : *« Je ne suis pas surpris d'être parvenu à ce stade de la compétition après un tableau aussi laborieux,* lance-t-il. *Il fallait que je me prouve que je pouvais faire bien sur la terre battue et espérer, un jour, y gagner. En fait, le match contre Sergi m'a donné confiance. »*

Et puis, il y a l'imprévu. Pete se prend à aimer cette surface qui, plus que les autres, révèle les caractères, trahit les faiblesses, forge les tempéraments : *« Jouer sur terre battue, c'est comme jouer aux échecs ou bien se dévoiler,* dit-il. *Sur les surfaces rapides, je peux dominer mes adversaires avec mon seul service. Ici, tout est exigeant. Je dois sans doute plus réfléchir, travailler très dur pour clore les points et accepter d'en perdre. Plus qu'ailleurs, rien n'est jamais acquis. »*

La suite ? *« Oublier qu'aujourd'hui j'ai bien joué les points importants et que j'ai eu un peu de chance. Penser au prochain match et rentrer sur le court avec toute cette confiance que j'ai emmagasinée pendant la semaine. Exiger de moi-même que je joue mon meilleur tennis. »* Pour le prix de cette confiance, Pete Sampras laisse dans son sillage treize sets disputés en plus de huit heures de jeu. L'essentiel est, bien sûr, qu'il ait gagné.

A Roland-Garros, il apparaît comme le seul joueur muni de l'arsenal de talents et de forces pour battre Thomas Muster, « l'épouvantail » autrichien. A son habitude, il est le seul à clamer patience. Pete Sampras sait qu'il a été meurtri et blessé : *« Mon moral joue encore au Yo-Yo »*, dit-il. Il demande du temps pour apprivoiser la terre. Il est bien le seul. Les autres brûlent déjà d'impatience.

Bénédicte Mathieu

Martina Hingis snobe la Fête des mères

D'un air las, Martina Hingis, 17e joueuse mondiale, frappe ses semelles de sa raquette. La terre battue qui les alourdit rend les déplacements pénibles. A près de 20 h 30, vendredi 31 mai sur le central, la petite Suissesse, benjamine du tournoi à quinze ans et demi, est en passe de perdre son break d'avance dans la dernière manche. Son service poids plume revient trop vite et trop fort de la raquette de Karina Habsudova, 26e joueuse mondiale. Au terme de 1 h45 de jeu, la Slovaque finit par s'imposer. *« Karina joue le même jeu que moi, mais juste un peu mieux,* déclare alors simplement Martina, sereine malgré la défaite, *et je n'ai jamais aussi bien joué contre elle. »*

Son entraîneur de maman, Mélanie Zogg, ex-joueuse tchécoslovaque émigrée en Suisse, est moins satisfaite. Elle avait prédit une partie difficile. Au tour précédent, contre l'Allemande Petra Begerow, Martina, désinvolte, avait fourni le service minimum. Au bord du court, Mélanie l'encourageait en tchèque tout en consignant ses erreurs dans un carnet noir. *« Je ne comprends pas pourquoi Martina est si mal inspirée sur le plan technique,* avait-elle déclaré. *A l'entraînement, elle réalise de bons enchaînements service-volée que je n'ai pas vus ici. »* Martina, elle, haussait les épaules, décontractée : *« J'ai prouvé à l'Open d'Australie* [quart de finale] *et à Rome* [finale après élimination de Steffi Graf] *que je peux battre les meilleures si je joue bien. »* Ces temps-ci, l'évocation de ses brillantes performances de la saison suffit à son bonheur. Depuis quelques mois, elle a pris des formes, des rondeurs et une belle assurance. Elle exprime dans un anglais impeccable sa propre vision du tennis.

LE TEMPS DE SOUFFLER

Au tournoi de Key Biscayne (Floride), en mars, éliminée au second tour par une modeste Japonaise, elle lâchait : *« Il fait trop chaud, je n'ai pas envie de taper dans la balle. La seule chose qui m'a fait plaisir ici, c'est d'être invitée à m'entraîner chez Steffi* (Graf). » Agacée, Mélanie avait brandi la menace d'une terrible punition : *Montana,* le cheval adoré de Martina, resterait à l'écurie si l'entraînement n'était pas pris plus au sérieux. Et Martina retournerait sur les bancs du lycée au lieu de bénéficier de l'enseignement d'un précepteur. La jeune fille s'est donc remise au travail. Juste assez pour parvenir en finale du prestigieux tournoi sur terre battue de Rome. Puis, il y a quelques jours, à Berlin, elle s'est inclinée au deuxième tour contre... Karina Habsudova.

Les spécialistes assurent que Mélanie Zogg ne peut plus rien apporter à sa fille. Mais la maman repousse l'échéance de la rupture avec son enfant prodige. Elle hésite à la confier à un autre entraîneur. Pour pallier ses lacunes, elle invite régulièrement à Trubbach (Suisse) la Tchèque Helena Sukova, ancien numéro 4 mondial, qui s'est alignée en double avec Martina au tournoi de Hambourg. Mais combien de temps cela fonctionnera-t-il ?

Professionnelle depuis octobre 1994, Martina faisait son entrée parmi les vingt meilleures joueuses mondiales en juin 1995. Ses débuts tonitruants ont suscité les plus vives controverses. On craignait pour elle l'avenir des Américaines Tracy Austin, Andrea Jaeger ou Jennifer Capriati, brisées par les blessures ou le stress avant leur temps. En chœur avec sa mère, Martina clamait sa différence. Aujourd'hui, elle prouve qu'elle a suffisamment de voix pour exiger qu'on la laisse souffler un peu.

Patricia Jolly

Le naufrage de Mary Pierce

Elle est partie sous une méchante mais très méritée bronca, éliminée dès le troisième tour des Internationaux de France. Contre l'Allemande Barbara Rittner, *vendredi 31 mai, la Française a été l'ombre* d'elle-même, commettant trois fois plus de fautes directes que son adversaire, mais pas assez de points gagnants pour éponger le gâchis. Rien à faire. Mary Pierce ne parvient toujours pas à sortir la tête de l'eau, deux ans après sa finale à Paris et dix-huit mois après son titre aux Internationaux d'Australie.

Après sa déconvenue australienne, en 1996, où elle ne put défendre son titre, battue dès le deuxième tour, elle s'était séparée de son entraîneur, Nick Bollettieri. Pendant quelques semaines, elle a loué les services d'un entraîneur sud-africain, Mike Robertson, avant d'opter pour Joe Giuliano, l'un des lieutenants de Brad Gilbert, l'entraîneur d'André Agassi. Mary n'a pas retrouvé son tennis. Elle part de Roland-Garros battue par elle-même. *« Trop de pression »*, a-t-elle tenté d'expliquer. Pendant quelques mois, en 1995, Mary Pierce fut troisième joueuse mondiale.

RÉSULTATS

HANDBALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE

Demi-finales

Espagne-Yougoslavie	27-23
Russie-Suède	24-21
Matches de classement :	
5e place : Croatie-Rép. tchèque	27-25
7e place : France-Allemagne	24-21
9e place : Roumanie-Hongrie	28-27
11e place : Slovénie-Danemark	27-24

FOOTBALL

CHAMPIONNAT D'EUROPE ESPOIRS

Finale

Italie-Espagne	1-1 a. p.
Italie vainqueur aux tirs aux but (4-2)	
Match pour la 3e place	
France-Ecosse	1-0

TENNIS

INTERNATIONAUX DE FRANCE

Simple messieurs (3e tour)

Premier quart du tableau

P. Sampras (E-U, n° 1) b. T. Martin (E-U), 3-6, 6-4, 7-5, 4-6, 6-2 ; S. Draper (E-U) b. J. Tarango (E-U), 6-1, 6-2, 6-3 ; W. Ferreira (Af.s.) b. R. Furlan (Ita.), 6-7 (5-7), 7-5, 6-1, 7-5 ; J. Courier (E-U, n° 7) b. K. Kucera (Slvq.), 6-7 (2-7), 7-5, 6-4, 5-4, ab.

Deuxième quart du tableau

J. Björkman (Sué.) b. C. Woodruff (E-U) 7-6 (7-5), 2-6, 4-6, 7-5, 6-4 ; R. Krajicek (P-B, n° 13) b. T. Woodbridge (Aus.), 7-5, 6-2, 6-2 ; F. Clavet (Esp.) b. G. Forget (Fra.), 6-3, 7-5, 6-3 ; I. Kafelnikov (Rus., n° 6) b. F. Mantilla (Esp.), 6-4, 6-2, 6-2.

Simple dames (3e tour)

Troisième quart du tableau

A. Huber (All., n° 6) b. S. Pitkowski (Fra.), 6-2, 6-2 ; K. Habsudova (Slvq.) b. M. Hingis (Sui., n° 15), 4-6, 7-5, 6-4 ; B. Rittner (All.) b. M. Pierce (Fra., n° 12), 6-4, 6-2 ; A. Sanchez-Vicario (Esp., n° 4) b. E. Likhovtseva (Rus.), 6-0, 6-0.

Quatrième quart du tableau

I. Spirlea (Rou.) b. B. Schultz-McCarthy (P-B, n° 8), 6-3, 3-6, 6-2 ; J. Novotna (Tch.) b. E. Makarova (Rus.), 6-1, 7-5 ; M. Maleeva (Bul., n° 13) b. M. Oremans (P-B), 6-2, 6-1 ; M. Seles (E-U, n° 2) b. S. Appelmans (Bel.), 6-2, 7-5

La Corée du Sud et le Japon organiseront conjointement la Coupe du monde de football en 2002

Un groupe d'experts devra aplanir les difficultés de cette cohabitation inattendue

PLUS qu'un rebondissement, une volte-face. L'annonce par Joao Havelange, président de la Fédération internationale de football (FIFA), vendredi 31 mai à Zurich, que le Japon et la Corée du Sud organiseraient conjointement la Coupe du monde de football de 2002 a pris tous les observateurs à contre-pied.

Les fédérations japonaise et sud-coréenne y étaient opposées. La FIFA aussi. Son président l'avait répété chaque fois que la suggestion en avait été faite, opposant simplement le règlement de la FIFA qui ne prévoit pas qu'on puisse partager cet événement entre deux pays. Cette position de principe avait encore été rappelée fermement, après que le premier ministre sud-coréen Lee Soo-Sung eut réanimé l'hypothèse d'une candidature commune le 3 mai. Une proposition similaire, faite le même jour par les huit représentants de l'Union européenne de football (UEFA) au Comité exécutif de la FIFA, avait été également ignorée.

Pourquoi ce changement d'attitude de dernière minute ? Une lettre de la fédération japonaise de football, acceptant dans la précipitation une co-organisation qu'elle avait toujours refusé jusque là, aurait incité Joao Havelange à proposer une solution de compromis au Comité exécutif dans l'intérêt de *« l'unité du football. »* Revirement judicieux, puisqu'approuvé à l'unanimité des 21 membres et annoncé dans l'optimisme général à la veille de la date prévue initialement pour la désignation du pays hôte.

Ce choix inédit, au terme d'une procédure inhabituelle, est évidemment politique. Peut-être *s'agissait-il, à la lumière des passions* exacerbées par les deux candidatures de ne pas réveiller un antagonisme séculaire entre les deux pays (*Le Monde* du 1er juin) ? Dans ce cas, l'analyse diplomatique aurait pu être faite plus tôt.

La décision de la FIFA paraît davantage répondre à un souci de « politique intérieure ». M. Havelange ne souhaitait sans doute pas prendre le risque d'être mis en minorité sur la candidature *commune, défendue par Lennart* Johansson, le président de l'UEFA, par ailleurs ouvertement candidat à la succession du Brésilien en 1998. Un vote aurait pu aussi être à hauts risques pour la candidature japonaise, largement favorite jusqu'à ces dernières semaines, mais que des pointages officieux *indiquaient en perte de vitesse.* L'annonce faite par Joao Havelange étouffe dans l'œuf toute crise interne prématurée. *« Elle préserve la tranquillité du football mondial »*, a-t-il déclaré.

Ce partenariat inopiné satisfait le président de la fédération coréenne, Chung Mon-Joon, qui salue *« une victoire de la démocratie. »*

Il ne déçoit pas trop celui de la fédération nippone, Ken Naganuma, *même s'il parle de « concession politique. »* Cependant, la situation nouvellement créée précipite les autorités du football dans l'inconnu en termes d'organistaion.

La FIFA devra faire face aux *« problèmes de logistiques »*, qu'elle disait naguère *« insolubles »* pour justifier son refus de la coorganisation. A cet effet, un groupe de travail, dirigé par le Mexicain Guillermo Canedo et l'Italien Antonio Matarrese, vice-présidents de la FIFA, ainsi que par Joseph Blatter, secrétaire général, a été chargé d'étudier les répercussions de cette *« cohabitation, sur les plans légal et statutaire, ainsi que sur les plans sportif, économique et politique ».* Il devra remettre son rapport au Comité exécutif au plus tard en décembre.

Parmi les nombreuses difficultés à résoudre, la commission d'experts devra prévoir la répartition des responsabilités dans la négociation des droits de télévision, du sponsoring ou de marketing. Outre l'harmonisation technique des deux candidatures, il faudra aborder rapidement d'épineuses questions, à forte implication symbolique.

Où, par exemple, aura lieu le match d'ouverture ? Quel pays abritera la finale ? Les deux pays organisateurs seront-ils qualifiés d'office pour la phase finale ? *Après avoir justifié* la coorganisation de la Coupe du monde de 2002 par *« un esprit de paix »*, il ne s'agirait pas de donner à l'un des deux partenaires contraints et forcés l'impression de perdre la face.

Jean-Jacques Bozonnet

La Bolivie pourra jouer à La Paz

Le comité exécutif de la Fédération internationale de football (FIFA) a donné son feu vert, vendredi 31 mai, pour que la Bolivie puisse disputer à La Paz ses matches à domicile comptant pour les éliminatoires *de la Coupe du monde 1998. La commission médicale de la FIFA* s'y était opposée dans un premier temps en raison des problèmes posés par l'altitude (3 600 m) de la capitale bolivienne. Sept fédérations sud-américaines avaient annoncé, en décembre 1995, leur refus d'aller jouer à La Paz, l'Equateur étant le seul à avoir accepté de s'y rendre. Jacques Chirac avait alors milité activement pour la « cause bolivienne », multipliant les déclarations publiques et les interventions auprès des responsables politiques sud-américains. En visite à La Paz en avril, Michel Barnier, ministre des affaires européennes, avait *promis que le gouvernement français utiliserait « tous les moyens en son pouvoir pour convaincre la FIFA ».* La FIFA a donné finalement son accord, mais à la condition que les équipes puissent être sur place dix jours avant leur match afin de s'acclimater.

■ **FOOTBALL : l'Italie est devenue champion d'Europe espoirs,** vendredi 31 mai à Barcelone, en battant l'Espagne par 4 tirs au but à 2. Les deux équipes étaient à *égalité (1-1) à la fin du temps réglementaire* et de la prolongation. Bien que réduits à neuf par deux expulsions (37e et 105e), les Italiens ont ainsi conquis leur troisième titre européen consécutif. Pour la troisième place, l'équipe de France a battu l'Ecosse (1-0). Les joueurs de Raymond Domenech ob*tiennent la médaille de bronze qui* avait échappé à leurs prédécesseurs, quatrièmes en 1994.

■ **Saint-Denis-Saint-Leu Football Club sera le club résidant du stade de France,** actuellement en construction pour la Coupe du monde de football 1998. Il est né, vendredi 31 mai, à l'issue d'une as*semblée générale extraordinaire* du club de Saint-Leu-la-Forêt (Val-d'Oise), actuellement en championnat national 1. La fusion avait échoué entre Saint-Denis et le club d'Aubervilliers (*Le Monde* du 8 mai). Elle n'avait pu aboutir avec Noisy-le-Sec ou le Red Star. *« Nos deux villes vont à présent travailler, en lien avec l'Etat, à réunir toutes les conditions pour que ce club du nord de la région parisienne devienne le grand club populaire qui jouera au Stade de France »*, ont déclaré, vendredi 31 mai dans un communiqué, les maires de Saint-Denis et Saint-Leu.

■ **HANDBALL : la France a terminé septième de l'Euro 96,** après sa victoire, vendredi 31 mai à Ciudad Real, sur l'Allemagne (24-21). La finale opposera, dimanche 2 juin, la Russie, *victorieuse* en demi-finale de la Suède (24-21), à l'Espagne, qui a dominé la Yougoslavie (27-23). L'équipe espagnole a obtenu, *par la même occasion,* la dernière place qualificative pour les Jeux olympiques d'Atlanta. – (*AFP*)

L'été des iris

Rustique et facile à multiplier, cette fleur royale admet, outre le bleu et le violet, toutes les teintes de l'arc-en-ciel

TOUT COMMENCE par un malentendu. La fleur de lys de nos rois est un iris. Poussant sur les berges des petites rivières, l'iris *Pseudo Acorus* est, sans aucun doute, la plus modeste iridacée poussant en France à l'état sauvage. Mais la piétaille des iris n'est pas la moins belle plante de la famille. Son feuillage vert clair est élancé comme un sabre, ses fleurs jaune citron illuminent le jardin. Bonne fille, sa convivialité et son peu d'exigences permettent de l'installer au soleil comme à mi-ombre, près d'un bassin comme au milieu d'une plate-bande.

Le lys des rois de France a tendance à se ressemer un peu partout, tout comme l'iris fétide, sans doute encore plus adaptable que lui. Poussant à l'état naturel dans les dunes de sable (les nôtres et ceux de nos voisins sont les descendants d'un pied ramené de l'île d'Oléron, il y a plus de trente ans), cet iris au feuillage persistant luisant et vert foncé accepte l'ombre comme le plein soleil, la sécheresse comme l'humidité.

Ses fleurs sont d'un mauve lavé de striures marron et ses graines rouge-orangé sont magnifiques lorsqu'éclatent les grosses gousses en forme de gigot qui les abritent (on l'appelle d'ailleurs aussi iris gigot). Sa tendance à se multiplier fait des heureux et compense largement son odeur désagréable. Cela dit, pour le sentir, on doit avoir le nez dessus et comme cet iris culmine à 30 cm de hauteur, il faut le vouloir.

PLANTE RÉSISTANTE

Les iris sauvages sont hautement adaptés à leur biotope d'origine, mais mis à part quelques espèces bulbeuses nécessitant un été sec et un sol pierreux, c'est une plante particulièrement résistante. L'iris des jardins est aussi beau qu'un cattleya (la plus belle des orchidées), mais il pousse partout. Il fleurit abondamment le long des voies ferrées, quand les cantonniers ne l'éradiquent pas à coups de chlorate de soude. Les anciennes variétés sont d'une robustesse à toute épreuve, leurs tiges supportent sans difficulté des fleurs solides, largement épanouies et délicieusement odorantes (la racine de l'iris de Florence est utilisée depuis longtemps en parfumerie).

Certaines variétés modernes sont beaucoup plus fragiles : leurs fleurs énormes nécessitent que l'on tuteure leurs tiges qui s'écroulent la première pluie venue et leur rhizome n'aime guère les sols trop humides. Elles y végètent et y attrapent des maladies qui les font finalement dépérir.

En Normandie, on plantait autrefois l'iris sur le faîte des chaumières : une croyance populaire lui accordait le pouvoir d'éloigner la foudre. A tout prendre d'ailleurs, l'iris des jardins préfère les terres pauvres, calcaires et caillouteuses : il y fleurit généreusement, alors que les terres trop riches encouragent les feuilles à se développer au détriment de tiges florales hautes et cassantes.

S'il existe des variétés naines (15 à 20 cm de hauteur), des moyennes (40 à 50 cm), des hautes (1 bon mètre), les plus belles variétés d'iris sont bleues (du bleu ciel au violet foncé), jaunes et blanches. Nous n'aimons guère les iris roses « poudre de riz » modernes, leurs fleurs énormes manquent de modestie. Les iris se plantent juste après leur floraison et pendant tout l'été dans une terre préalablement désherbée soigneusement et éventuellement drainée, qu'il est inutile d'enrichir.

Multiplier l'iris des jardins est un jeu d'enfant. Après trois ou quatre années de culture, les pieds ont besoin d'être divisés. Soulever délicatement la touffe à la fourche-bêche, la secouer de toute sa terre, la fragmenter avec un couteau bien propre, raccourcir les racines et le feuillage à une dizaine de centimètres et poser les fragments de rizhome comportant une ou deux pousses sur le sol en tassant à la main, faire suivre d'un arrosage et éventuellement d'un second « tassage ». L'iris se développant de façon rectiligne, il faut planter trois éclats, bourgeons vers l'extérieur de la touffe.

Si vous optez pour l'achat de rhizomes, prenez-en trois de chaque variété – cela peut coûter cher : il n'est pas rare que des variétés modernes valent 80 F pièce ! – et plantez-les de la même façon que celles qui viennent de vos plates-bandes ou de celles d'un voisin.

Les « iridophiles » le savent, le seul ennemi de cette plante, ce sont les mauvaises herbes. Une fois installées, elles sont difficiles à extraire (celles du liseron, sorte de spaghetti *al dente*, réussissent parfois à percer les rhizomes !). Dans les cas extrêmes, on peut déterrer les pieds d'iris, laver les racines et replanter après nettoyage du terrain.

Une touffe d'iris posée à l'ombre et arrosée de temps à autre peut se maintenir des semaines en l'état et s'enraciner dans le sol, voire y prospérer. Une allée gravillonnée de notre jardin est ainsi « bouchée » par une touffe d'iris violet foncé..., beaucoup plus belle que celles qui ont été consciencieusement plantées.

Alain Lompech

★ **Iris en Provence, chemin des Maures, 83400 Hyères. Tél. : 94-65-98-30. Etablissements Cayeux, La Carcaudière, 45500 Poilly-lez-Gien. Tél. : 38-67-05-08. Minitel 3615 Cayeux. Catalogue contre 10 F. Expéditions de début juillet à mi-octobre. Michel Bourdillon et fils, Champagne, Soings-en-Sologne, 41230. Tél. : 54-98-71-06. Fax : 54-98-76-76. Catalogue contre 4 timbres. Expéditions de mi-juillet à fin octobre.**



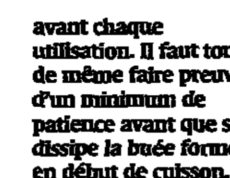
DESSINS AURORE DE LA MORINERIE

Les rendez-vous du jardin

Un « tableau d'iris » est présenté au Salon l'Art du jardin dans le parc de Saint-Cloud (Hauts-de-Seine), qui réunit 300 exposants, 25 jardins et est ouvert au public jusqu'au lundi 3 juin de 10 heures à 20 heures (entrée 55 F, gratuit jusqu'à 12 ans). Une collection de 150 variétés d'iris (choisies parmi 700) est mise en scène en arc-en-ciel par Jean Grelier, architecte-paysagiste, qui participe avec d'autres artistes à la rénovation du parc floral de la Source, près d'Orléans, menée depuis 1994 par Nadia Loury-Guigan dans ce domaine devenu célèbre il y a trente ans pour l'organisation des Floralies.

Parmi les nombreuses manifestations organisées dans les régions, on peut citer celle organisée à la citadelle de Doullens, à 30 km au nord d'Amiens. 70 exposants participent à ces Journées du jardin d'agrément, samedi 1er et dimanche 2 juin de 9 heures à 19 heures (entrée 25 F, gratuit jusqu'à 15 ans).

Le secret de la cuisson



Tout gamin, on tournait autour, dans l'attente du moment où sifflerait cette locomotive lancée sur des rails imaginaires. Perplexe, on se demandait *surtout ce qui pouvait bien se passer* à l'intérieur de la Cocotte-Minute. Comment ne pas s'interroger sur cette alchimie qui devait être terrifiante tant la vapeur s'échappait avec fougue, lorsque, d'une main ferme, la maîtresse de maison la libérait enfin.

Inventeur de la Cocotte-Minute, SEB (qui en a vendu 50 millions d'exemplaires à travers le monde) offre aujourd'hui de percer un secret qui perdure depuis 1953 : autocuiseur high-tech, la Sensor Visio est équipée d'un hublot tout rond, qui permet d'observer, de surveiller les changements de coloration des aliments à mesure qu'avance la cuisson.

***Réalisée avec le concours de Saint-Gobain,* cette pièce transparente de 10 centimètres de diamètre placée sur le dessus du couvercle est le résultat d'une prouesse technique dûment brevetée. Formée de deux verres trempés et feuilletés de 4 millimètres d'épaisseur que sépare une couche de colle siliconée, elle résiste aux chocs, à la pression et à la corrosion.**

La transparence de ce hublot est garantie à condition de le frotter avec une chiffonnette citronnée de type rince-doigt avant chaque utilisation. Il faut tout de même faire preuve d'un minimum de patience avant que se dissipe la buée formée en début de cuisson.

***Le Visio Sensor, insiste-t-on chez SEB,* n'est ni un gadget ni une innovation gratuite. Après avoir longuement sondé la clientèle, la firme a enregistré une forte demande en faveur de davantage de confort d'utilisation, mais elle a aussi perçu le regret du public de ne pouvoir exercer un contrôle visuel pendant la cuisson.**

« En outre, souligne Cyrille Prache, *nous avons observé que les 17 % de foyers français qui n'utilisent pas d'autocuiseur se recrutent essentiellement parmi les catégories sociales aisées. Des gens qui s'inscrivent pleinement dans la tendance actuelle au retour à la cuisine faite à la maison mais qui ont de la Cocotte-Minute le souvenir de l'instrument peu pratique de leur mère. Il fallait donc une vraie innovation pour les convaincre que les temps ont changé.* »

Mais au fait, que voit-on à travers le hublot de la cocotte ? « *Quelques bouillonnements, tout au plus. La cuisson à la vapeur n'a rien de spectaculaire* », témoigne Cyrille Prache. L'enfer de Dante version pot-au-feu n'avait donc rien de si extraordinaire.

Jean-Michel Normand

★ Seb Sensor Visio, prix indicatif : 799 F (4,5 litres), 829 F (6 litres) et 869 F (7,5 litres).

LIEU

L'autoroute médiévale

SI LES AUTOROUTES ont transformé les paysages, elles ont surtout changé la vision que l'on en a. Tandis que le voyage en TGV fait trembler la perspective et intègre sa vitesse dans la composition de l'image perçue, la position autoroutière offre souvent un panorama à vol d'oiseau. Ce sentiment de détachement est accentué par les limites nettes du domaine autoroutier. Et par le soin que mettent les ingénieurs et les paysagistes, en France particulièrement, à instaurer une neutralité apaisante et homogène entre la courbe des virages, la ligne des ponts et le dessin des bosquets d'arbres.

Un environnement d'où est exclu le déballage publicitaire qui animait les bordures des vieilles nationales. Ici, point d'anarchie, et, en dehors des grands bazars de ravitaillement hommes et machines, les aires de repos sont normalisées pour une simple halte. On ne mesure plus la distance en kilomètres, mais en heures : on veut se rendre d'un point à un autre, sans escale, sans distraction.

Si les autoroutes sont le lieu du déplacement, pourquoi ne se permettraient-elles pas, parfois, d'organiser le déplacement d'un lieu ? C'est ce que vient de faire la Société des autoroutes du sud de la France (qui gère 1 800 km de ruban asphalté et qui a une certaine expérience de la commande à des artistes contemporains de fontaines et monuments) en inaugurant, jeudi 30 mai, à Lozay (Charente-Maritime), en bordure de l'A 10, entre Niort et Saintes, la première aire de repos « *médiévale* ».

PORTE DE LA SAINTONGE

L'effet est saisissant. Mieux que blanche sous le soleil neuf, se dresse la façade de Saint-Pierre d'Echebrune, reconstruite pierre à pierre et sculptée sur place par une équipe de quinze artisans menés par un compagnon du tour de France venu d'Avignon, Frédéric Parizat, dit Provençal le pondéré. Durée du chantier : seize mois.

Derrière cette copie fidèle de l'appareillage des 2 000 pierres et de leur décor, s'ouvre une page d'encyclopédie en trois dimensions : sur deux hectares, tracé par Didier Moulin, un jardin de sculptures où sont présentés, au long de deux galeries sous auvent de bois, une centaine de moulages sélectionnés dans trente églises, chapelles, couvents de cette région bienheureuse endormie sous le choc de son rayonnement du XIe siècle.

La véritable « porte » de la Saintonge, celle qui frappait les pèlerins en route pour Compostelle, est à quelques kilomètres de là, à Aulnay, dans le calme de son jardin clos. On peut la visiter. Comme on peut décider de quitter l'autoroute des vacances pour des excursions fléchées sur les dépliants mis à la disposition des passants au terme de leur initiation. Figures saintes et scènes bibliques, animaux familiers et monstres fameux sont proposés à hauteur d'homme : il ne leur manque que l'ombre et la fraîcheur des églises, leur cadre naturel.

Les fondateurs du Musée des monuments français, au palais de Chaillot, n'agissaient pas autrement quand ils collectaient des exemples d'architecture et de sculpture pour l'étude et la connaissance des œuvres. Ce qui a changé, c'est le public (on prévoit plus d'un million de personnes) pour une initiative qui s'est entourée de garanties scientifiques et du patronage de personnalités averties, et qui a su coopérer avec les élus des communes où reposent les originaux.

Une démarche pédagogique et culturelle qui illustre l'état de notre civilisation, mille ans après l'an mil. Rapidité et sûreté du déplacement, d'un côté, recherche des racines de l'autre. Autoroutes de l'information, comme on dit : tout savoir, très vite. Ici, le site vient à la rencontre de son visiteur potentiel. Le patrimoine d'une des plus riches et des plus secrètes réserves d'art roman, la Saintonge, est présenté à la curiosité de la multitude. En direct.

Michèle Champenois

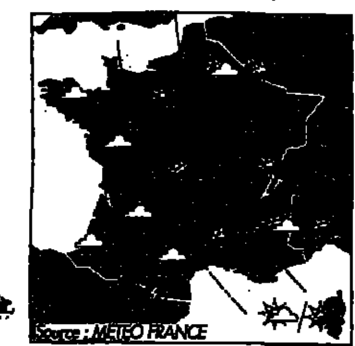
★ **Aire-jardin de la Saintonge médiévale, Lozay, avant Saint-Jean-d'Angély, sur l'autoroute A 10, dans le sens Poitiers-Bordeaux. Entrée gratuite, de 9 heures à 19 heures.**

Nuages, averses et fraîcheur

L'ANTICYCLONE des Açores est bien en place, il ne s'étend cependant pas assez vers le nord pour bloquer la circulation des perturbations atlantiques. Une première zone pluvieuse quittera l'est de la France dans la soirée de samedi. L'accalmie sera timide et de courte durée à l'arrière, une nouvelle dépression s'approchera du golfe de Gascogne en fin de nuit prochaine, elle amènera de nouvelles pluies sur la façade ouest du pays dimanche. Dimanche matin, il pleuvra faiblement mais de façon assez durable le long de la côte atlantique, de la Bretagne à l'Aquitaine. Les précipitations déborderont temporairement en Basse-Normandie, Poitou et Limousin. Ces régions verront donc défiler de nombreux nuages dans leur ciel. Au fil de la journée, les pluies vont s'estomper en Bretagne et dans les Pays de Loire, mais le ciel restera bien nuageux jusqu'au soir à Quimper ou Angers. Un temps maussade va également s'établir en cours de matinée des Pyrénées au sud du Massif Central. Les nuages et ondées arriveront rapidement par l'ouest. Ces pluies se renforceront l'après-midi et se poursuivront souvent jusqu'au soir. Plus au nord, on pourra bénéficier d'un temps un peu plus clément. Le soleil fera de belles apparitions en matinée du Nord-Pas-de-Calais à l'Auvergne et à la Champagne, en passant par l'Ile-de-France et le Nivernais. L'après-midi, les nuages deviendront menaçants et donneront des averses qui tendront à se multiplier en fin de journée. Sur la façade est du pays, de l'Alsace aux côtes méditerranéennes en suivant la vallée du Rhône, on connaîtra à peu près le même type de temps. Il ne faudra pas trop se fier aux éclaircies matinales. Dès la mi-journée, nuages et averses prendront le dessus sur les périodes ensoleillées. Ces averses s'intensifieront au fil de l'après-midi et s'accompagneront parfois d'un coup de tonnerre dans les Alpes.

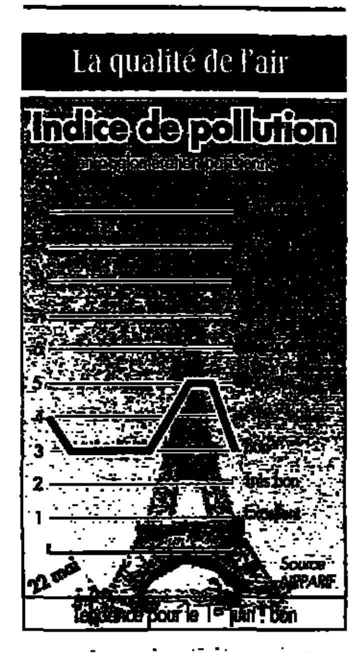
La fraîcheur se maintiendra sur la quasi-totalité du pays. Les températures maximales resteront nettement en dessous des normales. *Il ne fera guère plus de 15 à* 18 degrés, au meilleur de la journée sur la plupart des régions, et à peine plus de 20 degrés sur les bords de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 2 juin vers 12h00

La qualité de l'air

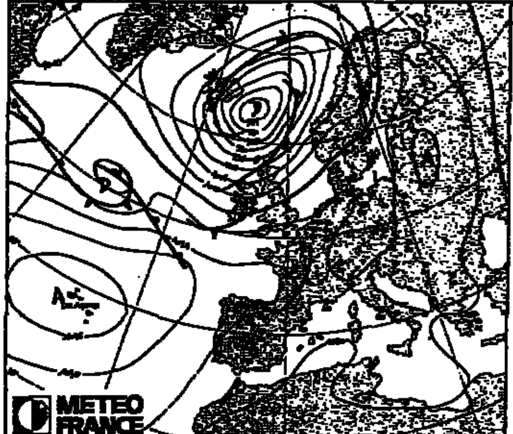




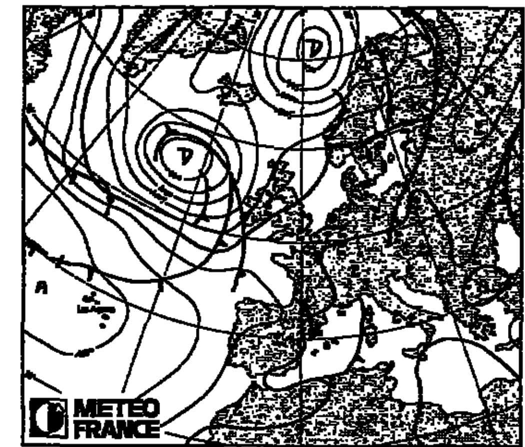


TEMPÉRATURES du 31 mai maxima/minima

Ville	Max/Min
FRANCE	
AJACCIO	23/11
BIARRITZ	35/16
BORDEAUX	34/15
BOURGES	29/15
BREST	23/10
CAEN	28/12
CHERBOURG	27/12
CLERMONT-F.	30/14
DIJON	26/12
FORT-DE-FR.	31/23
GRENOBLE	30/12
LILLE	26/13
LIMOGES	30/13
LYON	27/13
MARSEILLE	27/14
NANCY	28/12
NANTES	29/14
LOSNICE	23/16
PARIS	30/16
PAU	34/15
PERPIGNAN	26/14
POINTE-À-PIT.	30/23
RENNES	29/13
ST-DENIS-RÉUNION	25/19
ST-ÉTIENNE	29/13
STRASBOURG	27/13
TOULOUSE	28/14
TOURS	29/14
ÉTRANGER	
ALGER	24/11
AMSTERDAM	27/15
ATHÈNES	23/18
BANGKOK	37/27
BARCELONE	23/14
BELGRADE	19/12
BERLIN	24/15
BOMBAY	34/27
BRASILIA	26/12
BRUXELLES	27/15
BUCAREST	27/12
BUDAPEST	23/12
BUENOS AIRES	9/4
CARACAS	30/22
CHICAGO	18/2
COPENHAGUE	16/11
DAKAR	28/22
DJAKARTA	33/23
DUBAI	40/27
DUBLIN	14/8
FRANCFORT	27/11
GENÈVE	27/17
HANOÏ	32/28
HELSINKI	12/5
HONGKONG	29/25
ISTANBUL	23/17
JÉRUSALEM	-/-
KIEV	22/14
KINSHASA	30/21
LE CAIRE	33/20
LIMA	18/15
LISBONNE	26/15
LONDRES	26/13
LOS ANGELES	20/13
LUXEMBOURG	26/14
MADRID	33/16
MARRAKECH	39/19
MEXICO	30/16
MILAN	25/10
MONTRÉAL	12/5
MOSCOU	16/10
MUNICH	22/6
NAIROBI	23/13
NEW DELHI	43/27
NEW YORK	17/10
PALMA DE M.	28/11
PÉKIN	33/20
PRAGUE	22/11
PRETORIA	19/7
RABAT	28/19
RIO DE JAN.	25/20
ROME	23/10
SAN FRANC.	16/9
SANTIAGO	19/0
SÉVILLE	35/19
ST-PÉTERS.	12/8
STOCKHOLM	18/6
SYDNEY	22/9
TENERIFE	29/20
TOKYO	25/20
TUNIS	23/12
VARSOVIE	22/14
VENISE	24/13
VIENNE	22/9



Situation le 1er juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 3 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

Le problème des réfugiés

LE SORT des réfugiés, ou, selon la terminologie anglo-saxonne, des « personnes déplacées », pose des problèmes d'une ampleur et d'une complexité telles qu'auprès d'eux ceux qu'avait à résoudre le comité Nansen, après la première guerre mondiale, apparaissent dérisoires. C'est par centaines de milliers en effet que doivent être comptés les malheureux qui, ayant dû fuir leur patrie d'origine, vivent des secours d'organisations internationales et attendent de retrouver un foyer.

La principale de ces organisations est le comité intergouvernemental pour les réfugiés, créé lors d'une conférence réunie à Evian, en juillet 1938, sur l'initiative du président Roosevelt. Elle devait faciliter la solution des questions posées par l'émigration, sur une vaste échelle, des personnes contraintes de quitter l'Allemagne ou l'Autriche en raison de leur race, de leur religion ou de leurs opinions politiques.

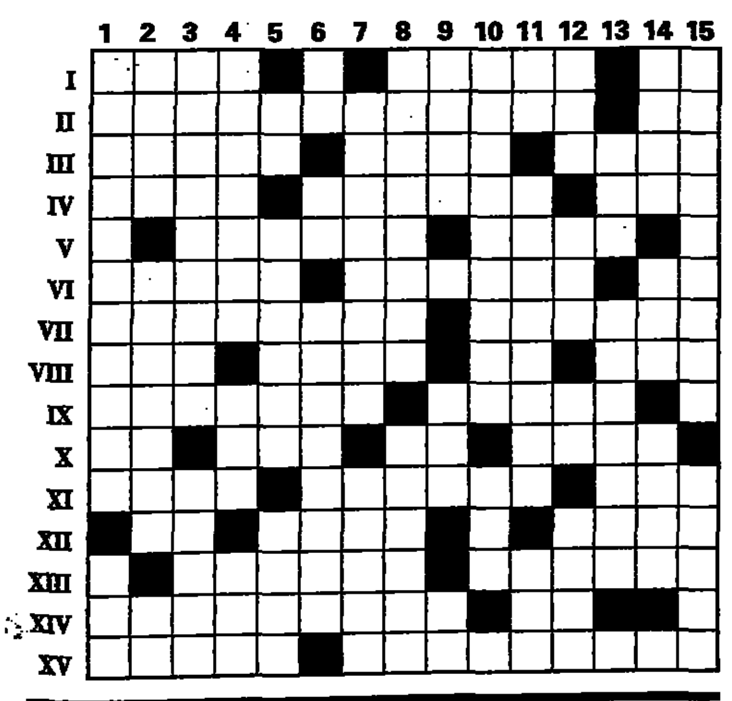
Constitué sous les auspices des Nations unies, un comité vient de tenir à Londres, sous la présidence de M. Hector McNeil, sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office, une session de huit semaines – trois de plus qu'il n'était prévu ; il a élaboré un rapport qui sera soumis au conseil économique et social de l'ONU dès sa prochaine session ; ce rapport sera distribué aux membres des Nations unies dans la seconde quinzaine de juillet au plus tard.

M. McNeil a annoncé qu'il demanderait aujourd'hui au comité, dont c'est la séance de clôture, de recommander au conseil économique et social de l'ONU la prise de mesures immédiates à titre provisoire. *« Nous ne pouvons en effet,* a-t-il déclaré, *laisser les réfugiés passer un nouvel hiver en ne recevant que des secours. »*

(2-3 juin 1946.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6834



HORIZONTALEMENT

I. Pousse à la consommation. Montent et descendent en s'accrochant à la rampe. En activité. – II. Où il ne serait pas facile de bien mener sa barque. Il faisait de Ramsès un souverain éclairé. – III. Il prend parfois la piquette. Garantit un acquittement. Ancien Etat. – IV. Agents de la réaction. Lien solide entre deux poteaux. Pur esprit. – V. Agréable emploi du temps. Fait une mauvaise copie de ce qui est original. – VI. Tassai la neige. Résidus d'une calcination. Symbole. – VII. Se dit d'un effet non escompté. Mène une vraie vie de chien. – VIII. Lettres de dénonciation. Indiens. Mesure. Même le plus pur n'est encore qu'un mélange. – IX. Petits chemins de Croix. Sent le tabac. – X. Article étranger. Devise. Lac. Ne constituent qu'une maigre richesse pour celui qui mange son blé en herbe. – XI. N'est pas superflu. Remplit peut-être sa pipe. Partie du visage. – XII. Orientation. Prise par des gens bien décidés à l'emporter. Prête à fondre. – XIII. Un drôle de pistolet. A l'étranger. – XIV. Avec elle, on n'a que l'embarras du choix. Article. – XV. Epicées. Petite étoile de la danse du feu.

VERTICALEMENT

1. Les sœurs du poète. Volcan. – 2. Est dans le pastis. Infirmes ou invalides. Préposition. – 3. Le plus souvent, cela ne vaut pas un clou ! Mystifie. – 4. Figure mythologique. A donc un certain poids (épelé). Rompt un silence sylvestre – 5. Cale. Elle n'est pas aussi désagréable qu'un petit cousin. Mouvements à répétition. – 6. Interjection. Sert à traduire bien des sentiments. Diluent. – 7. Il y a des cancres dans leur classe. Retarde une chute. – 8. Peuvent être des carrés d'où sont extraites de nombreuses racines. Fourrure. – 9. Tombe des nues. Tiède. Conjonction. – 10. Très mal « couché ». La voie de Néron. – 11. Article. Blanche. Tombeau liquide des plus solides espoirs. – 12. Sur la rose des vents. Se montra entreprenant. Abréviation. Ebranlée. – 13. Dans un certain sens, on y pratique un jeu de jambes bien orchestré. Le commencement de la fin. – 14. Suit une voie toute tracée. Pince à linge. Son gendre était frondeur. – 15. Un bien fait n'est jamais perdu. Le placard du milieu.

SOLUTION DU N° 6833

HORIZONTALEMENT

I. Engelures – II. Arabica. – III. Eglise. Ha ! – IV. Muon. Bal. – V. Pinède. Né. – VI. Rang. – VII. Api. Ouïes. – VIII. Ire. Est. – IX. Rareté. – X. Eden. Miel. – XI. SOS. Juste.

VERTICALEMENT

1. Exemplaires. – 2. Gui. Prado. – 3. Galonnières. – 4. Erine. En. – 5. Las. Droit. – 6. Ube. Eau. Emu. – 7. Ri. Nie. Is. – 8. Echanges. Et. – 9. Saale. Style.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** AOM cessera de desservir, le 10 juin, la ligne Orly-Pau en raison de sa non-rentabilité. – *(AFP.)*

■ **JAPON.** La compagnie américaine Northwest Airlines et la compagnie japonaise Japan Air System ont décidé de coordonner leurs vols sur l'aéroport d'Osaka à compter du 1er juin pour permettre aux passagers en provenance de Fukuoka, Sapporo, Kochi et Niigata d'avoir des correspondances plus nombreuses avec les vols de Northwest. – *(Bloomberg.)*

■ **ÎLES FIDJI.** Air Pacific, compagnie aérienne des îles Fidji, ouvrira le 1er novembre une ligne Nadi-Vancouver (Canada) qu'elle desservira une fois par semaine. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE.** Le gouvernement suédois vient d'autoriser la compagnie Iran Air à assurer une liaison hebdomadaire aller-retour entre Téhéran et Stockholm jusqu'au 26 octobre. Jusqu'à présent, seuls des vols charters irréguliers avaient lieu entre les deux capitales. – *(AFP.)*

■ **KENYA.** Après le naufrage d'un ferry tanzanien survenu le 21 mai et qui a fait plusieurs centaines de morts, le Kenya a décidé d'interrompre son trafic maritime sur le lac Victoria pour faire réviser et réparer ses ferries. – *(AFP.)*

■ **TRANSMANCHE.** Eurotunnel baisse ses prix pour l'été et propose de nouveaux services à sa clientèle d'affaires et à ses voyageurs fréquents. Les tarifs, en vigueur du 1er juin au 31 août, s'articulent autour de deux tranches horaires (de 6 à 22 heures et de 22 à 6 heures), de deux formules (Club classe affaires et Loisirs) et de deux types de séjours (plus ou moins de cinq jours). – *(AFP, Reuter.)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Le plus petit musée du monde, 2 mètres de haut et environ 1 m² de surface, a été inauguré il y a quelques jours à Londres. Installé dans une cabine téléphonique rouge, ce musée itinérant, qui consacre sa première exposition à l'histoire du gin, ne peut accueillir que deux ou trois visiteurs à la fois. – *(AFP.)*

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.

PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ

Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Mardi 4 juin

■ **DU PONT-NEUF** à l'enceinte de Philippe Auguste (50 F), 10 h 30, sortie du métro Pont-Neuf côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DE LA POMPE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Trocadéro côté avenue d'Eylau (Vincent de Langlade).

■ **LE CIMETIÈRE DU PÈRE-LACHAISE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, devant l'entrée côté boulevard de Ménilmontant (Ville de Paris).

■ **LE FAUBOURG SAINT-JACQUES** et ses couvents (40 F), 14 h 30, devant l'église du Val-de-Grâce place Alphonse-Laveran (Sauvegarde du Paris historique).

■ **LES JARDINS DU MARAIS** (35 F), 14 h 30, angle de la place du marché Sainte-Catherine et de la rue Caron (Ville de Paris).

■ **MUSÉE BOURDELLE** (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Antoine-Bourdelle (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** : la Renaissance à Paris (25 F + prix d'entrée), 14 h 30, 23, rue de Sévigné (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (36 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Carpeaux, 14 h 30 ; exposition Menzel, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **LE QUARTIER DU CHERCHE-MIDI** (37 F), 14 h 30, angle de la rue de Babylone et de la rue de Sèvres (Monuments historiques).

■ **LE QUARTIER DE REUILLY** (40 F), 14 h 30, sortie du métro Montgallet (Sauvegarde du Paris historique).

■ **DE SUFFREN À LA BOURDONNAIS** (50 F), 15 heures, sortie du métro Ecole-Militaire côté escalier roulant (Emilie de Langlade).

■ **LES ÉGOUTS** (25 F), 15 heures, devant l'entrée face au 93, quai d'Orsay (Ville de Paris).

■ **MARAIS** : hôtels, jardins et place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **LE QUARTIER MAUBERT** (40 F), 15 heures, sortie du métro Maubert côté avenue rue Lagrange Montaigne (Approche de l'art).

■ **LE QUARTIER DE PASSY** (60 F), 15 heures, sortie du métro Passy (Vincent de Langlade).

ART **Plus de cinq cents œuvres d'art sont saisies chaque année aux frontières par les services des douanes alors qu'on tente de leur faire quitter illégalement le territoire. Ce fut dernièrement le cas, à la frontière franco-belge, de cent quatorze plâtres du sculpteur alsacien Hans Arp. ● LEUR PROPRIÉTAIRE, *Johannes Wasmuth, les tient* de la veuve de ce sculpteur qui traversa les mouvements d'avant-garde. Il destinait ces plâtres à la future fondation dédiée à l'artiste à *Rolaneseck, près de Bonn, tentant* de les faire passer pour des œuvres de peu de valeur. Or ceux-ci devaient servir de matrice au coulage de bronzes. Des expertises sont en cours. ● A CLAMART, l'ancien atelier d'Arp, décédé en 1966, *abrite une* autre fondation qui porte son nom. *De nombreux artistes ont* créé un collectif pour que ces sculptures restent en France.**

Une centaine de sculptures d'Arp objets de discorde entre la France et l'Allemagne

Interceptés par les douaniers français à la frontière belge, cent quatorze plâtres de l'artiste décédé en 1966 attendent de connaître leur sort. Deux fondations, l'une à Clamart, l'autre près de Bonn, s'en disputent la propriété

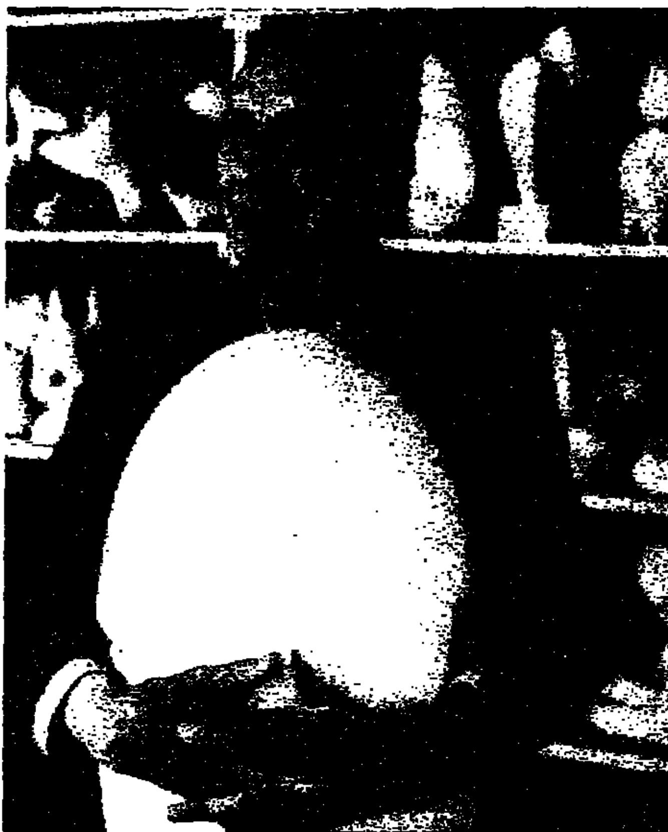
C'EST UN ASSEZ joli coup de filet qu'ont réussi, le 22 mai, les douanes françaises : cent quatorze plâtres de Hans Arp et trente-deux reliefs, qu'un transporteur tentait de faire passer illégalement en Belgique. Arp est en effet un des grands sculpteurs de ce siècle, et ses œuvres se négocient plusieurs *millions de centimes*. Certains des plâtres saisis, qui, pour la plupart, servent de matrice pour couler des bronzes, sont vieux de plus de cinquante ans et, de par leur valeur, nécessitaient un certificat d'exportation.

En bonne logique, ces sculptures devraient tomber dans l'escarcelle des collections nationales : chaque année, une petite cérémonie réunit *le ministre du budget et celui de la* culture, le premier remettant solennellement au second la manne saisie par les gabelous. En omettant de déclarer les œuvres voyageuses, propriétaires distraits ou indélicats, contrebandiers et autres passeurs de frontières s'exposent, entre autres ennuis, à la confiscation pure et simple du corps du délit.

L'ouverture du marché européen ne dispense pas d'obtenir une autorisation administrative pour exporter les biens culturels. *En cas de non-respect*, les douaniers sévissent, et les musées de France *s'enrichissent. On estime* les prises à quelque cinq cents œuvres par an. Les collections du Musée national d'art moderne (Centre Pompidou) se sont ainsi accrues, en 1994, d'un plâtre d'Arp et d'un ensemble exceptionnel de quatre-vingt-cinq dessins de sa collection personnelle – Kandinsky, Max Jacob, un très rare Viking Eggeling, Schwitters, Ernst, Richter et de superbes Raoul Haussman.

« *L'affaire des Arp* » *remonte* au 5 août 1988 : un camion transporte de la Fondation Arp, à Clamart, vers la Fondation Arp, en Allemagne, plus de cent quatre-vingts plâtres du sculpteur dûment déclarés comme des études de peu d'intérêt. Les agents sont de braves gens, et laissent passer les œuvres, qui, si elles sont belles, ne ressemblent en effet guère à ce qu'on imagine être de la sculpture lorsqu'on a pour seule référence le *monument aux morts de Sarrebruck*. Mais la loi est la loi, et trois portefeuilles de dessins, non inscrits dans les listes, seront saisis. A les voir aujourd'hui, on a soudain envie d'embrasser un douanier.

Deuxième épisode, en mars 1989. Un objet déclaré comme « *ouvrage de plâtre de valeur réduite* » repasse la frontière dans l'autre sens, en fait pour être fondu en bronze en France. Il est saisi : c'est le plâtre original de *Human Lunar Spectral*, désormais conservé par le Centre Georges-Pompidou. *Les sculptures interceptées* le 22 mai 1996 font partie du *même lot. Les douanes avaient* exigé et obtenu, en 1992, la réimportation des Arp qui avaient franchi la frontière en 1988. Les sculptures étaient depuis conservées *dans* un *entrepôt. Leur détenteur* a, semble t-il, de nouveau tenté de les exporter, *via* la Belgique, en Allemagne. Il s'agit d'un ancien organisateur de concerts nommé Johannes Wasmuth. *Les œuvres* lui ont été données par la veuve de l'artiste, aujourd'hui décédée. Il l'avait aidée à résoudre quelques tracas causés par le fisc français, et Mme Arp, reconnaissante, lui avait cédé non seulement les œuvres d'Arp et de Sophie Taeuber, sa première épouse, mais aussi les droits d'édition et de reproduction les concernant.



D.R.

Hans Arp

CONSIGNATION

Jusqu'à leur première exportation, *en 1988, ces œuvres étaient* exposées à la Fondation Arp, à Clamart, installée dans l'ancien atelier de l'artiste. Mais Johannes Wasmuth a d'autres ambitions pour elles : il a en effet créé une autre fondation, la Stiftung Hans Arp/Taeuber-Arp, à Rolaneseck, près de Bonn. Un musée doit être construit par l'architecte new-yorkais Richard Meier, que les auto*rités locales envisagent de subven*tionner à hauteur d'au moins 50 *millions de marks* (170 *millions* de francs environ). Propriétaire des droits, Johannes Wasmuth peut, en outre, effectuer à loisir les tirages en bronze qu'il juge nécessaires : la loi considère que, dans la limite de douze exemplaires, le bronze obtenu à partir d'un modèle en plâtre est une œuvre originale. On comprend donc l'intérêt pour la fondation allemande d'avoir les plâtres à sa disposition.

Pour les autorités françaises, le *problème n'est pas simple : jusqu'à* preuve du contraire, Johannes Wasmuth est le propriétaire légitime de ces œuvres. S'il les avait normalement déclarées, rien ne dit que le ministère de la culture n'aurait pas donné son accord à leur départ vers l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle les douanes ne les ont pas saisies à proprement parler. Elles font simplement l'objet d'une consignation. Le parquet de Valenciennes a décidé leur mise en rétention prolongée, le temps *pour les experts de faire leur* travail.

Car la discussion porte sur la valeur des plâtres. Au-dessus de 50 000 écus pièce (340 000 francs environ), l'absence de certificat constitue un délit douanier, et les œuvres intégreront une collection publique française. Au-dessous, elles peuvent continuer leur chemin vers l'Allemagne. Quelle que *soit la décision des experts, qui se*ra étudiée de très près, la valeur *devrait cependant excéder les* 68 000 francs déclarés par Johannes Wasmuth pour la totalité des cent quarante-six plâtres exportés en 1988 ! A moins que leurs pérégrinations ne les aient irrémédiablement abîmés : le plâtre est chose fragile, tous les sculpteurs le savent. Un collectif d'artistes s'est d'ailleurs constitué : François Stahly, Antoine Poncet, Parvine Curie, Roselyne Granet, Charles Le Bars, Agnès Bracquemond et Pol Bury réclament le retour des Arp à Clamart. Il est en effet permis de penser *que les œuvres d'Arp ont plus* leur place entre des murs conçus par Sophie Taeuber, à Clamart, que dans le musée de Richard Meier, près de Bonn.

Harry Bellet

Un sculpteur des avant-gardes

Né à Strasbourg en 1886, prénommé Hans par un père allemand, Arp doit à sa mère alsacienne sa culture française. L'histoire de ce sculpteur se confond en fait avec celle des avant-gardes : en 1912, il expose avec le Blaue Reiter. En 1916, il est en Suisse, où il participe à la fondation du mouvement dada. *En 1919, il réalise* avec Hans Richter les décors du *Cacatoès noir*, un ballet dont la chorégraphie *est de Sophie Taeuber, qu'il épousera deux ans plus tard. Dans les* années 20, en Allemagne, il fréquente Kurt Schwitters à Hanovre et El Lissitzky à Berlin. Avec Theo Van Doesburg, le couple Arp collabore à la décoration d'une brasserie de Strasbourg, L'Aubette. Enfin, Arp et Sophie Taeuber décident de construire leur maison-atelier à Clamart (Hauts-de-Seine). Sophie en réalise les plans et l'aménagement intérieur en 1929-1930. C'est dans cette maison, vers 1933, qu'Arp commença à travailler ses sculptures en plâtre.

Une mosquée yéménite comme symbole de la tolérance

Financée à 90 % par la France, la restauration de l'édifice est due à une jeune archéologue

AL ABBAS (Yémen)
de notre envoyé spécial

Les premiers représentants des tribus sont arrivés dans la nuit, à pied, ou laissant les 4x4 garées de guingois dans la pente. A midi, les cheikhs ont formé une haie où des garçonnets de douze ans tiennent sagement leur kalachnikov dressée. Ils attendent, leurs doléances en main, l'arrivée du vice-premier ministre, le francophile Mohammed El Affar, venu, samedi 25 mai, célébrer la fin des travaux de restauration de la mosquée Al Abbas, à 38 kilomètres au sud-est de Sanaa. L'ambassadeur de France l'ac*cueillera à la porte, car le sauve*tage de ce monument essentiel du patrimoine yéménite a été financé à 90 % par Paris.

La modeste silhouette, proche du cube, accrochée à flanc de côteau par son soubassement de pierres blanchies et ses briques ocres, dissimule le trésor d'un plafond de bois à caissons peint d'un entrelacs de motifs stylisés rehaussés à l'or que rend plus vif le blanc des murs. C'est l'ensemble le plus *complet qui nous soit parvenu* du XIIe siècle. Il n'est pas le plus ancien, mais assurément le plus homogène de l'« Arabie heureuse », révélateur d'une « colline inspirée » par l'Histoire.

SANCTUAIRE

A l'intérieur, une frise indique le nom du fondateur, le sultan Moussa Ben Muhammad. Le texte révèle la date précise des travaux : 519 (l'an 1125 de notre ère). « *Les inscriptions scellent l'unité du décor et de son sens* », commente l'épigraphiste Solange Ory. Elle s'est livrée à une étude comparative des caractères et a pu déterminer qu'ils étaient d'un style originaire de l'actuel Afghanistan, un coufique typique de la dynastie dominant la Perse au XIIe siècle. L'artiste qui les aurait réalisés, et dont le nom – chose exceptionnelle – est inscrit sur le mirhab, est-il issu de cette région ? Ou s'est-il servi de cartons échangés à La Mecque ? L'analyse *du décor montre en outre l'in*fluence fatimide, autre élément confortant l'hypothèse d'une mosquée-relais entre l'Inde et l'Egypte *sous égide ismaélienne. L'accumu*lation de richesses, dont témoigne *le plafond, comporte une autre* interrogation. Le sultan était-il un seigneur de guerre édifiant son mausolée ? Tout donne à penser en effet qu'il s'agit d'une mosquée funéraire. On en saurait plus si l'imam du village voisin n'avait fait jeter au bûcher dans les années 50 le cénotaphe en bois sculpté sur lequel les femmes venaient prier.

Les inscriptions à la gloire de la reine de Saba sur les murs de la grande mosquée de Sanaa furent anéanties à la même époque. Ni les reines ni les mosquées funé*raires n'ont droit de cité* chez les intégristes, qui, en 1995 encore, ont détruit le mirhab et le tombeau de la reine Arwa, enterrée *dans la mosquée de Jibla* (au sud du pays).

Au village on reste persuadé qu'Al Abbas abritait la sépulture d'un saint. Les femmes stériles faisaient appel à lui en glissant des boucles de cheveux entre les pierres. Sa légende, qui offre d'innombrables variantes, où l'on retrouve une bourse pleine de bijoux et les allers et retours du saint homme vers l'Inde, conforte l'idée de relations intenses avec le monde perso-indien. *S'est-elle superposée à l'histoire de l'édifice ou la précède t-elle ? D'évidence*, l'emplacement abritait un culte *antérieur. Tout en déplorant de* n'avoir pu interroger le sous-sol, l'archéologue Rémy Audouin se dit convaincu que la mosquée a pu *être édifiée sur un temple sud-ara*bique (IIe siècle), dont elle aurait *réutilisé les colonnes*. Sanctuaire, la colline d'Al Abbas l'est encore politiquement, puisqu'elle demeure le lieu de rencontre où se règlent les litiges entre les deux grandes tribus du Nord : Bakil et Hached (à laquelle appartient le président du Yémen).

C'est en 1984 que les opérations de sauvetage ont commencé, après que le cadi Ismaïl El Aqwa, alors président des Antiquités, eut alerté la France et sollicité son intervention. *Le plafond* est alors au bord de la ruine. La peinture, pulvéru*lente, dans l'état ultime* permettant encore une restauration. Les bois sont déposés et abrités aux Antiquités. Après de longues années d'attente, la France, sous l'impulsion du centre français d'études yéménites, dégage les moyens de restauration. Le maître d'œuvre en sera une jeune archéologue, Marylène Barret. Peintures, maçonnerie, rien n'échappe à sa vigilance. Elle découvre des savoir-faire intacts qui permettent de restituer le toit. La *technique du mortier, pilé* à la chaux, qui fut utilisée à Pompéi, est encore *vivante* dans la région.

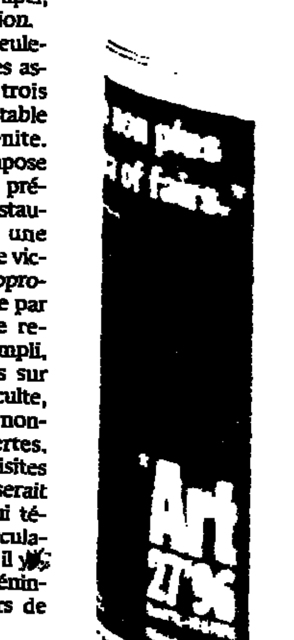
Marylène Barret n'a pas seulement restauré. En formant ses assistants (quatre femmes et trois hommes), elle a créé une véritable école de restauration yéménite. Dans un pays où le voile s'impose jusqu'au bout des ongles, la présence de ces femmes et la restauration d'une mosquée par une étrangère apparaît comme une victoire de la tolérance. La *réappro*priation immédiate de l'édifice par les tribus est une forme de reconnaisance du travail accompli, mais lève des interrogations sur son avenir. En retournant au culte, elle laisse peu de chance aux non-musulmans d'y pénétrer. Certes, on étudie la possibilité de visites organisées à l'*avance. Mais il serait* dommage qu'un bâtiment qui témoigne brillamment de la circulation des hommes et des idées il y a plus de huit siècles dans la péninsule arabique reste tenu hors de leur circulation aujourd'hui.

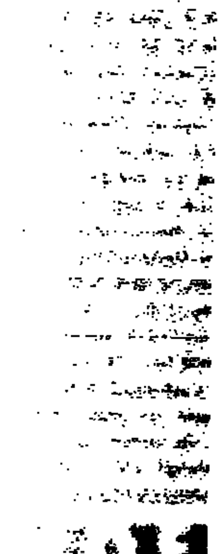
Jean-Louis Perrier

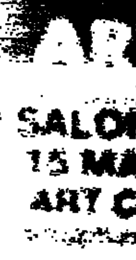
Coordonner la recherche

Créé en 1982, le Centre français d'études yéménites coordonne et développe la recherche en sciences sociales et en archéologie au Yémen. Il accueille en résidence chaque année depuis 1991 une quarantaine de chercheurs français et européens. Ethnolinguistique, études des langues sud-arabiques modernes, ethnomusicologie, anthropologie des villes *sont quelques-unes des disciplines abordées*... Sous le titre du *Yémen dans la péninsule arabique*, un programme de recherche franco-allemand prévoit la publication prochaine d'un ouvrage de synthèse sur le pays.

★ Centre français d'études yéménites, Bayt Al Ajami, rue du 26-Septembre, BP 2660, Sanaa, Yémen.







Le recensement des œuvres d'art volées par les nazis va être facilité

La direction des musées annonce des mesures

LE CENTRE de documentation juive contemporaine (CDJC), rue Geoffroy-l'Asnier à Paris, où la direction des musées de France (DMF) organisait, le 30 mai, une réunion d'information, avait dû refuser du monde. Cette rencontre avait pour objet les problèmes des fameux MNR (Musées nationaux récupérations), ces œuvres d'art volées par l'occupant nazi pendant la dernière guerre et qui n'ont toujours pas retrouvé leurs propriétaires (*Le Monde* du 26 avril). On avait reproché à la DMF de faire de la rétention d'information à propos de ces propriétaires. Soit parce que ces derniers sont morts, soit parce que leurs héritiers, mal informés, n'ont pas fait valoir leurs droits. Ces œuvres, 2 000 pièces environ, sont déposées dans divers musées français. Légalement, elles ne pourront jamais être versées dans les collections nationales et peuvent à tout moment être réclamées par leurs propriétaires ou leurs ayants droit.

SUR INTERNET

Françoise Cachin, directrice de la DMF, a retracé le rôle des musées dans cette affaire depuis un demi-siècle – le repérage des œuvres, effectué dès l'Occupation par Rose Valland, leur récupération en Allemagne et leur restitution. Un énorme travail, inachevé selon Hector Feliciano, dont l'enquête minutieuse, *Le Musée disparu* (Austral document, 1995), a relancé le débat en soulignant, selon lui, l'attitude frileuse de la DMF dans cette affaire (*Le Monde* du 15 mai). S'étaient également déplacés, quelques figures du marché de l'art, comme le commissaire-priseur Guy Loudmer, et des représentants de familles spoliées : Elaine et Eric de Rothschild, Alain Vernay, héritier de la famille Schloss ou l'antiquaire Philippe Kraemer.

Pour pallier une communication jugée insuffisante par beaucoup, Françoise Cachin a annoncé publiquement un certain nombre de mesures qui doivent permettre une meilleure gestion du dossier. C'est ainsi qu'à partir du mois de juillet les fiches des œuvres MNR, avec leurs photos et un historique développé, seront progressivement accessibles sur le réseau Internet. Dès l'automne, un colloque international se tiendra à Paris sur ce problème.

Par ailleurs, l'accès aux divers inventaires provisoires déjà dressés par l'administration des musées de France sera facilité. D'ici un an, a promis Françoise Cachin, un inventaire complet et définitif de toutes les œuvres classées MNR sera publié par la DMF. En revanche, il n'est toujours rien prévu pour faciliter l'accès aux archives de Rose Valland, actuellement détenues par le ministère des affaires étrangères, et qui comprennent l'ensemble des dossiers des collectionneurs spoliés.

Enfin, une association d'ayants droit qui s'estiment mal informés est en cours de constitution. Déjà, à la suite de la publication du livre d'Hector Feliciano, deux héritiers se seraient manifestés. Ils revendiqueraient deux tableaux – un Léger et un Picasso – conservés au Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou). Philippe Kraemer a seulement demandé, en fin de réunion, pourquoi il a fallu attendre la publication du *Musée disparu* pour qu'un tel débat se tienne, un demi-siècle après la fin de la guerre...

Emmanuel de Roux

L'Arcal réinvente les oratorios romains du dix-huitième siècle

Deux œuvres contemporaines confrontées au « Daniel » de Giacomo Carissimi

Reprenant une idée qu'il avait lancée, il y a dix ans, Christian Gangneron a décidé de confier à deux compositeurs vivants le soin de reprendre un flambeau tenu autrefois par les musiciens romains du dix-huitième siècle. Les « Nouvelles Histoires sacrées » présentées par son Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (Arcal) ont ceci d'original qu'elles associent les instruments baroques à la musique contemporaine.

NOUVELLES HISTOIRES SACRÉES : *Tobias*, d'André Bon ; *Susanna*, de Claudio Ambrosini ; *Daniel*, de Giacomo Carissimi. Avec Catherine Dune, Christine Gerbaud, Laurence Orlowski (sopranos), Christophe Laporte (contre-ténor), Christophe Einhorn, Hervé Lamy (ténors), Jean-Claude Saragosse, Christian Tréguier (basses), Ensemble intrumental, Brian Schembri et Robert Weddle (direction). Christian Gangneron (mise en scène), Thierry Leproust (scénographie), Claude Masson (costumes), Marion Hewlett (lumières). Eglise Saint-Mathurin à Larchant (77), le 25 mai. Le 7 juin, à l'église Saint-Etienne de Brie-Comte-Robert (77). Tél. : 42-65-06-58.

L'idée est magnifique et hardie : présenter dans des villes souvent privées de spectacles deux histoires sacrées contemporaines, écrites dans l'esprit des oratorios romains du dix-huitième siècle. Christian Gangneron a souhaité donner une suite aux deux productions d'histoire sacrée ancienne (Carissimi, Charpentier) montées par l'Arcal (Atelier de recherche et de création d'art lyrique, spécialisé dans la diffusion et la production hors des grands circuits) en 1986 et 1989, et reprises avec succès depuis. Deux histoires d'aujourd'hui mais fondées sur les Ecritures : André Bon et son librettiste Michel Beretti se sont attelés à un *Tobias*, tandis que les Italiens Claudio Ambrosini et Sandro Cappelletto ont livré un *Susanna*. Une contrainte, cependant : des effectifs vocaux réduits et un ensemble d'instruments anciens (violons, viole de gambe, luth, harpe, cornet à bouquin, saqueboutes, clavecin, orgue et percussion), un effectif permettant l'interprétation de l'histoire sacrée *Daniel* de Carissimi. Sans verser dans ce style néo-médiévo-baroque qui foisonne aujourd'hui, Bon et Ambrosini ont répondu de manière circonstanciée à la commande (d'Etat) qui leur a été faite.

UN RICHE CONTINUO

Malgré une recherche de sonorités assez poussée, Ambrosini s'est enferré dans une musique bavarde avec des ensembles brouillons et une prosodie la plupart du temps incompréhensible. Malgré la vaillance des artistes chantant de leur mieux dans le froid, l'humidité et la terrible acoustique de la belle église de Larchant, on oubliera vite cette musique édifiante – malheureusement pas dans le sens premier du terme, alors que c'était la fonction même des oratorios baroques. André Bon a, en revanche, livré une magnifique partition dont on pourrait simplement dire qu'on a immédiatement envie de la réentendre. Ce n'est pas lui faire injure que de souligner qu'il s'est appuyé sur une prosodie directement héritée de *Pelléas et Mélisande* de Debussy. Son orchestre, semble-t-il écrit au quart de ton, est d'une constante invention, bruissant comme un riche continuo d'où se détachent des lamentations de violons, des sonorités mélancoliques de cornets à bouquin et la trame sombre des saqueboutes (trombones anciens). Pas la moindre trace d'archaïsme, de clins d'œil, mais des émotions, du sens et de l'oreille.

D'ailleurs, les chanteurs, tous excellents, y semblent très à l'aise. On remarquait Christian Tréguier, d'une belle gravité, les deux ténors Christophe Einhorn, émouvant et doté d'une diction parfaite, et Hervé Lamy, dont la voix produit des effets de phrasé dont seul un chanteur familier du plain-chant connaît le secret : la splendide fin de *Tobias* où il apparaît en ange plaintif lui doit beaucoup. Les trois sopranos et le contre-ténor étaient les moins gâtés par l'acoustique dès lors que leur partie les menait dans les aigus.

En seconde partie, hélas quelque peu désertée par des spectateurs probablement échaudés par un Ambrosini qu'ils avaient d'abord pris pour un collègue de Monteverdi, Christian Gangneron avait tenu à représenter une histoire sacrée ancienne, le *Daniel* de Carissimi, sur un fond sonore dont le flou ne tenait pas seulement à l'acoustique. On remarquait particulièrement le grand récitatif de Jean-Claude Saragosse, baryton-basse, au timbre magnifique et à la voix puissante, dotée d'une clarté et d'un mordant qui le faisait entendre sur une tessiture somme toute assez large. Scénographie minimale (des éléments aux imbrications astucieuses), direction d'acteurs plus ou moins accomplie selon les natures, costumes parfaits (simples pour les histoires sacrées contemporaines, rutilants pour Carissimi) : l'Arcal a accompli une fois encore une mission exemplaire.

Renaud Machart

Mylène Farmer à Bercy en transes technologiques

MYLÈNE FARMER, Yvan Cassar (claviers), Jeff Dahlgren, Brian Ray (guitares), Jerry Watts Jr (basse), Abraham Laboriel Jr (batterie), Susie Davis (claviers et percussions). Palais omnisports de Paris-Bercy, 8, boulevard de Bercy, M° Bercy, 21 heures, les 1er et 28 juin. Tél. : 44-68-44-68. 220 F.

« On appelle passoires du premier ordre, les passoires qui ne laissent passer ni les nouilles, ni l'eau. On appelle passoires du second ordre, les passoires qui laissent passer ET les nouilles, ET l'eau. On appelle passoires du troisième ordre, ou passoires complexes, les passoires qui laissent passer quelques fois l'un ou l'autre et quelques fois pas » : s'il fallait, à l'heure de la *net addiction* (les drogués d'Internet) et des cafés Web, appliquer la logique du professeur Shadoko (*les Shadoks*, de Jacques Rouxel) à l'humanité chantante, Mylène Farmer se situerait dans la troisième catégorie.

Laissant parfois passer sa voix, ou pas, filtrant la musique et le sentiment, livrant ses larmes, ses indifférences chroniques et touchantes (*« Des améthystes, Mylène s'en fout, l'éclat du chic, Mylène s'en fout »*, extrait de l'album *Anamorphosée*). Moitié victime, moitié bourreau, moitié Gibi érotisé, moitié Shadok cyber.

« Je suis libertine, je suis une catin, je suis si fragile... » : en 1986, *Libertine* est un immense succès. Le clip, onze minutes oniriques, fonde l'image de Mylène Farmer. *Histoires de l'œil*, de Georges Bataille, est l'un de ses livres préférés. Et Sade, aussi. Car, du sexe, dit-elle, elle accepte la violence. Et les doutes, comme exprimé dans *Sans contrefaçon* (*« Je suis un garçon »*, avec costumes psychédéliques façon années 70).

En 1994, *Giorgino*, long film phobique de Laurent Boutonnat, son mentor (son compositeur, metteur en scène, etc.) où elle tient le rôle principal, est un échec cuisant. Mais l'idée du cinéma n'a pas quitté l'héroïne de la génération désabusée (les déçus du socialisme). Il lui faut donc des images, un bombardement d'images vidéo, macro, micro, galactiques, subliminales...

C'est donc sur le ton de la transe technologique mené par des musiciens américains (le batteur est excellent), que Mylène Farmer est revenue au Palais omnisport de Bercy, le vendredi 31 mai après sept ans d'absence.

Virginale, sortie de terre le chignon défait, dans des fumerolles dignes de David Copperfield (le magicien), balançant deux bulles-pièges (à hommes), ou descendant d'une farouche araignée aux pattes démontables, la (fausse) rousse (elle fut châtain quand la mode était à Jeanne Mas), Mylène est une icône. C'est le mannequin, taille fine et longues jambes, qu'apprécie en elle un public frissonnant. Le mannequin qui craque : les larmes (filmées en gros-plan sur la chanson *L'Autre*), la sueur, et les soucis des changements de ses bodys et de l'ajustement éclair des fanfreluches futuristes des danseurs entre chaque morceau.

Il lui pardonne tout, ce public : il danse mieux qu'avec Ophélie Winter, aussi bien que dans une *rave party*. Elle sourit, il crie d'aise. Elle lui concède un filet de voix, une chorégraphie disco, il suit. Une jambe dépliée à l'équerre, il aime. Il n'est même pas effrayé par les reprises d'*Anamorphosée*, album spaghetti (long et serpentin), paru fin 1995, et assaisonné d'une pièce orchestrée de rock lourd, *XXL*, qui permet de ne pas jeter la passoire avec l'eau des pâtes.

Véronique Mortaigne

Théâtre en mai, sept ans de réflexion

A Dijon, un rendez-vous international discret mais important

THÉÂTRE EN MAI. La 7e édition des rencontres de théâtre international, à Dijon, du 16 mai au 1er juin.

Créé en 1990, Théâtre en mai est resté jusqu'en 1995 un événement plus qu'un festival. Son fondateur, François Le Pilouer, a voulu que ce soit un lieu d'émergences de jeunes talents et de rencontres de metteurs en scène. Ainsi le Dijonais Dominique Pitoiset a trouvé un terrain propice à ses débuts dans la mise en scène. C'est lui qui, depuis sa nomination à la tête du nouveau Théâtre national de Dijon-Bourgogne (TNDB), en janvier, a succédé à François Le Pilouer, devenu directeur du Théâtre national de Bretagne. Le rendez-vous répond maintenant à une autre logique : il s'inscrit dans la saison du TNDB, dont il se veut un point fort. mais il ne change pas d'esprit. *« Nous ne sommes pas à la recherche à tout crin du talent de demain »*, explique Gildas Le Boterf, co-directeur de la manifestation. *« Ce qui nous intéresse, c'est de mettre au jour de nouvelles formes et de nouvelles idées. »*

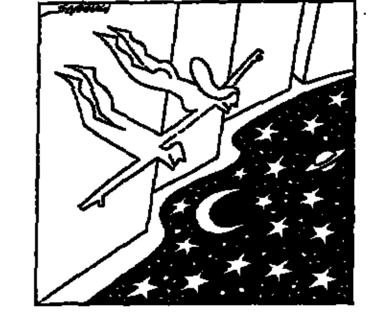
Armé d'un budget de quatre millions de francs, Théâtre en mai a présenté du 16 mai au 1er juin dix spectacles, venus de Chine, de Suisse, d'Afrique du Sud, d'Allemagne, d'Espagne et de France. Certains étaient des créations, comme *Ce qui est resté d'un Rembrandt déchiré en petits carrés bien réguliers et foutu aux chiottes*. A titre culotté, spectacle culotté. Le jeune Laurent Gutmann, qui a mis en scène ce texte de Jean Genet, a fait des études de philosophie. Il semble en avoir tiré une leçon : la nécessaire ironie d'un décryptage fouillé. Un homme travesti en femme (Michel Fau) et une femme travestie en homme (Laurence Kélépikis) dessinent, dans un endroit impressionnant – la crypte du musée archéologique –, les lignes de fuite sauvagement morbides et savamment saignantes de cette mise en pièce du regard sur l'art. Ils jouent franc jeu, allant jusqu'à se dévêtir et se déhancher sur *J'ai encore rêvé d'elle et les draps s'en souviennent* – un sommet de la chanson « crade » inséré dans le spectacle. Laurent Gutmann en est à sa troisième mise en scène. On attend la suite.

Comment apprend-on l'art dramatique hors de France ? Souvent posée, la question a reçu une réponse avec *L'Inconnue*, d'Aleksandr Blok et *Un certain nombre d'entretiens*, de Aleksandr Vvedenskij, mis en scène et joués par une promotion de l'école Ernst Buch de Berlin. Certes, les spectacles présentés ne sortaient pas du cadre des exercices, mais ils avaient l'énorme avantage de mettre à jour la méthode de Meyerhold, que les élèves ont travaillée avec un de ses derniers dépositaires, le Russe Genni Bogdanov. Ce type de présentation est tout à fait à sa place dans Théâtre en mai, où l'obligation de réussite n'est pas un impératif, et la confrontation une règle productive. Ainsi, les jeunes Berlinois ont pu croiser une troupe aux antipodes de leur histoire et de leur pratique, mais qui pourtant reprenait un texte fondateur de la culture allemande : la Handspring Puppet Company. Venue d'Afrique du Sud, composée de Blancs et de Noirs, cette troupe a donné *Faust in Africa*, subtil et politique, un spectacle à bien des égard passionnant, dont on reparlera au moment du festival d'Avignon, où il sera donné les 15, 16 et 17 juillet.

Brigitte Salino

Paris en format panoramique

Georg Aerni présente au Musée Carnavalet onze séries de façades de la capitale



VOILÀ un projet curieux et attractif. Le Suisse Georg Aerni, architecte de formation, a photographié frontalement, sans effet aucun, avec une lumière constante, des façades de maisons parisiennes qui se jouxtent. Il a ensuite relié les images entre elles pour constituer des immenses panoramas de bâtiments alignés. Défilent sous nos yeux, en noir et blanc, le boulevard de Courcelles, la rue de Rivoli, le boulevard du Montparnasse, le boulevard Brune... Les formats vont de 2,20 mètres à 4,80 mètres. Les effets sont spectaculaires (en contrepoint sont présentées des gravures panoramiques de boulevards parisiens au XIXe siècle). Le visiteur peut repérer les nombreuses verrues qui saignent l'architecture haussmannienne. Il est également confronté à une vérité trompeuse : dans la rue, son œil ne pourrait embrasser autant de façades. C'est ainsi une autre ville, d'autres perspectives, une illusion urbaine que l'on découvre dans un travail qui renouvelle la vue d'architecture.

★ Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, 75003 Paris. Tél. : 42-72-21-13. Du mardi au dimanche, de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 29 septembre. Catalogue (coffret avec dépliants) : Paris Musées, 95 F.

UNE SOIRÉE À PARIS

Christophe Coin, Pascal Monteilhet
A le voir jouer le *Concerto* de Schumann, diriger son ensemble baroque de Limoges dans des zarzuelas, on a fini par oublier que Christophe Coin jouait magnifiquement de la viole de gambe. Le meilleur disciple de Jordi Savall, aux côtés de notre meilleur luthiste français, joue ce que le répertoire de viole compte de plus touchant et de plus rare. Marais : *Suite d'un goût étranger.*
Eglise des Billettes, 24, rue des Archives, Paris 4e. Mo Hôtel-de-Ville. 20 h 30, le 1er juin. Tél. : 43-57-08-84. 110 F.

John McEnroe
Comme Yannick Noah ou Mats Wilander, John McEnroe, en vacances de tennis, assume ses phantasmes musicaux. Moins habile à la guitare qu'à la raquette, le Nijinsky des cours joue un rock de bûcheron avec une bonne humeur qu'on ne lui connaissait pas.
Chesterfield Café, 124, rue La Boétie, Paris 8e. Mo Saint-Augustin. 23 h 30, les 2 et 3 juin. Tél. : 42-25-18-06.

Eric Le Lann Quartet
Le trompettiste Eric Le Lann vient d'enregistrer une merveille pour la nuit avec le pianiste Michel Graillier (*Trois heures du matin*). L'après-midi, il est sur la belle scène du Parc floral (un millier de personnes peuvent s'y rendre) en quartette. Soleils.
Parc floral de Paris, bois de Vincennes, Paris 12e. Mo Château-de-Vincennes. 16 heures, le 1er juin. Tél. : 43-43-92-95.

Rétrospective Jean Renoir
La Chienne (1931), *La Grande Illusion* (1937), *La Règle du jeu* (1939), *L'Homme du Sud* (1945), *Le Journal d'une femme de chambre* (1946), *Le Fleuve* (1950), *Le Carrosse d'or* (1952), *Le Déjeuner sur l'herbe* (1959), soit quelques-uns des films les plus représentatifs de l'œuvre de Renoir, sont proposés jusqu'au 11 juin au Grand Action.
Grand Action, 5, rue des Ecoles, Paris 5e. Mo Jussieu. Tél. : 43-29-44-40.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

L'ARÈNE DU MEURTRE
Film israélien d'Amos Gitaï, avec Lea Rabin, textes récités par Hanna Schygulla (1 h 15).
VO : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

BONGO MAN
Film allemand-jamaïcain de Stephan Paul, avec Jimmy Cliff (1 h 45).
VO : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

DES LENDEMAINS QUI CHANTENT
Film français de Caroline Chomienne, avec Julien Gangnet, Pierre Allio, Alphonse Ghanem, Pascal Mathieu, Elodie Mennegan, Delia Routsova (1 h 10).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

GIRL 6 (*)
Film américain de Spike Lee, avec Theresa Randle, Isaiah Washington, Spike Lee, Jenifer Lewis, Debi Mazar, Peter Berg (1 h 48).
VO : Gaumont les Halles, dolby, 1er (40-39-99-40 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (47-70-33-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68 ; réservation : 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

PRINCESSE CARABOO
Film américain de Michael Austen, avec Phoebes Cates, Kevin Kline, Jim Broadbent, Wendy Hugues, John Lithgow, Stephen Rea (1 h 35).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Gaumont Marignan, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10).
VF : Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (47-07-55-88 ; réservation : 40-30-20-10).

SUNCHASER
Film américain de Michael Cimino, avec Woody Harrelson, Jon Seda, Anne Bancroft, Alexandra Tydings, Matt Mulhern, Talisa Soto (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (45-80-77-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
VF : Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LES EXCLUSIVITÉS

L'ÂGE DES POSSIBLES (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).
L'ARMÉE DES 12 SINGES (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George-V, 8e.
LA BALLADE DE NARAYAMA (Jap., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
BROOKLYN BOOGIE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LES CAPRICES D'UN FLEUVE (Fr.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10).
CASINO (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10).
CHACUN CHERCHE SON CHAT (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; UGC Opéra, 9e ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10).
CHAMANE (Fr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE CŒUR FANTÔME (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA COMÉDIE DE DIEU (Por., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LE CRI DE LA LAVANDE
DANS LE CHAMP DE SAUTERELLES (Fr.-It.-Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
CRYING FREEMAN (*) (Fr.-Can., v.o.) : UGC Forum Orient-Express, 1er ; George-V, 8e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e.
DEAD MAN (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
DENISE AU TÉLÉPHONE (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
DIABOLIQUE (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE FACTEUR (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10).
FRISSONS ANGLAIS (Brit., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LES GENS DES BARAQUES (Fr., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
GOOD MEN, GOOD WOMEN (Taï., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
GUILTRIP (Ir., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA HAINE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
LE HUITIÈME JOUR (Fr.-Bel.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE JOURNAL DU SÉDUCTEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; rés. 40-30-20-10).
KANSAS CITY (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; UGC Normandie, 8e ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
LAND AND FREEDOM (Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
LEAVING LAS VEGAS (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
MARY REILLY (*) (Brit., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1er ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; UGC Triomphe, 8e.
MONDO (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
NELLY ET M. ARNAUD (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
NICO ICON (All., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
NOS ANNÉES SAUVAGES (H., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES NOUVELLES AVENTURES DE WALLACE ET GROMIT (Brit., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; v.f. : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
PAR-DELÀ LES NUAGES (It., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
RAISON ET SENTIMENTS (A., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; George-V, 8e ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
RIDICULE (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Rex, 2e (39-17-10-00) ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Bretagne, 6e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; Gaumont Opéra Français, 9e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
LE ROCHER D'ACAPULCO (**) (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
SAFE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
LA SECONDE FOIS (It., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Rotonde, 6e ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; Escurial, 13e (47-07-28-04 ; rés. 40-30-20-10).
SH'CHUR (Isr., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE SILENCE DE NETO (guatémaltèque, v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
SMALL FACES (**) (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SMOKE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14 ; rés. 40-30-20-10).
LE TEMPS DE L'AMOUR (Ira., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
THE ADDICTION (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
TROIS VIES ET UNE SEULE MORT (Fr.-Esp.) : Gaumont les Halles, 1er (40-39-99-40 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (47-70-33-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Le Saint-Germain-des-Prés, salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (47-07-55-88 ; rés. 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10).
UN DIVAN À NEW YORK (Fr.-Bel., v.o.) : Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
UN HÉROS TRÈS DISCRET (Fr.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Montparnasse, 6e ; UGC Odéon, 6e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e ; UGC Opéra, 9e ; Majestic Bastille, 11e (47-00-02-48 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e ; Gaumont Parnasse, 14e (rés. 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50 ; rés. 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (rés. 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (44-24-46-24 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
UN VAMPIRE À BROOKLYN (*) (A., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; UGC Danton, 6e ; Gaumont Marignan, 8e (rés. 40-30-20-10) ; George-V, 8e ; v.f. : Rex, 2e (39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6e ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e ; UGC Gobelins, 13e ; Miramar, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (39-17-10-00 ; rés. 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e ; Pathé Wepler, 18e (rés. 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; rés. 40-30-20-10).
USUAL SUSPECTS (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE VENT DU WYOMING (Fr.-Que., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
VISAGE ÉCRIT (Jap.-Suis., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
WHEN NIGHT IS FALLING (Can., v.o.) : UGC Ciné-cité les Halles, 1er ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; rés. 40-30-20-10).
WITTGENSTEIN (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES SÉANCES SPÉCIALES

CHRONIQUE D'ANNA-MAGDALENA BACH (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) dimanche 10 h 25.
CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86), samedi 15 h 20.
CROOKLYN (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09), dimanche 18 h.
LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86), dimanche 15 h 20.
EASY RIDER (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10), dimanche 18 h 20.
FUNNY BONES (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34), dimanche 11 h 45.
HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86), dimanche 18 h.
SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86), dimanche 19 h 40.
SATYRICON (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86), samedi 19 h.

LES REPRISES

L'AFFAIRE RUSSICUM (It., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (47-70-21-71).
ASSURANCE SUR LA MORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER NABAB (A., v.o.) : Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).
EATING (A., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
LES FRÈRES KARAMAZOV (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
GLORY (A., v.f.) : Paris Ciné II, 10e (47-70-21-71).
LA JETÉE (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55).
MADADAYO (Jap., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
METROPOLIS (All.) : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10).
NANOUK L'ESQUIMAU (A.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; rés. 40-30-20-10) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
48 HEURES DE PLUS (A., v.f.) : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
14 COURTS-MÉTRAGES (DONT 17 D'ANIMATION) : Brady, 10e (47-70-08-86).
REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; rés. 40-30-20-10).
VILLE HAUTE, VILLE BASSE (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34).

FESTIVALS

ALFRED HITCHCOCK (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Les Enchaînés, sam. 16 h, 18 h, 20 h 10 ; La Maison du docteur Edwardes, dim. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 10 ; La Corde, lun. 12 h, 13 h 30, 15 h, 16 h 30, 18 h 20, 20 h 10 ; Soupçons, mar. 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h 10.
AVANT-PREMIÈRE, Studio 28, 18e (46-06-36-07). Film surprise, lun. 21 h.
AVANT-PREMIÈRE (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). Une nuit à Casablanca, dim. 11 h.
AVANT-PREMIÈRE, Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09). Middle of the Moment, mar. 21 h 45.
BUNUEL ARCHITECTE DU RÊVE, Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). le Charme discret de la bourgeoisie, mar. 12 h.
CINÉ-CLUB CLAUDE-JEAN PHILIPPE, L'Arlequin, 6e (45-44-28-80). Conte d'été, dim. 11 h.
CINÉ-LIBRE : PHILIPPE GARREL (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). J'entends plus la guitare, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉ-U : JEAN RENOIR (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). le Caporal épinglé, dim. 12 h, lun. 12 h, mar. 12 h.
CINÉMA HAUTE TENSION (v.o.), Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65). Le Silence des agneaux, sam. 16 h 15, 18 h 30, 21 h ; Blood Simple, dim. 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h ; Les Tueurs de la lune de miel, lun. 14 h 05, 16 h 05, 18 h 05, 20 h 05, 22 h ; Sonatine, mar. 14 h 05, 19 h ; Une balle dans la tête, mar. 16 h 05, 21 h.
CINÉMATHEQUE DE L'IMA (v.o.), Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91). Le Couteau, sam. 17 h ; La Cinquième Citadelle, dim. 14 h 30 ; Les Péchés, dim. 17 h.
COMÉDIES DE CARY GRANT (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). L'Impossible Mr. Bébé, sam. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Arsenic et Vieilles Dentelles, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Dame du vendredi, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Mr. Lucky, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LE COURT EN DIT LONG, Centre Wallonie Bruxelles, 4e (42-71-26-16). Le Bateau, sam. 18 h 30 ; Les Grandes Dames du strip-tease, sam. 20 h 30 ; L'Insoupçonnable univers de Josiane, lun. 18 h 30 ; Ouf !, lun. 20 h 30 ; Petite Sotte, mar. 18 h 30 ; Nicky the Stripper, mar. 20 h 30.
EXOTICA, L'ATTRACTION DES LOINTAINS, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Jules Gervais Courtellemont : visions d'Orient, lun. 12 h 30.
FESTIVAL FRISSONS ANGLAIS (v.o.), Action Christine, 6e (43-29-11-30). Smart Alek, sam. 19 h, 20 h 40, dim. 19 h, 20 h 40, lun. 19 h, 20 h 40, mar. 19 h, 20 h 40.
FESTIVAL MORETTI (v.o.), Reflet Médicis II, 5e (43-54-42-34). Bianca, lun. 12 h 05.
FILM ET SPIRITUALITÉ, Centre Sèvres, 6e (45-65-04-97). Marie-Claire : la cage ouverte, sam. 16 h 30.
LUMIÈRES D'ITALIE, ASPECTS DU JEUNE CINÉMA ITALIEN (v.o.), Latina, 4e (42-78-47-86). Histoires étranges, récits de fin de siècle, dim. 14 h ; Féerie d'Agosto, sam. 18 h 30, dim. 16 h ; L'Eté de Bobby Charlton, sam. 20 h 30 ; Diario Senza Date, mar. 18 h 30 ; Senza Pelle, sam. 16 h 30, lun. 18 h 30, mar. 20 h 30 ; Un héros bourgeois, dim. 18 h, lun. 16 h 30, mar. 14 h 30 ; Marrakech Express, dim. 20 h, lun. 14 h 30, mar. 16 h 30 ; Verso Sera, dim. 22 h, lun. 20 h 30.
MARIA KOLEVA FILMS, Cinoche Vidéo, 5e (47-00-61-31). Isabelle et les 27 voleurs, une leçon, sam. 18 h, dim. 17 h, lun. 18 h, mar. 18 h ; Annie Vacelet, psychogéographe, dim. 12 h ; John, le dernier ouvrier sur terre, dim. 15 h ; Antoine Vitez s'amuse avec Claudel et Brecht, lun. 20 h ; Paroles tues ou aimer à Paris en étrangère, sam. 20 h ; l'Etat de bonheur permanent, dim. 19 h.
MARSEILLE, GUÉDIGUIAN, L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Dernier Eté, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Rouge midi, dim. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Ki lo sa ?, lun. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Dieu vomit les tièdes, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LES MARX BROTHERS (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Une nuit à l'opéra, sam. 12 h 10 ; La Soupe au canard, dim. 12 h 10 ; Un jour au cirque, lun. 12 h 10 ; Plumes de cheval, mar. 12 h 10.
LES MIDIS DU LOUVRE, Auditorium du Louvre, 1er (40-20-52-99). Jules Gervais Courtellemont : visions d'Orient, lun. 12 h 30.
NEUF FILMS JAPONAIS À VOIR ET À REVOIR (v.o.), Reflet Médicis I, 5e (43-54-42-34). Rashomon, dim. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50 ; Dode's Caden, sam. 17 h 15, 20 h 40 ; Barberousse, lun. 13 h 50, 17 h 15, 20 h 40 ; Le Duel silencieux, mar. 13 h 50, 15 h 50, 17 h 50, 19 h 50, 21 h 50.
LA PARADE DES STARS (v.o.), Grand Action, 5e (43-29-44-40). l'Homme à la peau de serpent, sam. 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Cléopâtre, dim. 14 h 30, 19 h 30 ; L'Homme qui voulut être roi, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; La Maison des étrangers, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
LA PARADE DES STARS (v.o.), Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89). Gilda, sam. 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; Mogambo, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Doux Oiseau de jeunesse, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30.
LE PRINTEMPS CELTE (v.o.), Grande Halle de la Villette, 19e (40-03-75-03). Finis Terrae, sam. 19 h 30 ; Les Enfants du naufrageur, dim. 17 h 30 ; Nous étions tous des noms d'arbres, dim. 19 h 30 ; Hedd Wyn, mar. 19 h 30.
RÉTROSPECTIVE TERRY GILLIAM (v.o.), Le Champo-Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60). Brazil, dim. 22 h 10 ; L'Armée des 12 singes, sam. 22 h, mar. 22 h ; Monty Python, le sens de la vie, lun. 22 h 10.
ROBERT ALTMAN (v.o.), Action Ecoles, 5e (43-25-72-07). Mash, sam. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Un mariage, dim. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Le Privé, lun. 14 h, 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; Brewster McCloud, mar. 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
SCRATCH PROJECTION (v.o.), L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63). Field Studies, mar. 20 h.
SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE CANNES 1996, Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49). Sous-sol, sam. 16 h 35.
SOIRÉE COURTS-MÉTRAGES, 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55). Courts métrages de Cannes, dim. 12 h, mar. 20 h.
UN CERTAIN REGARD (v.o.), Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14). Bastard out of Carolina, sam. 20 h ; Le Porteur de cercueil, sam. 17 h, 22 h ; Irma Vep, dim. 14 h 30, 20 h ; Sydney, dim. 17 h, 22 h ; Buenos Aires vice versa, lun. 14 h 30, 20 h ; La Bouche de Jean-Pierre, lun. 17 h, 22 h ; Film surprise, mar. 14 h 30, 20 h ; Haifa, mar. 17 h, 22 h.
WERNER FASSBINDER (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). L'Amour est plus froid que la mort, lun. 14 h 10 ; L'Année des treize lunes, lun. 19 h 20 ; Les Larmes amères de Petra von Kant, mar. 17 h 20.
WIM WENDERS (v.o.), Accatone, 5e (46-33-86-86). Paris, Texas, mar. 21 h 10 ; Jusqu'au bout du monde, sam. 21 h 10 ; Les Ailes du désir, dim. 21 h 40.

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)
DIMANCHE
Histoire permanente du cinéma : Le Sorcier du ciel (1948), de Marcel Blistène, 16 h 30 ; Le Bel Age (1958), de Pierre Kast, 19 h ; Ils étaient neuf célibataires (1939), de Sacha Guitry, 21 h.
SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)
DIMANCHE
Rencontres et parentés : d'un cinéaste l'autre : Speed (1993, v.o. s. t. f.), de Bont, 17 h ; Scarface (1983, v.o. s. t. f.), de Brian de Palma, 19 h 30.

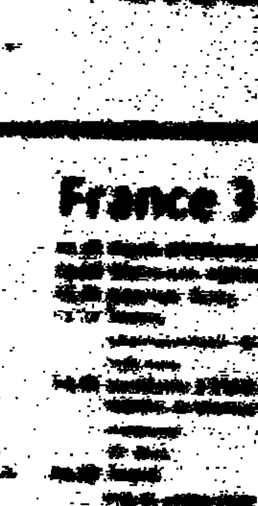
CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)
DIMANCHE
Le Cinéma turc : Tu écraseras le serpent (1981, v.o. s. t. f.), de Turkan Soray, 14 h 30 ; Le Troupeau (1978, v.o. s. t. f.), de Zeki Okten et Yilmaz Guney, 17 h 30 ; Au nom de l'amour (1994, v.o. s. t. f.), de Tunca Yonder, 20 h 30.
LUNDI
Le Cinéma turc : Le Panier de crabes (1994, v.o. s. t. f.), de Yavus Ozkan, 14 h 30 ; Dans d'obscures eaux (1994, v.o. s. t. f.), de Kutlug Ataman, 17 h 30 ; L'Elégie (1971, v.o. s. t. f.), de Yilmaz Guney, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)
DIMANCHE
Avoir 20 ans-semaine de la jeune création : Méga Cool (1995), ; Trop de jeunes tuent le temps, c'est désespérant (1995), ; Mateur amateur (1995), ; Si t'es pas comme eux, cité tu deviendras (1995), ; Séjour (1992), de Catalina Villar ; Le Vent fera le reste (1994), : Couloirs (1995),, 14 h 30 ; Bruno Rudant, 34 ans (1995), de Daniel Buyn ; Thibaud (1994), de Catherine Paradis ; Avec Nanié (1994), de Carine Lefebvre ; Le Cartable (1994), ; Rêve d'amour (1993), de Nick Quinn, 16 h 30 ; On est trop beau (1995), ; Eclats (1995), de Pascale Thirode ; Sagesse de femmes (1994), de Magali Carrère ; Fiat Lux (1995), ; Kamel et Cherifa, enfants de Daoud (1995), de Jean-Pierre Desombes, 19 h ; Toxicoland (1995), ; Système D, fais le bon choix (1995), ; La Dernière Question (1995), ; Résidence (1993), d'Henri Forlicot et Sylvie Coren ; Répétitions (1995), de Makeda Ketcham, 21 h ; Carte blanche à la MGI : Ballade sur la grève (1996), du lycée Louis-Le Grand ; C'est qui la ville (1996), de l'atelier du lycée Paul-Bert ; A chacun sa ville (1996), du lycée Turgot ; La Part de rêve (1996), du lycée Turgot ; Windows 96 (1996), du lycée Paul-Bert, 16 h ; Une pizza dans la ville (1996), du lycée Buffon ; Faut-il aimer Marie ? (1996), du lycée J.-Decour ; Contre-Temps (1996), du lycée Buffon ; Les Juliettes (1996), du lycée Beaugrenelle ; La Ville (1996), du lycée Paul-Valéry, 18 h 30 ; Le Naufragé des îles flottantes (1996), du lycée Paul-Valéry ; Paseo de Julio (1996), du lycée Verlomme ; La Mante religieuse (1996), du lycée Jean-Lurçat, 20 h 30.
MARDI
Avoir 20 ans : Cyclo (1995, v.o. s. t. f.), de Tran Anh Hung, 14 h 30 ; Le Flic (1994), de Xavier Durringer ; Vies de toxicos (1995), de Maria Roche, 16 h 30 ; Les Mardis de la Scam, 19 h ; Bande-annonce : J'embrasse pas (1991), d'André Téchiné ; L'Histoire du garçon qui voulait qu'on l'embrasse (1993), de Philippe Harel, 21 h.

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.



SAMEDI 1er JUIN

TF 1

20.45

MAMANS, ON VOUS AIME
Divertissement présenté par Isabelle Quenin et Michel Leeb. Avec Christophe Dechavanne, Sophie Favier... (125 min). 158082
Cinq enfants vont souhaiter une fête des mères exceptionnelle à leur maman.

22.50

HOLLYWOOD NIGHT
Téléfilm. Sous le sceau du secret, de Kelley Cauthen avec Shannon Tweed, Sam Hennings (95 min). 2788197
Une sexologue va aider la police à piéger un tueur sadique qui élimine systématiquement ses victimes.

0.25 Formule F1. Grand Prix d'Espagne : analyse des essais et entretien avec le pilote en pôle position.
1.00 Journal, Météo.

1.10 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.30 et 2.05, 3.10, 3.45, 4.20 TF 1 nuit. 1.40 et 4.30 Intrigues. Série. 2.15 et 3.55, 5.05 Histoires naturelles. 4.55 Musique.

France 2

20.45

RUGBY
En direct. Finale du Championnat de France : Stade Toulousain-CA Brive au Parc des Princes (105 min). 537888
Pour la troisième année, « le Stade » est finaliste et défendra son titre face à des Corréziens détenteurs du trophée Yves du Manoir.

22.30

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ
Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Les meilleurs moments (1re partie). Avec Victoria Abril, Alain Chabat, Liane Foly, Elie Semoun, Daniel Prévost, Christine Bravo... (75 min). 1448975

23.45 Journal, Côté court, Météo.
0.05 Troisième mi-temps.
0.55 La 25e Heure. L'histoire secrète de la secte Waco, de Michael Kirk (60 min). 6241888

1.55 Tennis. Internationaux de France à Roland-Garros. Résumé du jour. 2.25 Vive la France. La révolution culturelle [4/5]. 4.20 Rio Loco. 4.45 Bouillon de culture (rediff.). 5.55 Dessin animé.

France 3

20.55

▶ L'ANNÉE DU CERTIF
Téléfilm de Jacques Renard (100 min). 2759062
Dans les années 30, la compétition pour le titre de premier du canton au certificat d'études vue par un drôle de petit garçon.

22.35

▶ LES DOSSIERS DE L'HISTOIRE
Shimon Pérès, un combat pour la paix, de Serge Moati (100 min). 6345352

0.15 Journal, Météo.
0.40 Notes de maîtres. Concert enregistré à la Salle Gaveau. *Sonate n° 2 op. 102 pour violoncelle et piano*, de Beethoven ; *Suite italienne pour violoncelle et piano*, de Stravinsky ; *Sonate op. 40 pour violoncelle et piano*, de Chostakovitch, par Misha Maisky, violoncelle, Martha Argerich, piano.

1.40 Les Incorruptibles. Série. 2.30 Musique Graffiti. Œuvres de Mozart, par Jean-Louis Haguenauer, piano (25 min).

Arte

20.45

LES ENFANTS DU DRAGON
Série de Peter Smith [4/4] (50 min). 9451339
Les étudiants dressent la statue de la Déesse de la démocratie sur la place Tiananmen.

21.35 Métropolis. Magazine. Prag Documentary Rap ; quand les femmes forcent le trait ; coup de gueule du sosie de Marilyn ; portrait d'Ismael Ivo ; cyber-news (60 min). 9165994

22.35

MUSIC PLANET
Magazine. World Collection [4/12]. Cheb Mami, le môme, d'Eric Sandrin (60 min). 1963772
Un excellent portrait du « prince du raï ».

23.35 Odyssée bidon. Téléfilm de Don Kent, avec Antoine Dulery (90 min). 6962772
Une entreprise française de produits chimiques tente, via un transitaire marron, de se débarrasser de produits hautement toxiques.

1.05 Cartoon Factory [9/10] Dessins animés (rediff.). 1.35 Not the 9 O'Clock News Série [8/8] (v.o., rediff., 25 min). 2.00 Le Temps d'une pause. Court métrage français de Stephan Moszkowicz (1995, rediff.). 2.20 Court-circuit. Walking the Line. Court métrage de Justin Chadwick (1993, v.o., rediff., 14 min). Hungreed. Court métrage d'Ira Israël avec Justine Rossi, Eric Dluhos (1994, v.o., rediff., 9 min). Blues in C. Court métrage de Natalie Cash (v.o., rediff., 9 min).

M 6

20.45

AU-DELÀ DU RÉEL, L'AVENTURE CONTINUE
Série. Le message (60 min). 1597178
Série. Une deuxième chance (55 min). 8492975
Au coin de l'œil (55 min). 4269888

23.35 Un assassin au-dessus de tout soupçon. Téléfilm de Richard Colla, avec Victoria Principal, James Farentino (90 min). 5993642
Un juge tue la call-girl avec laquelle il s'ébattait et blesse son souteneur qui menaçait de le faire chanter. La femme substitut du procureur qui s'occupe de l'affaire est aussi la maîtresse du magistrat.

1.05 Best of Dance. Musique.

2.40 Paris top model. Documentaire. 3.35 E = M 6. Magazine. 4.30 Tahiti et ses îles de rêve. Documentaire. 5.25 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

20.30

UN ENFANT A TOUT PRIX
Téléfilm de D. Attwood, avec John Hurt (92 min). 995333
Un couple qui vit à Bangkok tente de ramener en Angleterre un bébé qu'il a pris sous sa protection.

22.05 Flash d'information.

22.10

BOXE THAÏE KICK BOXING
En direct du Zénith, commenté par Charles Bietry et Jean-Paul Maillet. Boxe thaïe : J. Lebanner (France)-C. Schuster (Etats-Unis). Kick boxing : D. Diafat (France)-P. Cunningham (Canada) (109 min). 8827488

0.00 Le Journal du hard.
0.05 Pornovista. Film classé X (1995, 77 min). 6648820
1.20 Exotica ■ Film d'A. Egoyan (1994, v.o., 99 min). 69195807
3.00 Action mutante ■ Film d'Alex de La Iglesia (1992, 90 min). 6964739

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Une Palette rouge sang, de Valeria Moretti.
22.35 Musique : Opus. Carnet de bal.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Contes de terreur, de Robert Bloch : Une imagination fertile et A Chacun son hobby. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Une Républicaine romantique Marie d'Agoult ; 2.30, Les médicaments de l'âme ; 3.53, Entretiens avec Pierre Schaeffer (2) ; 5.15, Louis Brauquier ou les comptoirs de l'ailleurs ; 6.08, Répliques : Joseph Roth, romancier européen.

France-Musique

21.00 Concert. Carte d'identité de l'orchestre avec Kent Nagano. Donné le 22 février, à l'Opéra de Lyon, par le Chœur, chef de chœur, Alan Woodbridge, et l'Orchestre de l'Opéra de Lyon, dir. Kent Nagano : Œuvres de Beethoven.
23.05 Concert. Carte d'identité de l'orchestre avec Jacques Mercier. Donné le 6 juillet 1994, à la Basilique de Saint-Denis, par le Chœur Accentus, Laurence Equilbey, chef de chœur, la Maîtrise de garçons de Caen, Robert Weddle, chef de maîtrise, et l'Orchestre national d'Ile-de-France, dir. Jacques Mercier : Œuvres de Kagel.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les compositeurs français et la guerre. Wallenstein : la mort de Wallenstein, d'Indy, par l'Orchestre philharmonique des Pays de Loire, dir. Dervaux ; Le Tombeau de Couperin, de Ravel, François, piano ; Œuvres de Saint-Saëns : Quam dilecta, motet op. 148, Guigue, baryton, Schaer, alto, Lagrange, soprano, Gauthier, ténor ; Œuvres de Magnard, Fauré, Roussel, Stravinsky, Debussy, R. Strauss, Schoenberg.

22.35 Da Capo. Symphonie n° 3 Ecossaise, de Mendelssohn, par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. Peter Maag ; Œuvres de Beethoven.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 La Grande Cabriole.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Spécial fa si la chanter. (France 3 du 21/5/96)
0.15 Bon week-end.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

20.35 De Suez à la guerre du Golfe. [1/2] L'Orient compliqué, de 1948 à 1957.
21.30 Les Plus Beaux Jardins du monde. [3/12]
21.55 Retour en grâces. Ou la deuxième affaire de Jacques Fesch.
23.05 500 nations. [7/8].
23.55 Jean Reverzy, l'homme du passage.

Paris Première

20.30 Super stock car.
22.00 Concert : George Clinton. Enregistré en 1995 (30 min). 9959994
22.30 Paris dernière.
23.25 Concert : Des'Ree. Enregistré en 1994 (25 min). 67571081
23.50 Top-Flop (30 min).

France Supervision

20.30 Rugby. En direct. Finale du Championnat de France : Toulouse-Brive (120 min). 13204081
22.30 Capt'ain Café. Invités : Thomas Fersen, Zazie, Dédé St Prix, Jacques Charles.
23.30 C'est de l'art. De Pierre Coulibeuf.
0.40 Tennis (120 min).

Ciné Cinéfil

20.45 Le Club.
22.00 Hollywood Forever.
23.00 Le Pays du Dauphin vert ■ Film de Victor Saville (1947, N., v.o., 135 min) 27947739

Ciné Cinémas

20.30 Joe Kennedy le méconnu. Téléfilm de Richard T. Heffron (1977, 100 min) 4922994
22.10 Les Frères Taviani, cinéastes de l'Europe.
23.05 Cœur de métisse. Film de Vincent Ward (1993, 105 min) 71076802

Série Club

20.45 Jim Bergerac.
22.15 Les Têtes brûlées.
23.00 La Loi selon Mc Clain.
23.50 Cogne et gagne (50 min).

Canal Jimmy

21.00 Earth Two.
21.50 Friends. Celui qui a du jus.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. La progression.
22.25 T'as pas une idée ? Invité : Dave (60 min).

Eurosport

14.00 Tennis. En direct. Internationaux de France, à Roland-Garros (210 min). 15358913
17.30 Basket-ball. En différé. Finale du championnat de France (cinquième rencontre) : Pau-Orthez-Villeurbanne.
20.00 Football. En direct. 24e Festival international espoirs. Angleterre-Brésil (90 min). 107555
21.30 Tennis.
22.00 Formule 1.
23.00 Golf (30 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

23.40 Cop. Film de James B. Harris (1987, 105 min). Avec James Woods, Lesley Ann Warren. *Policier.*

Rendez-vous

13.30 Europe 1
Il était une fois Musicorama. Spécial Georges Brassens.

18.10 France-Inter
EBA. Emission spéciale Sidaction.

DIMANCHE 2 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.52 Journal, Météo.
13.20 F1 à la Une. En direct. Grand Prix d'Espagne à Barcelone ; 14.00, Départ de la course ; 15.45, Le podium (155 min). 81399227
15.55 Les Dessous de Palm Beach. Silence ! on tue. Série.
16.50 Disney Parade.
18.00 Sous le soleil. Règlement de compte. Série.
19.00 7 sur 7. Magazine. Invité : Bernard Kouchner (60 min). 7734
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

ELLES N'OUBLIENT JAMAIS ■
Film de Christopher Frank (1993, 107 min). 413208
Un homme marié se laisse aller à une aventure d'un soir. Sa maîtresse le relance et entreprend de gâcher sa vie.

22.40 Ciné dimanche.

22.50

COMMANDO ■
Film américain de Mark L. Lester avec Arnold Schwarzenegger, Rae Dawn Chong (1985, 88 min). 2755869
Un commandant d'élite musclé a pris sa retraite. Mais un ennemi enlève sa petite fille pour le forcer à assassiner un président sud-américain.

0.25 Journal, Météo.

0.40 Vixouze 1994. Concert. 1.30 et 2.10, 2.50, 3.50, 4.25 TF 1 nuit. 1.40 et 3.00, 5.05 Histoires naturelles. 4.35 Intrigues. 5.00 Musique.

France 2

11.00 Messe. Célébrée à La Salette-Fallavaux (Isère).
11.50 Midi moins 7.
12.05 et 2.50 Polémiques.
12.50 Loto.
12.58 et 13.15 Météo.
13.00 Journal.
13.20 Notre Juliette. Téléfilm de François Luciani (93 min). 2168006
14.53 Tennis. Internationaux de France (247 min). 359559145
19.00 et 5.15 Stade 2. Football ; Rugby : les meilleurs moments de la finale du championnat de France ; Championnats d'Europe de GRS ; Cyclisme ; Moteurs ; Tennis.
19.59 Journal, Journal des courses, Météo.

20.50

DU RIFIFI À PANAME
Film de Denys de La Patellière (1965, 110 min). 828802
Un trafiquant international, aux prises à Paris avec une bande rivale, recrute comme garde du corps un Américain qui est en réalité un agent spécial du Trésor.

22.40

TARATATA
Variétés présentées par Nagui. Lio, les Enfants du Wamdé... (70 min) 6267024

0.00 Journal, Côté court, Météo.
0.15 Musiques au cœur. Concert. Vladimir Spivakov, violoniste et chef d'orchestre. Avec Mikhaïl Rudy. Extraits d'œuvres de Brahms, Rachmaninov, Chostakovitch, Anderson, Joplin, Boccherini, Tchaïkovski, Stravinsky, Ravel (80 min). 9808024

1.35 Tennis. Résumé du jour. 2.00 Secret diplomatique. Série. 3.45 Savoir plus santé (rediff.). 4.35 Légendes du monde. [6/10]. 5.45 Dessin animé.

France 3

11.55 Flash d'information.
12.00 Télévision régionale.
12.45 Journal. Keno.
13.10 Tennis. Internationaux de France. (105 min). 2553579
14.55 Incidents à Dark River. Téléfilm de Michael Pressman (95 min). 8572289
16.30 Tiercé. Prix du Jockey Club.
17.05 Magnum. Série.
17.55 Lignes de mire. Emission spéciale consacrée à la télévision publique. Interview de Jean-Pierre Elkabbach.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Benny Hill.
20.35 Tennis. Côté court.

20.50

INSPECTEUR DERRICK
Série. Le canal, de H. Ashley, (65 min). 847937

21.55 Un cas pour deux. Série. L'occasion fait le meurtrier.
23.00 Dimanche soir.
23.45 Journal, Météo.

0.10

GOOD BYE, MISTER CHIPS ■ ■
Film britannique de Sam Wood (1939, N., v. o., 110 min). 4800918
De la fin du siècle dernier aux années 30, la vie d'un professeur de collège anglais, d'abord timide et maladroit, puis sûr de lui et dévoué pour toujours à ses élèves grâce à celle qu'il a aimée, épousée et perdue. D'après un best-seller de James Hilton, un très beau mélodrame qui a enchanté toute une génération.

2.00 Les Incorruptibles. Les frères Stryker. Série. 2.50 Musique Graffiti. *Sanctus non gridate* de Nordheim, *Benedictus* de Kreiger, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Vladimir Ashkenazy (20 min).

La Cinquième

12.00 La Saison des guépards. 13.00 Fenêtre sur court. 13.30 Détours de France. Le tour de France : Bresse. 14.00 L'Esprit du sport. 15.00 Teva. 16.00 La Cloche tibétaine. [1/7] Feuilleton. 17.00 Le Sens de l'Histoire. A chacun son destin. Invités : Pierre Miza, le général Gallois. 18.30 Va savoir.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés. [10/10] River of Doubt (1927) ; Placide au sérail (1930) ; Along Came a Duck (1934) ; Kids in the Shoe (1935).
19.30 Maestro. Magazine. Canadian Brass : Home Movies, de Niv Fichmann (45 min). 62918
20.15 La Libération de Sisyphe. Musique. Œuvre de John Stevens.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

SOIRÉE THÉMATIQUE : AU BÛCHER !
La sorcellerie en Europe. Soirée proposée par Ute Charlssé et Olaf Grunert.

20.46 Les Sorcières, aujourd'hui. Documentaire.
La représentation iconographique de la sorcellerie dans les arts littéraires, musicaux et cinématographiques.
21.00 Le Sel et le Soufre. Téléfilm de Rainer Wolffhardt, avec Michael Roll (175 min). 73802531
En 1612, un jeune chasseur en quête de travail abrège les souffrances d'une femme, brûlée vive pour sorcellerie. Prenant la fuite, il est embauché dans une mine de sel toute proche où sa connaissance des explosifs fait merveille.
23.55 ▶ Au nom de la justice. Documentaire de Rudolf Sporrer et Peter Prestel (50 min). 331005
La décapitation, en 1775, d'Anna Maria Schwegelin qui fut, en Bavière, la dernière victime de cinq siècles de persécution contre les « sorcières ».

0.45 Métropolis. Prag Documentary Rap ; quand les femmes forcent le trait ; coup de gueule du sosie de Marilyn ; portrait d'Ismael Ivo ; cyber-news ; l'agenda culturel européen (rediff., 60 min). 1.45 Débandade. Documentaire de David Carr-Brown et Pascal Dupont (rediff., 50 min).

M 6

12.50 Sonny Spoon. Les diamants sont éternels. Série.
13.50 Seule contre la drogue. Téléfilm de Jeremy Kagan, avec Sophia Loren (134 min). 89386579
16.15 Fréquenstar. Princess Erika, Ménélik, les Innocents.
17.15 Cancoon, le mont des bisons. Téléfilm de Jean Sagols (95 min). 4947208
19.00 Models Inc. Série. Le fantôme de Teri.
19.50 Génération net.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 E = M 6.
20.35 et 1.00 Sport 6. Magazine.

20.45

ZONE INTERDITE
Magazine de Patrick de Carolis. Reportages : sous le soleil exactement ; Des bébés aux portes de la vie ; Big business ; Les as de la survie (125 min). 307208

22.50 et 5.15 Culture pub. Spécial guerre (30 min). 8432937

23.20

LA BOURGEOISE ET LE PUCEAU
Film français de Bob W. Sanders avec Jacky Arnal (1984, 92 min). 8057208
L'initiation amoureuse du fils puceau et simplet d'un industriel et une histoire de trésor disparu pendant la guerre. Un faux porno d'une bêtise accablante que M 6 avait déjà diffusé en 1991...

1.15 Best of 100% nouveaux.
2.45 Paris coquin. Documentaire (55 min). 8155531

3.40 Jazz 6. Magazine. 4.35 Les Tribus du Lobi. Documentaire. 5.45 Boulevard des clips. Musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.05
12.25 Flash d'information.
12.30 Télés dimanche.
13.30 La Semaine des Guignols.
14.05 ▶ Le Vent dans les saules. (72 min). 8428376
15.25 ▶ Les Seigneurs des animaux. (24 min). 5820579
▶ En clair jusqu'à 18.00
15.50 Les Superstars du catch.
16.40 A la recherche de Michel Polnareff (75 min). 9879111
18.00 Les Aventures d'Huckleberry Finn ■ Film de S. Sommers (1993, 104 min). 410686
19.40 Flash d'information.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.50 Ça cartoon.

20.35

TUEURS NÉS
Film américain d'Oliver Stone avec Woody Harrelson (1994, 114 min). 624192
Un couple de jeunes tueurs dont les crimes fascinent les Américains est interviewé en direct, au pénitencier, par un animateur de reality-show.

22.25 Flash d'information.

22.35

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE
Magazine présenté par Thierry Gilardi (149 min). 2547821

1.05 Reality Show. Film franco-canadien de Michel Poulette avec Martin Drainville, Agathe de La Fontaine (1993, 85 min). 9417734
Comédie satirique et parodique sur les limites du respect de la vie privée et la dictature de l'Audimat.
2.30 Surprises (30 min).

Radio

France-Culture

20.30 Atelier de création radiophonique. Marches, démarches, par Kaye Mortley.
22.25 Poésie sur parole. Hafez (6).
22.35 Musique : Le Concert. Pour une Fête des Mères.

0.05 Clair de nuit. Tentatives premières, par Philippe Claire : Les images virtuelles et leurs dangers ; Rub a dub dub ; Rémanences : Gardons réduits ; Des mots dans le vent ; La Durée du oui. 1.00 Les Nuits de France-Culture (Rediff.). Les Griots de Paris ; 2.21, Un livre des voix : Claude Ollier ; 3.00, La 2 CV : une modeste 8e merveille du monde ; 4.00, Entretiens avec Pierre Schaeffer (3) ; 5.28, Agora : spécial Aujourd'hui : l'Antiquité ; 5.58, Radio archives : Stefan Zweig.

France-Musique

20.05 Concert. Carte d'identité de l'orchestre avec James Conlon. Donné le 19 avril 1995, à l'Opéra national de Paris, par le Chœur de l'Opéra national de Paris et l'Orchestre du Théâtre national de l'Opéra de Paris, dir. Neeme Järvi : Peer Gynt, de Grieg, musique de scène pour le drame d'Ibsen, Mireille Delunsch (Solveig), Delphine Haidan (Anitra), Franck Ferrari (Peer), Michel Favory (Le récitant), Nathalie Nerval (Ase, la mère de Peer Gynt).
22.00 Concert. Carte d'identité de l'orchestre avec Friedemann Layer. Donné le 2 février, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. Friedemann Layer, Pierce Lane, piano : Œuvres de Jansen, Moszkowski, Schubert.

0.05 L'Orchestre philharmonique des Pays de Loire. Carte d'identité de l'orchestre avec Hubert Soudant. Œuvres de Chausson, Poulenc. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. Semele, de Haendel, par le Chœur et The English Chamber Orchestra, dir. Nelson, John Aler (Zeus), Samuel Ramey (Cadmus / Somnus), Kathleen Battle (Semele), Michael Chance (Ahtamas), Marylin Horne (Ino, Junon), Neil Mackie (Apollon), Sylvia McNair (Iris).

23.00 Soirée lyrique (Suite). Hercule, ouverture, de Haendel, par The English Baroque Soloists, dir. John Eliot Gardiner ; Œuvres de Rossini, Bellini. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 7 sur 7.
21.00 Temps présent.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Le Feu follet ■ ■ ■ Film de Louis Malle (1963, N., 105 min) 73747647
0.15 Nathan.
0.30 Journal (France 3).

Planète

20.35 La Mare au Canard.
21.05 La Volonté de Dieu.
23.00 Les Grands Commandants. [5/6] Ulysses Simpson Grant et la bataille du désert.
23.50 La Grande Guerre en chansons (60 min).

Paris Première

20.30 Top-Flop.
21.00 Voyageur malgré lui ■ Film de Lawrence Kasdan (1988, v.o., 120 min) 8417005
23.00 Concert : Dizzy Gillespie. Enregistré au Festival international Jazz de Montréal, en 1981 (60 min). 7989685

France Supervision

20.30 Pale Rider ■ ■ Film de Clint Eastwood (1985, 110 min) 23512840
22.20 (et 22.35) Cyclisme.
22.50 Concert : Festival de jazz du Mans (50 min). 31408173
23.40 Concert : Madrigali Erotici (50 min). 97480314
0.30 Concert : Musique classique (35 min). 88100999

Ciné Cinéfil

20.30 Les Forbans de la nuit ■ ■ Film de Jules Dassin (1950, N., v.o., 95 min) 4987821
22.05 Angelito ■ Film de Ruiz del Castillo (1961, N., v.o., 95 min) 58003395
23.40 Les Deux Orphelines ■ ■ Film de Maurice Tourneur (1932, N., 100 min) 21325531

Ciné Cinémas

20.35 L'Homme qui aimait les femmes ■ ■ Film de François Truffaut (1977, 115 min) 3085182
22.30 Boxing Helena. Film de Jennifer Chambers Lynch (1992, v.o., 100 min) 59720869
0.10 Kuffs. Film de Bruce A. Evans (1993, v.o., 100 min) 59032661

Série Club

20.35 Le Club.
20.45 Cimarron Strip. Le râleur.
22.00 Les Têtes brûlées. Le massacre de Fort Apache.
22.45 La Loi selon Mc Clain. Pour sauver la reine.
23.40 Cogne et gagne.
0.30 Jim Bergerac. L'amante diabolique (90 min).

Canal Jimmy

20.25 Dream On. Envers et contre tous.
21.00 Country Box.
21.25 Absolutely Fabulous.
22.00 La Semaine sur Jimmy.
22.10 New York Police Blues. Episode n° 51.
22.55 Destination séries.
23.25 Friends.
23.50 Batman. (50 min).

Eurosport

11.00 Tennis. En direct. Internationaux de France, à Roland-Garros (160 min). 80620024
13.40 Formule 1. En direct. Grand Prix d'Espagne, la course, à Barcelone (140 min). 7790579
16.00 Tennis. En direct.
19.00 Formule Indy. En direct. Grand Prix de Milwaukee (Wisconsin) (120 min). 689173
21.00 Tennis.
22.00 Formule 1.
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

20.30 Midnight Run. Film de Martin Brest (1988, 130 min). Avec Robert De Niro. *Comédie policière.* 0.35 C'est pas moi, c'est l'autre. Film de Jean Boyer (1962, N., 90 min). Avec Fernand Raynaud. *Comédie.*

TMC

20.35 Toys. Film de Barry Levinson (1992, 120 min). Avec Robin Williams. *Fantastique.*

Rendez-vous

18.30 Europe 1
Le Club de la presse. Philippe Douste-Blazy.

18.30 RTL
Grand Jury RTL-*Le Monde*. Edouard Balladur.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
DIMANCHE 2 - LUNDI 3 JUIN 1996

Candidature

par Alain Rollat

LE POSTE est devenu vacant, il faut le pourvoir sans délai. Il convient d'y nommer quelqu'un qui ait la plus haute *conscience du service public.* L'ampleur de la tâche exige une âme bien trempée qui ait déjà fait ses preuves sur le terrain. Comme il s'agit de faire pièce aux partisans du fric-roi et aux pratiques commerciales développées sous la concurrence d'une chaîne privée assise sur une fortune immobilière, il y faut surtout quelqu'un qui soit rompu aux luttes contre les bétonneurs.

Cette force incorruptible existe. Elle s'incarne dans une *femme qui se cache pour l'instant* sous le pseudonyme d'«Antigona» et *cette référence* à la figure emblématique de la révolte de la conscience morale contre la raison d'État et ses basses œuvres suffit à camper le tempérament qui l'habite et se manifeste, dans sa région natale, chaque fois que le patrimoine public se trouve menacé par *« le magouillage et le fricouillage »*, ces deux fléaux devenus, selon son expression, *« les deux mamelles de la France. »*. Nous pouvons en témoigner: il y a de l'Attila sous cette «Antigona» à la chevelure rousse. Aucun béton ne lui résiste, aucune combine, aucun passe-droit. Cette ancienne enseignante veille sur le respect des lois et des vertus civiques comme une harpie sur ses rejetons.

Malheur aux inconscients qui croient pouvoir tromper sa vigilance! *Ce n'est pas un* Jean-Luc Delarue qui la ridiculiserait devant un tribunal. On ne compte plus ses succès devant la justice administrative.

Le jour où le maire de sa commune s'est aventuré jusqu'à vendre à un promoteur le pré situé devant sa maison des *Pyrénées-Orientales en prétendant* qu'il s'agissait d'un paturage abandonné depuis des lustres, elle a fait constater par huissier, pour démontrer le contraire, la présence, sur place, gros plans photographiques à l'appui, *« de nombreux tas d'excréments de brebis (anciens et récents) et de bouses de vache »*. Puis elle lui a porté le coup de grâce en se référant à l'article 72 de la «loi Stratae», une loi catalane du Moyen Âge qui rend certains terrains *inaliénables* et dont la validité reste reconnue par la *Cour de cassation.*

Nous tenons à la disposition du CSA les coordonnées de cette Monique B... qui pratique l'art de l'animation-production avec une efficacité artisanale qui plairait sûrement à Alain Griotteray. Les menaces que les puissances d'argent font actuellement peser sur cette femme libre nous imposent, en effet, un devoir de discrétion. Ces pressions sont telles que le quotidien de son département vient de lui refuser la publication d'une annonce payante destinée à signaler la parution du livre-programme qu'elle vient d'éditer par ses propres soins sous un titre ironique: *« Saint Béton, essai de résistance »* (752 pages, 178F. + 35F. de port, en vente à Paris chez un seul libraire, 14 boulevard Saint-Germain). Jean-Pierre Elkabbach, *qui s'est dit encouragé à relire « tout Balzac »* y trouvera matière à nourrir ses réflexions sur la comédie humaine.

José Maria Aznar sollicite le soutien de la France dans la lutte contre l'ETA

Le nouveau chef du gouvernement espagnol rencontre Jacques Chirac à l'Elysée

MADRID
de notre correspondant

Après le Maroc au début de la semaine, le nouveau chef du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, consacre sa deuxième visite internationale à son voisin du Nord: la France. Contrairement au voyage à Rabat de deux jours, le déplacement à Paris, samedi 1er juin, ne durera que quelques heures, le temps d'un déjeuner à l'Elysée avec Jacques Chirac et d'une conférence de presse à l'ambassade d'Espagne. Il s'agira de la première prise de contact officielle entre le chef de l'Etat français et le chef de l'exécutif espagnol depuis la victoire de ce dernier aux élections générales du 3 mars.

Au menu de cette rencontre figureront en bonne place la construction de l'Europe et la coopération entre les deux pays dans le domaine de la lutte antiterroriste. Madrid souhaite renforcer la collaboration des polices afin d'intensifier le combat contre l'ETA dont Jaime Major Oreja, ministre de l'intérieur, estimait, le 20 mai, que *« la direction se trouve en France »*. Afin d'améliorer cette action commune, une première rencontre a eu lieu le 21 mai, à Madrid, entre Jean-Louis Debré, ministre français de l'intérieur, et son homologue espagnol. Une autre est prévue, lundi 3 juin, à Paris, au cours de laquelle sera signé un accord sur l'établissement de commissariats communs à la frontière afin de mieux contrôler l'émigration, le trafic de drogue et le terrorisme.

Lors des entretiens de Madrid, les deux ministres avaient insisté sur le fait qu'une *« nouvelle étape »* s'ouvrait dans les relations policières entre les deux pays. Jaime Mayor Oreja a fait part à son homologue de sa satisfaction après l'arrestation, mercredi 29 mai, à l'aéroport de Roissy, de Maria Nagore Mugika, une terroriste présumée de l'ETA. Les autorités espagnoles souhaitent cependant que la coordination soit intensifiée et que les membres des commandos ne trouvent plus refuge en France une fois commis les attentats de ce côté des Pyrénées. Madrid veut également obtenir l'assurance que les membres de l'ETA arrêtés en France soient par la suite extradés lorsque des charges pèsent sur eux. José Maria Aznar attend donc de Jacques Chirac un soutien total dans le renforcement de ces liens sécuritaires.

Il sera également question d'obtenir un ferme engagement présidentiel en ce qui concerne les attaques que subissent dans le sud de la France les camionneurs espagnols et le saccage de leur chargement de fruits et légumes.

La France reste le premier fournisseur et le premier client de l'Espagne et, si les investissements français ont baissé de 41,9 % en 1995 par rapport à 1994, la France est le deuxième investisseur étranger derrière les Etats-Unis. De part et d'autre, les relations sont considérées comme excellentes en dehors de difficultés ponctuelles comme par exemple les différends en matière de pêche. Le changement de majorité à Madrid ne devrait pas les affecter même si les affinités entre M. Chirac et M. Gonzalez sont meilleures qu'avec le successeur de ce dernier. Les deux hommes se connaissent peu et ces premiers entretiens officiels devraient permettre de tisser des liens plus étroits et de savoir quelle sera la position espagnole dans la construction de l'Europe. La place de l'Espagne dans l'OTAN ainsi que son rôle au sein de l'UEO devraient également être abordés. José Maria Aznar est très intéressé par la suppression du service militaire en France, qu'il a l'intention d'imposer chez lui.

Michel Bôle-Richard

« Des bandes de mafiosi »

Evoquant la question basque, José Maria Aznar affirme dans un entretien accordé au *Figaro* du samedi 1er juin qu'*« il n'y a rien à négocier »*. *« L'ETA a choisi le terrain de la violence et le devoir des autorités est de riposter. La seule solution, c'est que l'ETA dépose les armes »*.

A propos du refuge en France que trouveraient certains militants basques, il déclare : *« Tout ce que je peux dire, c'est que la coopération policière entre la France et l'Espagne pourrait être encore plus efficace. C'est une question de volonté politique. » « Le Pays basque n'a rien à voir avec la Palestine. L'ETA est constituée de bandes de mafiosi qui assassinent, qui enlèvent des gens pour toucher des rançons »*, affirme encore M. Aznar.

Le Parti socialiste relance le dialogue avec le mouvement associatif au cours d'assises décentralisées

AFIN DE CONSTITUER *« une vaste assemblée citoyenne »*, le Parti socialiste organise, samedi 1er juin, *dans le cadre de son débat sur la* démocratie, des assises décentralisées *dans environ soixante-dix* départements avec les autres partis de *gauche* et le mouvement associatif. Une petite vingtaine de fédérations ont organisé ces *« assises citoyennes »* les 30 et 31 mai, quelques autres les ayant prévues en début de semaine prochaine. Pour Jean-Christophe Cambadèlis, secrétaire national chargé des relations extérieures et organisateur de ces assises, il s'agit de prolonger à la fois les Assises de la transformation sociale, lancées par Michel Rocard en 1994, et les Forums organisés par le Parti communiste, de janvier à mars, qui avaient trouvé leur aboutissement avec les réunions, le 16 mars à la Mutualité et le 2 avril à Bercy, de l'ensemble des partis de gauche.

Pour M. Cambadèlis, il s'agit d'arriver maintenant à *« une confrontation tripartite »* entre les partis, le mouvement associatif et les citoyens (militants de gauche non membres du PS, intellectuels, etc...). *Côté partis, tous ont* répondu positivement du PCF à Radical, en passant par le Mouvement des citoyens, la Convention pour une alternative progressiste, les Verts et d'autres mouvements écologistes. La Ligue communiste révolutionnaire, qui a demandé en vain une rencontre au PS, n'a pas été invitée. Et les premiers dirigeants de ces partis seront, pour la plupart, absents. Lionel Jospin est au Canada. Robert Hue ne s'y rendra pas. Mais Georges Marchais est annoncé dans le Val-de-Marne, Dominique Voynet dans le Jura.

« DEUXIÈME SOUFFLE »

Si la préoccupation de préfigurer le rassemblement de la gauche des élections législatives de 1998 est présente, le PS veut surtout donner *« un deuxième souffle »* à son dialogue avec le mouvement associatif. *« C'est un moyen pour les socialistes de retrouver le chemin de la gauche populaire »*, souligne M. Cambadèlis, en rappelant que le mouvement associatif se compose de 800 000 associations et rassemble 1,3 million de salariés et bénévoles. *« La plupart de ces associations sont ancrées dans les milieux populaires »*, ajoute M. Cambadèlis. La Ligue des droits de l'homme, la FCPE pour les parents d'élèves, le MRAP, la Confédération paysanne, mais aussi Droit au logement à Paris, ont répondu, parmi d'autres, à l'invitation du PS. Pour ménager leur souci d'indépendance, les confédérations n'ont pas été invitées mais elles n'ont pas mis de veto aux contacts qui se sont noués au niveau local. De la CGT à FO, en passant par la CFDT, la FEN, la FSU et même SUD, la quasi-totalité de la palette syndicale devrait se trouver ici et là représentée.

Les partenaires politiques et sociaux réagiront aux propositions du PS sur la démocratie, telles qu'elles ont été arrêtées par la commission présidée par Jack Lang le 28 mai, avant l'élaboration du texte définitif pour le conseil national du 8 juin. Les fédérations ont reçu un questionnaire afin de tirer un bilan de ces *« assises citoyennes »* avant que M. Cambadèlis en présente la synthèse le 8 juin. Les militants, peu impliqués jusqu'à présent, seront ensuite invités à se prononcer avant la convention nationale des 29 et 30 juin, à la porte de la Villette à Paris.

Michel Noblecourt



Une vente couplée de « La Stampa » et du « Monde » est proposée aux lecteurs de Milan, Turin et Paris

LA STAMPA et *Le Monde* sont proposés ensemble aux lecteurs de Paris, Turin et Milan, depuis le 1er juin, et ce jusqu'au 30 juin. Le quotidien de Turin s'était déjà « marié » à un quotidien français, pendant l'été 1995 : il s'agissait de *Nice-Matin*. Le succès obtenu par cette opération sur la Côte d'Azur a incité les deux titres à la reconduire.

A Paris, la vente couplée de *La Stampa* et du *Monde* est proposée *par cinquante kiosques ou marchands de presse*, dont les six Relais H implantés dans les grandes gares de la capitale. Tout acheteur de *La Stampa* se voit proposer *Le Monde*, le tout au prix de 12 francs (correspondant au prix de vente en France du journal italien). En outre, dans un nombre limité de kiosques, un café Illy sera offert à chaque acheteur, comme c'est la coutume en Italie où les kiosques à journaux jouxtent souvent un distributeur d'espresso.

A Milan et à Turin, deux des villes du nord de l'Italie où se concentre l'activité économique et intellectuelle *de la péninsule – la seconde étant* le fief de *La Stampa*, contrôlée par Fiat –, les deux journaux sont disponibles au prix de 3 200 lires (environ 11 francs). Soit 1 000 lires de moins que ce que coûte l'achat séparé des deux titres. Le week-end, les deux journaux et leurs suppléments – « Télévision-radio-multimédia » pour *Le Monde* et *Il Specchio* pour *La Stampa* – sont vendus au prix inchangé de 12 francs à Paris, de 4 200 lires à Milan et Turin (au lieu de 5 200 lires, s'il fallait acheter d'une part *Le Monde*, d'autre part *La Stampa*).

450 points de vente – 200 à Milan, 250 à Turin – participent à cette opération de couplage. Comme à Paris, les acheteurs des deux journaux se voient proposer un café. Cette vente *couplée est annoncée* par un slogan décliné en français et en italien : « Le Monde *et* La Stampa *ensemble à Paris, Milan et Turin ; la façon la plus européenne de regarder le monde.* »

Actuellement, le journal turinois est vendu à quelque 250 exemplaires à Paris. Son mariage avec *Le Monde* devrait lui permettre d'accroître notablement ses ventes dans la capitale française. Les responsables du quotidien turinois espèrent les doubler, voire les tripler. *Le Monde*, premier quotidien français vendu à l'étranger, atteint en Italie des scores de vente quasiment égaux à ceux de *l'International Herald Tribune*. Vendu d'habitude à 1 000 *exemplaires* à *Milan et* à 300 exemplaires à Turin, il devrait améliorer ces résultats grâce à cette initiative. Celle-ci répond à l'intérêt que portent les lecteurs italiens à la presse française ; elle est soutenue par une importante campagne publicitaire dans la presse et à la télévision.

■ **ALGÉRIE : deux cents personnes ont assisté,** vendredi 31 mai, au 91, quai de la Gare, à Paris, à une lecture de textes dirigée par l'écrivain algérien Nabile Fares. Dédiée au *cinéaste Amzerd, qui* s'est immolé dans un square du XIIIe arrondissement de Paris en 1995, cette soirée servait de prologue aux deux journées « portes ouvertes » qui doivent permettre au public de découvrir, samedi 1er et dimanche 2 juin, vingt-cinq artistes algériens invités par les peintres, sculpteurs, photographes, musiciens, comédiens des ateliers du quai de la Gare. *« La plupart d'entre eux vivent en France depuis 1989, et viennent de l'Ecole des beaux-arts d'Alger, qui a été un creuset artistique très important »*, explique Nabile Fares, à l'origine du projet, avec le peintre Fatma Zohra Zamoum.
★ **Les ateliers du 91 quai de la Gare (Paris XIIe) sont ouverts de 13 heures à 20 heures samedi 1er et dimanche 2 juin.**

Tirage du *Monde* daté samedi 1er juin 1996 : 471 661 exemplaires